LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Vol. LXIX - No 149 | Averses en fin de journée. Max. 26 | Montréal, jeudi 29 juin 1978 | SS. Pierre et Paul | 25 CENTS

la grande librairie à rayons
accueille l'été avec son nouvel horaire
de 9h. à 17h.30
du lundi au vendredi
DUSSAULT
8955 BOUL. ST-LAURENT / MONTRÉAL



Un citoyen de Buckingham, M. Lorrie Smith (à gauche), constate ce qui reste de son domicile, détruit par une tornade d'une violence inouie mardi soir. Quelque 200 personnes sont sans abri à la suite de ce désastre qui a blessé 34 d'entre elles. Mais dès hier, les gouvernements fédéral et provincial annonçaient des mesures pour leur venir en aide immédiatement. C'est ainsi que des roulottes seront louées, qu'on utilisera des écoles actuellement désertes et qu'on louera des chambres dans les hôtels et motels de la région. (Téléphoto CP)

Mgr Carter invite les anglophones à accepter le changement

par Claude Turcotte

TORONTO — Dans le décor bucolique et enchanteur de Glendon College en périphérie nord de Toronto a commencé hier soir une espèce de retraite fermée qui durera deux jours et au cours de laquelle près de 200 personnes, ontariennes pour la plupart, s'interrogeront sur ce que l'Ontario peut faire pour qu'il y ait "un nouveau Canada".

Pour lancer cet examen de conscience, on a fait appel à un expert en matière de retraites fermées mais aussi, qui tout en étant un Torontois éminent, peut se vanter d'avoir une connaissance profonde du Québec pour y avoir vécu pendant 47 ans et pour avoir fait ses études en français chez les Sulpiciens.

Il s'agit bien entendu de l'archevêque de Toronto, Mgr Gerald Emmett Carter, qui dans un discours d'ouverture intitulé "l'impact social du changement dans le contexte canadien", a posé le problème en des termes crus, directs et susceptibles d'amorcer une discussion qui pourrait à

Voir page 6: Mgr Carter

La CEQ repousse la fusion

par Françoy Roberge

La CEQ repousse, pour l'instant du moins, toute idée de fusion organique avec d'autres centrales. Bien que le vote ait été reporté à ce matin sur les propositions issues des ateliers sur l'unité syndicale, le congrès se retrouve devant des propositions qui semblent passablement unanimes à ce sujet .

Ce qui sera déterminé par le vote de ce matin, c'est plutôt les modalités de cet ajournement des pourparlers de fusion. L'une des propositions prévoit la poursuite du débat de l'unité syndicale avec d'autres organismes syndicaux, mais sans engagement immédiat sur une éventuelle unité organique. Une autre présentée par M. Robert Gaulin tient à préciser que toute discussion à ce sujet doit même cesser jusqu'à ce que la centrale obtienne un mandat plus clair lors d'un prochain congrès.

Enfin, une troisième proposition précise que toute décision de fusion devrait être entérinée au suffrage universel des membres des syndicats affiliés à la CEQ.

C'est donc sur des questions de modalités que portera surtout le vote des délégués aujourd'hui et, quoiqu'il advienne, la CEQ écartera pour l'instant des pourparlers précis en vue d'une fusion.

Il se dégage en outre de la journée d'hier que la CEQ tiendra probablement un congrès spécial en 1979 sur la question nationale. Au moins deux ateliers (ou commissions) ont en effet acheminé au congrès des propositions concrètes visant à prévoir une vaste consultation des

Voir page 6: La CEQ

AU SOMMAIRE

- Les tuteurs recommandent de lever la tutelle dans deux syndicats — page 2
- La CECO recommande de porter 56 accusations contre les Spiders — page 3
- La démarche constitutionnelle d'Ottawa: un éditorial de Michel Roy
- D'un Richardson à l'autre: un commentaire de Lise Bissonnette — page 4
- La Ligue des femmes lance un appel au boycottage du boeuf — page 8
- La BFD a dû radier deux fois plus de mauvaises créances en 77 — page 17
- Pas de fusion entre l'AMH et la LNH cette saison. — page 19

70,000 Vietnamiens mèneraient une vaste offensive au Cambodge

BANGKOK — (d'après AP, AFP et Reuter) — Des troupes vietnamiennes appuyées par des chars et des avions ont lancé une offensive contre le Cambodge où elles auraient progressé de soixante kilomètres ont annoncé hier à Bangkok des observateurs militaires thaïlandais et américains.

Mais on s'interroge encore dans la capitale thaïlandaise sur les objectifs de cette opération d'envergure, dans laquelle 70,000 soldats vietnamiens auraient été engagés: détruire les bases cambodgiennes situées à proximité de la frontière ou renverser le régime khmer.

Pour la première fois depuis le début des hostilités entre les deux pays, révèlent des observateurs américains, les Vietnamiens auraient pris le contrôle de certaines zones du territoire cambodgien. Le conflit entre Hanoi et Phnom Penh a éclaté peu après les victoires des mouvements communistes au Vietnam et au Cambodge.

De source américaine, on indique que la ville de Memot, située à 10 kilomètres à l'intérieur du territoire cambodgien, a été prise par les troupes vietnamiennes. On assure de même source que les soldats de Hanoi opèrent aux alentours des plantations d'hévéas de Chup, à une soixantaine de kilomètres de la frontière et à 15 kilomètres seulement de la ville de Kampong Cham, sur le fleuve Mékong.

Si les forces vietnamiennes se dirigeaient vers Kampong Cham, estiment des experts militaires thaïlandais, cela indiquerait que les Vietnamiens ne se contenteront pas de démanteler les bases cambodgiennes installées sur la frontière. L'offensive vietnamienne se déroule dans une zone économique de première importance pour le Cambodge, les plantations

Voir page 6: 70,000 Vietnamiens

À une semaine de l'élection partielle dans Notre-Dame-de-Grâce, une étude de Pierre Drouilly sur une circonscription toujours libérale.

— page 10

Les soins de santé ont coûté 13,2% de plus l'an dernier

par Marie Laurier

Les 6,300,000 Québécois admissibles au régime universel de la gratuité des soins de santé ont coûté à l'État $736,7 millions durant l'exercice financier de 1977-1978, soit 13,2% de plus que l'année précédente.

Encore une fois, ce sont les professionnels de la santé qui raflent la majeure partie de ces frais avec une rémunération totale de $610,7 millions. Dix médecins spécialistes ont gagné un peu moins de $400,000. Dans la catégorie de paiement de $100,000 et plus, on retrouve 29 omnipraticiens et 735 spécialistes.

Ces données parmi bien d'autres sont contenues dans le 9ème rapport annuel de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), qui a été déposé sans tambour ni trompettes en toute fin de session à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure. Le document est amputé cette fois de sa section statistique qui sera publiée au mois de septembre.

Après les services médicaux, ce sont les coûts affectés aux médicaments pour les personnes âgées et aux assistés sociaux, respectivement $43,4 millions et $27,8 millions, de même que les frais encourus pour assurer les soins dentaires aux enfants, $31,6 millions, qui viennent par ordre d'importance.

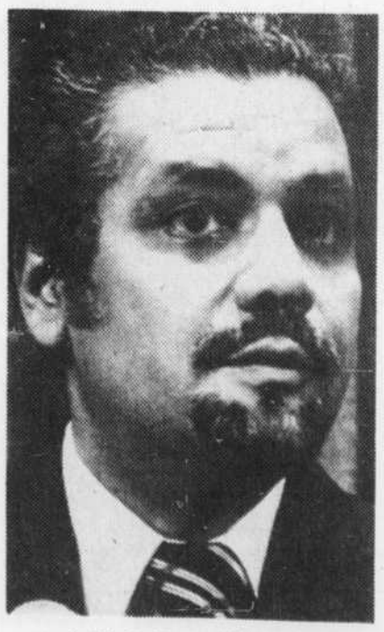
Soulignons toutefois que la progression de 13,2% s'explique pour au moins 3% par les élargissements apportés à des programmes de soins, ce qui ramène la comparaison à une hausse qui se limite à 10,3%.

Ce document signé par le président-directeur général de la RAMQ, le Dr Martin Laberge, fait état des modifications apportées à la participation du gouvernement fédéral au financement des programmes de santé. Ce nouveau mode de financement prévoit la création d'un fonds spécial appelé "fonds de l'assurance-maladie" pour subvenir aux besoins financiers de la régie.

Rappelons aussi que le fonds de l'assurance-maladie est alimenté d'une part par les contributions perçues des employeurs — 1,5% des salaires versés à leurs employés, — d'autre part par les sommes que verse le ministre des Finances, à même le fonds consolidé du revenu. Ainsi, la participation du gouvernement central est désormais versée au fonds consolidé du revenu, si bien que la RAMQ peut équilibrer son budget et l'administrer en toute autonomie.

Le Dr Laberge constate que les frais d'administration de la régie ont diminué et représentent maintenant 5,3% du coût total, comparativement à 5,6% l'année dernière. Il explique cette situation par des modifications d'ordre technologique ou administratif qui ont permis à la régie de réduire son personnel d'un peu plus de 10%, soit une diminution d'environ 250 postes au cours de 1977-1978. Le signataire du rapport précise que "cela s'est fait dans le respect des droits des em-

Voir page 6: Les soins



le Sheik Ahmed Yamani

L'OPEP augmenterait ses prix de 5% en 79

OTTAWA (PC) — Il y a 50% de chances que l'Organisation des pays producteurs de pétrole décrète une hausse du prix du pétrole en 1979.

C'est ce qu'a déclaré hier à Ottawa le ministre des Ressources pétrolières et minérales de l'Arabie saoudite, le sheik Ahmed Zaki Yamani, au cours d'une conférence de presse.

S'il y a une augmentation, elle sera légère, a-t-il dit, indiquant qu'après avoir décidé de geler les prix du pétrole pour le reste de l'année, les pays membres de l'OPEP allaient se rencontrer de nouveau en décembre.

Par la suite, a dit le sheik Yamani, on peut envisager la possibilité de hausses annuelles, pouvant excéder 5%, qui seraient imposées, non pas par les pays de l'OPEP, mais bien par les conditions du marché.

D'autre part, le sheik a déclaré que, selon des études menées par l'Arabie saoudite, c'est à la fin de 1979 qu'on franchira le cap au-delà duquel on ne comptera plus d'excédent dans les approvisionnements de pétrole.

Jusqu'à quand pourra-t-on maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande? En réponse à cette question, le sheik Yamani estime qu'il faudra considérer différents facteurs, soit les mesures de conservation, les approvisionnements en Union soviétique, et le taux de croissance de l'économie.

Le sheik Yamani est en visite officielle du Canada pour une semaine depuis vendredi dernier. Il a visité l'Alberta et ses sables bitumineux, et notamment rencontré le premier ministre de cette province, M. Peter Lougheed, ainsi que le ministre fédéral de l'Énergie, M. Alastair Gillespie.

Il doit se rendre aujourd'hui à La Malbaie, près de Québec; où il passera la journée en visite privée, selon le programme officiel du ministère des Affaires extérieures.

Le sheik a d'autre part déclaré que l'Arabie n'avait pas étudié la possibilité d'investir dans le développement des sables bitumineux de l'Athabaska.

Il a précisé qu'il avait discuté au cours de sa visite avec les autorités canadiennes, du "dialogue Nord-Sud", des relations bilatérales croissantes entre les deux

Voir page 6: L'OPEP

—De la Rhodésie au Zimbabwe—

1) Les "faux jumeaux"

par

Jean-Claude Promonti

correspondant spécial du MONDE

Mardi s'est déroulée à Salisbury la cérémonie d'ouverture de la dernière session du Parlement, en présence de trois leaders noirs membres du Conseil exécutif provisoire. Si l'accord de Salisbury de mars dernier par M. Ian Smith et les trois leaders entre en application le 31 décembre, le prochain Parlement sera à majorité noire. Près de quatre mois après la signature de cet accord de règlement interne, l'envoyé spécial du MONDE fait le point de la situation en Rhodésie.

SALISBURY — 1978 en Rhodésie: John Murewa, "terroriste de son propre aveu", quoique plaidant non coupable, est condamné à mort par un tribunal de Bulawayo... Des Européens s'inquiètent de l'introduction dans l'enseignement des deux principales langues africaines, le shona et le ndebele: dans la première, parlée par 80% des quelque sept millions d'Africains, il existe trois cent vingt façons d'exprimer le verbe marcher, observe un linguiste... "Ojay", dernier des véhicules blindés antimines et antiballes, produit de la firme Morewear Industries, Salisbury, est essayé avec succès... Sur le petit écran, les séquences publicitaires destinées au public européen se succèdent: "Une fois que vous avez goûté à la Rhodésie, aucun autre pays ne peut vous convenir", "Vous avez droit à une partie de la Rhodésie"... Frederick Antonio Pretorius, quarante-cinq ans, fermier sud-africain qui avait décidé de revenir en Rhodésie, où il était autrefois propriétaire d'un ranch, celui de La Montanara, dans le sud du pays, est tué par une roquette...

Au fil des années, la Rhodésie s'est repliée sur ses villes où vivent 85% d'une communauté européenne de deux cent cinquante mille âmes. Le Zimbabwe a pris pied dans les campagnes que se partagent, assez également, les quelque quatre millions de Noirs des Tribal Trust Lands, les "réserves africaines", et environ six mille colons européens. Conciliant, un Blanc de Malbereign a suggéré que, une fois indépendante, la Rhodésie s'appelle non Zimbabwe, comme le revendiquent les Africains, mais Zimbesia. L'idée n'a pas été retenue. L'amalgame s'est fait de façon un peu différente: ce fut la signature, le 3 mars, d'un accord "interne" entre M. Ian Smith, l'évêque Muzorewa, le pasteur Ndabaningi Sithole et le sénateur-chef Jeremiah Chirau. Tout le monde est d'accord: le processus est irréversible. L'indépendance, donc, interviendra le 31 décembre et, entre-temps, est mis en place, sur un bain de sang pour toile de fond, un régime hybride, véritable casse-tête juridique, celui des faux jumeaux.

Depuis le 20 avril, ils sont dix-huit à occuper neuf portefeuilles ministériels. Un Noir et un Blanc par fauteuil. On les appelle les cominstres. Les neuf Européens ont été nommés par M. Smith, et les neuf autres par ses trois partenaires africains du conseil exécutif, organe suprême de transition, élaboré par les quatre signataires de l'accord de Salisbury. Selon la Rhodesian Financial Gazette, les nouveaux ministres "travaillent dans le cadre de l'administration existante et sont servis par cette dernière plutôt que par de nouveaux secrétariats gérés par leurs propres cabinets".

Faute de pouvoir choisir leurs collabo-

Voir page 2: De la Rhodésie

St LEGER



LEGER LIGHT

Le scotch léger, clair et sec, au goût du Québec.

l'apéro de l'été québécois
midi... 5 heures
l'heure du PASTIS



S.A.Q. No. 213i $9.20

BERGER

Mirabel ne mérite plus l'étoile rouge

par Guy Deshaies

La Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) entérinera le mois prochain à Copenhague la recommandation de son vice-président d'enlever la mauvaise mention attribuée à l'aéroport de Mirabel au chapitre de la sécurité.

Le capitaine J.E.B. Jones, vice-président de l'IFALPA, vient de faire un séjour à Montréal où il a visité l'aéroport de Mirabel qui, selon lui, ne mérite plus l'étoile rouge qui lui avait été décernée dès après son ouverture en 1976.

C'est à la suite de la catastrophe aérienne des Canaries où deux Boeing 747 se sont percutés au sol l'an dernier que ces sortes de points de démérite attribués à certains aéroports pour des questions de sécurité par l'IFALPA avaient été connus du public.

L'IFALPA, pour le bénéfice des pilotes exclusivement, décerne une étoile jaune lorsqu'il y a de légères déficiences sécuritaires, une étoile rouge dans les cas plus sérieux (c'était le cas de Mirabel) et une étoile noire pour les aéroports jugés franchement dangereux. Ces derniers sont monnaie courante en Afrique notamment et il en existe un aux États-Unis, celui de Los Angeles. L'aéroport de Logan, à Boston, a perdu son étoile noire l'an dernier à la suite de certaines améliorations mais conserve son étoile rouge.

Aucun aéroport canadien n'a mérité d'étoiles jusqu'à présent sauf Mirabel. En 1976, quelques mois après l'ouverture de Mirabel (le 28 novembre 75) les autorités du ministère des Transports avaient procédé à une simulation d'accident à l'aéroport. Les ambulances avaient mis plus d'une demi-heure à se rendre sur les lieux, les services d'incendie avaient été beaucoup trop lents et certains équipements avaient été jugés insuffisants. L'IFALPA, en tenant compte de cette expérience, avait aussi exprimé des réserves sur le système de la double fréquence au sol qui existe à Mirabel et qui pourrait conduire à des confusions.

Selon le capitaine Jones qui donnait une conférence de presse à Montréal, hier, rien n'a été changé à Mirabel mais la période de rodage est passée et les services de sécurité sont maintenant au point. Mardi, une petite simulation pour les gens de l'IFALPA, dont le président, le capitaine Gary Pierce, a permis de constater que les ambulances de Saint-Jérôme pouvaient être sur les lieux en moins de douze minutes.

À l'époque du décernement de l'étoile rouge à Mirabel plusieurs se demandaient si cette étoile n'avait pas quelque lien de parenté avec les programmes de bilinguisme qui visaient Mirabel. Il semble qu'il n'en est rien. Mais encore aujourd'hui, certains familiers avec le domaine de l'aviation civile, s'interrogent sur le bien fondé de certaines des "étoiles de l'IFALPA" quand on sait qu'aux États-Unis il existe des aéroports internationaux qui n'ont pas d'étoile mais qui n'ont même pas de système de navigation ILS. Au Canada, il n'existe aucun aéroport permettant l'atterrissage en tout temps, c'est-à-dire de catégorie 3, et seuls Dorval et Toronto sont munis de systèmes de catégorie 2 quoique datant de la dernière guerre avec radar à double dimension.

Le capitaine Jones a fait savoir que sa recommandation serait certainement entérinée à Copenhague lors de l'assemblée de l'exécutif de la Fédération et que c'était simplement une question de routine.

De la Rhodésie au Zimbabwe

Suite de la première page

rateurs les plus proches, ils bénéficient d'avantages identiques à ceux de leurs partenaires européens: 22,000 dollars rhodésiens l'an (143,000 francs), des facilités fiscales, une voiture, un chauffeur, une résidence. En tenant compte de la suppression de six anciens portefeuilles, la fin de la "suprématie blanche" coûte, exactement, 11,000 dollars (71,500 francs) par mois aux caisses de l'État rhodésien. Qui aurait pu croire, voilà quelques mois encore, que l'accession de la majorité africaine au pouvoir pouvait s'amorcer grâce à un si mince budget? La guerre coûte chaque jour, au bas mot, un demi-million de dollars rhodésiens à Salisbury, sans parler de ses effets économiques et sociaux...

Le jour de la signature, sous un immense portrait de Cecil Rhodes, fondateur de la colonie, M. Smith s'est félicité du "sincère effort" déployé en commun "pour établir un nouveau système démocratique de gouvernement en Rhodésie". Portant la coiffe et un boubou africains de circonstance, l'évêque Muzorewa, président de l'UANC (Conseil national africain unifié), s'est déclaré "ravi". Le révérend Sithole, qui préside l'ANC(S) (Conseil national africain-Sithole), a évoqué le "plus grand bouleversement" survenu dans l'histoire du pays, et le chef Chirau, président de la ZUPO (Organisation du peuple uni du Zimbabwe), s'en est pris à "ceux qui continuent de commettre des actes d'agression" puisque l'objectif de tous — l'accession de la majorité noire au pouvoir — était désormais en vue.

Étrange début. Personne n'a pavoisé. Nul n'est descendu dans la rue. Depuis l'attentat qui a fait onze morts, en juillet 1977, dans un grand magasin du centre, Salisbury s'est enrichie de quelques grilles et de gardes postés à l'entrée des immeubles, restaurants, hôtels et magasins. Régulièrement, une douzaine de voitures de police, bouclent un quartier pour opérer un rapide mais efficace contrôle d'identité. L'accord n'a pas modifié de telles habitudes. Nulle part des réjouissances n'ont été signalées. Ni l'espérance des Noirs ni la crainte des Blancs ne se sont ouvertement manifestées. Comme si le changement avait été, en quelque sorte, suspendu.

Le 31 mars, le conseil municipal de Salisbury a décidé d'ajourner à l'année prochaine un débat sur la déségrégation raciale de la capitale rhodésienne. Décision "inexcusable", s'est indigné M. Tracey, un influent homme d'affaires qui vient d'être promu à la direction de la Rhodesian Banking Corporation Ltd. "La crédibilité de l'accord est en jeu", a-t-il rappelé à d'honorables Rotariens. Le 20 juin, l'ouverture d'une nouvelle session du Parlement européen a relancé les spéculations sur l'éventualité d'une abrogation de la ségrégation raciale. Près de quatre mois se seront écoulés, de toute façon, avant que la question ne soit officiellement abordée...

"Chaque jour, dans les secteurs frontaliers, chauds et désolés, un soldat au moins meurt. Tandis que ses parents en sont informés, une mine terroriste explose, et six innocents civils sont tués, deux autres blessés, dont l'un demeurera invalide à vie; entre-temps, un fermier blanc tombe dans une embuscade montée par des terroristes en regagnant ses terres.

"Combien de temps cela va-t-il encore durer?", s'est interrogée Miss Moore, de Marandellas. La réponse du général Peter Walls, commandant en chef des "opérations combinées", a été précise. "En cas d'incidents, a-t-il expliqué, le 19 avril, à l'issue d'une séance avec le conseil exécutif, nous devons réagir. Nous allons continuer de tirer sur ceux qui paraissent être les annemis de l'État. Nous allons également continuer de poursuivre les meurtriers, d'imposer des couvre-feu si nécessaire, de protéger les vies de citoyens qui respectent la loi et de tenter d'imposer le maintien de la loi et de l'ordre. Aussi, le plus tôt nous saurons qui est pour le gouvernement et qui est contre, le mieux ce sera".

"Le règlement interne est ficelé par tant de prétendues garanties en faveur des Blancs qu'il rend impossible toute réelle solution", a commenté M. Garfield Todd, ancien premier ministre Rhodésie, seul adversaire de M. Smith. "Un mirage, le point culminant de l'histoire de notre perfidie", a-t-il dit plus récemment de cet accord du 3 mars qui stipule qu'au sein du Parlement indépendant, vingt-huit sièges sur cent seront réservés pendant au moins dix ans à des Blancs. Seront strictement garantis: la propriété, les pensions, l'indépendance et la "qualification" du pouvoir judiciaire, l'accès à la fonction publique, "le haut degré d'efficacité et l'apolitisme" des forces de sécurité, la double nationalité. Pour remettre en cause les dispositions précitées, une majorité de soixante-dix-huit voix sur cent sera nécessaire. Les vingt-huit députés blancs n'auront pas le droit, en revanche, de se coaliser avec une minorité de collègues noirs pour former un gouvernement.

Pendant la phase de transition, qui doit prendre fin le 31 décembre, M. Smith demeure premier ministre "de jure" tandis que le Parlement élu l'an dernier continue de légiférer sur convocation du conseil exécutif, lequel est chargé, avec l'aide du gouvernement bi-racial, de libérer les détenus politiques, d'abolir la discrimination raciale, de rédiger une nouvelle Constitution et d'organiser des élections générales. Lui revient également la tâche, cruciale, de créer des conditions d'un cessez-le-feu.

La libération de la majorité des Africains en détention préventive a eu lieu en avril. Le 2 mai, le conseil exécutif a invité les maquisards à cesser le feu. Un comité de huit membres — comprenant deux représentants de chaque partie signataire de l'accord — a été chargé de rédiger une Constitution. Une fois ce texte rédigé, — l'affaire de plusieurs mois — un référendum constitutionnel sera organisé parmi les Européens. Les élections générales auront lieu avant l'indépendance, au plus tard à la mi-novembre si le Zimbabwe doit naître le Jour de l'an. Rien n'a changé, tout est différent... C'est le temps des ajustements à un schéma qui paraît un peu irréel. S'ébauche ainsi une sorte de pas de deux incertain sur une musique de fond qui est encore loin de sonner juste.

Dès le début, il y a eu de justes et de fausses notes. "Ils ont besoin de se retrouver pour répéter le grand rôle qu'ils ont déjà joué dans le développement de ce pays", a dit des Européens le docteur Elliott Gabellah, co-ministre des affaires étrangères, du tourisme et de l'information. Ce collaborateur du pasteur Sithole a sagement inauguré ses fonctions en se rendant en Afrique du Sud visiter le pavillon rhodésien au "Rand Show". Brandissant la pipe rassurante de l'homme tranquille, il y a exprimé le voeu de maintenir des relations aussi amicales que possible avec le géant sud-africain.

Me Byron Hove, un avocat noir de retour de Londres, nommé ministre de la justice par l'UANC de l'évêque Muzorewa, avait réclamé une réorganisation de l'administration et de la police. Invité à présenter des excuses par le conseil exécutif, il s'y est refusé. Démis de ses fonctions, il a regagné, début mai, son étude, laissant derrière lui la première crise sérieuse au sein du régime intérimaire. Autrefois, Me Hove avait traité M. Smith de "Hitler" et suggéré la réunion d'un "tribunal de Nuremberg" pour l'Afrique australe. "La politique est l'art du possible", répétait-il depuis son retour en Rhodésie.

"Tant que Smith est là..." disent les Européens. Entendez: tant que le premier ministre rhodésien demeurera encore le "patron", ce qui est encore le cas, on pourra continuer de faire un bout de chemin. Entre-temps, ils distribuent les bons points. Le chef Chirau, sénateur et ministre de l'ancien régime, serait le mieux noté si on pouvait lui attribuer davantage d'influence. L'évêque Muzorewa, le héros des "townships" africaines et le moins "politique" des dirigeants africains, n'est sûrement pas le plus populaire en milieu européen. Peu maniable, les Blancs le jugent "imprévisible". Leurs faveurs iraient plutôt au révérend Sithole, politicien actif, qui tente un retour sur le devant de la scène. Le président de l'ANC(S) est devenu l'ennemi juré de son ancien lieutenant, M. Robert Mugabe, aujourd'hui coprésident du Front patriotique, marxiste avoué, représentant de la branche la plus forte de la guérilla, la ZANU (Union nationale africaine du Zimbabwe).

Pour l'instant, le premier ministre continue de travailler de douze à quatorze heures par jour à son bureau, alors que l'évêque Muzorewa n'assiste qu'aux réunions bihebdomadaires du conseil exécutif. Le commandement garde, seul, la haute main sur les opérations militaires. Les coministres noirs sont isolés au sein des administrations blanches. La radiotélévision n'accorde qu'une maigre place au régime biracial. Règle d'or: rassurer les Blancs, leur prouver que rien n'a changé. En corollaire, cette question que tous se posent: les Blancs se battront-ils, le moment venu, pour défendre un régime noir?

Voilà à peine un an, l'accord "interne" était inconcevable. Intervenant si tardivement, il n'a pas eu tous les effets espérés. Si l'appui sans réserve de l'Afrique du Sud paraît acquis, la reconnaissance internationale ne l'est pas encore, tandis que les sanctions économiques n'ont pas été levées. M. Smith et ses partenaires africains ont désormais besoin de désamorcer la guerre pour convaincre. Jugeant cet accord "honteux", MM. Mugabe et Nkomo, coprésidents du Front patriotique, ont annoncé une escalade des combats. Elle a déjà eu lieu. Pour le régime intérimaire de Salisbury, le test crucial d'un cessez-le-feu, même partiel, semble déjà manqué. Jusqu'où monteront les enchères?

Prochain article:
L'année la plus sanglante

La tutelle pourrait être levée dans deux syndicats du bâtiment

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Jugeant qu'un minimum de démocratie syndicale avait été rétablie, les tuteurs gouvernementaux chargés de l'administration de cinq syndicats de la construction ont recommandé de lever cette tutelle dans deux de ces syndicats.

Chez les mécaniciens d'ascenseurs, local 101, cette tutelle "devrait" être levée, disent-ils alors qu'ils signalent que chez les électriciens elle "pourrait" être levée.

Dans un troisième cas, chez les opérateurs de machinerie lourde, les tuteurs croient préférable de maintenir encore pendant quelques mois leur tutelle même si la situation à bien des égards est revenue à la normale. Quant aux deux autres syndicats, ils constatent devoir poursuivre leur travail. Il s'agit du célèbre local 144 des plombiers et du local 89 des mécaniciens d'ascenseurs.

Telles sont les recommandations des trois tuteurs de ces syndicats, MM. Gérard Beaudry, Léo Cormier et Yves Gauthier, dans le rapport remis au ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, rapport qui dans les derniers jours de la session était déposé devant l'Assemblée nationale.

Ces trois tuteurs étaient entrés en fonction le 27 octobre 1977, prenant la relève entre autres de M. Yves Ryan appelé alors à occuper d'autres fonctions au Conseil de sécurité publique de la CUM. Quelques semaines plus tard, l'Assemblée nationale, adoptait des amendements à la loi de la tutelle pour resserrer les pouvoirs des tuteurs en étendant notamment leur autorité à l'Association sportive du 144 devenue sorte de pouvoir parallèle du local 144 des plombiers.

C'est, parmi les syndicats désignés à la tutelle au lendemain des travaux de la Commission Cliche sur l'industrie de la construction, ce local 144 qui est toujours le plus réfractaire à l'action des tuteurs.

Dans leur rapport les tuteurs notent que c'est dans ce syndicat qu'ils ont dû le plus intervenir depuis novembre dernier. Ils constatent que leurs efforts en vue d'établir un dialogue avec les dirigeants de ce syndicat étaient vains. Ils rappellent les décisions prises, notamment la mise à pied d'agents d'affaires et du gérant d'affaires puis la nomination de remplaçants à ceux-ci, et ils évoquent ainsi les réactions que ces décisions ont suscitées:

"Depuis les mises à pied que nous avons faites des agents d'affaires en place à Québec et à Montréal, il n'y a pas eu généralement d'assemblée mensuelle des membres parce que le climat ne s'y prête pas encore".

Toutefois ils prévoient qu'en septembre ces assemblées pourraient reprendre. Entretemps les tuteurs pensent entreprendre des consultations auprès des syndiqués pour cerner les changements à apporter. Enfin les tuteurs évoquent des discussions avec les dirigeants internationaux de ce syndicat pour l'organisation d'élections au local 144 dans les meilleurs délais.

Tant que des élections n'auront pas eu lieu et tant que les structures de ce syndicat n'auront pas été repensées, les tuteurs recommandent au ministre de maintenir la tutelle. Il sera possible de réviser la situation quelques mois après ces élections, ajoutent-ils.

Quant à l'Association sportive du 144, les tuteurs notent que c'était le point de départ d'un pouvoir parallèle, ce que l'analyse de la situation financière de cet organisme a confirmé.

Chez les opérateurs de machinerie lourde du Québec, local 791, les tuteurs notent une amélioration du fonctionnement de ce syndicat depuis que des élections ont eu lieu.

"Les structures mises en place par cette élection nous paraissent favoriser la démocratie à l'intérieur de ce syndicat et permettre aux travailleurs de défendre leurs intérêts adéquatement", écrivent les tuteurs.

Pour autant ils ne croient pas qu'il faille lever dès maintenant cette tutelle, compte tenu des événements survenus à la baie James en 1974 qui ont entraîné des poursuites de $36 millions contre ce syndicat, compte tenu aussi des séquelles de l'absence de démocratie dans ce syndicat depuis plusieurs années. Ils croient que cette tutelle est encore souhaitée et souhaitable.

Du côté des mécaniciens d'ascenseurs, deux locaux étaient sous tutelle. Le local 101 et le local 89. Dans son rapport 1976-1977, M. Yves Ryan recommandait que la tutelle soit levée pour ces deux syndicats au cours des mois suivants. Il n'avait pas été donné suite à cette recommandation.

Les nouveaux tuteurs dans ce présent rapport dissocient les deux locaux. Pour le local 101 on recommande la levée de la tutelle soulignant que des élections ont eu lieu à la satisfaction des membres du syndicat, que la situation financière est acceptable et que les assemblées mensuelles suscitent l'intérêt nécessaire à la bonne marche du syndicat.

Toutefois pour le local 89 la situation est beaucoup plus complexe. Les tuteurs notent l'absence de vie syndicale et l'impossibilité de tenir des élections, et ils insistent sur l'épineux problème de l'application du décret de la construction à ces syndiqués. Tant que cette question n'aura pas été tranchée, il ne sera possible aux tuteurs de se prononcer sur le fonctionnement du syndicat. Aussi recommandent-ils le maintien de la tutelle.

Enfin pour le dernier syndicat, celui des électriciens, les tuteurs notent l'existence d'un malaise originant du bureau de placement syndical, malaise qui provient des lois et règlements existants. Ils concluent cependant que puisque la démocratie existe à nouveau au sein de ce syndicat, que les structures syndicales sont suffisamment fortes et que les dirigeants syndicaux semblent disposés à améliorer la condition de leurs syndiqués, il vaut mieux lever la tutelle malgré tout.

Initiation à la randonnée

L'auberge de plein-air La Boulé, dans les Laurentides, tiendra deux jours d'initiation populaire à la randonnée en forêt et l'apprentissage de la boussolle, de même que l'initiation à l'escalade.

Du vendredi soir, 30 juin, au dimanche soir, 2 juillet, des moniteurs et conseillers techniques d'expérience seront sur les lieux.

Il y aura projection de diapositives commentées sur les sports de montagne.

Le tarif est de $32.00 tout compris, pour les deux jours. Ce programme plein-air s'adresse à tous, de 18 ans et plus.

La Boulé est près du lac Supérieur dans la magnifique région du Mont-Tremblant.

A la mémoire de Lionel Groulx

QUÉBEC (PC) — "Notre état français, nous l'aurons", avait déclaré l'abbé Lionel Groulx le 29 juin 1977, au Colisée de Québec.

Désireux de rappeler la célèbre conférence que prononça l'historien, à l'occasion du deuxième congrès de la langue française, les Amis de Lionel Groulx dévoileront jeudi soir une plaque commémorative au Pavillon de la jeunesse, dans le parc de l'exposition de Québec.

Quelques témoignages de personnes qui entendirent le fameux discours, à l'époque, ainsi qu'un film documentaire sur l'abbé Groulx, sont au programme.

À SURVEILLER

Le dimanche, 2 juillet

Le festival de musique d'Ontario et du Québec 1978 aura lieu à l'hôtel Skyline à Ottawa. Le Festival est ouvert à tout étudiant suivant des cours de musique en Ontario ou au Québec.

●

Dans le cadre de la rencontre des francophones d'Amérique, le Conseil de la langue française présentera une première en démographie historique. Il s'agit d'un stand harmonisant d'une façon très moderne le passé, par les registres paroissiaux du régime français, et le présent par l'emploi des ordinateurs. Le stand sera monté dans les salles Crémazie et Garneau de l'Auberge des Gouverneurs du centre-ville de Québec.

●

La Commission de la capitale nationale annonce qu'à compter de ce jour et ce jusqu'au 5 août seront présentés les spectacles Astrolabe 78. Cette série de soirées gratuites sera donnée au théâtre en plein air de l'Astrolabe à la Pointe Nepean.

●

Dans l'enceinte de la cour du Petit Séminaire, de concert avec le Festival d'été le Québec, sera présenté un spectacle intitulé "Paroles et musique". L'Orchestre symphonique de Québec sous la direction de François Cousineau accompagnera Danielle Licari et plusieurs autres artistes dont les noms ne sont pas moins prestigieux.

Le mardi, 4 juillet

Le Marie Clarisse II, navire-école des cadets de la Marine hissera le pavillon de l'hospitalité et ce jusqu'au 7 juillet, et permettra au public de le visiter de la cale au grand mât. Classée monument historique, cette goélette en bois du début du XXe siècle est l'une des dernières survivantes de la ligne des voiliers construits au chantier maritime de Shelburne en Nouvelle-Écosse. Elle sera amarrée au quai 19 du Bassin Louise à Québec.

Le mercredi, 5 juillet

Le Groupement écologique de Maisonneuve organise une sortie d'initiation écologique au Boisé de la Chapelle de Réparation.

●

La Société des comptables en management du Canada tient son congrès annuel à l'Hôtel Méridien de Montréal.

●

Au Parc olympique et ce jusqu'au 9 juillet, se tient le congrès des Témoins de Jéhovah.

●

Le Service des activités culturelles de Saint-Laurent offre une journée de plein air à l'Auberge du Petit Bonheur à ses jeunes usagers des parcs. Départ: 9 h; retour 17 h.

●

Pierre-Yves Asselin donnera le deuxième récital de la série estivale à l'Oratoire Saint-Joseph à 20 h 30. Il a choisi d'interpréter les oeuvres suivantes: de J.S. Bach, *Prélude et Fugue en Mi mineur*, *La Partita* en Sol mineur sur le choral "Sei Gegrüsset Jesu Gütig", *Prélude et Fugue en Sol majeur*. En deuxième partie, il jouera la *Sixième Sonate* de F. Mendelshon, le *Deuxième choral* de C. Franck et la *Toccata* en Si mineur de E. Gigout.

Le samedi, 8 juillet

À l'Université Queen's de Kingston seront exposées les sculptures de plusieurs artistes canadiens. Le Centre d'Art Agnes Etherington souligne par cette exposition la 10ème conférence internationale sur la sculpture tenue récemment à Toronto.

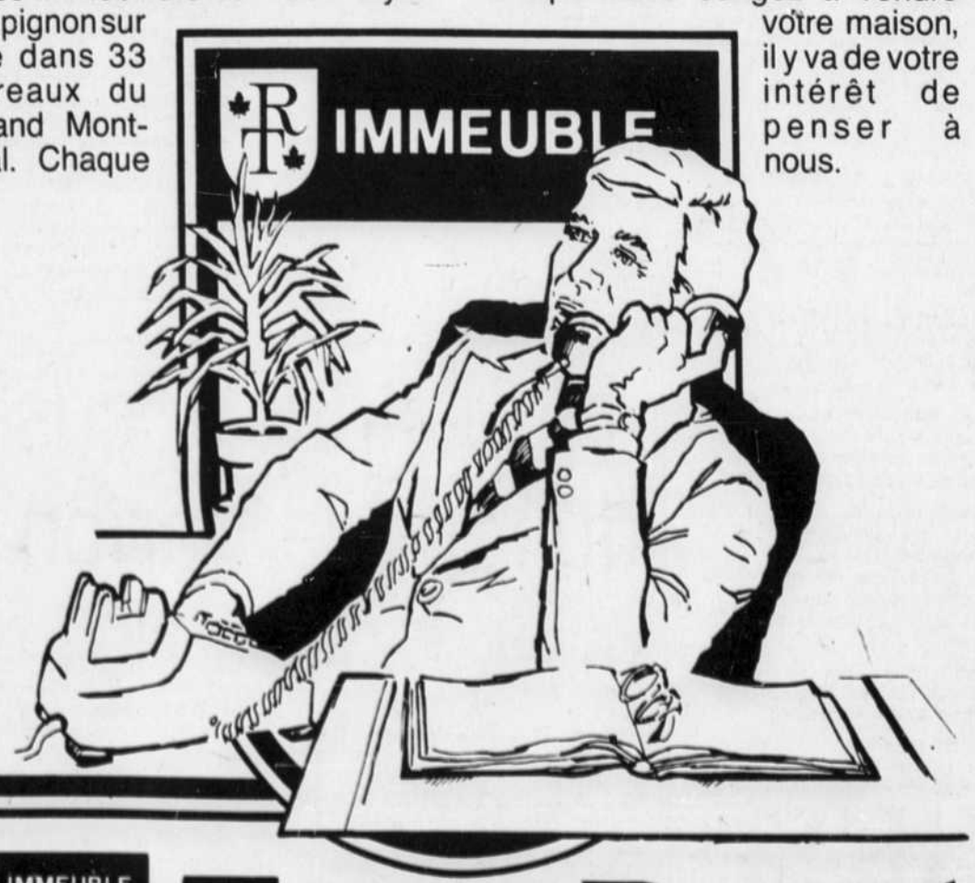
Songez-vous à vendre votre maison?

La plupart des gens qui possèdent une maison songent de temps à autre à la vendre.

Quelles que soient les raisons qui puissent motiver cette vente...changements dans la famille...évolution de situation financière...ou simple caprice... nous vous recommandons d'inscrire votre propriété chez nous.

Un détail important: les services immobiliers du Trust Royal ont pignon sur rue dans 33 bureaux du Grand Montréal. Chaque bureau met à la disposition des acheteurs en perspective tous les renseignements utiles concernant votre maison. Sans compter, bien entendu, le service individualisé, pierre angulaire de notre entreprise.

Le Trust Royal vous offre un éventail complet de services immobiliers qui n'ont plus à faire leurs preuves. Voilà pourquoi, lorsque vous songez à vendre votre maison, il y va de votre intérêt de penser à nous.



IMMEUBLE
Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, jeudi 29 juin 1978

Black Spiders: Dionne recommande 56 accusations

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — Treize membres de la bande de motards Black Spiders, qui ont terrorisé le village de Saint-Michel-de-Bellechasse et les environs ces dernières années, seront accusés de divers délits contre la personne en Cour criminelle.

Dérogeant à l'habitude de délibérer un certain temps après la fin des audiences, le juge Denys Dionne, président de la Commission d'enquête sur le crime organisé, (CECO) a formulé ses recommandations au ministère de la Justice dès la fin de l'audition du dernier témoin, hier après-midi.

"Devant la preuve accablante contre certains individus, il s'impose ici de procéder plus rapidement car la Justice ne saurait souffrir aucun délai dans sa bonne marche", a expliqué le juge Dionne qui a immédiatement recommandé que le ministère public porte 56 chefs d'accusation contre les 13 motards, dont 15 contre le chef de la bande, Jean-Marie "Tony" Leclerc.

Des policiers de la Sûreté du Québec sont aussitôt partis à la recherche des inculpés pour les conduire en prison où ils attendront leur procès sous des accusations de viol, voies de fait, enlèvement, attentat à la pudeur, extorsion, séquestration et vol qualifié.

Ce dénouement met un terme à une autre tranche des activités de la CECO, qui s'est amenée à Québec le 8 mai dernier pour examiner de près les faits et gestes de cette bande de motards de la rive sud de Québec qui auraient été mêlés à toutes sortes d'activités criminelles: meurtre, trafic de drogue, viol, etc.

Les commissaires de la CECO ont tenu 21 séances à huis clos où furent entendus 51 témoins et 17 audiences publiques qui ont permis 34 témoignages.

Pendant trois semaines, des victimes de ce gang ont fourni des témoignages qui ont fait frémir le public par leur horreur, telles ces adolescentes qui auraient été enlevées, séquestrées et forcées d'assouvir les instincts sexuels des motards.

Cinq membres de la bande attendent déjà à la prison d'Orsainville la tenue de leur procès dans une affaire de meurtre à Montmagny, où un sportif bien connu de cette municipalité, M. Paul Vézina, avait été tué par suite d'une altercation avec des Black Spiders.

Les individus qui feront face aux chefs d'accusations recommandés par la CECO sont le chef du gang, Jean-Marie Leclerc, 15 accusations; Simon Cadrin, 4; Yves Laverdière, 8; André Brochu, 8; Michel Brochu, 6; Serge Blanchette, 2; Yvon Deneault, 3; Jacques Rocheleau, 2; Jean Thibodeau, Réjean Therrien, Richard Ladouceur, un chef d'accusation chacun, ainsi que deux autres individus d'âge mineur.

Tous ces motards sont de la région de Bellechasse-Montmagny.

Au cours de l'audience d'hier, un jeune homme a témoigné caché derrière un écran où il a relaté comment il avait obtenu de la drogue d'une valeur en gros de près de $50,000 des Black Spiders.

Il a aussi raconté la façon dont il aurait été battu et maltraité par la bande parce qu'il avait refusé de poursuivre les paiements sur des commandes de drogues dont le prix avait été augmenté après l'achat.

Le témoin avait finalement contracté un emprunt dans une Caisse populaire pour rembourser le chef de la bande, avec des intérêts de 100 pour cent, la veille de Noël 1977.

Un dernier membre des Black Spiders, Simon Cadrin "Scott", a défilé à la barre des témoins, hier matin. Le président de la commission, le juge Dionne, a perdu patience à un certain moment pour qualifier Cadrin et ses comparses de "purs parasites de la société à qui ils demandent tant et pour laquelle ils font si peu".

Le juge a également lancé une sévère mise en garde contre le témoin en lui rappelant que ceux qui mentent sous serment ou qui refusent de répondre aux questions d'une commission ou d'un tribunal "refusent la société et sont passibles de six mois de prison".

Deux comparses de Cadrin ont déjà été condamnés à cette peine, il y a quelques jours, parce qu'ils avaient refusé de parler.

Plus loin, le juge Dionne a dit que le témoin ne duperait personne à l'enquête. "Ou bien vous avez menti effrontément ou vous avez conduit la police sur une mauvaise piste. De toute façon, vous aurez des comptes à rendre et ça ne saurait tarder".

Le président de la CECO a suggéré aussi au ministre de la Justice de lever complètement le huis clos lors des audiences prochaines au procès des accusés Black Spiders.

Bédard presse Ottawa d'intervenir dans l'affaire Maschino

par Clément Trudel

L'Algérienne Dalila Zeghar-Maschino "doit être libre de revenir" au Québec où le procureur général dit avoir des motifs raisonnables de croire qu'un crime d'enlèvement a été commis par le frère ainé de Dalila, le richissime Messaoud Zeghar.

M. Marc-André Bédard, ministre québécois de la Justice, faisait hier cette déclaratçon peu de temps avant qu'à Montréal ne débute une manifestation de 200 personnes environ venues réclamer la solidarité envers Dalila Zeghar qui, après 32 mois de séjour au Canada, à titre d'immigrante reçue, aurait été droguée et enlevée par son frère Messaoud Zeghar qui la rapatria en Algérie le 24 avril.

Denis Maschino, ressortissant français vivant à Montréal, espère bientôt revoir sa femme que la famille Zeghar voudrait maintenant marier à un Musulman. La famille Maschino, à Paris, a d'ailleurs fait tenir hier à l'ambassade d'Algérie à Paris une lettre à l'intention du président Houari Boumedienne. Cette lettre, contresignée par 71 intellectuels français au nombre desquels se trouvent Claude Mauriac, Michel Foucauld, Jean-Paul Sartre, Simonne de Beauvoir et Claire Etcherelli, n'a pas pu être remise à l'ambassadeur, mais fut remise au concierge de l'immeuble dont les grilles étaient verrouillées.

Les lois algériennes, pays où la religion officielle est l'Islam, ne reconnaissent pas comme légal un mariage entre un chrétien et une musulmane. Denis et Dalila Maschino s'étaient mariés en mai 1975, quelques mois avant d'être admis au Canada.

Dans sa déclaration, M. Bédard affirme: "Il apparait clair que Dalila Zeghar-Maschino n'a pas quitté librement et volontairement le Québec et n'est pas libre actuellement de quitter l'Algérie. Une telle situation touchant une personne ayant ici le statut d'immigrante reçue et jouissant de ce fait des droits reconnus par nos lois, est intolérable et doit faire l'objet de l'action des gouvernements responsables".

M. Bédard invite le gouvernement fédéral à poser "les actes énergiques qui s'imposent" pour que Dalila Seghar puisse revenir au Canada, où la justice devrait suivre son cours "dès que les personnes nécessaires seront en territoire québécois".

À Paris, une manifestation devrait se dérouler le 1er juillet devant l'ambassade d'Algérie, a fait savoir la famille Maschino.

La manifestation d'hier à Montréal regroupait des représentantes de 15 mouvements et organismes chapeautés par le Regroupement des femmes québécoises. La pétition qui a circulé sera remise au Conseil consultatif de la femme. L'argent recueilli servira à payer les frais de télégrammes envoyés à plusieurs ministres canadiens et, éventuellement, à retenir les services d'avocats pour défendre la cause de Denis et Dalila Maschino.

"Ottawa dormez-vous?"; "Femmes de tous les pays, solidarité"; "L'inaction et le silence des gouvernements peuvent mener au suicide"; "Les femmes ne sont pas des marchandises" et ne devraient pas être achetées, vendues ou échangées: les pancartes brandies clamaient bien haut le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes. Certaines blâmaient le Canada, où "l'entrée légale est difficile et la sortie illégale facile".

Mair Verthuy, qui fut professeur de Dalila à Montréal, dit que des manifestations se dérouleront dans plusieurs villes du pays où 295 organisations de femmes ont déjà été contactées pour mener le combat en vue d'obtenir la sortie d'Algérie de cette jeune femme dont une famille ne saurait disposer comme d'un objet. Nous voulons que les femmes soient solidaires de leurs soeurs maltraitées, où que ce soit dans le monde, surtout dans un pays que l'on dit "progressiste" comme l'Algérie, affirme Mme Verthuy.

Comment se fait-il que Dalila n'ait pas reçu la protection à laquelle elle avait droit? dit un tract distribué au square Phillips où se tenait la manifestation à laquelle s'étaient joints quelques hommes. Le gros des manifestantes appartenait à des mouvements féministes. On y notait la présence de Pauline Julien qui, dans une boîte montréalaise devait plus tard faire une intervention spéciale sur l'affaire Zeghar-Maschino, à l'intérieur de son spectacle "Femmes de paroles".

Dans le document que l'on remettra ces jours-ci au Conseil consultatif de la femme, l'on s'interroge sur la présence à l'aéroport de Dorval, quatre jours durant, en avril, d'un avion particulier des Zeghar qui n'aurait aucunement été ennuyé, même si les plaques en avaient été modifiées avant son retour sur l'Algérie.

L'instruction judiciaire, si jamais elle a lieu, permettra de tirer au clair les circonstances de cet "enlèvement" — c'est la version de la famille Maschino et de ses nombreux sympathisants — que la tradition islamique absoudrait.

Celles qui avaient organisé la manifestation soulignent le danger d'un précédent qui resterait impuni. Des "femmes immigrantes" se disent inquiètes des faits qui sont survenus en territoire canadien. Samedi prochain, à Paris, le "mouvement des femmes algériennes" et divers groupements féministes doivent exprimer les mêmes craintes.



Environ 200 personnes, des femmes en majorité, ont manifesté hier au square Phillips en vue d'inciter les autorités canadiennes et québécoises à prendre des mesures pour assurer le retour au Canada de la jeune Dalila Maschino emmenée de force en Algérie pour être mariée à un Musulman. (photo Jacques Grenier)

Affaire Sky Shops

Les jurés délibèrent

par Bernard Morrier

Les jurés au procès du sénateur libéral Louis de Gonzague Giguère ont entrepris leurs délibérations au milieu de l'après-midi d'hier, après trois semaines d'audience.

Peu avant, en livrant son adresse, le juge Jean-Guy Boilard les avait incités à atteindre le plus possible un verdict unanime, à la lumière de la preuve soumise.

Rappelons que le sénateur Giguère est accusé dans le premier cas d'avoir conspiré avec Clarence Campbell, Louis-A. Lapointe et Gordon Brown, dans le but de toucher un profit de $95,000, par l'acquisition de 5,000 actions de la compagnie Sky Shops, compte tenu du bail de celle-ci qu'il aurait aidé à faire prolonger. Dans ce cas-ci, on l'accuse en tant que sénateur, alors que le deuxième chef précise qu'il aurait comploté à titre d'individu, ayant ou prétendant avoir de l'influence pour obtenir la prolongation du bail en question.

Le juge a précisé que si l'accusé est innocent, on doit l'acquitter dans les deux cas. Mais s'il est jugé coupable, ce ne doit être que sur un seul des deux chefs d'accusation, une même personne ne pouvant être jugée deux fois pour une même crime.

En vue des élections de novembre

Le conseil de Saint-Léonard manoeuvre pour que la loi 44 ne s'applique pas

par Rodolphe Morissette

Malgré les appels de deux des trois partis politiques d'opposition, le conseil municipal de Saint-Léonard manoeuvre pour que la loi 44 sur la démocratie municipale n'y soit pas appliquée lors de l'élection du mois de novembre.

Suivant la loi 44, que l'Assmelbée nationale a adoptée en toute fin de session la semaine dernière, les municipalités dont la population varie entre 20,000 et 100,000 habitants ont la liberté de se prévaloir, ou non, de toute la loi pour l'élection de novembre ou encore de choisir d'appliquer à cette occasion soit la section de la loi qui touche la reconnaissance et le financement des partis politiques municipaux, soit celle qui vise la modification de la carte électorale: l'une à 12 quartiers et tiers et l'augmentation du nombre des conseillers municipaux, suivant le principe "un quartier, un conseiller".

Le conseil s'est réuni une première fois pour discuter de l'action à prendre à ce sujet le 20 juin. La majorité des conseillers se sont montrés favorables aux principes de la nouvelle loi, notamment au fait de porter le nombre des conseillers (et des quartiers) de six à au moins 12. Aussi a-t-on demandé aux fonctionnaires municipaux de préparer deux hypothèses de carte électorale l'une à 12 quartiers et l'autre à 16. Les fonctionnaires de la ville ont recommandé la carte à 12 quartiers.

Réunis de nouveau mardi matin, en comité plénier, les conseillers et le maire, M. Jean DiZazzo, ont réexaminé la question avant de prendre une décision à l'assemblée publique qui avait lieu le même soir. Mais si le conseil s'accorde sur les principes de la loi, la majorité de ses membres, qui sont des partisans du maire, formulent de nombreuses réticences pratiques.

Les quatre conseillers qui appuient le maire — MM. Maurice Boulanger, Maurice Bouchard, Robert Boivin et Erminio Iadeluca — font valoir les objections suivantes. D'abord, les délais (fixés au 15 août) sont trop courts pour réviser la carte électorale. On pense également aux coûts que la municipalité devrait absorber pour le financement des formations politiques. En outre, si la plupart des conseillers se rallient à l'idée du contrôle des dépenses électorales, tous ne souscrivent pas à celle de la limitation des cotisations individuelles. Enfin, surprise, l'un des points qui paraît faire le plus de difficulté pour maints conseillers tient à l'interdiction pour les personnes morales de voter aux élections municipales..., un point qui n'a guère fait tiquer la majorité des autres maires du Québec. Contrairement à ce qui se passe dans les autres municipalités, le vote des corporations serait donc important à Saint-Léonard.

Entre-temps, deux formations d'opposition réclament à grands cris que le conseil mette en application la loi 44 dès cette année. Hier, l'Équipe du renouveau de Saint-Léonard, regroupée autour de son président, Me Michel Bissonnet, s'apprêtait à faire parvenir une lettre au conseil de ville pour les prier d'agir en ce sens. On veut que toute la loi soit appliquée.

Quant à l'Alliance municipale, née en 1974 et qu'i n'a qu'un représentant au conseil, M. André Chrétien, elle a déjà fait des représentations à cette fin auprès de la Commission municipale du Québec et du ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif. Lors de l'assemblée du conseil de mardi soir, le conseiller Chrétien, constatant que le groupe DiZazzo tentait de faire reculer indéfiniment l'échéance d'une décision à cet égard, a présenté une résolution visant à tenir sur le sujet une assemblée spéciale le 4 juillet. Mais tandis que le seul conseiller indépendant, M. Rémi Boyer, ne disait mot et que la motion ne trouvait personne pour l'appuyer, le groupe DiZazzo faisait valoir la complexité énorme de la question et surtout les délais trop serrés pour son application cette année.

Le conseiller Chrétien est revenu à la charge avec une nouvelle résolution demandant qu'on exprime au moins un accord de principe pour augmenter substantiellement le nombre de conseillers à Saint-Léonard. La résolution fut adoptée et, dans l'intervalle, l'Alliance municipale fait circuler une pétition qu'elle enverra à la Commission municipale du Québec pour que la loi 44 s'applique cette année dans cette ville.

Il est cependant à peu près acquis qu'on ne reparlera pas de la loi 44 au conseil de ville, ni à sa réunion ordinaire du 11 juillet ni à celle du 8 août. Au mois d'août, de toute manière, il serait trop tard pour procéder à un redécoupage de la carte électorale. La volonté de procéder à des changements de cet ordre n'y est manifestement pas. Pour le troisième parti d'opposition, enfin — l'Union civique dirigée par M. Joseph Andreoni, l'application de la nouvelle loi lui est souverainement indifférente.

Après Montréal et Longueuil, qui sont obligées d'appliquer la loi 44 cette année, les trois plus grosses villes de l'île de Montréal, où son application est facultative, sont Montréal-Nord, Saint-Léonard et Ville Saint-Laurent.

À Montréal-Nord, l'hypothèse de l'application de la nouvelle loi n'a même pas été soulevée au conseil mardi soir. Le maire, M. Yves Ryan, a confié au DEVOIR hier que le conseil n'a pas en main le texte définitif de la loi et que de toute manière, il est trop tard. Cette ville, qui compte environ 95,000 âmes, devrait pratiquement tripler le nombre actuel (six) de ses conseillers, suivant la nouvelle loi. Il semble donc que M. Ryan, qui a d'ores et déjà décidé de se représenter pour une cinquième mandat cette année, le fera avec à peu près la même équipe de conseillers qu'il avait fait élire avec lui en 1974.

A Saint-Laurent, les conseillers ont demandé à leurs fonctionnaires d'examiner la possibilité d'utiliser, en tout ou en partie, la loi 44. La question est toujours à l'étude et l'on attend une réponse dans quelques semaines seulement.

Ouverture de l'enquête sur les 13 noyades

VILLE-MARIE (PC) — Un résidant de longue date de la région du lac Témiscamingue a déclaré hier que les conditions étaient idéales pour faire du canot quelques heures avant que trois canots chavirent sur le lac le 11 juin, entraînant la noyade de 12 écoliers et de leur professeur.

M. Dave Radway, âgé de 54 ans, a déclaré à l'enquête du coroner sur la mort des 13 qu'il était sur la rive, remplissant un seau d'eau près de son chalet, un peu après-midi, quand il aperçut trois des quatre canots.

Les 12 écoliers qui ont perdu la vie faisaient partie d'un groupe de 27, âgés de 10 à 15 ans, de la St-John's School de Claremont, en Ontario.

"Le temps était idéal, dit-il, ajoutant que les canots voguaient vers le nord sous un vent régulier. Ils allaient à bonne allure. Les garçons pagayaient très bien".

M. Radway a cependant ajouté que le vent s'est levé rapidement vers trois heures de l'après-midi. Il a expliqué qu'au printemps, quand l'eau est encore très froide, les vents peuvent causer des courants d'air subits qui traversent le lac d'ouest en est.

Le témoin a ajouté que ces courants d'air sont "imprévisibles... surtout si l'on ne s'est jamais trouvé sur le lac".

Les canotiers ont dit que leurs embarcations ont chaviré vers trois heures, quand les eaux étaient particulièrement agitées.

Quatre professeurs de l'école, située à 55 kilomètres au nord-est de Toronto, accompagnaient les 27 garçons. Ils avaient pris place à bord de quatre canots de cèdre de 27 pieds qui devaient les conduire à Moosonee, Ont., sur la baie de James.

Plus tôt, M. Camille Gagnon, de la Sûreté provinciale de Ville-Marie, a déclaré que l'on avait trouvé les victimes flottant en gilets de sauvetage la tête bien au-dessus de l'eau.

La police a été prévenue de l'accident par le pilote d'hélicoptère Gary Smith, âgé de 28 ans, qui survolait le lac le lendemain, 12 juin.

4 individus accusés du rapt de Marion

SHERBROOKE (d'après CP) — Quatre personnes ont été accusés hier d'avoir participé à l'enlèvement de M. Charles Marion, survenue l'été dernier.

Claude et Jeanne Valence — un couple dans la quarantaine — Michel de Varennes, 38 ans, et Louise Beaubien, 28 ans, ont tous nié leur culpabilité aux accusations d'enlèvement, de séquestration et de complot portées contre eux devant le juge Jacques Pagé, des Sessions de la paix de Sherbrooke.

M. Marion, 58 ans, gérant de crédit d'une caisse populaire de Sherbrooke, avait été enlevé et séquestré pendant 82 jours l'été dernier. Ses ravisseurs avaient d'abord exigé une rançon de $1 million pour finalement se contenter d'une somme de $50,000 versée par la famille Marion.

Le juge Jacques Pagé a refusé aux accusés la liberté sous caution. De Varennes subira son enquête préliminaire le 4 juillet et demeurera en cellules d'ici là sur les ordres du magistrat. La police a informé le juge de l'existence d'un mandat de recherche émis contre De Varennes depuis son évasion de la prison de Saint-Hyacinthe en 1975.

La police n'a pas voulu confirmer cependant qu'elle recherchait une cinquième personne dans cette affaire. La police n'a pas indiqué non plus si une partie de la rançon avait été retrouvée.

M. Marion a déclaré après sa libération qu'il avait été enchaîné durant les 82 jours dans une chambre noire infestée de rats. Son rapt est le plus long de l'histoire canadienne.

M. Marion n'a pas assisté hier à l'audience du tribunal, mais sa fille Roseline y était. M. Marion est en congé de son emploi depuis sa libération le 27 octobre 1977 et est traité par un psychiatre.

En fait, les fraisiers ne montaient pas si haut

(Par Bernard Morrier) — Des fraisiers qui doivent grimper jusqu'à quatre ou cinq pieds, qui pousseraient n'importe où, qui résisteraient au froid et qui donneraient de grosses, bonnes et juteuses fraises six mois par année. Tout ceci n'est que de la publicitée trompeuse.

Ainsi en a décidé hier le juge Paul Dansereau, tout en condamnant à $2,500 d'amende la compagnie Directex Canada Limitée, du 1920, boulevard Saint-Martin, à Laval.

Cette dernière avait fait la publicité précitée dans l'hebdomadaire montréalais Dimanche-Matin, il y a quelque temps. Mais les enquêteurs du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations eurent tôt fait de vérifier.

"On n'a qu'à planter les fraisiers, à les arroser de temps à autre et plus besoin de se pencher pour cueillir ces fraises, tout comme sur un pied de vigne", disait la publicité. On ajoutait qu'en créant un décor incomparable dans le jardin ou même sur le toit des maisons, les plants pouvaient produire pendant des années.

Pourtant, après avoir fait l'acquisition de plusieurs plants, les enquêteurs les confièrent au ministère de l'Agriculture, qui en prit le plus grand soin. Mais à la fin de l'expérience, plusieurs plants étaient morts, tandis que les plus vigoureux atteignaient à peine 22 pouces.

AUJOURD'HUI

À 21 h au *Musée des Beaux-Arts de Montréal*, représentation de danses traditionnelles de la tribu iroquoise des Agniers, à l'occasion de l'ouverture de deux expositions d'art indien du Canada libre. Pour souligner la Semaine des musées québécois et la Semaine du patrimoine, le vernissage est ouvert au grand public et l'entrée du musée est gratuite.

●

À 21 h, à Place Bourget (au cégep en cas de pluie), à Joliette, spectacle de la *Semaine du Canada* avec Pierre Lalonde, Jérôme Lemay, Monsieur Pointu, Charity Brown et Gabrielle Bugeaud.

●

Cliniques de sang de la *Croix-Rouge* à Montréal: Revenu provincial, complexe Desjardins, Tour du Nord, 3e étage, de 8 h 30 à 13 h; Centre commercial Boulevard, 4270, rue Jean-Talon est (en face de La Baie, entrée Jean-Talon, angle Pie IX), de 14 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

Un piéton, c'est un automobiliste qui se sert de sa tête.

PARTICIPACTION

Marchez. Dès aujourd'hui.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur intérimaire et rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

Montréal, jeudi 29 juin 1978 ■4

La démarche constitutionnelle d'Ottawa

Dans le discours qu'il a prononcé mardi à l'appui de sa motion visant à créer un Comité des deux chambres pour étudier le projet de loi constitutionnel, M. Trudeau a apporté sur la démarche de son gouvernement des précisions qui tiennent compte en partie des critiques formulées en divers milieux.

Il n'était pas besoin de rappeler longuement que les forces à l'oeuvre dans ce pays, les tensions et les crises, tous les changements survenus depuis un siècle justifient largement l'effort de révision et de renouvellement entrepris récemment. Mais, d'une manière plus nette et plus explicite qu'il ne l'avait fait dans son Livre blanc, le premier ministre a indiqué que le problème du Québec est capital dans cette opération. Il a même consenti à dire que les Québécois, avant de se prononcer dans un référendum sur leur avenir politique, voudraient naturellement savoir qu'une nouvelle constitution est possible qui modifierait la nature des choses.

■

Le premier ministre a d'autre part évoqué les échecs successifs des années passées. C'est pour avoir trop cherché à réaliser l'unanimité des provinces et du gouvernement fédéral que les précédentes tentatives n'ont pas abouti. D'où la méthode retenue cette année et comportant, on le sait, la phase relative aux domaines qui relèvent de la compétence fédérale et la deuxième phase touchant la répartition des pouvoirs. Au chapitre du rapatriement et de la formule d'amendement, le chef du gouvernement se déclare prêt à procéder au moment et à l'étape qui conviendraient le mieux aux provinces. Quant à l'ensemble de cette procédure, dont le chef du Parti libéral du Québec a surtout déploré le caractère unilatéral, M. Trudeau devait plus loin préciser que son gouvernement ne refuse pas la discussion, que son action ne doit pas être tenue pour "définitive et unilatérale". Il se dit prêt à améliorer la façon "dont nous pourrons étudier ce projet de loi".

L'une des façons de le faire serait d'associer étroitement les provinces au processus de la phase 1 plutôt que d'annoncer simplement une intention de consultation. Il est vrai que, suivant la constitution actuelle, le Sénat, la Cour suprême et la déclaration des droits sont des questions qui relèvent de la compétence du Parlement fédéral, que celui-ci peut conséquemment modifier la Loi fondamentale sans l'accord des provinces. Mais, dans la pratique, on ne peut concevoir que le Canada substituerait au Sénat une chambre de la Fédération sans obtenir l'accord des provinces puisque cette nouvelle institution, par sa nature, sa composition et sa vocation, intéresse directement les États de la Fédération. Il n'en va pas autrement de la Cour suprême. On ne peut non plus imaginer qu'une déclaration des droits soit conçue et mise au point sans l'agrément et le concours des provinces.

M. Joe Clark, dans sa réplique au premier ministre, a du reste insisté sur cette importante dimension. Le gouvernement et le Parlement fédéral, a dit le chef conservateur, ne représentent "que la partie fédérale de l'association canadienne". Dès cette première phase, par conséquent, les provinces ne sont pas suffisamment impliquées dans l'entreprise. Le leader de l'Opposition a signalé avec raison un autre aspect important du contexte dans lequel s'engage la discussion constitutionnelle. Il se demande si un Parlement qui siège au-delà de la durée d'une législature normale est bien mandaté pour présenter des modifications d'un caractère aussi fondamental qu'une réforme constitutionnelle. C'est pourquoi il importe, devait ajouter M. Clark, d'accord sur ce point avec M. Trudeau, de multiplier les sources, d'élargir le cercle, de faire appel à tous ceux qui peuvent éclairer les parlementaires sur un projet aussi vital. C'est là un nouveau plaidoyer en faveur d'une concertation plus poussée avec les provinces, même dans les secteurs qui ne relèvent pas théoriquement de la compétence de celles-ci.

■

Au cours de son intervention, le premier ministre a cru nécessaire de faire une distinction entre les efforts antérieurs de révision constitutionnelle et l'opération en cours. Dans le passé, seuls les avocats, les experts, les hommes politiques et les commentateurs de la presse s'intéressaient vraiment à ces problèmes. Mais, affirme M. Trudeau, cette fois-ci, la question constitutionnelle "concerne tout le monde", et notamment les Québécois, devait-il insister. La conjoncture étant ce qu'elle est, on partage volontiers le sentiment du premier ministre.

Aussi peut-on s'étonner du raisonnement qu'il tient au sujet du partage des pouvoirs qui entre dans la phase II de son échéancier. S'il reconnaît sans réserve l'extrême importance de ce sujet, il fait en revanche observer aux Communes que le gouvernement québécois refuse d'en discuter. Cela est incontestable et on pourrait aussi ajouter que le gouvernement du Québec refusera toute discussion constitutionnelle avec Ottawa à moins que ne soit levé le préalable inscrit en exergue de tous les projets d'Ottawa, à savoir qu'un régime véritablement fédéral soit maintenu.

Dans ces conditions, et si l'on pousse à la limite le raisonnement du premier ministre, le Québec et ses habitants sont à toutes fins utiles exclus de la réforme lancée à Ottawa. En matière constitutionnelle, M. Trudeau veut discuter "de gouvernement à gouvernement". On le comprend et il serait souhaitable que son ministre des Finances en fasse autant dans le domaine fiscal plutôt que d'adresser aux contribuables des dollars qu'il doit à M. Parizeau. Mais voici un cas où M. Trudeau pourrait, par-delà le gouvernement de M. Lévesque, exposer aux citoyens du Québec ses propositions en matière de répartition des compétences législatives. Il pourrait même insérer un feuillet dans l'enveloppe contenant le chèque de $85.!

Si le premier ministre croit que la question "concerne tout le monde" et, en particulier, les Québécois bientôt appelés à se prononcer sur leur avenir politique, il doit en conséquence saisir l'ensemble des Québec, sinon de tous ses projets, au moins des grandes orientations qu'il envisage pour la seconde autant que pour la première phase.

Michel ROY

D'un Richardson à l'autre

L'histoire a des hasards sinon des habitudes et c'est avec quelque ironie qu'on se souvenait mardi, en voyant le député James Richardson quitter les banquettes libérales, qu'un de ses ancêtres ou homonymes, John Richardson, lui-même député à l'Assemblée législative du Bas-Canada, avait provoqué un débat épique en 1793 en tentant vainement d'imposer l'anglais comme seule langue légale du parlement. Ce débat est si typique de nos moeurs politiques qu'il est le sujet même du tableau du peintre Charles Huot, qui orne encore aujourd'hui les lieux de l'Assemblée nationale.

Un peu moins de 200 ans plus tard, en passant par le rapport Durham, la Confédération et les avatars successifs du débat constitutionnel, le rêve de James Richardson semble venir du fond des âges sans déformation ou presque. C'est celui d'un Canada de langue anglaise, où la tolérance de la langue française, d'usage familial ou régional, n'irait jamais jusqu'à se traduire dans des garanties officielles.

En répétant tout haut ce que plusieurs députés pensaient en leur âme et conscience en votant contre la loi sur les langues officielles en 1969, le député de Winnipeg-Sud n'en devient pas moins un intouchable, au même titre que le député-maire de Moncton, M. Léonard Jones, que le Parti conservateur refuse d'accueillir en ses rangs à cause des mêmes convictions linguistiques. Cela ne l'empêche pas d'avoir des sympathisants qui sont allés jusqu'à l'applaudir chaudement quand il a tiré sa révérence à son ancien parti pour aller siéger comme indépendant.

La moindre sympathie est pourtant une caution à une vision désolante et injurieuse de l'histoire chez M. Richardson. Quand celui-ci a quitté son poste de ministre de la Défense nationale, en septembre 1976 dans des circonstances analogues, il avait clairement laissé poindre l'espoir d'en finir un jour, par la solution radicale de l'assimilation.

M. Trudeau, disait-il, avait plus ou moins annoncé son intention d'inscrire les garanties linguistiques de la loi sur les langues officielles dans la constitution. Ce serait donc les rendre quasi intangibles et irréversibles, alors qu'on ne peut préjuger de ce que nous réserve l'avenir, alléguait-il pour s'opposer au projet. Le dépôt du projet de loi constitutionnel, qui confirmait ses appréhensions, ne pouvait que le pousser à quitter définitivement le Parti libéral.

Nous ne sommes plus en 1793, et la seule vitalité actuelle du Québec suffirait à démolir à leur face même les vestiges du vieux projet assimilateur que ressasse encore James Richardson. Et malgré l'analogie, le Canada anglais a certes fait un bout de chemin; il serait abusif, comme plusieurs ne se privent pas de le faire, de sauter sur l'occasion pour décréter le député de Winnipeg-Sud représentatif d'un peut tout ce qui vit à l'ouest du Québec. M. Richardson est la voix d'une partie de l'opinion du Canada anglais, rien de plus.

Il en est la plus extrémiste, parente de loin avec les mines gênées d'une bonne part des autres représentants de l'opinion canadienne-anglaise, autorités politiques et commentateurs, devant les timides propositions de réforme constitutionnelle de M. Trudeau et les garanties linguistiques qu'elle comporte.

Ce n'est pas par seul défaut du coeur que cette partie du Canada anglais se refuse aux manifestations concrètes d'une égalité entre ce qu'elle nomme pourtant à satiété "les deux peuples fondateurs", cet euphémisme des deux nations. C'est aussi, et peut-être surtout par un défaut de perception.

Que lui a-t-on dit du Québec et du Canada français en l'amenant à accepter la loi sur les langues officielles? Que cette collectivité différait de l'autre par la langue, point à la ligne. Ses aspirations culturelles et économiques pouvaient faire l'objet d'analyse, au même titre que celles des autres groupes de la "mosaïque", mais en demeurant largement dissociées du problème linguistique.

Mardi encore, au moment où il présentait son projet de loi constitutionnel aux Communes, M. Trudeau rangeait sous trois catégories distinctes les "problèmes" du Canada. Ce sont les rapports entre les citoyens et leurs gouvernements, disait-il, puis l'existence de deux langues officielles, enfin l'aliénation régionale.

Le mécontentement du Québec, faiton croire ainsi aux Canadiens, hors le "problème" linguistique, n'est rien d'autre qu'une de ces manifestations d'aliénation régionale, comme on en trouve dans l'ouest, en Colombie-Britannique, dans les provinces de l'Atlantique. Le projet de préambule de la nouvelle constitution est de la même eau. Il réclame un "respect égal" pour le français et l'anglais, et noie le reste dans les diverses "croyances, culturels et particularismes régionaux". Aussi convaincant que soit ce schéma théorique quand M. Trudeau le promène sous des yeux étrangers, il va contre toute l'expérience d'être, confuse ou consciente, des Québécois comme des francophones hors Québec.

Au fond c'est exactement cette analyse que M. Richardson reprend à son compte, d'autant plus facilement qu'il est député de Winnipeg, un des lieux par excellence de la prétendue "mosaïque" canadienne que des études ont révélées tout aussi "melting pot" que les pratiques de nos voisins américains.

Si les Canadiens français ne souffrent de rien d'autre que d'une "aliénation régionale", et si leur droit à la persévérance linguistique n'est soutenu que par "l'histoire et la démographie", comme l'alléguait mardi encore M. Trudeau, on peut tout aussi bien, une logique valant l'autre, voir le salut du Canada dans une formule plus simple. Celle d'un pays unilingue attentif aux disparités régionales, et permettant l'usage du français, langue familiale et régionale, là où "l'histoire et la démographie" l'imposent. Cela donne un Québec bilingue dans un Canada de langue anglaise.

À force de détester les manifestations du nationalisme québécois, le premier ministre aura ainsi contribué lui-même à fausser la perception qu'en a le Canada anglais.

Et surtout il aura même réduit ses propres solutions, ouvertes et généreuses au demeurant, au rôle de remèdes amers, à avaler pour faire passer un malaise linguistique passager. D'abord défi, la coexistence des deux langues est devenue "problème" qu'on s'excuse presque de poser. Rien de surprenant à ce que la partie en position de force se sente encore capable de négocier même le minimum.

Lise BISSONNETTE

LIBRE OPINION

Avortement, bon sens et métaphysique

par Louis Sastre

Prêtre, l'auteur est docteur en médecine et docteur en théologie.

■

Dans LE DEVOIR du 9 juin, à la page 5, est apparu un article intitulé *Réflexions sur l'avortement*, signé par Aline Hubert, Lise Moisan, Sally Burch et Francine Pelletier, membres du Comité pour l'avortement libre et gratuit.

En premier lieu, les auteurs dénoncent l'ignorance en matière de biologie de ceux qui considèrent l'avortement comme un meurtre: "L'avortement est un meurtre: voilà l'argument-marteau utilisé par Pro-Vie et tous ces autres amoureux de la vie; un fait cependant est à noter: le taux d'utilisation de cet argument est fonction directe de l'ignorance en matière de biologie de ceux qui s'en servent". Ensuite, elles s'engagent dans des réflexions plutôt saugrenues sur cette matière, à propos par exemple, du début de la vie humaine et du tracé électroencéphalographique du foetus.

L'ignorance en matière de biologie est excusable, lorsqu'elle est silencieuse. Elle est moins excusable lorsqu'elle emploie des arguments d'autorité et, moins excusable encore, lorsqu'elle rejette les dictés du bon sens, patrimoine de tous, qui ne souffrirait d'être dédaigné sur des questions autant fondamentales qu'élementaires. Certes, on peut élucubrer sur la question la plus simple et la rendre complexe à force de réflexion. On peut entourer la chose la plus évidente d'un grand apparat de circonstances et finir par glorifier ce qui est accidentel au détriment de ce qui est essentiel. C'est ainsi que sur la question de l'avortement, certains ont tripatouillé le sujet de telle façon qu'ils firent sombrer la vraie nature des choses dans un fouilli inextricable. Je me permets ici, à le seule lumière du sens commun, d'avancer quelques considérations sur *l'essentiel* si maltraité par plusieurs dans la question qui nous occupe.

Le bon sens a toujours postulé spontanément et en toute certitude qu'il n'est pas possible que quelque chose soit et ne soit pas en même temps. Il postule aussi que tout ce qui existe à un moment donné et qui n'existait pas avant a eu un commencement, et que ce commencement était son propre commencement et non le commencement d'autre chose; que ce qui n'existe pas ne peut changer et que si quelque chose change, c'est parce qu'elle existait déjà. Dire qu'un être qui se développe commence à être à une étape quelconque de son évolution est un contre sens, car il n'est pas possible d'évoluer sans être déjà. Lorsqu'on est et on évolue, on est toujours ce qu'on était, malgré le changement, mais pas autre chose.

Donc, le vieillard, l'homme adulte, l'enfant et même l'embryon sont toujours le même être, qui évolue mais qui subsiste. Il garde toujours le qualificatif qui designe sa nature et, ainsi, on l'appelle un être humain de sa conception à sa mort. C'est son origine et sa fin qui marquent sa durée, plus courte ou plus longue, selon le cas, mais sans doute la durée du même être. Si la fin est naturelle, le bon sens l'appelle mort naturelle et spécifie cet événement par les termes décès ou avortement spontané. Si la fin est violante et injuste, le bon sens l'appelle meurtre et spécifie un tel acte par les termes crime ou avortement criminel.

Si donc ce qui précède suit la logique du bon sens, point n'est besoin de faire l'apologie de la vie. Cependant, il ne serait pas superflu de souligner que le bon sens n'est que la perception directe, simple et naturelle des phénomènes, par l'intelligence humaine et qu'il n'existe plus lorsque cette perception se dénature par des raisonnements construits sur des principes fallacieux. C'est alors que l'intelligence humaine ose préférer ce qui est moindre à ce qui est plus et ce qui est circonstanciel et accidentel à ce qui est essentiel et fondamental.

Le bon sens non corrompu s'accorde toujours avec la Métaphysique qui n'en est que sa version scientifique. Il ne trahit pas ce qui est plus pour épouser ce qui est moins et ne sacrifie pas ce qui est essentiel à ce qui est accidentel. Toutes les circonstances mises ensemble ne peuvent pas changer la nature des choses.

On discute sur l'avortement en s'appuyant sur plusieurs arguments d'ordre sexuel, médical, psychologique, sociologique, économique, juridique, etc., c'est-à-dire selon des arguments d'ordre purement physique tandis qu'en dernière analyse, il s'agit d'une question d'ordre métaphysique: être ou ne pas être, être humain ou ne pas l'être et, si on l'est, même comme foetus, on garde toujours cette qualité d'être humain. Cette vérité essentielle défie toute circonstance d'espace et de temps, et de quelqu'ordre que ce soit. Est-ce qu'on est essentiellement plus un être humain pour être plus grand ou plus gros, plus mûr ou plus âgé, plus sage ou plus savant, plus triste ou plus gai? Le bon sens dénierait un tel postulat et la métaphysique aussi. On est depuis qu'on est, c'est-à-dire depuis le début de son être; un instant plus tôt on n'était pas; après cet instant on ne fait que changer. Quelques semaines ou quelques mois, quelques jours ou quelques heures ne sont que du temps qui passe pour le même être tout comme les années qui s'écouleront plus tard jusqu'à la fin de sa vie.

Je m'adresse maintenant à chacune des auteurs de l'article auquel je fais référence. Aline, Lise, Sally, Francine: avant d'être la femme adulte que vous êtes aujourd'hui, peut-être la femme sur le marché du travail, peut-être l'épouse et la mère que vous êtes, vous étiez l'enfant, l'adolescente, la jeune fille dont vous gardez un souvenir si présent et plus tôt encore, vous étiez un foetus dans le sein de votre mère, qui a eu le bon sens de vous mettre au monde. Si l'on avait fait avorter ce foetus, Aline, Lise, Sally, Francine ne seraient pas. On aurait commis un crime aussi grand que celui de vous assassiner demain dans la rue. Personne ne s'arrogerait le droit de vous assassiner demain dans la rue! Qui aurait pu s'arroger le droit de le faire hier dans le sein de votre mère et pour quel motif: santé, économie, commodité, loisir... ou la revendication de vivre sa sexualité indépendamment de la fonction de reproduction, que vous invoquez avec tant d'élan? Pensez-vous que le foetus que vous étiez aurait pu se conformer à de tels arguments? Elles existaient déjà les mêmes Aline, Lise, Sally, Francine qûe vous êtes, plus petites, moins savantes, et plus innocentes, mais personne d'autre ni rien d'autre; c'était vous mêmes, ni plus ni moins. En dernier ressort, quel que soit l'aspect que vous considériez, la seule raison pour laquelle on assassine un être humain dans le sein de sa mère réside dans le fait qu'on n'ait pas encore vu son visage.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Du banditisme déguisé*

Fidèles à leur cheminement idéologique, les concepteurs du livre blanc sur la culture nous ont récemment exposé leur vision de la nouvelle société culturelle québécoise. Ces énoncés de principes gouvernementaux nous offrent une fois de plus une conception moniste de la société. Tout comme dans le cas du projet de loi 101, le ministre Laurin se complaît à ramener toute chose à un seul ordre de grandeur. "Vous êtes petit, et rapetissez tout à votre mesure", écrivait Henry de Montherlant.

Mais qu'en est-il? On peut principalement se rabattre sur trois grandes failles qui apparaissent à la facture même de ce document.

Faille dans sa prémisse principale: la culture est considérée comme un agrégat national. Tout est ramené à la nation; une culture doit, selon les intellectuels péquistes, être nationale avant d'être individuelle. Comme si l'on rencontrait dans la rue des nations cultivées plutôt que des individus cultivés! L'homme est souverain, disait Mills, et cette souveraineté comprend celle de choisir et de sélectionner sans entrave, les constituantes de sa culture. En cela, concevoir la culture avant tout comme une variante nationale, est une grave injure à la liberté de l'individu.

Rejet, en second lieu, du caractère universel et quasi supra-national de la culture. Trop souvent des gouvernements ont eu tendance à percevoir, et par voie de conséquence, à essayer de convaincre leurs nationaux de la divisibilité de la culture; c'est la théorie des petits mondes séparés. Pas plus Malraux que Valéry, Lévi-Strauss que Renan et Rostand qu'Einstein n'auraient aimé être enfermés dans le giron d'une seule culture; ils l'ont souvent écrit. Et le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton n'est pas si loin: on peut fort bien constater la dissemblance culturelle entre deux nations (sociologiquement parlant) sans pour autant favoriser le séparatisme culturel.

Finalement, le gouvernement fait une grave erreur en croyant que l'État doit être l'instigateur dans le façonnement et le développement de la culture. De l'avis d'un Laurin, d'un Lévesque ou d'un J.-Y. Morin, l'Etat québécois constitue un Etat-Nation; il (L'Etat) représente véritablement ce qu'est la "nation" québécoise! L'Etat aurait donc, par ce seul fait, le devoir de fixer les normes culturelles du "québécois". Un tel raisonnement sonne faux et fait fi d'une triste réalité: l'interventionnisme étatique en matière culturelle a trop souvent été le germe d'abus et d'outrance. Ou bien l'Etat risque de se claquemurer dans une conception "culturelle" uniforme de sa nation; ou bien de se faire le propagandiste d'autres objectifs politiques, sous le couvert de la promotion culturelle.

Loin de présenter un scénario acceptable de la nouvelle société québécoise, le livre Blanc du gouvernement va contribuer manifestement à réactiver le problème des nationalités, et ce, pour son propre avantage politique.

L'ère des Etats culturellement fermés est maintenant périmée; la proposition gouvernementale apparaît ni plus ni moins comme un signe de dévolution.

Alain LEMIEUX
étudiant en sciences politiques et en droit à l'Université Laval

Lauzon, le 14 juin 1978

■ *Un mauvais tireur*

Je ne lis pas tous les journaux, et pour cause: la semaine de quarante heures, voyez-vous. Mais un ami à moi qui butine dans LE DEVOIR, constate que je me suis fait tirer dessus par le père Pierre Léoni, S.J. En effet, dans le dit journal du 5 juin, en tribune libre, sous le titre: "la sainte obéissance", le Père s'en prend à ceux qui marchandent leur "obéissance" au Pape. Et il n'y va pas de main morte. C'est surtout contre le Frère Sylvain (j'ignore tout de lui) qu'il argumente dogmatiquement et "ex-cathédralement".

Semblable à ces chasseurs nerveux, le père tire sur tout ce qui semble bouger autour de lui. C'est ainsi qu'il attrape au passage l'abbé Y. Normandin, le père Barbara et votre humble serviteur. De moi, il écrit que je serais "spécialiste en histoire des papes scandaleux". Rien que celà. Je vous mets au défi, mon chère père, de trouver dans mes écrits quoi que ce soit à l'appui de votre vilaine accusation. Au contraire, je me suis déjà fait admonestrer par un de vos confrères jésuite (l'esprit de famille est si rare de nos jours) parce que j'avais défendu le Pape. Je proteste donc contre cette accusation infâme.

Dans son article, si le père lance quelques flèches acérées contre l'abbé Normandin et contre moi-même, contre le P. Barbara et contre le frère Sylvain, il se sert de la mitrailleuse. Ce preux ne se contente pas de foncer sur "l'ennemi", il va jusqu'à cataloguer à tort et à travers quiconque lui passe à l'esprit. Comme ce maître de salle déterminé, il affirme sans broncher: je connais le coupable et j'en doute deux autres...

Un conseil, cher père "chevalier": quand vous partirez en croisade, soyez donc objectif. Misez sur votre cible, mais sur une seule à la fois. Pour votre gouverne sachez que je n'ai jamais vu ni rencontré l'abbé Normandin ni le P. Barbara. Ceci ne veut pas dire que, dans la mesure du possible, je n'ai pas mon opinion personnelle à leur endroit.

De même je n'ai jamais vu ni rencontrer le Pape, ce qui ne m'empêche pas de déplorer la présence de mercenaires parmi ses défenseurs. Également, et on comprendra pourquoi, je n'ai jamais vu ni rencontrer personnellement Jésus... Je n'en constate pas moins qu'il s'en trouve à le mal représenter et à interpréter encore plus mal son enseignement.

Et pour conclure, dites après moi: "Mon père je m'accuse (car la confession individuelle est encore de mise pour un défenseur inconditionnel du pape)... Et moi j'ajoute: Je vous absous... et je vous relève de toutes peines... Allez en paix, mon fils, et...

Papalement vôtre,
J.-Alphonse BEAULIEU,
prêtre

Mont-Joli, le 19 juin 1978

■ *Le rôle des universités*

Au cours de ses travaux, la Commission d'étude sur l'université a débattu deux points qui m'apparaissent dominants:

1) L'importance exagérée de l'administration

2) Le rôle de l'université dans la société.

En ce qui concerne l'administration, on touche là, le problème général de la bureaucratie. Cependant, on ne peut éviter d'établir un rapprochement entre cette hypertrophie, et la tendance qu'on décèle chez notre peuple québécois à privilégier les structures d'un organisme, aux dépens de ses fonctions. Cette tendance semble d'ailleurs s'apparenter à l'usage exagéré, dans le discours de mots apparemment savants que le langage populaire n'emploie pas ou peu. Tout se passe comme si, manquant de la persévérance nécessaire à l'accomplissement d'une tâche, nous reportions notre enthousiasme sur l'image du but à atteindre, ce qui est évidemment beaucoup moins pénible, mais hélas! beaucoup moins profitable.

Quant au rôle que doit jouer l'université dans la société, il est stupéfiant d'entendre les commissaires se demander si elle doit enseigner des matières qu'ils considèrent "inutiles" à la société. Bien entendu, ils ne posent pas la question sous cette forme. Leur souci n'est même pas de savoir si, oui ou non, les "sciences humaines" ont encore leur place à l'université, alors que les budgets se rétrécissent dangereusement. On ne peut tout simplement en supprimer l'enseignement au risque de susciter de trop violents remous. Le problème inavoué est le suivant: dans quelle mesure réduire la place de ces sciences et des arts, afin de privilégier au maximum les "sciences exactes" directement ou non utiles au développement accru de l'économie industrielle. En somme, physique, administration, économie, mécanique, électrotechnique, math. etc... à fond. Par contre, philo, histoire, sociologie, les arts en général, etc... le moins possible, mais sans le crier sur les toits.

Il est impensable qu'à une époque où précisément même l'homme de la rue, remet en question l'état socio-économique anarchique, dans lequel nous maintient un système périmé, une commission d'enquête sur l'université en soit encore à se demander si celle-ci doit être "utile à la société".

Que lèvent la main, tous ceux qui n'ont pas encore compris que les "sciences humaines" et les arts, sont les éléments de base indispensables à l'élaboration de tout projet social, et à l'harmonie entre tous les membres d'une société.

A. MAIRE

Longueuil, le 25 juin 1978

■ *L'aplomb du discours féminin*

M. René Lévesque,
premier ministre du Québec.

Nous ne prétendons pas vous écrire en tant que représentantes de la moitié de notre population québécoise, mais plutôt au nom et en fonction d'un groupe, les féministes, dont les forces s'agrandissent à mesure qu'augmente l'autonomie de la femme.

Le but que nous visons ici n'est que de vous éveiller à une habitude de langage pernicieuse que vous partagez avec un fort contingent masculin de notre société parce qu'elle s'intègre à l'ensemble d'un discours qui se trouve à limiter l'accession des femmes à un véritable pouvoir social.

Nous vous entendons, à maintes reprises, parler d'échanges, de discussions, d'entretiens "virils". Le ton de votre discours marqué par une certaine stagnation d'idées, justement viriles, au sujet de la femme, nous porte à croire que vous vous accrochez à ce préjugé récemment dénoncé par l'un de vos ministres, c'est-à-dire l'un de nos ministres. M. Camille Laurin, dans *La Politique québécoise du développement culturel*, parle de ces attitudes et sentiments "virils" que l'on identifie en termes de "force, courage, leadership, sens des responsabilités, agressivité" (vol. 1, p. 117). Si M. Laurin souligne l'existence de ce préjugé, c'est aussi pour inviter les gens à "démasquer ce qui subsiste de sexisme" et de "contrecarrer la perpétuation de certains stéréotypes sexuels" (p. 116-117) à tous les niveaux de l'appareil social.

La fonction que vous occupez au sein de la communauté québécoise et la solidarité ministérielle que vous évoquez lors des décisions importantes vous obligent, permettez-nous de vous le rappeler, à ouvrir la marche dans le sens positif qu'inaugure le ministre d'État au Développement culturel. D'ailleurs, il se pourrait bien que l'aplomb du discours féminin fasse fondre, comme neige au soleil, la supériorité rationnelle bien imaginaire de toute discussion "virile". Qui ne précède son temps risque fort de finir par le suivre de bien loin.

Paulette TOURANGEAU
pour le Réseau d'action et d'information pour les femmes

Sillery, le 19 juin 1978.

■ *Énergiquement vôtre*

M. Guy Joron,
ministre délégué à l'Énergie

Suite au dépôt du Livre blanc sur l'énergie et à vos nombreuses interventions ces derniers jours, je suis tenté de vous poser la question suivante: comment doit-on procéder pour convertir un monstre de huit cylindres en une sage voiturette de quatre cylindres?...

Auriez-vous la gentillesse de faire parvenir une copie de votre réponse à la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec de "votre" gouvernement.

Toute loterie temporaire devient rapidement permanente de nos jours; les "Tic", les "Tac" et les "To" n'y échapperont sûrement pas... tel est le "grand prix" de la gloire...

Pierre ROSATO

Montréal, le 26 juin 1978

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année; six mois $33; trois mois $21. À l'étranger $65 par année; six mois $36; trois mois $24. Édition du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

La CECM aurait-elle réglé le problèmes des enfants pauvres?

par
Louis Beaup
travailleur social

Plusieurs personnes intéressées au problème de la pauvreté ont sans doute été surprises devant les conclusions et les interprétations de la recherche de la Commission des écoles catholiques de Montréal portant sur les enfants venant de milieux dits défavorisés. Ces enfants n'ont pas besoin de formation compensatoire, la maternelle ne leur apporte rien, leur succès en classe est comparable à celui des enfants venant de milieux plus favorisés. Voilà les impressions qu'auront laissé les comptes rendus de cette recherche parus à la une dans La Presse du 18 mai 1978.

Il n'est pas question ici de contester globalement les conclusions de cette recherche dirigée par une spécialiste, madame Francine Bonnier. Ce qui nous préoccupe, ce sont les conséquences qui découleront des interprétations faites de cette recherche. D'aucuns trouvent que l'on en fait toujours assez pour les pauvres; ils pourront dorénavant dormir paisiblement parce qu'il ne sera plus nécessaire de dépenser davantage pour les enfants des quartiers pauvres, étant donné que ces derniers réussissent aussi bien que les enfants des quartiers huppés. Leur avenir est donc assuré. Pourtant, une multitude d'études non moins sérieuses ont démontré clairement que tel n'est pas le cas.

Par ailleurs, une des grandes constatations ressortant de cette recherche est que tous les enfants, peu importe leur origine, ont les mêmes capacités innées. À la bonne heure, car il y a encore des gens qui croient, ou du moins donnent l'impression de croire, que la pauvres sont des êtres différents, voire même inférieurs et les traitent ainsi. La discrimination existe non seulement entre races et peuples mais aussi au sein d'une même collectivité. Le jour où l'on aura fait tomber les murs de préjugés entre les "classes" sociales, la lutte à la pauvreté aura gagné plusieurs points. Donc, si cette recherche de la CECM établit clairement la similitude des potentialités des enfants d'où qu'ils viennent, tant mieux!

Nous démontrerons plus loin que les insuccès scolaires sont principalement dus à de piètres conditions sociales environnantes. Mais avant de parler de l'avenir scolaire des enfants venant de milieux défavorisés, il y a lieu au moins de se demander comment cette recherche peut bien conclure à la même performance chez les élèves de premières année, peu importe le milieu d'où ils viennent, peu importe s'ils ont fréquenté la maternelle ou non, alors que d'autres études sérieuses arrivent à des conclusions bien différentes, en particulier des études antécédentes faites par la CECM.

Dans son mémoire à la Commission sénatoriale sur la pauvreté, en 1971, la Corporation des travailleurs sociaux démontrait entre autres les conséquences de la pauvreté sur la performance scolaire des enfants de première année en se basant sur le tableau suivant fourni par la CECM pour l'année scolaire 1969-70.

On remarque surtout la grande différence au niveau de la capacité verbale et dans le nombre de doubleurs entre les enfants venant des zones grises et ceux venant de quartiers de classe moyenne. Le mémoire de la corporation des travailleurs sociaux explique cette situation en soulignant que: "Il y a dans Montréal 240,551 analphabètes adultes (selon une étude de la CECM (1969) qui se retrouvent surtout dans les zones grises. Ceci, ajouté au bas niveau de scolarité des autres parents, permet d'expliquer le retard des enfants de zones défavorisées au plan du langage". Après une étude faite auprès d'enfants défavorisés âgés de quatre ans, Louise Coderre écrivait: "qu'un retard linguistique global d'au moins un an fût constaté chez les enfants participants à ce programme de "l'Heure des petits", mis sur pied par le Service social du centre-ville".

Si telle était encore la situation, comment conclure à la "non nécessité d'éducation compensatoire pour les enfants de milieux défavorisés", qui chapeautait le long compte rendu de la recherche de madame Francine Bonnier, paru dans LE DEVOIR du 19 mai 1978?

L'auteur remet en question l'existence des maternelles en milieux populaires. On y constate aucune différence entre les enfants qui les ont fréquentées et les autres. Toutefois, l'auteur laisse entendre plus loin que c'est peut-être le contenu des programmes de ces maternelles qui est à repenser et réviser. Nos voisins, les Américains, ont dépensé des millions depuis dix ans dans le programme "Headstart" en faveur des jeunes enfants de milieux défavorisés afin de combler les écarts et les vides. Plusieurs autres programmes de lutte à la pauvreté ont été abolis mais le programme "Headstart" a survécu.

Il est bien difficile d'accepter d'emblée les conclusions de l'étude de Francine Bonnier, à cause du nombre d'études similaires qui arrivent à des conclusions divergentes. Comment expliquer pareilles différences? Dans le domaine des sciences humaines, les recherches aboutissent souvent à des conclusions surprenantes et contradictoires. Deux exemples entre autres. Je pense à cette recherche américaine sur la délinquance qui n'a constaté aucune différence de comportement entre les jeunes délinquants ayant été soumis à un traitement institutionnel intensif et ceux n'ayant pas bénéficié de pareil service. Je pense aussi à la recherche de la Corporation Rand démontrant que suite à une cure appropriée, il y avait autant d'ex-alcooliques devenus des buveurs modérés que des abstinents, alors que nombre d'autres études démontrent que le seul et unique remède à l'alcoolisme est l'abstinence totale.

Madame Francine Bonnier allègue que les enfants de milieux défavorisés, dans leur première année scolaire, manifestent autant de motivation et de stimulation que les enfants issus de foyers mieux nantis. Cette observation vient en nette contradiction avec ce qu'on a toujours cru. Serait-ce possible que depuis quelques années la stimulation serait à la baisse dans les milieux favorisés ou serait-ce que la qualité de l'enseignement se serait accrue dans les écoles de milieux défavorisés au point où leurs élèves rivalisent avec les enfants des autres écoles? Avec l'accent que la CECM a mis sur l'amélioration du système scolaire dans les milieux défavorisés depuis plusieurs années, nous serions en face des résultats de cet effort. Une bonne raison de continuer dans cette voie.

L'auteur, s'en tenant aux résultats scolaires, n'a pas rencontré les parents ni scruté les conditions sociales dans sa recherche. J'ai l'impression qu'elle aurait sans doute trouvé des réponses à certaines questions qu'elle se pose. Elle aurait probablement constaté que les milieux familiaux défavorisés, pas plus que les enfants étudiés, ne diffèrent fondamentalement des milieux familiaux favorisés, que la plupart des parents ont les mêmes aspirations pour leurs jeunes enfants.

La recherche de l'Université York d'Ontario, intitulée "Does Money Matter", a démontré que "les parents pauvres attachaient beaucoup d'importance à l'éducation. Toutefois, dans le monde des pauvres il y a bien moins de choix que dans celui des riches". Il est possible qu'à cause de l'attitude générale des parents, les enfants d'où qu'ils viennent réussissent au début aussi bien que les autres. Il reste qu'à mesure qu'ils vieillissent, les enfants de milieux défavorisés auront une performance inférieure à cause des conditions sociales et de l'attitude des autres jeunes à leur endroit.

Charles Caouette a écrit dans la revue "L'Enfant exceptionnel" (1968): "L'échec scolaire, c'est ce fait que l'enfant provenant d'un milieu défavorisé ne parvient pas au développement et à l'utilisation optimale de ses ressources, qu'il ne parvient pas à s'intégrer harmonieusement dans son milieu scolaire et qu'il ne parvient ni à l'école, ni dans la société adulte à assumer les responsabilités qui lui reviennent et à apporter la contribution que la société attend de lui".

Si l'enfant lui-même, la famille et l'école ne sont pas généralement à l'origine des insuccès scolaires, que ce soit en première année ou sixième année, à quoi attribuer ces échecs si ce n'est aux conditions sociales environnantes. Dans son étude "Les Enfants pauvres" (1975), le Conseil national du bien-être social fait ressortir clairement les effets de la malnutrition, la maladie, l'entassement dans les taudis, le manque de revenus des parents, etc... sur la performance scolaire des enfants. Malgré la gratuité scolaire, les jeunes des milieux défavorisés quittent l'école beaucoup plus tôt que les autres.

Toujours selon l'étude "Does Money Matter", il a été établi que, proportionnellement, deux fois plus d'étudiants du niveau socio-économique le plus élevé suivent les cours de programme de cinq ans, qui est la voie normale d'accès à l'université. Un autre exemple de l'influence des conditions sociales sur la scolarité: La Fédération des enseignants canadiens rapporte, dans une étude, qu'elle a trouvé vingt-cinq fois plus d'enfants du centre-ville que d'enfants des banlieues dans un programme de sept ans pour enfants lents.

Les auteurs de la brochure "Les Enfants pauvres" posent des questions: "Comment expliquer toutes ces données? Pourquoi, quand on sait que leur bien-être futur en dépend, les enfants pauvres ont-ils un niveau inférieur d'aspiration et quittent-ils l'école si tôt? Pourquoi leur rendement scolaire est-il inférieur à leurs aptitudes intellectuelles? La réponse n'est pas simple. Ce qui arrive aux enfants pauvres à l'école est le résultat de nombreux facteurs qui, agissant l'un après l'autre, ont un effet cumulatif et réduisent de plus en plus les minces chances de succès de l'enfant pauvre.

"Plus souvent qu'autrement, l'enfant pauvre arrive à l'école mal nourri, affamé. Un enfant qui a faim n'apprend pas. De plus, si on se réfère à une étude faite en Angleterre, les enfants pauvres sont plus souvent absents pour cause de maladie. À l'âge de onze ans, l'élève pauvre sur 12 s'absente d'un à trois mois par année, comparativement à 1 sur 25 dans le groupe aisé. De plus, 1 enfant pauvre sur 50 manque plus de trois mois dans l'année pour cause de maladie, comparativement à 1 sur 250 dans les autres groupes d'enfants."

"Les sources de ces problèmes de santé remontent même à avant la naissance: l'enfant pauvre a 50 fois plus de chances de naître prématurément ou au-dessous du poids normal. À sa naissance, l'enfant entre dans un milieu familial pauvre, milieu où la nourriture est toujours insuffisante, le logement exigu et insuffisamment chauffé, le vêtement rare et trop léger."

Cette description sombre des conditions socio-économiques, rédigée en 1975, pourra peut-être paraître aujourd'hui exagérée à certaines personnes. À d'autres, elle ne paraîtra pas ainsi à cause de l'augmentation constante du coût des biens essentiels qui affecte tout d'abord les pauvres. C'est d'ailleurs là une constatation de la recherche faite par le Centre de services sociaux de Montréal, intitulée "L'Appauvrissement des petits salariés" (1978).

Si j'ai tant insisté sur les conditions sociales, que madame Francine Bonnier n'a pas étudiées, c'est que j'ai de la peine à croire que tous ces facteurs sociaux n'affectent pas les enfants pauvres au point de vue scolaire, dès leur première année. Chose certaine, ils les affecteront plus tard de sorte qu'il faudrait penser à des formules compensatoires pour les étudiants de milieux défavorisés à mesure qu'ils grandissent et deviennent plus conscients et victimes des problèmes qui les entourent à cause de leur état de pauvreté.

Au nom de la normalisation, c'est-à-dire traiter tout le monde de façon égale, ne sommes-nous pas en train de commettre une grave injustice? Florence Hollis, travailleuse sociale réputée, affirmait que "la justice sociale consiste à traiter de façon différente (unequal) les personnes et les situations qui sont différentes (unequal)". Contrairement à la recherche de madame Francine Bonnier, le rapport du Comité sénatorial sur la pauvreté concluait à des différences notables entre les enfants issus de milieux défavorisés et les autres. On y lit:

"Les enfants appartenant aux familles pauvres subissent, avant même leur inscription à l'école, l'influence du milieu où ils sont nés, ce qui retarde sérieusement le processus normal de développement de l'enfant. Les spécialistes du développement de l'enfant sont unanimes à affirmer que les premières années de la vie — de la naissance à l'âge de 5 ans — sont critiques pour le développement émotif et intellectuel de l'individu... Les conséquences des privations à l'âge préscolaire ont souvent un caractère cumulatif et irréversible. Comparés à ceux qui sont issus de familles mieux nanties, les enfants pauvres ont une capacité plus faible en matière de langue, de raisonnement abstrait et de solution des problèmes. De plus, ils souffrent souvent d'un retard caractériel et émotionnel dû aux conditions domestiques et familiales. Les conséquences du dénuement ne sont pas enrayées par les effets du système scolaire sur l'enfant issu du milieu pauvre. Le problème est plutôt aggravé par le contraste entre les conditions domestiques et les exigences scolaires."

La Fédération canadienne des enseignants a posé la question suivante (par trop pessimiste, à mon avis) au Comité sénatorial sur la pauvreté:

"Un enfant qui a faim, est transi ou mal vêtu peut-il bien apprendre? Peut-il bien étudier dans une demeure bruyante où l'atmosphère n'offre que peu d'encouragement? Avouons honnêtement qu'aucun programme scolaire quels qu'en soient l'excellence et le futurisme, qu'aucun enseignant, quelque sympathique et compétent qu'il soit, ne peuvent compenser de telle privations".

Il n'est pas surprenant, à la suite de ces propos, de lire dans le rapport de la Commission CELDIC, présidée par les docteurs Denis Lazure et C.A. Roberts, qui a étudié de 1964 à 1969 la situation des enfants souffrant de troubles d'affectivité et d'apprentissage, la recommandation suivante:

"Que les autorités scolaires mettent les maternelles et prématernelles à la portée de tous les enfants qui pourraient bénéficier d'expériences préscolaires, et que priorité soit donnée dans ce domaine aux enfants qui sont physiquement, affectivement ou socialement handicapés".

Une dernière question: Est-ce possible que la recherche de madame Francine Bonnier contredise tant d'autres études et recherches, ou serait-ce qu'en si peu d'années la problématique ait changé de façon aussi radicale?

LIBRE OPINION

Le boycottage d'Israël

par Roger Delorme

Le Comité Canada-Israël qui regroupe la plupart des organisations juives du pays, veut forcer le gouvernement du Canada à déclarer illégale toute acceptation du boycottage d'Israël par les Nations arabes.

La Presse Canadienne rapportait dernièrement qu'un porte-parole du comité, M. Howard Stanislawski, avait déclaré qu'on "profiterait de la période électorale pour rendre le gouvernement plus sensible aux réclamations de son groupe ethnique". Il aurait dit qu'ils avaient l'intention de recourir au chantage, que nous aurions compris la même chose.

Il est impératif de faire entendre une note discordante dans cette intention manifeste d'infléchir l'opinion canadienne.

Contrairement à ce qu'on laisse entendre, le boycottage arabe n'est pas dirigé contre les Juifs, mais contre Israël. Il n'y a rien de raciste dans cette attitude; et elle est plus saine que le recours aux armes pour faire entendre raison à un État qui n'a cessé d'annexer des territoires depuis le 14 mai 1948, contrairement et en violation flagrante de toutes les conventions internationales (voir l'Allemagne nazie et Tribunal militaire de Nuremberg).

Ce sont des milliards de dollars "d'affaires" que les entreprises canadiennes peuvent traiter avec les pays arabes. Ruiner ces possibilités commerciales à l'avantage de l'entité israélienne, c'est travailler contre les intérêts de la nation et du peuple canadien — surtout à un moment ou nous comptons plus de 1,000,000 de chômeurs au Canada.

Le recours au boycottage n'a rien de nouveau. Les Juifs eux-mêmes l'utilisèrent contre l'Allemagne (Daily Express, Friday, March 24, 1933 et New York Times, August 7, 1933 — International Jewish Boycott Conference — Voir aussi Archives du Congrès Sioniste tenu à Toronto en 1939, sur les méthodes utilisées au Canada pour faire respecter ce boycottage).

Je sais que cette dénonciation d'un lobby canadien au service d'une puissance étrangère soulèvera un tollé de protestations. Néanmoins, il est grand temps de dénoncer l'infamie de certains groupements qui accusent immédiatement d'antisémitisme les individus qui ont le malheur de ne point partager le point de vue d'Israël ou d'émettre des critiques face aux activités sionistes. Cette intolérence porte atteinte à l'intégrité de l'individu, et tend à museler les médias d'information. Ceux-ci subissent, chaque fois, les attaques systématiques et bien orchestrées de ces groupements. C'est un véritable harcèlement: plaintes au Conseil de presse, aux propriétaires de médias, chaines de téléphones et de lettres, plaintes au CRTC, etc., etc., rien n'est épargné.

Dans mon cas personnel, (et je ne suis pas le seul) j'ai en ma possession, plusieurs lettres et télégrammes qui ne réclament rien d'autre que mon congédiement, ceci non seulement par ces groupements, mais aussi par de puissants annonceurs et agences de publicité. Si ce n'est pas là une ingérence injustifiée dans l'information, bref, une tentative de la contrôler ou de l'orienter en faveur d'une puissance étrangère, je me demande comment qualifier ce petit jeu obscène.

Cette attitude intransigeante finira par engendrer l'intolérence d'un grand nombre de Canadiens, contre ces organisations qui croient que les politiques canadiennes doivent s'aligner et s'orienter sur les politiques (et dans l'intérêt) de l'entité israélienne.

L'expérience passée, comme celle du présent, nous a prouvé et nous prouve trop souvent qu'on crie très facilement à la persécution ou à l'antisémitisme chaque fois que la résistance se manifeste vis-à-vis l'État hébreux.

Lettre au ministre de l'Éducation

par Louise Savoie

Depuis longtemps, on entend les parents, les professeurs et les élèves se plaindre de la forme d'examens que vous leur imposez en fin d'année scolaire. On a principalement critiqué leur forme objective; on les a qualifiés d'enfantins et on a essayé de faire comprendre à vos "pédagogues de pointe", que ce genre d'examens ne contrôle pas réellement les acquisitions des élèves. Toutefois, un membre du personnel de votre ministère affirmait à une réunion de l'AIES que vous n'aviez reçu qu'une ou deux lettres de plaintes au sujet de ces examens.

Pour ma part, j'enseigne la géographie depuis cinq ans aux niveaux Secondaire III (Géographie nationale), et Secondaire V (Géographie physique et humaine). J'ai surveillé, le jeudi 22 juin, les examens de ces deux niveaux et j'ai été dégoûtée de la façon dont vous vous moquiez, à la fois, des élèves et des professeurs. Toute l'année, nous précisons à nos élèves qu'ils doivent surveiller les fautes d'orthographe; l'examen de géographie 522 en était inondé. Toute l'année, nous les préparons à cet examen, les avertissant qu'il est très important, qu'il leur permet d'accumuler des crédits pour entrer au C.E.G.E.P., enfin, qu'il est sérieux; tout cela pour retrouver neuf (9) questions auxquelles il est impossible de répondre et pour lesquelles, on ne sait pas si votre ordinateur saura faire la part des choses.

Je vais relever ici toutes les erreurs ou fautes d'orthographe de ces deux examens et je passe sous silence l'ambiguïté des questions, les réponses qui ne sont absolument pas appropriées et la pertinence des questions.

GÉOGRAPHIE 412

Question 7: Vous demandez à l'élève de répondre à l'aide d'une carte des températures moyennes de janvier. Or, l'élève n'a à sa disposition qu'une carte du contour du Canada. Il est donc impossible de répondre à cette question.

Question 11: Aucune des réponses que vous avez présentées n'est bonne. Si je me trompe, faites-moi parvenir le mode de calcul, je serais heureuse d'apprendre à compter.

Question 14: Vous superposez deux pyramides des âges, l'une en grisé, l'autre en pointillés. Avez-vous l'intention d'affaiblir la vue de nos adolescents au point qu'ils portent tous des lunettes plus tard? La pyramide en grisé est impossible à lire.

GÉOGRAPHIE 522

Question 1: Latitude ne s'écrit pas "Lattitude".

Question 2: Il n'y a aucun choix de réponses. L'élève ne peut faire son calcul et l'écrire sur la feuille de réponses que vous lui fournissez. Il doit intelligemment noircir un petit rectangle.

Question 3: 1) "de la révolution de la terre du soleil en une année" devrait se lire "de la révolution de la terre autour du soleil en une année".

3) "de l'inclination" devrait se lire "de l'inclinaison".

Question 7: "Source: Finathan" devrait se lire F. Nathan.

Question 10: "Pouvez-vous identifiez" devrait se lire "Pouvez-vous identifier".

Question 21: "Les syndicaux" devrait se lire "les synclinaux".

Question 27: Vous annoncez un croquis 17 sur lequel les élèves doivent se baser pour répondre a la question. Or, il n'existe nulle part.

Question 33: Les réponses A et C sont les mêmes.

Les réponses B et D sont les mêmes.

Question 38: "Les banlieus" devrait se lire "les banlieues".

Questions 45 à 50: Les questions sont basées sur une carte topographique qui devrait occuper le centre du feuillet. Elle n'existe nulle part et elle n'accompagne pas, non plus, de façon détachée, l'examen.

Si l'on compte bien, pour l'examen 522, il y a neuf questions auxquelles mes élèves n'ont pu répondre sans que leurs connaissances soient en cause. Or, je tiens à savoir comment sera corrigé leur examen. Tout le monde sait qu'avec vos calculs savants, il est absolument impossible de connaître la note qu'un élève a eue à cet examen du ministère. Je tiens à ce qu'ils ne soient pas pénalisés par les erreurs de vos technocrates.

Je pense qu'avec l'année entière dont vous disposez pour rédiger de tels examens, il y aurait lieu de les réviser, d'en corriger au moins les fautes et de voir à ce que toutes les réponses soient là. C'est le rôle du rédacteur en chef de toute revue qui se respecte. Il y aurait peut-être lieu d'engager du personnel qualifié pour le faire.

Enfin, je crois que vous aurez beau sortir des livres verts, aux promesses toutes plus belles les unes que les autres, si vous présentez de telles bouillies pour les chats aux étudiants, vous aurez perdu toute crédibilité auprès des professeurs, parents et, ce qui est plus important, auprès des élèves.

Louise SAVOIE
Montréal, le 26 juin 1978

Assemblée nationale du Québec
Bureau du Directeur général
des élections du Québec

District électoral de
Notre-Dame-de-Grâce

AVIS

à tous les électeurs

Les bureaux spéciaux de scrutin seront ouverts de 2h. p.m. à 10h. p.m. les samedi et lundi 1er et 3 juillet

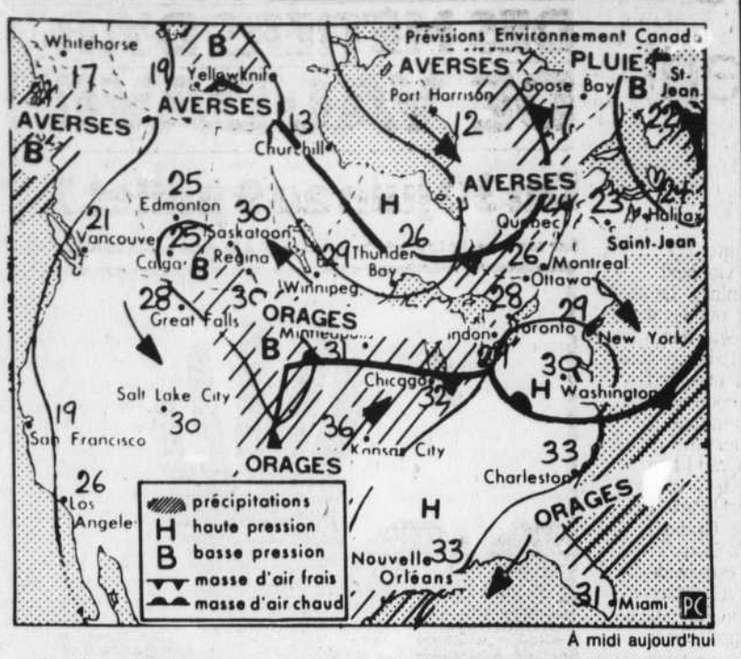
Le président d'élection délivrera les attestations requises pour voter aux bureaux spéciaux de scrutin. Ces attestations seront délivrées entre 1h. de l'après-midi et 10h. du soir les 1er et 3 juillet aux électeurs qui en feront la demande et qui auront le droit de voter à ces bureaux spéciaux de scrutin conformément à l'article 283 de la loi électorale du Québec.

"Sont seuls admis à voter dans un bureau spécial de scrutin les employés de chemin de fer, des postes et de messageries, les navigateurs, prêtres-missionnaires, voyageurs de commerce et toutes autres personnes que leurs occupations habituelles contraignent à s'absenter du lieu de leur domicile et qui ont raison de croire que leurs occupations ordinaires les obligeront, le jour fixé pour le scrutin général, à s'absenter de la municipalité où ils ont leur domicile et les empêcheront de voter à l'élection en cours". (Article 283).

N.B. Bureau spécial et bureau du président d'élection de N.D.G.: 4680 avenue Belmore, Montréal

PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
Directeur général
des élections du Québec

LA MÉTÉO



À midi aujourd'hui

Abitibi, Chibougamau: nuageux avec averses et risque d'orages en matinée. Vents modérés par moments. Maximum 21 à 23. Aperçu pour vendredi: beau.

●

Pontiac-Témiscamingue, Haute Mauricie, Laurentides: nuageux avec éclaircies et quelques averses. Risque d'orage en fin de journée. Vents modérés par moments. Maximum 23 à 25. Aperçu pour vendredi: dégagement en matinée.

●

Outaouais, Montréal: ensoleillé suivi d'un ennuagement graduel en après-midi. Quelques averses et risque d'orage en fin de journée. Maximum 26. Aperçu pour vendredi: dégagement.

●

Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières, Rimouski: ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement suivi d'averses ou orages en soirée. Maximum 25. Aperçu pour vendredi: dégagement.

Saguenay-Lac Saint-Jean, Baie Comeau: ensoleillé devenant nuageux avec averses et risque d'orage en fin de journée. Vents modérés par moments en fin de journée. Maximum 23 à 25. Aperçu pour vendredi: dégagement en matinée.

●

Sept-Iles, Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 21 à 24. Aperçu pour vendredi: dégagement.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ L'OPEP

pays, ainsi que des prévisions en matière d'énergie.

A propos de l'accès à l'Arabie saoudite, dans le cadre d'un contrat accordé à la société Bell Canada, le sheik Yamani a précisé que le gouvernement de son pays refuse l'entrée aux sionistes et aux communistes.

Nous avons des Juifs qui sont admis en Arabie parce qu'ils ne sont pas sionistes, a-t-il dit, indiquant toutefois ne pas connaître les procédures d'admission.

En ce qui concerne les relations entre l'Arabie et Israël, le sheik s'e st dit pessimiste, affirmant que l'issue du litige ne pouvait être que désastreux à moins que les États-Unis ne fassent pression auprès du gouvernement israélien.

Le sheik a aussi déclaré que l'URSS est présentement en train de prendre le contrôle de la route du pétrole du Moyen-Orient vers les pays occidentaux par son action militaire, notamment au Sud-Yémen, en Afghanistan et en Éthiopie.

Si la Russie contrôle la route du pétrole, l'Occident sera à sa merci, a-t-il dit.

◆ La CEQ

membres à ce sujet, suivie d'un congrès l'an prochain.

Les documents déjà soumis au congrès serviraient donc entre autres à alimenter la réflexion des membres afin de les aider à porter un jugement "pré-référendaire".

Il demeure cependant que la position adoptée à ce sujet par le récent conseil général n'indique nullement un appui au référendum. Les délégués au congrès ont maintes fois dénoncé la loi 92 qui, selon eux, empêche les travailleurs de s'exprimer comme tels et les force à s'installer sous des chapeaux fédéralistes ou souverainistes qu'ils sont peu enclins à coiffer.

En outre la plus haute instance de la centrale entre les congrès n'est pas encline à se ranger derrière le PQ en qui elle ne voit qu'un autre parti bourgeois. Or, pour la CEQ, il est impossible de dissocier le projet d'indépendance de changements sociaux importants. Le document pourrait presque suggérer aux membres d'attendre la venue d'un parti à la fois nationaliste et souverainiste pour appuyer ce projet global.

Sur un autre plan, le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust a quelque peu surpris le congrès en servant une mise en garde aux enseignants quant à leur rôle dans l'école.

"Le ressentiment et l'insatisfaction des travailleurs envers le système scolaire va en grandissant et est proche d'un point critique. Ce qui est particulièrement dangereux, c'est que cette insatisfaction et ce ressentiment s'expriment par une agressivité des travailleurs à l'endroit des enseignants. Cela risque de fausser tout le débat sur le rôle de l'école et d'avoir des conséquences désastreuses au plan syndical".

Bien que soigneusement encaissé entre des falaises de mots lénifiants rappelant tout ce que les syndiqués de la CEQ et de la FTQ ont en commun, ce ruisseau de critique a fait l'effet d'un torrent et quelque peu surpris les délégués.

M. Daoust a rappelé que la FTQ ne pouvait de gaieté de coeur, en toute occasion, se ranger derrière des actions communes avec la CEQ. Quand il vient de se produire du maraudage, de préciser le secrétaire général de la FTQ, cela revêt un caractère difficile.

Il avait été devancé par le congrès cependant, puisqu'une résolution sera soumise ce matin même au congrès afin d'engager la CEQ de procéder à la préparation de protocoles intercentrales contre le maraudage syndical, dans la perspective même d'une plus grande unité d'action.

Finalement, la journée a été de nouveau marquée par la perspective électorale. Il semble sur ce plan que lors de la soirée d'hier M. Charbonneau ait fait bon effet lors de la période réservée aux candidats. L'appui de Mme Micheline Sicotte, bien connue des militants, lui aurait été précieux à cette occasion.

Cela n'aura pas pour autant calmé les angoisses des partisans de M. Charbonneau et de permanents de la centrale, qui sont convaincus que la presse a amorce il y a six mois une véritable campagne organisée de dénigrement du président actuel et "sortant", et que cette campagne se poursuit activement durant le congrès.

La revue de presse distribuée aux délégués hier matin portait en ce sens la mention "sans commentaires" qui en soi en disait long sur les griefs de certains à l'endroit des medias.

Ce matin, dès 4 h 15, les délégués prenaient le départ pour aller piqueter devant l'usine de la Commonwealth Plywood, et devaient regagner le congrès avant 9 h, pour peu que tout se passe évidemment dans l'ordre.

◆ 70,000 Vietnamiens

d'hévéas. En 1970, les 110 kilomètres carrés des plantations de Chup ont fourni la moitié de la production de caoutchouc du Cambodge.

Cependant, le département d'Etat s'est déclaré hier dans l'impossibilité de confirmer le lancement d'une offensive majeure des forces vietnamiennes contre le Cambodge.

On déclare au département d'Etat ne posséder que des informations "très limitées et très vagues" sur l'état actuel des combats et que dans ces circonstances, il serait "inapproprié d'en caractériser l'importance".

Le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter, a toutefois fait remarquer qu'au cours des dernières semaines la situation militaire s'était détériorée le long de la frontière vietnamo-cambodgienne.

M. Hodding Carter a d'autre part formellement démenti que les informations publiées à ce sujet par la Voix de l'Amérique" puissent représenter la position officielle américaine.

Citant des sources officielles à Washington, La Voix de l'Amérique" avait affirmé mardi soir que près de 80,000 soldats vietnamiens avaient pénétré en territoire cambodgien.

À Bangkok, on estime que cette phase de la guerre entre les deux voisins communistes dure depuis près de quinze jours. On indique que le gros des combats se déroule dans une frange de 5 à 10 km en territoire cambodgien, au nord du Bec de canard, théâtre de plusieurs flambées d'hostilités depuis plus d'un an.

De même source, on met en doute l'importance des chiffres cités par la Voix de l'Amérique en faisant remarquer que les vietnamiens ne disposent, tout au long de la frontière, que de 80,000 à 100,000 hommes, on estime que le Vietnam n'a que le but limité de consolider les enclaves qu'il contrôle déjà en territoire cambodgien.

Ni la radio de Phnom Pen ni celle de Hanoï n'ont fait mention des derniers combats hier. L'agence de presse vietnamienne avait affirmé mardi que le Cambodge avait intensifié ses incursions en territoire vietnamien, et que les forces vietnamiennes avaient anéanti deux bataillons cambodgiens et infligé de lourdes pertes à d'autres unités importantes entre le 16 et 23 juin.

Si certains diplomates occidentaux à Singapour pensent que l'offensive vietnamienne pourrait, comme l'hypothèse en a été avancée dernièrement, viser à remplacer le régime de Phnom Penh par un gouvernement pro-vietnamien, d'autres pensent qu'il ne s'agit que d'une opération de représailles à grande échelle.

Une offensive directe contre Phnom Penh incommoderait la Chine dont les relations avec le Vietnam sont tendues, surtout depuis l'exode vers le nord de 100,000 résidents vientamiens de souche chinoise se plaignant de vexations.

À Bangkok, où en fin de journée aucune autorité militaire n'avait confirmé les informations sur une vaste offensive en cours depuis deux semaines, on estimait en revanche que les conditions étaient réunies pour qu'elle puisse être lancée d'un moment à l'autre.

On confirme en effet la concentration de neuf divisions mixtes vietnamiennes (infanterie, blindés, artillerie) venues récemment du nord, notamment la délèbre division d'élite "Étoile d'or".

Les observateurs s'interrogent cependant sur cette annonce spectaculaire d'une invasion du Cambodge par les forces vietnamiennes. Trois hypothèses, selon eux, se présentent:

1— une erreur d'analyse sur les mouvements des effectifs vietnamiens répérés dans les régions frontalières.

2—Washington veut avertir indirectement Pékin et Phnom Penh de ce qui se trame et dissuader ainsi Hanoï (et Moscou) d'attaquer.

3— Le KGB (services de renseignements soviétiques) pourrait être à l'origine de l'information pour sonder la réaction américaine et internationale avant de lancer l'opération.

On souligne dans les milieux diplomatiques de Bangkok que le KGB diffuse de fausses informations sur le Cambodge depuis plusieurs semaines. La dernière en date, selon ces mêmes milieux, serait la nouvelle de l'assassinat de Pol Pot, premier ministre cambodgien. Selon la radio cambodgienne, il était toujours en vie hier.

◆ Les soins

ployés, en particulier en ce qui a trait à la sécurité d'emploi", grâce à un mécanisme de réaffection des effectifs.

Deux programmes ont connu un élargissement en 1977-1978, soit les services dentaires aux enfants et les médicaments pour les personnes âgées. De plus, un nouveau programme est entré en vigueur, celui des aides pour les handicapés visuels, en même temps que la régie a commencé à administrer le nouveau programme des prothèses mammaires pour le compte du MAS.

En effet, le 1er mai 1977, la limite d'âge supérieure en ce qui concerne la gratuité des soins dentaires était portée à 12 ans, et depuis le 1er mai 1978, à 14 ans.

Au 31 mars 1978, environ 1,115,000 enfants de moins de 12 ans étaient éligibles sur les 6,300,000 Québécois englobés dans le régime universel et détenteurs de la "carte-soleil".

Depuis le 1er octobre 1977, toutes les personnes âgées de 65 ans et plus peuvent obtenir, sans frais, les médicaments prescrits mais inscrits dans la Liste de médicaments. La RAMQ a également élargi l'éventail des services le 30 novembre 1977 en assumant le coût d'achat, d'ajustement, de remplacement ou de réparation des aides pour les handicapés visuels.

Dans un premier temps, les personnes de moins de 18 ans, aveugles ou semi-voyantes qui sont inaptes à lire, à écrire ou à circuler dans un environnement non familier sont admissibles au programme.

Enfin, depuis le 1er janvier 1978, la régie est autorisée à rembourser à toutes les résidentes du Québec qui ont subi l'ablation totale ou radicale d'un sein le coût d'achat de deux prothèses mammaires externes par sein enlevé jusqu'à concurrence de $50 par prothèse au cours d'une période de deux ans.

En ce qui a trait à la rémunération des professionnels de la santé, ce sont encore une fois les médecins spécialistes qui se taillent la part du lion dans cette danse des millions: dix d'entre eux ont reçu de la RAMQ près de $400,000 — $388,747 plus exactement — et cela ne tient pas compte des autres sources de rémunération non plus toutefois des frais encourus par ces médecins pour fournir les services pour lesquels la régie les rétribue. Dans la catégorie de paiement de $100,000 et plus, on retrouve 29 omnipraticiens et 735 spécialistes.

On dénombre également 9,635 médecins qui ont gagné une moyenne de $52,543. La moyenne de rémunération des médecins omnipraticiens a été de $48,779 alors que celle des médecins spécialistes était de $60,801.

Les 35 spécialistes en chirurgie buccale ont reçu en moyenne $39,491 en 1977, tandis que cette moyenne s'établissait à $19,677 pour 1,673 dentistes.

La rémunération des optométristes a été de $21,262 en moyenne pour 690 de ces professionnels qui ont rendu des services assurés par le régime d'assurance-maladie.

Le rapport annuel ne contient pas de données sur la rémunération des pharmaciens mais plutôt une répartition du nombre de pharmacies selon les montants reçus de la Régie.

Ainsi, on note que 1,337 pharmacies ont traité avec la RAMQ en 1977 et ont reçu une moyenne de $45,632. Parmi ce nombre, dix pharmacies se situent dans la classe de paiements de $200,000 et plus, avec une moyenne de $249,898.

◆ Mgr Carter

elle seule remplir les deux journées prévues pour ce colloque intitulé "Confédération 78".

"Et pour être tout à fait honnête, a commencé par dire Mgr Carter, je dois poser en postulat que ce changement en ce qui concerne le Canada concerne essentiellement le Québec".

Puis après une foule de considérations sur le Québec depuis 1930 et après avoir souligné que si un homme a marqué le Québec moderne c'est bien Maurice Duplessis (pour le meilleur et pour le pire), Mgr Carter a dégagé ses conclusions personnelles:

● il est absolument impossible de penser à un ensemble de dix provinces dont le Québec ne serait qu'une parmi les autres. "Avons-nous, a-t-il dit, à considérer deux peuples fondateurs et deux langues, ou non? Si c'est non, disons-le honnêtement tout de suite au Québec et attendons les conséquences. Si nous sommes préparés à accepter cette thèse, il faut que nous en acceptions les conséquences";

● comme le jeune homme ou la jeune fille qui se voit arriver à l'âge adulte et constate sa maturité potentielle, les Canadiens français et particulièrement les Québécois ne retourneront jamais au temps de leur enfance;

● enfin, Mgr Carter a fait sienne une remarque de l'évêque de St-Jean, Mgr Bernard Hubert, à savoir que le dr oit d'autodétermination au Québec s'exercera dans la mesure où il y aura ou non compréhension des buts du Québec dans le reste du pays.

Mgr a rappelé que souvent les simples citoyens se sentent démunis devant l'ample ur de changements collectifs de cet ordre et qu'ils ont trop souvent tendance à s'en remettre uniquement aux gouvernements et aux médias. Il a cependant affirmé que c'était une erreur de penser ainsi. Il croit même qui ni les lois, ni un ou des référendums parviendront à résoudre ces problèmes. "Ce sera décidé par les petites gens, par vous et par moi. Ce sera les vibrations de chaque Canadien qui seront senties et qui font partie des communications humaines mystérieuses qui ultimement indiqueront ce que sera l'avenir. Convainquez-vous que vous avez les destinées de votre pays dans les mains, si vous l'avez vraiment dans votre coeur"

En terminant son message à l'ouverture de ce colloque, l'archevêque de Toronto a invité les anglophones à accepter "un changement fondamental qui ne s'effacera pas".

En somme dans le contexte torontois, il faut considérer l'intervention de Mgr Carter comme un discours-choc. Si pendant longtemps à Toronto et ailleurs on s'est demandé ce que le Québec voulait, on arrive maintenant à un moment du débat où l'on croit savoir ce que le Québec veut; il s'agit maintenant d'établir ce que l'Ontario et le Canada anglais veulent.

C'est essentiellement pour poursuivre la réflexion sur ce nouveau thème que ce colloque a lieu au Glendon College, la seule institution universitaire bilingue de Toronto.

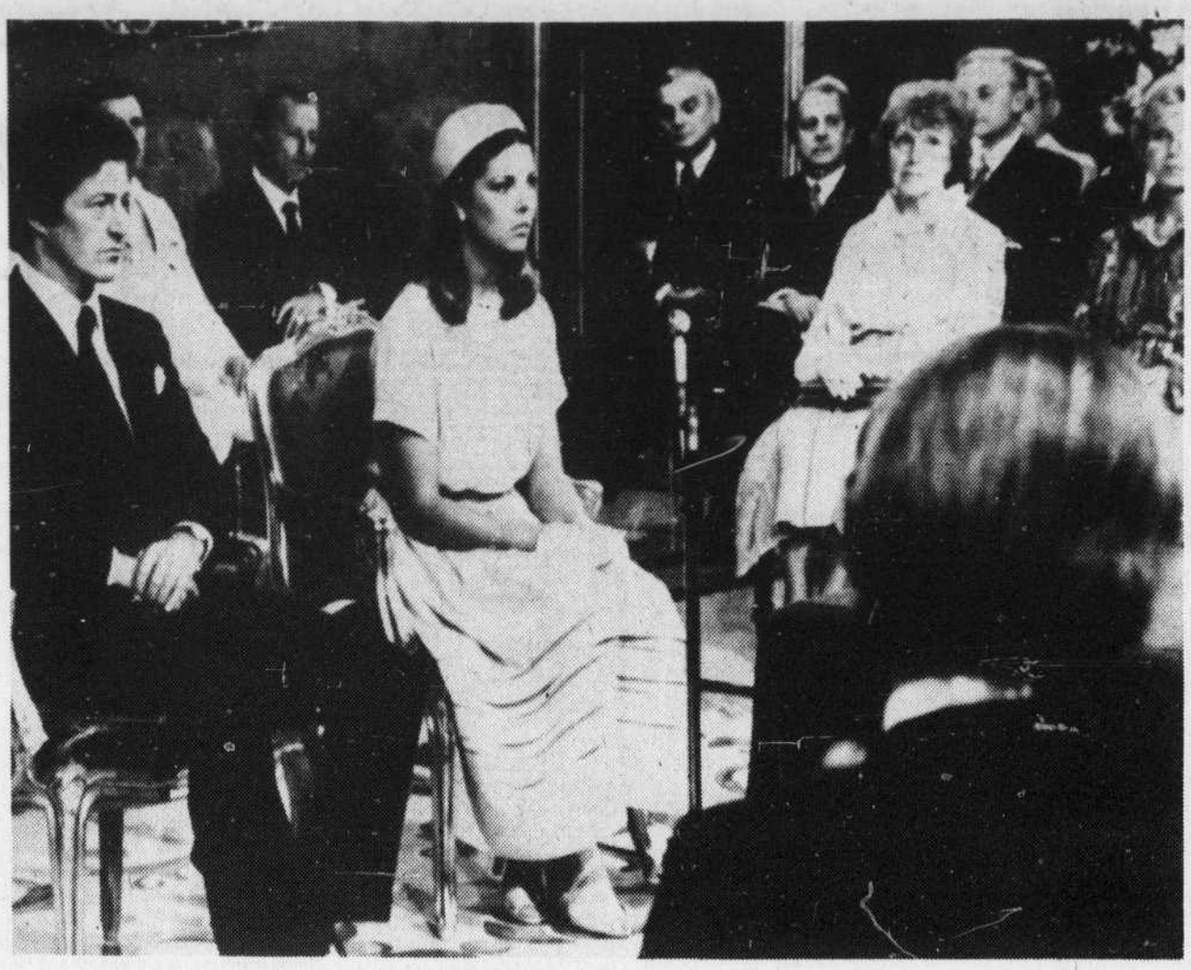
On attendait hier environ 180 personnes à ce colloque. On ne peut donc pas parler d'un mouvement de masse; mais il importe de noter que les participants, tous invités, ont déjà tous manifestés par leurs activités un vif intérêt pour les questions constitutionnelles.

Le colloque vise les objectifs suivants: poursuivre en Ontario le débat commencé avec des activités conme "Destiny Canada" (juin 1977) et les études effectuées par la Commission de l'unité canadienne; répondre au comité consultatif ontarien de la confédération au sujet des propositions de changement constitutionnel dans son premier rapport.

Tous les premiers ministres du Canada ont été invités à participer à ces assises, mais seulement deux ont accepté l'invitation, soit le premier ministre ontarien, M. Bill Davis et le premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank Moore. M. John Robarts, ex-premier ministre de l'Ontario et co-président de la Commission de l'unité canadienne participera aux travaux, ainsi que le haut fonctionnaire fédéral Gordon Robertson et plusieurs autres dont un certain nombre de Franco-ontariens et quelques Québécois comme M. Louis Desmarais et le député de Matane, M. Pierre De Bané.

Le comité consultatif ontarien de la Confédération avait été créé en 1962, mais il est vite tombé dans un coma qui a pris fin après les élections québécois du 15 novembre 1976. Ce comité tient son mandat du gouvernement provincial; il a présenté un premier rapport le cinq avril dans lequel on retrouve un certain nombre de recommandations concernant un remaniement constitutionnel.

Le comité et le gouvernement comptent sur ce colloque pour obtenir des réactions valables à ce premier rapport.



Le couronnement d'une idyle aristocratique

MONTE CARLO (Reuter) — Dans l'intimité de la salle du Trône de la vieille principauté méditerranéenne, Caroline Louise Marguerite de Monaco est devenue mercredi madame Philippe Junot, couronnant ainsi une romance entre princesse et roturier qui a fait rêver Margot.

Seuls les proches parents du jeune couple ont assisté au mariage civil, célébré en une demi-heure sous les lambris du VXIe siècle. Les journalistes et les curieux ont dû se contenter de la description données par le palais.

Ils ont ainsi appris que Caroline portait une robe de crêpe bleue. Ses demoiselles d'honneur étaient sa petite soeur Stéphanie vêtue d'une robe blanche à broderies jaunes et bleues, et Marie et Sarh Poniatowski, petites-filles du prince Michel Poniatowiski, ancien ministre français de l'Intérieur.

Neveux du marié, Jean-Philippe et Stéphane Vouillon, tout de blanc vêtus, étaient garçons d'honneur.

Le mariage a été prononcé par M. Louis Roman, président du Conseil d'état (parlement) de Monaco. Les témoins de Caroline étaient son frère le prince Albert et sa cousine Grace Levine. Ceux de M. Junot étaient le baron Michel Allard et Mmme Jean-Louis Vouillon.

Cérémonie "dans la plus stricte intimité", le mariage de la princesse donne néanmoins lieu à trois jours de réceptions à Monaco, décorée des drapeaux rouges et blancs de la Principauté.

Après le mariage civil, les 4,500 citoyens monégasques adultes étaient invités à sabler le champagne au palais où ont dansé jusqu'à l'aube les grands noms du Gotha et de l'argent dont beaucoup possèdent à Monaco des intérêts ou un yacht.

Parmi les invités figuraient l'Aga Khan, le violloncelliste Mstilav Rostropovitch, le comte de Barcelona, le prince Fouad d'Égypte, Stavros Niarchos, Henri Giscard d'Estaing, fils du président de la République française, et également des grandes figures du spectacle comme Frank Sinatra, Gregory Peck et Ava Gardner, amis de l'actrice Grace Kelly devenue il y a vingt-deux ans princesse de Monaco par son mariage avec le prince Rainier.

Caroline a rencontré Philippe Junot, conseiller financier de dix-huit ans son ainé, dans une boite de nuit de Paris il y a deux ans, alors qu'elle étudiait à la Sorbonne.

La princesse Grace s'est d'abord opposée au mariage, sans doute en raison de la grande différence d'age entre les deux jeunes gens, mais Caroline a eu raison de son opposition sinon de sa réticence en promettant de ne pas se marier avant son vingt et unième anniversaire — le 23 janvier de cette année.

Philippe Junot et Caroline, à laquelle ses yeux verts ont valu le surnom de la plus belle princesse d'Europe, se sont fiancés en août dernier.

Les jeunes mariés feront leur première apparition publique aujourd'hui pour aller recevoir à l'hôtel de ville le coffre d'argenterie que leur offre le peuple de Monaco.

Ils partiront ensuite en voyage de noces vers une destination secrète, probablement à bord du yacht de luxe que leur a offert le prince Rainier en cadeau de mariage.

29 juin

par la PC et l'AP

Il y a 48 ans a-jourd'hui, le pape Pie XI canonisait les Bienheureux Martyrs canadiens. Premiers saints catholiques en Amérique du Nord, les jésuites Jean de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Charles Garnier, Antoine Daniel, Noël Chabanel, Isaac Jogues, René Goupil et Jean de Lalande avaient été mis à mort au XVIIIe siècle par des Indiens hostiles.

1973 — L'armée chilienne réprime la rébellion d'une partie d'un régiment de blindés. Dix semaines plus tard, des militaires réussissaient à renverser le gouvernement de Salvador Allende;

1967 — A la suite de la Guerre des six jours, Israël reconstitue l'unité de Jérusalem qui était divisée depuis 20 ans;

1966 — L'aviation américaine bombarde pour la première fois Hanoï et la ville portuaire de Haïphong. Fin d'une grève de 45 jours des débardeurs britanniques;

1949 — L'Afrique du Sud commence à appliquer sa doctrine d'apartheid;

1946 — Emeutes entre Yougoslaves et Italiens à Trieste;

1939 — Premier vol commercial entre les Etats-Unis et l'Europe: un hydravion Boeing quadrimoteur, le Dixie Clipper, se pose à Lisbonne.

1880 — La France prend le contrôle de l'île de Tahiti.

Il est né un 29 juin: le peintre et diplomate flamand Petrus Paulus Rubens (1577-1649).

LE QUÉBEC POSSEDE
UN PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE
DONT NOUS AVONS RAISON
D'ÊTRE FIERS!...

CONSERVONS-LE!

les Clubs 4H du Québec



Un commissaire de bord d'Air Canada, qui était à bord du DC-9 qui s'est écrasé lundi à l'aéroport de Toronto, est retourné sur les lieux de l'accident hier, se déplaçant à l'aide de béquilles. Richard Bégin, âgé de 34 ans, n'a subi qu'une entorse dans l'accident. Il a dit avoir visité les lieux afin de se débarrasser des craintes qui pourraient apparaître chez lui lors de futures envolées. (Photolaser CP)

Espaces verts réclame un plan d'aménagement de l'île Notre-Dame

par
Rodolphe Morissette

L'association Espaces verts réclame toujours de la Ville de Montréal un plan précis d'aménagement de l'île Notre-Dame de Terre des hommes.

Voilà qui formait une condition à laquelle l'association donnait son accord pour que la Ville accepte la tenue du Grand Prix de la course automobile, formule 1, à l'île Notre-Dame en octobre prochain. Aussi l'organisme revient-il à la charge en maintenant qu'"il est essentiel qu'un plan directeur d'aménagement soit préparé dans les plus brefs délais si nous ne voulons pas que l'île Notre-Dame ne soit utilisée que lorsque le promoteur d'une quelconque manifestation propose son projet au conseil municipal".

L'association demande également que le plan d'aménagement ne soit préparé et adopté qu'après la tenue d'audiences publiques sur la question et au cours desquelles les citoyens et organismes intéressés pourront faire valoir leurs vues. Cette double demande a été soumise au maire de Montréal, M. Jean Drapeau cette semaine.

Le 5 juin, Espaces verts avait indiqué qu'il ne s'opposait pas à la tenue du Grand Prix sur l'île, car "voilà qui apporterait de l'argent à Montréal". On formulait cependant plusieurs conditions. D'abord, aucune autre course que celle du Grand Prix ne devrait s'y tenir, condition que le maire de Montréal a acceptée le 8 juin. Ensuite, que l'île soit remise dans son état initial aux frais des promoteurs, la brasserie Labatt, après la course. Que, de plus, l'on n'admette pas de voitures (ordinaires) sur l'île pendant les deux semaines réservées pour la course et ses préparatifs.

Enfin, Espaces verts demandait que la Ville utilise les premiers profits réalisés à l'occasion du Grand Prix pour élaborer un plan d'aménagement de l'île et l'implanter ensuite. On déplore en effet que l'île, dont la création de toutes pièces pour l'Exposition universelle de 1967 a coûté plusieurs millions aux citoyens, n'a toujours pas trouvé sa vocation définitive.

Par ailleurs, les travaux d'aménagement de la piste de course Grand Prix ne sont toujours pas commencés. Les plans définitifs viennent tout juste d'être terminés. Le Service des travaux publics de la Ville, qui les a reçus hier, doit les approuver d'abord. Mais ils doivent aussi obtenir l'approbation de la Fédération internationale automobile.

Quant à la poursuite de $3 millions contre Grand Prix du Canada, intentée le 16 mai par la firme Mosport Park Ltd., qui organisait le Grand Prix avec Labatt Ltée jusqu'à l'an dernier et qui s'estime désormais spoliée de ses droits, on en est toujours au règlement des questions préliminaires. On s'attend à ce que la cause évolue plus rapidement à compter de la semaine prochaine.

L'eau potable c'est important
AQTE

LE MARCHÉ DES MÉTIERS D'ART DE VAL-DAVID

Du 30 juin au 9 juillet 78

Sur semaine: de 1 PM à 9 PM ■ Samedi & Dimanche: de 10 AM à 9 PM



Organisé par Les Créateurs associés de Val-David inc.
C.P. 459, Val-David J0T 2N0 — Tél. (819) 322-2925

50 artisans et artistes résidant à l'année à Val-David présentent leurs oeuvres-batik, peintures, gravures, bijoux d'art, sculpture, tissage, poterie, livre, cuir, etc... au pied du Mont-Plante à Val-David. Chaque jour il y aura ANIMATION portant sur une discipline différente.

DES QUATRE COINS DU PAYS

par la Presse Canadienne

■ *Une autre hypothèse*

Si le Québec se sépare, estime le premier ministre de l'île du Prince-Édouard, on ne comptera plus de députés francophones des autres provinces aux Communes d'ici dix ans et les politiques de bilinguisme seront abandonnées. En cas de séparation du Québec, dit M. Campbell, l'engagement national envers le bilinguisme et la reconnaissance des deux langues officielles seront "balayés en l'espace de dix ans". Les Acadiens se retrouveraient dans une situation de minorité encore plus précaire et les provinces de l'Ouest seraient les premières à ne plus tenir compte du bilinguisme. Le Québec serait encore plus vulnérable à la mer anglophone puisque de nos jours il bénéficie d'un tampon de bilinguisme.

■ *Secrets bien gardés*

Une commission mixte du Sénat et de la Chambre des Communes entend recommander la présentation d'un projet de loi qui priverait les ministres du droit de décider si tel ou tel renseignement doit demeurer secret. C'est à la Cour suprême du Canada et non aux ministres qu'il appartient de prendre de telles décisions, estiment les membres de cette commission. Ces derniers ont recommandé la nomination d'un commissaire qui aurait comme mission d'étudier toute requête émanant d'un contribuable désireux de consulter des documents dont un ministère lui refuserait l'accès. Ce commissaire pourrait recommander, mais non ordonner, à un ministère de révéler ces renseignements s'il ne juge pas qu'ils tombent dans la catégorie des secrets officiels.

■ *Essais non concluants*

Des spécialistes du ministère fédéral des Transports, après analyse du comportement sur route de deux voitures Chrysler, la Dodge Omni et la Plymouth Horizon, en sont venus à la conclusion que ces automobiles ne sont pas affectées de défauts de sécurité. Le député libéral qui avait demandé que ces tests soient effectués, M. Herb Gray, n'est cependant pas satisfait des résultats, et estime qu'il demeure encore un doute sur la sécurité de ces voitures. Des revues spécialisées avaient écrit il y a quelque temps que l'Horizon et l'Omni avaient des défauts au mécanisme de direction. Les tests effectués par le ministère des Transports ont montré que la direction, si elle était braquée violemment à gauche ou à droite tandis que la voiture roulait à 80km, provoquait des oscillations des roues, ce qui n'est pas une caractéristique normale d'une automobile moderne.

■ *L'éducation des Cris*

Les Indiens Cris de la baie James et les Inuit du Nouveau-Québec auront à compter du 1er juillet la responsabilité de tout le secteur de l'éducation sur leur territoire. Les commissions scolaires Crie et Kativik, composées de commissaires autochtones, s'occuperont du dossier scolaire d'une population de 11,000 personnes. Ces deux commissions scolaires, récemment créées en vertu d'une loi sanctionnée au début du mois par l'Assemblée nationale, ont compétence sur l'enseignement élémentaire, secondaire, post-secondaire et sur l'éducation des adultes. La mise sur pied de ces deux nouvelles structures d'administration scolaire s'inscrit dans le cadre de la convention de la baie James et du Nord québécois. Elles auront les mêmes responsabilités que les autres commissions scolaires du Québec, mais elles ne pourront et n'auront pas à imposer des taxes puisqu'elles seront financées par Québec et Ottawa.

Le nombre de visiteurs augmente à l'Assemblée

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale est en voie de devenir l'attraction principale pour les touristes qui se rendent à Québec.

Les chiffres compliés des visiteurs qui se présentent à la porte de l'Assemblée nationale pour y effectuer une visite du Parlement indiquent que pour les cinq premiers mois de l'année 1978, soit de janvier à mai inclusivement, 26,175 personnes ont tenu à voir le Salon de la race.

A ce rythme, on battra, semble-t-il, le record de l'an dernier puisque ce sont les mois de juin, juillet et août qui se révèlent le meilleurs pour l'afflux touristique.

L'an dernier, au total pour l'année 1976 où seulement avaient visité le Parlement de Québec, soit une augmentation de 48 p.c. par rapport à l'année 1976 ou seulement 56,577 visiteur s'étaient présentés à l'historique "Porte du Sauvage" qui donne accès à l'édifice.

Les chiffres indiquent que 54%, des visiteurs sont des étudiants. Plusieurs professeurs organisent en effet des visites spéciales pour leurs étudiants en fin d'année scolaire.

D'autre part, le pourcentage de visiteurs francophones était de 61% en 1977, et la proportion de visiteurs américains varie d'une année à l'autre entre 15% et 20%.

Il est très difficile de savoir les raisons qui ont pu justifier l'augmentation de visiteurs en 1977 et 1978 par rapport à l'année 1976.

On peut supposer que l'avènement d'un gouvernement du Parti québécois a suscité cependant un intérêt accru pour la chose parlementaire. Cet intérêt se retrouve lors de l'avènement de tout nouveau gouvernement dans un Parlement.

De plus, l'Assemblée nationale a développé de façon systématique depuis 1976 des services de promotion et d'accueil, et les résultats se font sentir.

Pour la première fois, l'Assemblée nationale avait un kiosque en mai 1977 lors du Salon du livre de Québec.



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage – éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg

MICHELIN
FIRESTONE
CONTINENTAL
GOODYEAR
VREDESTEIN
MONARCH
GOODRICH
UNIROYAL
FISK
DAYTON
SEMPERIT
AVON
MDG
KELLY
PIRELLI
DUNLOP
SEIBERLING

$19.95
A78X13 4 PLIS F/B
Fisk ou Monarch
Si vous avez une voiture sous-compacte ou petite, nous avons vos pneus pour seulement $19.95. Vous pourrez économiser sur d'autres tailles, aussi!

CANADA TIRE CIE LTÉE

Les experts en pneus.

CENTRE-VILLE
770 ouest, rue Notre-Dame
Tél: 861-1611

MONTRÉAL-EST
6000 est, rue Sherbrooke
Tél: 254-6006

CHOMEDEY-LAVAL
1200, boul. Labelle
Tél: 688-6262

DOLLARD DES ORMEAUX
3352, rue Sources
Tél: 683-2844

TORONTO (SCARBOROUGH)
1815 est, avenue Lawrence
(Rue transversale – Pharmacy) Tél: 752-8307

NORD-OUEST
5150 ouest, rue Jean-Talon
Tél: 731-7811

NORD-EST
1025 est, rue Jean-Talon
Tél: 271-3551

RIVE-SUD
3435, boul. Taschereau
Tél: 678-8080

OTTAWA
280, rue Catherine
(En face de la gare d'autobus Voyageur)
Tél: 238-3335

CHARGEX VISA · CHEQUE · master charge

Alignement des roues/Équilibrage des roues/Freins/Amortisseurs

LES TRIBUNAUX

par Bernard Morrier

■ $150 d'amende à un agent pour voies de fait graves

"Peut-être a-t-on voulu tendre un piège dans lequel Claude Stockless est malheureusement tombé? Sans doute aussi que s'il n'y avait pas eu provocation, Claude Stockless n'aurait pas eu à être jugé pour un acte d'agression. Mais un fait demeure: Claude Stockless a dépassé le degré nécessaire de restreinte quand il a eu à maîtriser le détenu André Tessier. Ma sentence est donc de $150 d'amende ou 15 jours de prison et un engagement de garder la paix durant huit mois".

C'est la sentence qu'a rendue hier le juge Marc Lamarre, de la Cour des Sessions, à l'endroit de l'agent de correction Claude Stockless, employé de l'Institution Laval.

Celui-ci avait été reconnu coupable, le 1er juin dernier, de voies de faits graves contre le détenu André Tessier, que le juge Lamarre n'avait pas hésité à qualifier de fauteur de trouble, arrogant, impertinent, bravache et récalcitrant. On se souviendra qu'un autre gardien, M. Pierre Imbeault, avait pour sa part été acquitté de la même accusation.

La scène s'était déroulée le 29 juin 1977, à l'Institution Laval, à Saint-Vincent-de-Paul, où Tessier, récidiviste notoire, purgeait une peine de cinq ans pour vols à main armée.

Sortant de la douche et refusant de regagner sa cellule, tant qu'on ne lui remettrait pas une paire de chaussettes propres, Tessier aurait provoqué ses gardiens et une rixe s'ensuivit. C'est de justessse que l'agent Stockless avait évité un moulinet que Tessier dirigeait dans sa direction. Stockless lui avait donné la réplique avec un "direct" à l'abdomen mais ce dernier, plutôt que de se calmer, avait manifesté son intention de poursuivre le combat. Un second coup de point à la figure de Tessier devait cependant l'envoyer au pays des rêves. Profitant de cet instant, les agents Stockless et Imbeault avaient pu passer la camisole de force au détenu.

Tessier, qui en était à sa troisième peine d'incarcération pour des vols à main armée et autres méfaits graves, avait accusé les deux agents des mauvais traitements, qui lui avaient causé des blessures au nez, à une oreille, à la poitrine et à une cheville.

■ L'ex-juge Fabien aurait-il porté plainte trop tard?

L'action de $300,000 en dommages et intérêts de l'ex-juge André Fabien, de la Cour des sessions, contre l'hebdomadaire Dimanche-Matin et le reporter Claude Poirier, est-elle venue trop tard?

C'est ce que la Cour supérieure décidera le 13 juillet prochain, à la suite d'une requête en non-recevabilité, inscrite hier par les procureurs de l'hebdo et de son journaliste.

On sait que l'ex-juge Fabien avait inscrit son action le 2 juin dernier, à la suite de la publication d'un article le 5 juin 1977.

Or, d'après la contre-requête d'hier, il existerait un délai de trois mois seulement dans le cas de semblables actions en dommages. On prétend donc que l'ex-juge serait tout simplement en retard de neuf mois.

Les procureurs de Dimanche-Matin et de M. Poirier demandent enfin le rejet de la poursuite en dommages, en soulignant que l'accusation prétendue, invoquée par Me Fabien (il pratique maintenant le droit privément) n'existe tout simplement pas dans le texte publié par le journal.

■ Un jugement en faveur de Vigneault, Leclerc et Lévesque

À la requête des chansonniers Gilles Vigneault, Félix Leclerc et Raymond Lévesque, le juge Guy Mathieu de la Cour supérieure a interdit provisoirement hier à des compagnies de disques et à des producteurs de reproduire les oeuvres musicales "Mon pays", "L'hymne au printemps" et "Quand les hommes vivront d'amour", à moins d'y être dûment autorisés par les titulaires des droits d'auteurs, soit les trois chansonniers.

Il s'agit en fait d'un injonction interlocutoire provisioire qui interdit aux mêmes intimés de fabriquer le disque "Les grands auteurs canadiens" (The greatest Canadian authors), de vendre ou distribuer ce même disque, tout en conservant en leur possession tout exemplaire, jusqu'à ce qu'il en soit statué autrement et en préparant et conservant un état détaillé sur les exemplaires dudit disque.

La Cour supérieure devrait maintenant entendre la requête pour injonction interlocutoire le 4 juillet prochain.

Parmi les compagnies intimées, on note 82558 Canada Limitée, Maple Leaf Productions Limited, Les productions MMC INc., Les disques Canada, London Records of Canada. Quant aux producteurs, ce sont Eric Vilon, Pete Tessier, Dame Croff et Dominique Miro.

■ Sommet social au Québec

A la suite de la Fédération des CLSC réclamant la tenue d'un sommet social à l'automne au Québec, l'Association des centres de services sociaux du Québec appuie cette requête à l'unanimité afin qu'un débat public s'engage entre tous les partenaires associés aux affaires sociales et au développement social. Cette rencontre pourrait influencer les orientations et les priorités sociales de la société québécoise pour les prochaines années, souligne l'association des CSS.

La Ligue des femmes dénonce la hausse des prix

Appel au boycottage du boeuf

par Renée Rowan

La Ligue des femmes du Québec invite tous les consommateurs à boycotter le boeuf et à manifester ouvertement contre la hausse excessive du coût des aliments.

"C'est beau les panneaux-réclames du ministère des Affaires sociales où on nous pose la question "Avez-vous bien déjeuné?", mais les gens du ministère ont-ils vu le prix des oranges récemment?" a commenté hier, au cours d'une conférence de presse, la présidente de la Ligue, Mme Laurette Chrétien-Sloan, dénonçant l'inertie du gouvernement provincial face à la flambée récente des prix.

Mais la Ligue s'en prend surtout au gouvernement fédéral et aux "gros monopoles de l'alimentation", réclamant une enquête sur ce qu'elle qualifie de "hausses excessives", particulièrement en ce qui concerne l'augmentation des prix du boeuf, des fruits et des légumes frais: "Nous trouvons la situation actuelle abominable. Jamais nous n'avons vu autant de hausses de prix sur tant de fronts à la fois et nous ne constatons que très rarement des diminutions."

Et ce sont de nouveau les personnes âgées qui vivent sous le seuil de la pauvreté et les défavorisés qui ont le plus à souffrir de cette situation, souligne la Ligue: "Alors que les coupes de boeuf les plus coûteuses ont augmenté de 52.5%, le boeuf haché et le boeuf pour le pot-au-feu, deux produits jusqu'ici considérés comme économiques, ont respectivement augmenté de 164.9% et de 148.9%."

Interrogé sur les solutions possibles à ces augmentations flagrantes, le vice-président de l'Union des producteurs agricoles, M. Marcel Mailloux, qui assistait à la conférence de presse de la Ligue, s'est dit convaincu que la réponse réside en partie dans les plans conjoints. Citant l'exemple des oeufs, le produit le plus stable dans le panier à provisions, M. Mailloux a noté qu'il n'existe aucune structure de mise en marché pour le boeuf. "On a réussi à maintenir une certaine stabilité là où il y a des plans conjoints, a-t-il dit. Cela se traduit, pour le consommateur, par des prix plus stables, et pour le producteur, par des revenus aussi plus stables. Les preuves sont faites."

S'il y avait un plan conjoint dans le secteur du boeuf, cela serait également un encouragement pour les éleveurs du Québec à augmenter leur production.

M. Mailloux a invité les consommateurs à réviser et à varier davantage leurs modes d'achat. Acheter dans un supermarché n'est pas forcément la meilleure formule pour économiser. Ainsi, avec les fraises, a-t-il expliqué, la formule "Cueillez-les vous-même" profite et aux producteurs et aux consommateurs.

Au Québec, a déclaré Mme Sloan, on nous dit que pour bien s'alimenter, on doit manger du poisson, du poulet, des fruits et des légumes. Or, en 1978, le poisson a augmenté de 15%, le poulet de 13.9%, le porc de 18.5%, les aliments surgelés de 15%, les fruits et légumes de 26.7%. Le prix du panier complet d'aliments a augmenté de 19.5% tandis que les revenus n'ont augmenté que de 9.7%. "Et pourtant, on a droit à une nourriture saine à un prix raisonnable... c'est pour ça que nous avons décidé de manifester publiquement".

La Ligue des femmes du Québec qui a entrepris ses manifestations hier, devant le magasin Dominion situé à l'angle des rues Saint-Denis et Rachel, manifestera de nouveau, cet après-midi à 16 h, devant le supermarché A & P, rues Bleury et Sherbrooke. D'autres manifestations auront lieu la semaine prochaine, également à 16 h, le 4 juillet, en face du supermarché Steinberg, 1955, rue Ste-Catherine est, et le lendemain, devant celui du 1990, rue Mont-Royal est.

"Quel prix, nous les contribuables, devrons-nous payer pour nous faire dire encore une fois par MM. Trudeau et Chrétien de nous serrer la ceinture et de faire face à nos responsabilités?", a conlu Mme Sloan.

Le Collège LaSalle présente ses modes

(par Renée Rowan) — Le Collège LaSalle s'est donné pour défi de former, dans le secteur de la mode, des élèves prêts à affronter l'industrie. Et pour répondre à cet objectif, il se rapproche de plus en plus des gens de ce milieu.

Ainsi, les différentes pièces de la collection "Génération 1978", présentées hier soir au public, ont été conçues et exécutées en étroite collaboration avec divers manufacturiers et dessinateurs de Montréal.

Chaque vêtement, explique le directeur général du Collège, M. Jean-Paul Morin, devait être créé dans des tissus fournis par les différents manufacturiers. Les étudiants devaient tenir compte de la clientèle, des prix et de l'image de la maison participante. Aux différentes étapes de l'exécution des projets, les 31 finissants qui présentaient des créations ont bénéficié des conseils et critiques de dessinateurs aussi prestigieux que Marielle Fleury, Léo Chevalier, John Warden, Françoise Bélanger, et quelques autres.

Un comité de sélection composé de Christine Downs, Arlene Hodess, Jean Larivée, Iona Monahan et Louise Pelletier ont effectué une première sélection entre les quelque 210 vêtements composant la collection complète. Les étudiants ont ensuite fait une seconde sélection parmi les vêtements non choisis par le comité et ont ainsi achevé la composition de la collection présentée hier soir.

"Ce qui est intéressant dans cette façon de travailler, note M. Morin, c'est que les élèves ont ainsi la chance d'établir un lien entre leurs cours théoriques et la réalité industrielle. Ils prennent tout de suite le pouls du marché. Au lieu de travailler dans un monde fantaisiste et imaginaire, comme c'était auparavant le cas, ils ont à faire face à du concret".

Le programme de dessin de mode du Collège LaSalle est un cours intensif de 22 mois donné en deux périodes de 11 mois, équivalant à trois années scolaires, ce qui permet aux étudiants d'intégrer le marché du travail plus rapidement. Le fait de travailler en étroite collaboration avec l'industrie et les manufacturiers offre également aux finissants plusieurs débouchés intéressants.

Parmi les compagnies qui ont accordé leur collaboration au programme de cette année, notons Les tricots Jac Ltée, les vêtements sport DuMaurier, Molyclaire, Dominion Textile du Canada Ltée, Sport Togs Inc., Sélecta Inc., Pedegree de Montréal et Brodkin Industries Ltée.



Jeune et élégant ensemble créé par Isabella Smolka: la robe très simple, de couleur bourgogne, à petit pois, est accompagnée d'un gilet sans manche, de couleur beige.

Nominations à l'Un. Concordia

Deux éminents Montréalais ont été élus récemment au conseil d'administration de l'université Concordia. Il s'agit de Mme Mildred Queene Bronfman Lande et de M. G.T. Fisher.

Mme Lande, reine du foyer, est présidente de la Fondation communautaire juive du Montréal métropolitaine et présidente générale de l'Appel juif unifié et du Fonds d'urgence pour Israël. Elle siège également sur le Bureau de direction de nombreuses autres organisations communautaires juives.

M. Fisher, ingénieur, est vice-président et directeur général de la Société d'études et de Consultoria Canadienne Pacifique Ltée, des Services de Consultoria Canadienne S.A., de Transource Inc., et de Incan Navigation Ltée.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
«MITA»
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE - LOCATION ● LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier — Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel — Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tél.: 268-2700
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941



Avis: Santé et Bien-être social Canada considere que le danger pour la santé croît avec l'usage – éviter d'inhaler
Moyenne par cigarette "goudron" 1 mg nicotine 0.1 mg

Assemblée nationale du Québec
Bureau du Directeur général des élections du Québec

District électoral de
Notre-Dame-de-Grâce

AVIS

du Directeur Général des élections aux membres de la fonction publique

Tout sous-chef ou fonctionnaire, tout ouvrier permanent qui se livre à un travail de partisan viole les dispositions de l'article 55 de la Loi de la Fonction Publique.

"55. Nul sous-chef ou fonctionnaire, nul ouvrier permanent ne doit se livrer à un travail de partisan dans une élection fédérale ou provinciale.
"Quiconque enfreint le présent article est passible de destitution en la manière prévue par la présente loi". (Loi de la Fonction Publique, Chap. 14 des lois de 1965, 1ère session).

Ce texte s'applique à tous les fonctionnaires, peu importe qu'ils soient permanents ou temporaires, mais il ne s'applique aux ouvriers que s'ils sont permanents.

Le fait d'agir comme officier d'élection (président d'élection, secrétaire d'élection, réviseur, secrétaire d'une commission de révision, scrutateur ou greffier de scrutin) n'est pas considéré comme un travail de partisan. Toutefois, la Commission de la Fonction Publique a considéré comme un travail de partisan le fait d'être représentant d'un candidat dans un bureau de scrutin.

PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

UNE AIDE PRÉCIEUSE DE MAPPINS

Nous réalisons que vos bijoux précieux ont plus qu'une valeur sentimentale et les experts chez Mappins sont des professionnels qualifiés pour vous indiquer exactement leur valeur que vous désirez connaître.

Qu'il s'agisse d'une bague élégante ou d'une collection de bijoux de famille, Mappins pourra confidentiellement et avec précision, vous informer de leur valeur de remplacement.

N'hésitez pas à rendre visite à votre magasin Mappins le plus proche et laissez-nous vous donner les meilleures réponses à vos questions.

Mappins
La bijouterie par excellence
1,000 ouest rue Ste-Catherine - Place Vertu

Les grévistes de CJMS refusent le vote

par André Tardif

Les grévistes de CJMS ont décidé à l'unanimité de ne pas participer au vote d'allégeance décrété par le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) tant que les règles du jeu n'auront pas été établies clairement.

Le CCRT décidait en effet lundi, à la suite d'une audience et dans le but de trouver une solution au conflit qui dure depuis janvier 1977 à l'importante station radiophonique de la métropole, qu'un vote secret serait tenu parmi les grévistes, membres du Syndicat général de la radio (CSN-FNC), et parmi les employés actuels, récemment regroupés en une association qui a demandé son accréditation auprès du Conseil.

Selon M. Marc Gilbert, président des grévistes, ce vote n'a aucun sens car parmi les 97 personnes habilitées à voter, on n'y retrouve même pas la totalité des quelque 30 membres de son syndicat. Par contre, la liste comprendrait trois fiers-à-bras de l'agence Garda, chargée de la sécurité à la station, ainsi que des cadres et des ex-employés. Le vote aurait lieu d'ici le 9 juillet, après quoi le CCRT doit définir rétroactivement les critères d'admissibilité à voter.

"Cette façon de procéder nous apparaît très anti-démocratique, propice à l'arbitraire et nécessite une confiance dans le CCRT que nous n'avons plus", a dit hier, en conférence de presse, M. Gilbert qui entreprenait alors, en compagnie de 12 autres grévistes de Radiomutuel, la quatrième journée d'une grève de la faim destinée à attirer l'attention sur une grève qui entre maintenant dans son 18e mois.

Les quatre stations de Radiomutuel — CJMS, CJRT-Trois-Rivières, CJRS-Sherbrooke et CJRP-Québec — entraient en grève à quelques semaines d'intervalle au début de l'an dernier. Mais les émissions ne s'y poursuivent pas moins, la direction ayant eu recours à une série de recours légaux pour embaucher de nouveaux employés. Il s'agit du second réseau radiophonique privé au Québec.

"Notre position est claire, affirme M. Gilbert. Seuls les travailleurs à l'emploi de CJMS au moment où la grève a éclaté doivent avoir droit de vote, les autres étant des scabs. De plus, le scrutin doit avoir lieu de façon à permettre à ceux de nos membres qui travaillent à temps partiel d'exercer leur vote, dans un endroit où aucune pression ne pourra être exercée contre eux."

Le syndicat propose aussi que le vote soit précédé d'une période d'information, et que chaque partie ait la liste des votants afin de leur faire parvenir sa documentation. Il offre même, pour éviter tout soupçon d'intimidation, que le CCRT garde la liste et fasse lui-même parvenir la documentation aux personnes concernées.

D'autre part, M. Gilbert accuse M. Donat Bazinet, président de Radiomutuel, d'avoir "concocté" la formation de la nouvelle association. Le fondateur en serait un cadre, M. Alain Tréhout, directeur adjoint à la programmation musicale, tandis que le président, l'annonceur Yvon Morrissette, aurait postulé auprès de Radio-Canada un poste à Edmonton.

Les grévistes, face à "plusieurs autres faits troublants" entourant la fondation de cette association, demandent au ministre fédéral du Travail, M. John Munro, de faire une enquête minutieuse et fouillée.

"Il est évident, déclare M. Gilbert, que cette association de scabs est dominée par l'employeur, donc inhabile à négocier, et le CCRT s'en rendra compte s'il se donne la peine de faire une enquête le moindrement sérieuse. Cette constatation faite, il n'aura alors d'autre choix que de rejeter la requête en accréditation des scabs, avant le vote."

Par ailleurs, les épouses, amies et mères des grévistes ont formé un comité d'appui et entendent prendre, au cours des prochains jours, plusieurs mesures visant à hâter le règlement du conflit.

Hausse rétroactive des allocations aux personnes hébergées

par Marie Laurier

Les allocations versées aux personnes hébergées dans les établissements du réseau des affaires sociales sont haussées rétroactivement au 1er juin et ces mesures coûteront $17.7 millions au gouvernement.

C'est ce qu'a annoncé hier à Québec le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, qui a précisé que $15 millions seront dépensés dès cette année.

Ces augmentations concernent les personnes suivantes:

- l'allocation pour dépenses personnelles des personnes hébergées de moins de 65 ans passe de $49 à $63 par mois; plus de 18,000 personnes sont dans cette catégorie;
- la même allocation pour les personnes de 65 ans et plus passe elle aussi de $59 à $63 par mois;
- il y a hausse de $2.50 par jour pour la pension versée par l'Etat aux familles qui accueillent des pensionnés. Ces nouveaux taux sont donc de $7 par jour pour un enfant de moins de cinq ans, $8 par jour de 5 à 11 ans, $9 par jour pour un enfant de 12 à 15 ans, $10 par jour pour un jeune de 16 ou 17 ans, $9 par jour pour un adulte. Il y a au Québec 9,500 adultes et 20,000 enfants hébergés dans des familles d'accueil.

Par ailleurs, M. Lazure décrète, à compter du 1er juillet, une hausse du prix des chambres dans les centres hospitaliers et dans les centres d'accueil. Le prix est augmenté de $7 à $8, de $9 à $10 et de $11 à $12.50 selon que la chambre est ordinaire, semi-privée ou privée. Le ministre juge cette hausse minime compte tenu du fait qu'une personne hospitalisée coûte $65 par jour à l'Etat.

Enfin, M. Lazure déplore "le gaspillage occasionné par le dédoublement administratif du gouvernement fédéral". Selon le ministre, la disparition d'un ministère de la Santé et du Bien-être social à Ottawa permettrait de redistribuer beaucoup plus d'argent aux personnes âgées, aux handicapés et aux bénéficiaires de l'aide sociale.

"Il faut inclure dans le bilan négatif du fédéralisme le fait que les montants versés à ces personnes ne soient pas plus élevées", a commenté le ministre. Ce dernier a toutefois précisé que le ministère des Finances continue à étudier ses recommandations pour que le niveau de contribution des adultes hébergés tienne compte uniquement des revenus de la personne hébergée. Une décision à cet égard devrait être prise sou peu, a-t-il dit.

Électrocuté

CHARNY (PC) — Un employé du Canadien National est mort électrocuté en fin de semaine dernière alors qu'il était à effectuer des réparations dans l'atelier de la compagnie ferroviaire, à Charny, sur la rive-sud de Québec. La victime est M. Arthur Robin, âgé de 56 ans et demeurant à Breakeyville, non loin de Charny.

A la Commonwealth Plywood

Les grévistes acceptent le rapport de médiation

Les employés de la compagnie Commonwealth Plywood, de Sainte-Thérèse, en grève depuis septembre 1977, ont accepté comme base valable de négociation le rapport du conseil de médiation publié plus tôt cette semaine.

Ils ont mandaté leurs dirigeants afin qu'ils rencontrent dans les meilleurs délais le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, pour connaître ses intentions.

De son côté, M. W.P. Caine, président de la compagnie, effectuera probablement une démarche semblable afin de connaître l'interprétation que le ministre donne à ce rapport.

Le rapport du conseil de médiation proposait aux parties en cause de rappeler au travail tous les employés, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur de l'usine, selon leur ancienneté. En cas de litige sur le calcul de l'ancienneté, un arbitre devait trancher le débat. Le rapport proposait aussi, dans un second temps, de constituer un comité d'arbitrage afin de déterminer les conditions de travail.

Aux yeux des employés en grève, affiliés à la CSN, le rapport du Conseil de médiation établit clairement leur droit de reprendre leur emploi après les négociations d'un règlement et démontre que l'ancien syndicat demeurait sous le contrôle de l'employeur et a fait signer une convention illégale.

"Ces confirmations jettent un éclairage nouveau sur la lutte des grévistes pour la reconnaissance de leur syndicat CSN et la négociation d'une véritable convention collective, car les prétentions de la compagnie à l'effet que les scabs constituaient les véritables employés et que leur convention était légale lui ont toujours servi de prétexte pour refuser de négocier", peut-on lire dans un communiqué de la CSN.

M. W.P. Caine s'interroge encore sur la portée de ce rapport. "Avons-nous accompli quelque chose où sommes-nous retournés en septembre 77?" demande-t-il.

M. Caine laisse entendre que le rappel des employés pourrait s'effectuer lorsque la compagnie augmentera son personnel. Actuellement, la compagnie emploie un peu plus de 80 personnes. Avant le conflit, elle employait un peu plus de 220 personnes. La compagnie a annoncé une centaine de mises à pied en septembre 77 précisément au moment où un syndicat CSN s'apprêtait à obtenir l'accréditation syndicale.

Depuis quelques semaines, Commonwealth Plywood a vendu une partie de sa machinerie et n'effectue que des travaux de déroulage et de contreplacage du bois. Après avoir encaissé des pertes, l'an dernier, M. Caine prévoit cette année des bénéfices.

Le président de la compagnie ignore, pour l'instant, à quelles négociations le rapport du Conseil de médiation invitent les parties en cause. Les employés actuellement au travail chez Commonwealth Plywood tombent sous la juridiction d'une convention collective négociée par un autre syndicat que celui des grévistes.

Pendant que les parties en cause devisent sur les conclusions du rapport du Conseil de médiation, la guérilla judiciaire va bon train.

Hier, le juge Poitras, de la Cour supérieure de la région de Saint-Jérôme, a rejeté une demande d'enquête de la compagnie au sujet d'un outrage au tribunal reproché au président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, et au vice-président, M. André L'Heureux.

La compagnie a donc inscrit directement une requête pour outrage au tribunal qui devrait être entendue le 3 juillet prochain.

La question des ouvriers frontaliers

Les motifs de Davis sont racistes (CSN)

Il n'y a pas de quoi fouetter un chat avec la question des travailleurs frontaliers dans le domaine de la construction, selon M. Michel Bourdon, président de la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois (CSN).

"Un entrepreneur de Cornwall ou de Kingston n'embauchera un plombier du Québec que s'il ne trouve personne sur place. La même règle s'applique à Montréal. Ce problème des travailleurs traversant la frontière n'en est pas un et ce débat, soulevé récemment en Ontario par le NPD et le premier ministre Davis, cache mal au fond des motifs purement racistes", selon le chef de la CSN-Construction.

Pour sa part, la FTQ-Construction a émis hier un communiqué demandant au premier ministre Lévesque de ne pas s'engager dans un débat constitutionnel à propos de ce litige.

Selon ce dernier organisme, Québec devrait tout simplement laisser tomber cette disposition et appliquer rigoureusement les mesures de priorité d'emploi régionale, ce qui réduirait à un niveau très bas le nombre de non-Québécois en raison du niveau élevé du chômage au Québec.

En vertu d'un règlement adopté l'automne dernier, le Québec est divisé en 13 régions et les employeurs doivent donner la préférence aux travailleurs de la région, si le poste n'est pas comblé, il sera permis d'aller ailleurs au Québec. Des exemptions sont prévues pour permettre à un entrepreneur en construction ontarien d'amener au Québec "son personnel régulier".

Pour M. Bourdon, ce règlement ne change rien à la pratique habituelle. "Un Ontarien qui a travaillé six mois consécutifs pourra revenir quand il le veut au Québec. Par ailleurs, la préférence régionale — qu'on applique partout au Canada — fait que l'on n'importe de la main-d'oeuvre que lorsqu'on en a vraiment besoin."

Selon la CSN, il y aurait 2,000 Ontariens qui travaillent sur les chantiers au Québec par rapport à 4,000 Québécois en Ontario.

Des échanges de lettres ont eu lieu récemment entre les premiers ministresie Lévesque à ce sujet et Toronto réclame toujours que soit levé cet obstacle "à la libre circulation des travailleurs au Canada". M. Davis a demandé à M. Trudeau de porter l'affaire devant la Cour suprême si Québec ne bronche pas.

Antiquités Bonaventure
29 Juin - 4 Juillet, 1978
Place Bonaventure Montréal

Plus de 200 principaux antiquaires d'Amérique du Nord offrent une sélection des plus diverses d'antiquités jamais montrées au Canada.



Heures d'ouverture

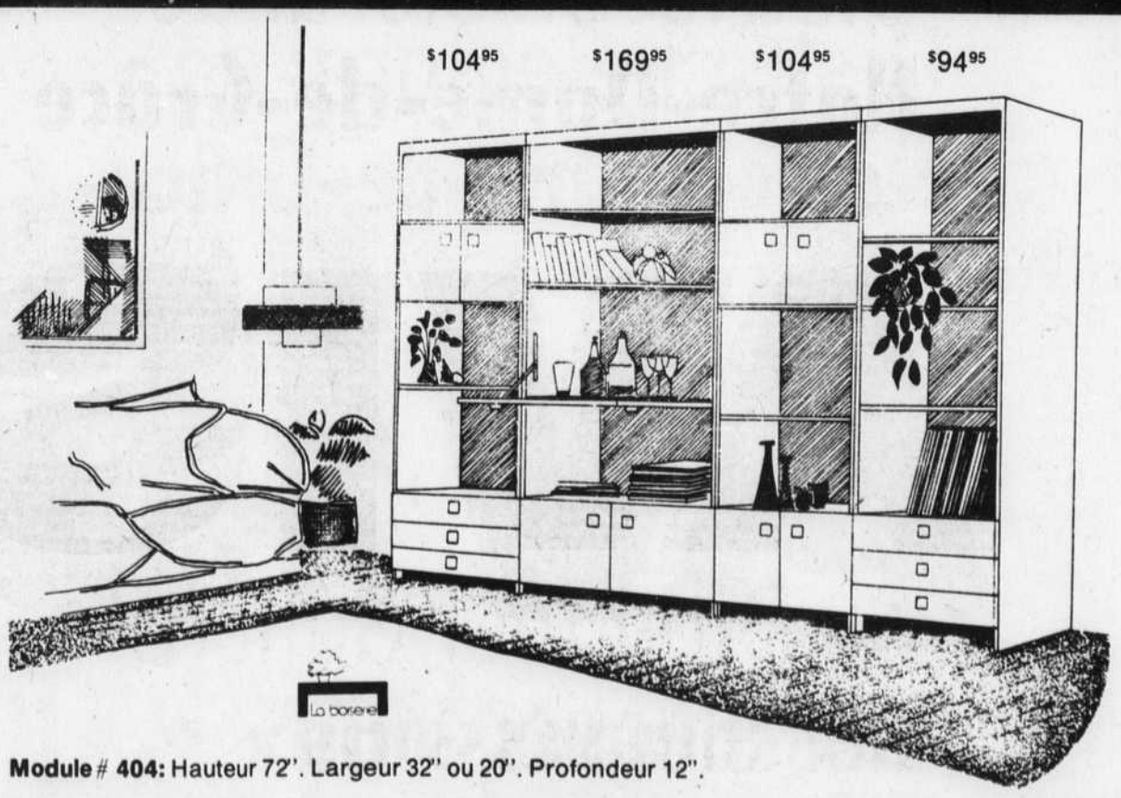
Jeudi, 29 juin	16 h — 22 h
Vendredi, 30 juin	11 h — 22 h
Samedi, 1 juillet	11 h — 22 h
Dimanche, 2 juillet	11 h — 22 h
Lundi, 3 juillet	11 h — 22 h
Mardi, 4 juillet	11 h — 18 h

Une réalisation Ob-No promotions. (514) 933-6375

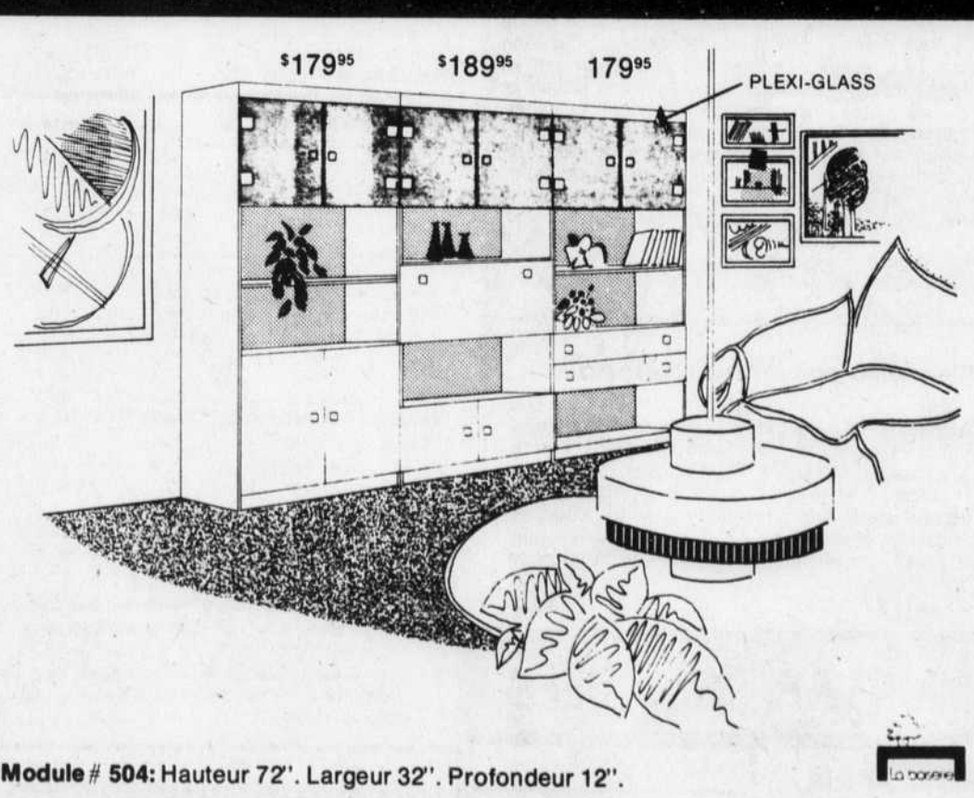
Admission $2.75 enfants 75¢

MEUBLES NON PEINTS ET MATELAS

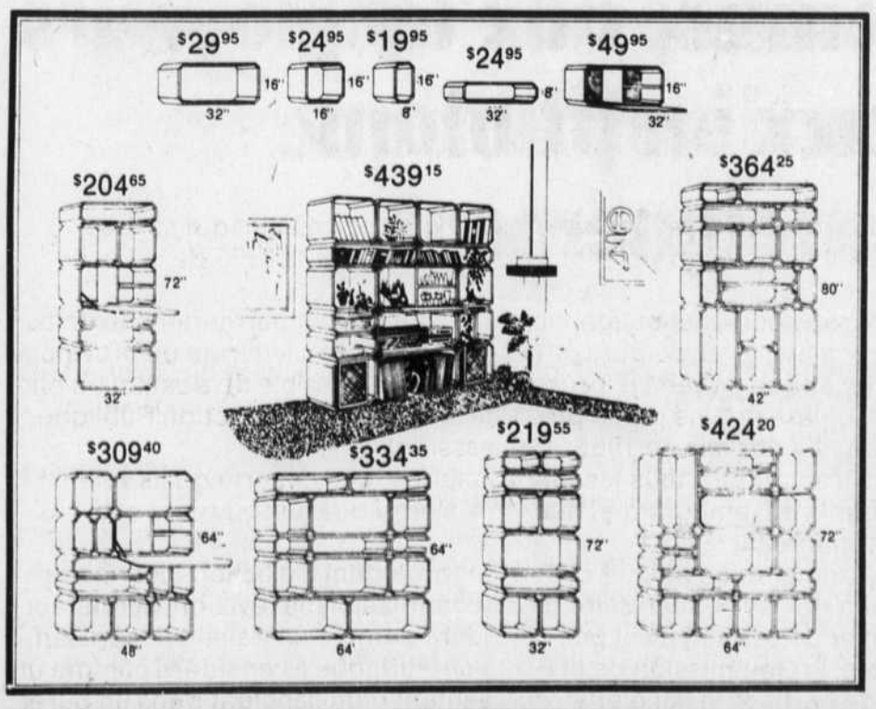
BUREAUX DOUBLES • TABLES • CHAISES • SECRÉTAIRES • VAISSELIERS • MODULES SECTIONNELS



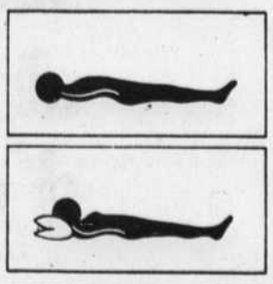
Module # 404: Hauteur 72". Largeur 32" ou 20". Profondeur 12".



Module # 504: Hauteur 72". Largeur 32". Profondeur 12".



postures à éviter

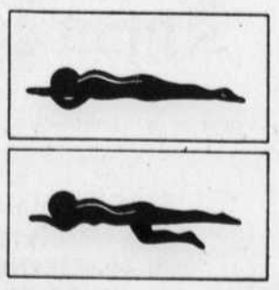


On ne doit pas se coucher à plat sur le dos car on augmente ainsi l'affaissement du dos.

Ne pas se coucher sur l'abdomen. On accentue ainsi l'affaissement du dos en plus de fatiguer le cou, les épaules et les bras.

Ne pas employer de gros oreillers car ils fatiguent le cou, les épaules et les bras.

Se coucher avec une hanche et un genou pliés ne diminue pas l'affaissement du dos.





Garantie 20 ans matelas extra ferme

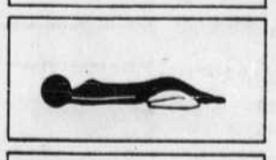
association des chiropraticien du québec

$219.95 ens. 54" 2 morceaux

postures recommandées



Pour redresser efficacement le dos, couchez-vous sur le côté les genoux repliés. Vous pouvez utiliser un oreiller plat pour supporter le cou.



Si vous préférez vous coucher sur le dos, vous devez mettre un coussin sous vos genoux.



Si vous êtes portés à vous coucher sur l'abdomen, soulevez le bas de votre matelas d'environ 8 pouces afin d'éviter cette position.



Voici comment disposer vos oreillers si vous désirez vous reposer ou faire de la lecture au lit.

Matelas Extra-ferme unique et spécial pour le mal de dos. Approuvé par L'ASSOCIATION DES CHIROPRATICIENS DU QUÉBEC INC.
TOUTES LES GRANDEURS

CATALOGUE SUR DEMANDE

☐ MASTER CHARGE ☐ CHARGEX

LES MEUBLES ANDRÉ D. LEGAULT
207 est, Beaubien
Montréal, 276-9067

LA BOUTIQUE DU MEUBLE NON PEINT
10,192 boul. St-Michel
Montréal — 387-2841

LE CENTRE DE MATELAS ATWATER
768 Atwater
935-6716

Notre-Dame-de-Grâce, une forteresse libérale

par
Pierre Drouilly

L'auteur de cet article, écrit spécialement pour LE DEVOIR, enseigne les méthodes de recherche au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal.

Plus qu'un quartier de Montréal, Notre-Dame-de-Grâce est un symbole: le langage populaire, en l'appelant "Ine-Di-Dji", désigne un espace physique et social familier aux montréalais francophones. Celui d'une banlieue déjà ancienne, à l'abri du Mont-Royal, aux rues droites et ombragées qui dissimulent à peine de vieilles maisons cossues et tranquilles; celui aussi d'une bourgeoisie majoritairement anglophone. La circonscription électorale de Notre-Dame-de-Grâce ne recouvre cependant pas entièrement le quartier NDG depuis la réforme électorale de 1972, puisque le comté est maintenant borné à l'est par la tranchée de l'autoroute Décarie et au nord par les avenues Fielding et Sommerlead en plein coeur du quartier NDG; et qu'il englobe aussi deux petites municipalités à l'ouest, soit Montréal-Ouest et Ville Saint-Pierre. Heureusement pour l'analyste politique, le tripotage de la carte électorale fait d'un comté comme NDG une entité sociale hétérogène englobant, dans ce cas-ci, une ville ouvrière (Ville Saint-Pierre), une banlieue riche (Montréal-Ouest) et un vieux quartier résidentiel (Notre-Dame-de-Grâce).

Ce que la représentation démocratique y perd, la science politique y gagne: car une telle entité, unifiée par un processus électoral unique, permet une étude comparative des comportements électoraux. En effet, si dans une même circonscription électorale, des électeurs d'origines sociales différentes votent différemment pour les mêmes candidats, cela confirmera une fois de plus que la rationalité du comportement électoral ne se situe pas au niveau du rapport électeur-candidats, mais bien au niveau de l'origine sociale des électeurs et de l'allégeance politique des candidats.

Cette remarque signifie que, pour l'analyste politique, les classes sociales et les idéologies politiques ont plus de réalité que les électeurs et des candidats. Méconnaître cette approche, c'est s'interdire de saisir les comportements électoraux dans leurs déterminismes sociaux, et réintroduire dans l'explication des phénomènes politiques le hasard et la contingence, déguisés en libre arbitre et en libre choix des électeurs face aux options que leur offrent les partis politiques (lesquelles options seraient elles-mêmes librement offertes dans des programmes politiques librement mis au point par des groupes d'individus librement réunis en partis politiques, etc...)

Nous pensons tout au contraire qu'il y a une très grande homologie entre les structures sociales et les comportements politiques, ce que traduit la très grande cohérence des résultats électoraux: la connaissance populaire le sait bien qui ne doute pas un seul instant que dans un comté comme NDG c'est "généralement" un libéral qui se fait élire!... Et lorsque cette cohérence semble absente, ce n'est généralement pas par défaut du phénomène politico-social, mais par défaut de l'analyste. En somme c'est toujours la corde qui est trop courte et non pas le puits qui est trop profond...

Heureusement dans le cas de NDG le problème ne se pose pas: le comportement électoral de ce comté suit un effet une logique impeccable.

Composition ethnique

Les renseignements statistiques, puisés à même les données fournies par le recensement de la population de 1971, confirment les impressions que tout promeneur pourrait avoir en parcourant le comté. Pour les fins de cette analyse nous avons découpé le comté en cinq secteurs: le secteur A, au sud de la rue Sherbrooke; le secteur B à l'est du comté (vieux Notre-Dame-de-Grâce); le secteur C, autour du Collège Loyola; le secteur D, Montréal-Ouest et le secteur E, Ville Saint-Pierre.

Le tableau I révèle la composition ethnique de ces cinq secteurs en 1971. Ce qui frappe en tout premier lieu est l'opposition presque parfaite entre Montréal-Ouest et Ville Saint-Pierre. La première ville constitue le noyau dur du groupe anglais de NDG: avec 84.2% d'anglophones, Montréal-Ouest constitue une des municipalités les plus anglophones du grand Montréal, plus que Westmount (74.2%), que Pointe-Claire (78.9%) ou que Hampstead (78.3%), et à peine moins que Beaconsfield (84.5%) ou que Baie d'Urfé (86.0%). Ville Saint-Pierre par contre, avec 79.1% de francophones, soit à peu de choses près la moyenne du Québec, se détache du reste du comté: *c'est la seule partie majoritairement francophone de NDG*, bien plus francophone que le vieux Notre-Dame-de-Grâce (secteur B) où ceux-ci ne représentent que le tiers de la population. Le reste du comté (secteurs A et C) est très majoritairement anglophone, les autres groupes linguistiques se répartissant à peu près uniformément dans le comté (hormis Ville Saint-Pierre où ils ne constituent que 3% de la population). Ces Néo-Québécois sont essentiellement italiens (5.1% de la population de NDG en 1971), auxquels s'ajoutent depuis quelques années un fort noyau de Noirs (principalement Antillais), surtout dans le secteur A. On trouve de plus dans NDG, 6.6% de Juifs, toujours selon le Recensement du Canada.

Profil socio-économique

Le profil socio-économique du comté épouse bien entendu sa composition ethnique. À Ville Saint-Pierre, municipalité de locataires (ils sont 80% de la population), d'origine sociale ouvrière (55.6% de la main-d'oeuvre masculine est composée de cols bleus), au revenu familial moyen inférieur de 20% à celui du grand Montréal ($8,493 contre $10,-$10,292 en 1971, s'oppose Montréal-Ouest, avec une immense majorité de propriétaires (près de 70% de la population), essentiellement administrateurs et professionnels (ils sont 56.4% de la main-d'oeuvre active masculine), au revenu familial moyen près du double de celui du grand Montréal. Dans le reste du comté le secteur au sud de la rue Sherbrooke (secteur A) se rapproche assez de Ville Saint-Pierre, par les revenus, par le pourcentage de locataires, quoiqu'il soit nettement moins ouvrier et moins francophone. Les secteurs B et C (vieux Notre-Dame-de-Grâce et Loyola) quant à eux se situent à mi-chemin de ces deux pôles, avec toutefois trois fois plus de professionnels que l'ensemble de la région métropolitaine.

En somme le comté de NDG réunit dans une entité électorale unique des éléments socialement fort opposés: un secteur francophone, ouvrier, économiquement désavantagé (Ville Saint-Pierre); un secteur avec un fort noyau de Néo-Québécois (secteur A); un secteur privilégié, anglophone, économiquement prospère (Montréal-Ouest); enfin un vaste secteur qui sur toutes les caractéristiques retenues donne le ton au comté car il englobe plus de la moitié de sa population (secteurs B et C).

Une forteresse libérale

Avec un tel pedigree ethnique et social, on s'attend bien à ce qu'un comté comme NDG soit indéfectiblement libéral: en effet, aussi loin que l'on remonte dans le temps et quelle que soit la conjoncture politique, les libéraux ont écrasé leurs adversaires dans ce comté typique du West Island. Le tableau 3 donne des indications sur la domination libérale dans NDG de 1939 à 1976.

En consultant la seconde colonne de ce tableau on constate en effet qu'en termes de voix exprimées, le vote au Parti libéral a oscillé entre 64.8% et 87.3% (si l'on oublie pour l'instant l'élection du 15 novembre 1976). Mais cette domination politique a pour corollaire une désaffection générale de l'électorat, ce que traduit un taux d'abstentions qui, jusqu'en 1966 du moins, a oscillé entre 40% et 50% (alors que le taux d'abstention provincial se maintenait lui au dessous de 25%).

Fief de Paul Earl de 1948 à 1962, le comté de NDG élisait Eric Kierans, représentant des milieux d'affaires de la rue Saint-Jacques, le 1er août 1963 à la faveur d'une élection partielle. Dès ce moment, le comté de N-D-G, pour lequel il n'y avait jamais eu aucun enjeu électoral, puisque les électeurs y désignaient plutôt qu'ils n'élisaient un libéral, devint l'objet d'un enjeu politique à l'intérieur du Parti libéral. Lorsque Eric Kierans quitte la scène politique provinciale pour aller battre, au cours de l'élection fédérale de 1968, le néo-démocrate Robert Cliche dans Duvernay, le Parti libéral du Québec désigne comme candidat dans NDG, William Tetley, futur ministre des Institutions financières dans le gouvernement Bourassa, et les électeurs de N-D-G le "désignent" à leur tour comme député libéral au cours d'une élection partielle tenue le 16 octobre 1968, le lendemain même du congrès de fondation du Parti québécois.

Lorsque, en 1976, les libéraux fédéraux décident de porter secours à leurs frères de Québec, William Tetley se "désiste" et Bryce Mackasey peut se faire elire, non sans difficulté, dans NDG: suite à la victoire du parti québécois le 15 novembre 1976 et devant le constat d'échec de la manoeuvre fédérale, Bryce Mackasey, qui paraît-il "s'ennuyait à Québec", démissionne à son tour, ouvrant le siège de NDG au nouveau chef du Parti libéral, Claude Ryan, qui refuse, avec une grande intelligence politique, de sauter dans ce "Non-Disputed-Gap".

1970: la grande peur des possédants

De 1939 à 1968 nous avons vu le taux de participation électorale dans NDG se maintenir entre 50 et 60%: aux élections partielles de 1963 il tombe aussi bas que 32.7%, mais à l'élection partielle de 1968 il se maintient à 52.0%, soit le taux habituel de NDG, ce qui prouve que la baisse de participation dans une telle conjoncture peut ne pas avoir l'ampleur qu'on lui imagine trop facilement.

Mais en 1970 se produit au Québec un événement complètement nouveau: un parti souverainiste, le Parti québécois, qui vient d'opérer la fusion des forces nationalistes, menace les intérêts en place. Les possédants ont peur et font peur: dans les banlieues cossues de l'ouest de Montréal, et particulièrement à Notre-Dame-de-Grâce, le Suburban mène une campagne de presse raciste et lance des appels à peine voilés à la guerre civile. Le jour du vote, dans un comté comme NDG, où les jeux ont toujours été faits d'avance, ce que l'analyste politique sait fort bien, mais que l'électeur moyen ignore généralement, les anglophones accourent aux urnes, et relèvent le taux de participation de NDG à la moyenne nationale, soit 84.0%!

Et pour la première fois depuis quarante ans, l'Ouest de Montréal use de son pouvoir électoral et participe directement à la lutte: la peur et l'extrême polarisation qu'elle engendre, ont fait ce que les supposées vertus démocratiques britanniques n'ont jamais pu faire.

Et il y avait bien de quoi: nous verrons que, déjà en 1970, le Parti québécois menaçait de front les libéraux, même chez les francophones d'un comté comme Notre-Dame-de-Grâce.

DEMAIN: Les enjeux de l'élection partielle du 5 juillet dans NDG.

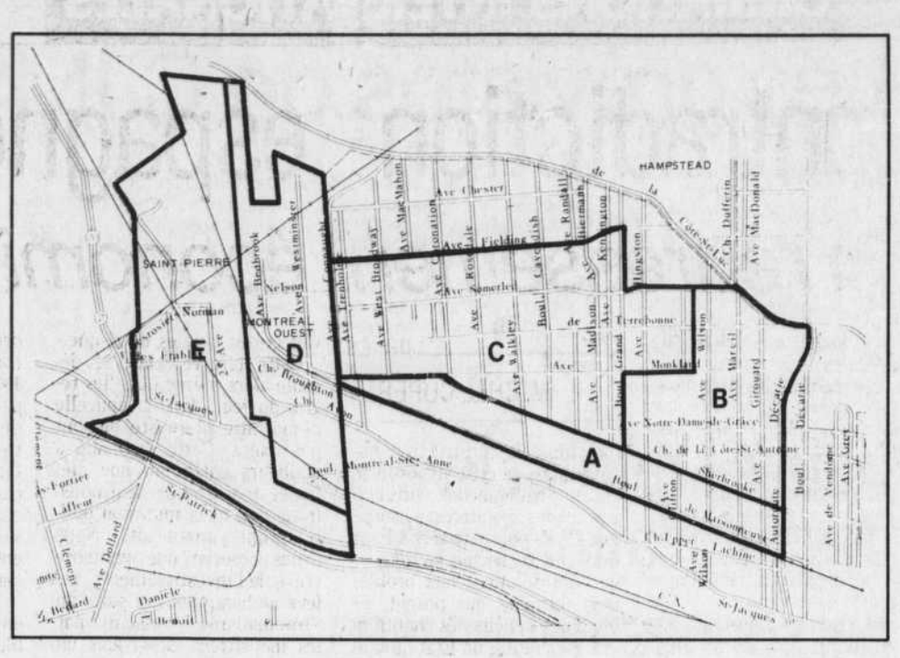


TABLEAU 1

Langue maternelle en 1971, comté de NDG

Secteur	Anglais	Français	Autres
A (rue Sherbrooke)	61.5	19.0	19.5
B (Vieux NDG)	54.0	33.1	12.9
C (Loyola)	69.7	12.5	17.8
D (Montréal-Ouest)	84.2	4.2	11.6
E (Saint-Pierre)	17.8	79.1	3.1
Ensemble du comté	60.2	25.0	14.8
Langue en 1961	63.3	24.6	12.1

TABLEAU 2

Profil socio-économique en 1971, comté de NDG

Secteur	%de propriétaires	professions libérales	cols blanc	cols bleus	revenu familial moyen
A (rue Sherbrooke	12.5	27.5	45.0	27.5	$9,317
(Vieux NDG)	39.7	41.7	43.8	14.5	$13,585
C (Loyola)	33.6	39.7	43.1	17.2	$12,097
D (Montréal-ouest)	69.4	56.4	32.7	10.9	$18,416
E (Saint-Pierre)	20.5	10.7	33.7	55.6	$8,493
Ensemble du comté	31.3	36.4	41.5	22.1	$11,047

TABLEAU 3

Vote libéral et participation, comté de NDG

Élection	Électeurs inscrits	Libéral (votes valides) %	Libéral (électeurs inscrits) %	Taux de participation %
1939	14,729	74.9	46.4	62.2
1944	45,985(1)	78.1	43.8	56.6
1948	47,153	76.1	39.9	53.0
1952	60,393	64.8	30.6	47.8
1956	66,027	77.4	42.7	55.3
1960	75,539	66.2	39.5	60.9
1962	80,049	78.5	46.3	59.9
1963 (4)	78,918	85.6	27.7	32.7
1966	43,960 (2)	76.4	44.5	59.3
1968 (4)	43,091	79.3	40.2	52.0
1970	44,237	87.3	72.2	84.0
1973	37,370 (3)	81.6	62.3	77.7
1976	36,391	43.9	36.2	84.3

(1) Droit de vote aux femmes.
(2) Nouvelle carte électorale: la partie nord du comté de NDG devient le comté de D'Arcy McGee dont le député est Victo Goldbloom.
(3) Nouvelle carte électorale: NDG reçoit Ville Saint-Pierre et perd une partie du vieux Notre-Dame-de-Grâce.
(4) Élection partielle.

EAU POTABLE: Utiliser sans abuser
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Assemblée nationale du Québec
Bureau du Directeur général des élections du Québec

District électoral de
Notre-Dame-de-Grâce

AVIS

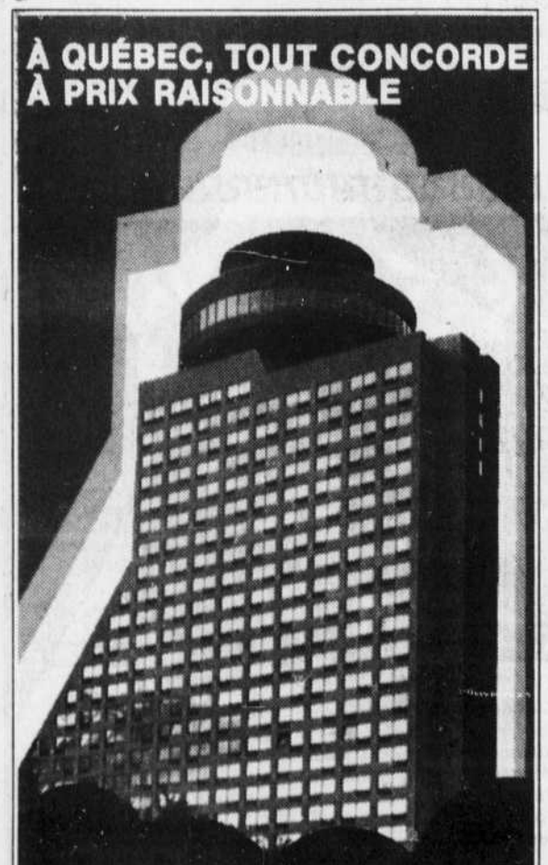
aux commissions scolaires, aux employeurs et aux institutions d'enseignement

Le jour du scrutin est jour de congé dans les écoles sous la direction d'une commission scolaire locale ou régionale dans un district électoral où un scrutin est tenu. (article 186)
Toute institution d'enseignement doit, le jour du scrutin, donner congé aux étudiants qui sont électeurs. (article 262-2a)
Tout employeur doit, le jour du scrutin, accorder à chaque électeur à son emploi la période de congé nécessaire pour que celui-ci ait pendant les heures d'ouverture des bureaux de scrutin au moins quatre heures consécutives pour voter, sans tenir compte du temps normalement accordé pour le repas du midi; l'employeur ne doit faire aucune déduction du salaire de cet électeur ni lui imposer aucune peine par suite de son absence durant cette période de congé. (article 262-1)

Pierre-F. Côté, c.r.
Directeur général des élections du Québec

Communication Amitié-Divertissement
J. "n" G. DISCO CLUB
(LE COUPLE FLIRT)
5018A DÉCARIE (ANGLE REINE-MARIE)
DU MERCREDI AU DIMANCHE INCL.
9h30 P.M. (21h30)
COUPLES ET PERSONNES SEULES
COMMUNICATION ENTRE GENS LIBÉRÉS

Galerie d'Art les Deux B
URIEL
FRANÇOIS BEAULIEU
SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU (514)787-3459
Ouvert tous les jours de 14 à 22 heures sauf le mardi.

À QUÉBEC, TOUT CONCORDE À PRIX RAISONNABLE

À Québec, prenez la direction LOEWS LE CONCORDE pour plus de confort. LE TOUT CONCORDE: très grandes chambres avec lits doubles, frigo à portée de main, télécouleur, climatisation individuelle.
LE CHAROLAIS, le petit restaurant français, L'ASTRAL, le plus haut et le plus beau (rotatif), LE CABARET-DISCO, le préféré des québécoises, LE BAR-SOUS-LE-CAP, pour le 5 à 7 le plus joyeux.
LE TOUT CONCORDE: mini-gym, piscine extérieure chauffée, saunas, boutiques. Un site merveilleux attenant aux Plaines d'Abraham et à la Grande-Allée.
À QUÉBEC, LE TOUT CONCORDE À PRIX RAISONNABLE
PRIX SPÉCIAUX SUR CERTAINES FINS DE SEMAINE
PLACE MONTCALM, QUÉ. G1R 4W6
RENSEIGNEMENTS DE MONTRÉAL: 861-9074 DE L'EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL: 1-800-361-7523 (SANS FRAIS)
LOEWS Le Concorde
L'hôtel des p'tit plus!

Anjou QUÉBEC
Le pionnier de la boucherie charcuterie française à Montréal.
Maison fondée en 1953
"SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE"
"BOEUF. CANADA CATÉGORIE A. RUBAN ROUGE"
Rosbif Parisien * Steack B.B.Q.
Brochettes de boeuf * Fondue Bourguignonne

"AGNEAU FRAIS DE L'OUEST CANADIEN"
Côtes d'agneau 1ères et filet B.B.Q.
Gigot à la broche * Merguez
"VEAU EXTRA"
Rôti de veau * Escalopes
Côtes de veau
"POULETS * LAPINS * CAILLES"
"CHARCUTERIE FINE EXCLUSIVE"
Pour pique-nique
"CHOIX DE PLATS CUISINES MAISON"
produits d'importation.
Fromages choisis, pain français
Jeu.-ven. ouvert jusqu'à 20 hrs — fermé samedi
807 est, rue Laurier (métro station Laurier) 272-4065/86

Contradictions espagnoles

Un redressement économique avec un million de chômeurs

par MICHEL CUPERLY

L'Espagne se débat elle aussi avec son chômage et le marasme. Tous les trois mois, la publication du nombre des chômeurs fait la "une" des journaux espagnols Et les chiffres du premier trimestre 1978 qui viennent d'être publiés annoncent un nouveau record: avec 927,500 chômeurs (+7%) et 186,000 marginaux sans travail, on dépasse 1,114,000 sans-emploi. Là-bas, aussi, c'est la crise: dans la sidérurgie, en surcapacité; dans les chantiers navals où l'Espagne s'était hissée en quelques années au quatrième rang mondial, dans le textile, la construction.

Une partie de ces activités est pourtant nationalisée, puisque "Ensidesa" produit près de 40% de l'acier espagnol et puisque l'INI — Institut national de l'Industrie — contrôle, entre autres, presque toute la construction navale. Mais la crise déborde le statut juridique des entreprises et des frontières nationales. C'est pourtant vers l'État que l'on se tourne pour trouver des solutions aux problèmes difficiles que posent les énormes déficits des chantiers et des aciéries, un État qui appelle chacune des parties à consentir des sacrifices. Une manoeuvre difficile alors que le pays est en pleine effervescence sociale.

À la centrale nucléaire d'Asco, dans la province de Tarragone, le chantier est occupé par 2,000 travailleurs qui réclament la réduction de 50 à 44 heures de la semaine de travail et des primes de risque.

Cette effervescence se déroule alors même que "les règles du jeu" dans la nouvelle démocratie pluraliste ne sont pas fixées. Cette inconnue a d'ailleurs entretenu une méfiance très grande des industriels devant la mutation politique qui s'annonçait: "Nous avons observé une véritable grève de l'investissement", relève un banquier, qui parle du "traumatisme" ressenti par les industriels, désormais un peu rassérénés, mais sans plus.

Partis et syndicats se livrent aujourd'hui encore à des débats passionnés sur ce que devront être, par exemple, dans l'entreprise, les pouvoirs réciproques du patron et des personnels ou de leurs délégués. Un accord économique et politique sur le programme de redressement économique a été conclu à Madrid en octobre 1977, ce qu'on appelle ici "les pactes de la Moncloa". Mais la démission du précédent ministre de l'Économie, M. Quintana, qui était à l'origine des pactes, a fragilisé les bases du consensus ainsi réalisé et les suspicions ne manquent pas entre les différentes forces sociales.

Nous l'avons noté dans des entretiens avec les responsables de la Confédération espagnole d'organisation d'entreprise, la CEOE, nouvelle organisation patronale qui prend corps sur les débris de l'ancienne organisation professionnelle franquiste. Ce n'est pas l'optimisme dans les rangs du patronat espagnol où l'on se demande avec inquiétude jusqu'où l'État garantira leurs droits aux syndicats dans la vie de l'entreprise et jusqu'où ira la sagesse des syndicats. Un contrôle des syndicats sur l'investissement? "Inacceptable!" réplique M. Salleras, le secrétaire général du CEOE.

Grèves, chômage, niveau général de l'activité déplorable (expansion limitée à 2,4% en 1977 et sans doute moitié moindre en 1978), effondrement dans certains secteurs: ce tableau pour exact qu'il soit, ne rend pas compte du prodigieux bouleversement de la société espagnole et même du redressement économique qu'est en train d'opérer le gouvernement Suarez. Il y a huit mois à peine tous les clignotants sur le tableau de bord de l'économie étaient allumés; aujourd'hui, il n'en reste que deux: le chômage et le niveau de l'activité. Pour les autres, le renversement a été opéré.

L'inflation? On prévoyait +30% en 1977, l'année s'est terminée avec 26,4% et la décélération notée en fin d'année se prolonge en 1978 sur une pente de 15% l'an. Sans doute, les salaires continuent-ils à augmenter au rythme de 22% sur la lancée des hausses de prix prévues antérieurement, mais le progrès est évident.

La balance commerciale? C'est mois après mois qu'on note une amélioration avec un taux de couverture qui est passé de 50% à près de 70%, sous l'effet de la dévaluation de la peseta, de la faiblesse du dollar, de la mollesse de la demande intérieure et de la vigoureuse progression des exportations. L'eau et le soleil aidant, la campagne agricole laisse augurer de fortes exportations de fruits et légumes.

Résultat: la peseta tient bon, elle a regagné près de 9% par rapport au dollar. Les réserves de change de l'Espagne? Elles ont atteint, en mai, le niveau record de 7,2 milliards de dollars.

Cet afflux de sang n'est pas sans faire peser une menace inflationniste et malgré le "surbarrisme" pratique par M. Suarez, l'Espagne n'est pas au bout de ses peines, alors que les échéances politiques s'accumulent (constitution, élections municipales et législatives), avec leur lot inévitable de tensions.

"Le fond de la crise n'est pas touché, affirme un observateur madrilène, même si le gouvernement pratique la méthode de Coué". Et surtout, cette crise fait apparaître quelques-unes des contradictions dans lesquelles doit se débattre l'Espagne d'aujourd'hui.

Ainsi, le problème de l'emploi et le million de chômeurs appellent des solutions énergiques et difficiles à mettre en oeuvre, dans un climat économique dépressif. L'Espagne a mis en oeuvre une sorte de pacte pour le premier emploi des jeunes qui, pas plus qu'ailleurs, n'est vraiment à la hauteur du problème. La difficulté s'accroît du fait que le régime franquiste accordait une sécurité d'emploi quasi totale. Cette rigidité pèse sur le développement des entreprises, qui hésitent à embaucher, notamment des jeunes, et entretient l'improductivité de nombreuses entreprises dont les effectifs ne correspondent plus à leur capacité. En outre, les employeurs se plaignent du poids des charges sociales, autre frein à l'embauche.

Si les salariés ont obtenu le droit de grève, la possibilité de licencier soulève des difficultés considérables. "La période de chômage sera plus courte si nous faisons des restructurations rapides", suggèrent les professeurs d'économie... Les patrons sont plus prudents: "Ce serait dans la logique de l'économie de marché de laisser les entreprises se débrouiller et procéder elles-mêmes, éventuellement, aux opérations chirurgicales nécessaires", expose M. Salleras, "mais il ne faut pas oublier que ces entreprises, du fait du passé, ne sont pas en mesure d'assumer aussi rapidement les changements qui surviennent et modifient le cadre de leur activité. On ne peut pas dire à celles qui sont handicapées: jetez vos béquilles et marchez!"

(Copyright by B.I.P.)

L'INI contrôle plus de 250,000 travailleurs

(par Michel Cuperly) — Admiré, suspecté, critiqué: ainsi va l'"INI" en Espagne. L'Institut national de l'Industrie contrôle directement 68 entreprises, soit 250,000 travailleurs, et il possède des participations dans plus de 200 autres entreprises. L'INI se trouve ainsi être au 9 ou 10e rang des entreprises européennes. Le grand bouleversement des structures qui s'accomplit en Espagne place l'INI sous les feux: faut-il ou non augmenter le secteur d'État? Quel peut être le rôle de l'INI dans le sauvetage des entreprises en difficulté, dans la défense de l'emploi?

"L'opinion est divisée", nous déclare Manuel Azpilicueta, vice-président de l'INI, en nous recevant entre deux réunions de conseil d'administration. "La droite, souligne-t-il, en effet, est libérale et la gauche fait de l'INI le principe des nationalisations." La tendance est-elle d'augmenter encore la place du secteur d'État? Sans doute, est-ce d'abord l'affaire au gouvernement de répondre à cette question. Mais à l'INI, "la tendance naturelle" serait d'augmenter ce secteur d'État, encore jugé "petit" par rapport à ce qu'il est dans les pays voisins.

Dans quels secteurs l'INI se prépare-t-il à augmenter ses capacités? "Nous avons des projets, explique M. Azpilicueta, dans l'alimentation, l'électronique, l'information, l'aéronautique, les industries de pointe." l'INI est déjà très fortement "placé" dans l'énergie, mais "tout ce qui permet de trouver des ressources énergétiques nationales, dans la lignite, le gaz naturel..., et qui sera susceptible de diversifier l'approvisionnement énergétique du pays, le programme nucléaire, tout cela intéresse beaucoup l'INI", 60% de nos investissements sont dirigés vers le secteur énergétique, nous indique le vice-président de l'INI; "c'est là que nous croyons le mieux servir la politique industrielle du pays".

Est-ce que la coopération avec les entreprises françaises pose un problème lorsqu'elles sont en concurrence avec les entreprises américaines? Il y a des cas, reconnaît M. Azpilicueta, où la France et les États-Unis sont en compétition. Par exemple, dans le domaine électro-nucléaire, l'équipement militaire, la télévision. Sur quels critères l'INI fait-il ses choix?" Des critères purement professionnels, la qualité, les prix", assure-t-il. Dans le domaine nucléaire, par exemple "les Français se défendent, mais les Américains ont plus d'expérience".

Le facteur politique compte-t-il? Grave question... Réponse de M. Azpilicueta: "Le gouvernement prend sa décision finale en tenant compte des facteurs politiques", et il a ajouté: "Si nous avions trouvé dans le passé plus d'appui pour notre entrée dans la Communauté, je suis sûr que les Allemands, les Français et les Anglais se seraient trouvés en meilleure position, auprès du gouvernement espagnol, pour battre les Américains". Est-il trop tard pour les pays européens pour remonter la pente? "Il n'est jamais trop tard", nous assure le vice-président de l'INI.

Quant à faire de l'INI la planche de salut pour les entreprises privées en difficulté, cela ne correspond guère aux goûts de ses dirigeants. "Dans le passé, dans quelques cas, on a utilisé l'INI comme un "hôpital" et l'expérience n'a pas été heureuse". Sans doute l'Institut ne veut pas se séparer de celles de ses entreprises qui ont des difficultés et qui sont nécessaires au pays, mais il ne veut pas être la seule solution de secours, le seul recours pour "les canards boiteux", et il offre à cet égard une très grande résistance aux pressions diverses qui s'exercent à son endroit. Il ne voit pas d'un mauvais oeil, en revanche, l'idée mise à l'étude par M. Rodriguez Sahagun, le ministre de l'Industrie, de créer un véritable établissement de restructuration industrielle, organisme de droit privé destiné à aider à retaper les petites et moyennes entreprises espagnoles.

(Copyright by B.I.P.)

Un journaliste de Bilbao est abattu par l'ETA-militaire

BILBAO (d'après AFP et Reuter) — Le journaliste espagnol Jose Maria Portell, directeur du journal de Bilbao Roja del Lunes, a été assassiné hier matin à Bilbao.

M. Portell a été abattu au moment où il quittait son domicile, dans le faubourg de Portugalete, pour se rendre à son travail. Il s'apprêtait à monter dans sa voiture lorsqu'il a été fauché par une rafale de mitraillette et par plusieurs balles de pistolet.

La branche militaire de l'organisation séparatiste basque ETA a revendiqué hier soir à Saint-Sebastien (pays basque) l'assassinat du journaliste. Le message revendiquant cet assassinat a été transmis par téléphone à la rédaction de Radio Saint Sébastien.

M. Portell s'était fréquemment penché sur le problème du mouvement séparatiste basque ETA. Lundi, son journal avait publié une lettre ouverte signée de 42 intellectuels basques condamnant l'attitude de l'organisation terroriste basque et affirmant qu'aucune négociation n'était possible avec eux.

M. Portell avait écrit un livre sur ce mouvement, Hombres-ETA, qui avait été bien accueilli par les séparatistes. Récemment cependant, il avait dénoncé le caractère marxiste-léniniste de cette organisation s'opposant à toute négociation.

Jose Maria Portell était âgé de 46 ans et était directeur de la Roja del Lunes, un journal appartenant à l'Association de la presse nationale espagnole qui ne sort qu'une fois par semaine, le lundi, dans toutes les grandes villes à la place des autres quotidiens. Il était aussi rédacteur au quotidien Gaceta del Norte.

Le journaliste était le correspondant aux Pays Basque de l'agence américaine Associated Press.

Il avait pris part à plusieurs tentatives de négociations entre le gouvernement espagnol et l'organisation séparatiste. La branche politico-militaire de l'ETA avait condamné ces négociations. Récemment l'autre fraction, la branche dite militaire, avait au contraire proposé des contacts soit entre le gouvernement et l'ETA soit entre le gouvernement et le Conseil général basque pour l'octroi d'un statut de pleine autonomie.

Le meurtre de M. Jose Maria Portell a soulevé dans toute l'Espagne une émotion considérable. Soulignant qu'il s'agit du premier journaliste espagnol victime du terrorisme, l'ensemble des partis politiques et des directeurs de journaux du pays ont exprimé leur indignation.

M. Miguel Angel Aguilar, directeur du quotidien Diario 16, connu pour ses positions progressistes, a réclamé "une réaction civique urgente", tandis que ses collègues soulignent que toute négociation avec l'ETA est désormais impossible.

Le ministre espagnol de l'intérieur, M. Rodolfo Martin Villa, a estimé pour sa part que "parallèlement aux phrases de condamnation, il est l'heure de passer à l'action".

Un conseil des ministres extraordinaire, rappelle-t-on, se réunira aujourd'hui à Madrid pour débattre de l'ordre public.

De source informée, on croit savoir que le gouvernement mettrait en vigueur par décret de nouvelles mesures permettant la garde à vue des suspects pendant trois jours, l'écoute des communications téléphoniques et la surveillance de la correspondance des suspects.

Dans son appel à la rédaction de Radio Saint Sebastien, l'ETA-militaire a revendiqué également l'attentat à l'explosif commis hier matin contre la délégation du ministère de l'Éducation de Vitoria, et le mitraillage d'une jeep de la police armée commis mardi soir à Saint Sebastien.

Cette dernière attaque, rappelle-t-on, avait fait un mort et deux blessés.

CEE: Giscard souhaite l'entrée de l'Espagne

MADRID, (AFP) — Le roi Juan Carlos d'Espagne et le président français Valéry Giscard d'Estaing ont tous deux souligné hier soir à Madrid la nécessité de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne.

À l'occasion du dîner qu'il a offert au palais d'Orient au président français, le souverain espagnol a affirmé que le "premier objectif" de l'Espagne "est la collaboration résolue à la construction de l'Europe", déclarant que "l'Europe sans l'Espagne serait incomplète, comme une symphonie inachevée".

Estimant que la construction de l'Europe doit être réalisée "dans l'ordre et la justice", le roi a fixé comme "objectif primordial la sécurité collective". "Nous sommes loin de posséder un système rationnel de sécurité et le dépassement de l'affrontement de deux camps" ne paraît "pas proche", a-t-il souligné.

Après avoir rappelé que l'Espagne avait offert Madrid comme siège de la prochaine session de la conférence pour la sécurité et la copération en Europe (CSCE) qui aura lieu en 1980, le monarque a en outre estimé que la France et l'Espagne "avaient une mission à remplir" dans le domaine des droits de l'homme, "de leur défense et de leur protection efficace".

En ce qui concerne l'aire méditéranéenne, le roi d'Espagne a affirmé que "la France et l'Espagne doivent s'efforcer de diminuer les tensions, et de contribuer à une collaboration efficace entre tous les riverains. Là aussi se trouve le continent africain dont les européens comme nous, doivent suivre l'action actuelle avec un état d'esprit solidaire et une vue de l'avenir, toujours ouverts à une coopération désintéressée".

Dans sa réponse au toast du roi Juan Carlos, le président Giscard d'Estaing a exprimé le souhait que l'Espagne participe à la "construction de l'union de l'Europe", mais il a fait remarquer que la réalisation de ce voeu "posera des problèmes sérieux et concrets pour la France, pour l'Espagne et pour la Communauté".

"Je suis sûr cependant, a-t-il ajouté, que nous saurons les resoudre si nous avons la sagesse de prévoir les précautions, les transitions et les sauvegardes nécessaires", car "l'entrée de l'Espagne dans la Communauté" est "conforme à la nature des choses et à l'intérêt de l'Europe".

"Situées au carrefour de la Méditerranée et de l'Océan Atlantique, a poursuivi le président de la république, la France et l'Espagne ont toujours été ouvertes sur les nouveaux mondes américain et africain, auxquels elles ont transmis l'héritage de leur langue et de leur culture, et où elles comptent chacune des amitiés fidèles".

"La décolonisation achevée, a-t-il souligné enfin, elles sont bien placées pour apporter à ces pays les concours dont ils ont besoin pour poursuivre leur développement et prendre sur la scène internationale la place indépendante qui leur revient".

Le premier entretien en tête à tête du président Giscard d'Estaing et du roi d'Espagne Juan Carlos a été consacré "aux problèmes internationaux dans leur ensemble", a indiqué le porte-parole Français, M. Pierre Hunt.

Cet entretien s'est déroulé au palais d'Aranjuez pratiquement aussitôt après l'arrivée en Espagne du chef de l'Etat français et a duré environ une heure.

Au cours de ce tour d'horizon de politique internationale, le roi Juan Carlos a en particulier fait part au président français des conclusions qu'il tirait de son récent voyage en Chine, et les problèmes liés à la détente Est/Ouest ont fait l'objet d'un examen approfondi.

Selon le porte-parole français, les problèmes bilatéraux et la question de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun n'ont pas été évoqués au cours de cet entretien, car ces sujets feront l'objet des conversations entre les deux chefs d'Etat aujourd'hui et demain.

Rencontre Giscard-Mitterrand mardi

PARIS (Reuter) — M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste français, a annoncé hier qu'il rencontrerait la semaine prochaine le président Valery Giscard d'Estaing, pour s'entretenir des problèmes européens avant le sommet des pays industrialisés qui a lieu le mois prochain à Bonn.

L'Elysée a annoncé de son côté que cette rencontre aurait lieu mardi et que le président recevrait le même jour les dirigeants des principales formations de la majorité, MM. Jean Lecanuet, Roger Chinaud, Jacques Chirac et Claude Labbé. Le lendemain, M. Giscard d'Estaing doit recevoir les leaders communistes, MM. Georges Marchais et Robert Ballanger.

Interrogé au cours d'une conférence de presse sur l'attitude de son parti à l'égard de l'Europe, M. Mitterrand a déclaré: "Nous sommes pour l'Europe. Nous acceptons ses institutions. Nous voulons changer son contenu. Nous voulons que cette Europe soit de plus en plus indépendante, qu'elle échappe au pouvoir des sociétés multinationales, qu'elle ne soit pas le simple relais de la puissance économique et politique américaine".

Plaisirs de la Table

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE CHEZ-NOUS
Lun. au Ven. de 11 à 23hres
Sam.: de 5 à 23hres - Fermé le dimanche
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

CRÉPERIE BRETONNE
LA BOLEE
Table d'hote
825 est, Laurier métro Laurier
274-9179 Fermé le lundi

SYMPOSIUM
...incomparable...comme la Grèce
Spécialités Grecques
Orchestre et Bouzouki
Souper dansant
Ouvert de 18.00 à 3.00
Table d'hôte: $5.95 et $6.95 de 18.00 à 20.00 sauf le samedi
5334, Av. du Parc — Réservations: 274-9547
EN BAS:
la pittoresque pêcherie grecque
11.30 - 15.00 et 18.00 - minuit

LE SABAYON
LE CHOIX DE ZORBA
JUSQU'À 3 A.M.
MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ À LA GRECQUE
Célébrez le diner grec: agneau tourne-broche
Cuisine grecque et continentale. Mets délicieux: Assiette Athénienne, Mousaka, Filet Mignon, Scampi, Steak au Poivre Flambé, Shish Kebab. Vous savourerez le café Sabayon flambé.
666 ouest, rue Sherbrooke
(coin Université)
Pour réservations)
288-0373 ou 288-3872
Ouvert 11 a.m. à 3 a.m.
Déjeuners hommes d'affaires. Hors-d'oeuvre gratuits pendant "l'heure joyeuse".

Fiducie du Québec
9 1/2
DÉPÔTS GARANTIS
4, 5 ans, intérêt annuel
dépôt initial minimum
$1,000
Pour information
Fiducie du Québec
Complexe Desjardins
(514) 281-8840
extérieur sans frais
1-800-361 6840
Taux sujet à changement sans préavis
desjardins
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Le meilleur fournisseur de l'industrie lourde
Mines, Raffineries, Pâtes et Papiers, Avionnerie, Chantier naval
• Outils
• Outils électriques
• Machines
• Accessoires pour machines
• Matériel de manutention
• Quincaillerie
• Attaches
• Boulons et accessoires
• Accessoires électriques
• Matériaux de construction
• Câbles et attaches
• Appareillage d'entretien
• Chaines et attaches
FOURNITURES INDUSTRIELLES PASCAL
Division des Fournitures Industrielles de J. Pascal Inc. 5650, route Transcanadienne, Pointe-Claire, Qué. (514) 695-0730.

ST-SAUVEUR & VIEUX MONTRÉAL
gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal - tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q. - tél.: 277-5275

Une modernisation de l'armée chinoise grâce à l'Europe?

PARIS (AFP) — La majorité de l'opinion publique et des gouvernements d'Europe occidentale semble bien acquise aujourd'hui à l'idée d'un réarmement de la Chine par les Européens, même si les communistes italiens et français veulent y voir une menace pour la détente Est-Ouest et si les socialistes allemands affirment redouter toute forme de coopération militaire avec Pékin qui pourrait être interprétée comme une alliance contre l'Union soviétique.

Le secrétaire d'État français aux Affaires étrangères Olivier Stirn a récemment déclaré sans équivoque devant l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) que la France était disposée à envisager une coopération avec la Chine dans tous les domaines.

Et son collègue britannique à la Défense, Frederick Mulley assurait aux Communes le mois dernier que la Grande-Bretagne entendait répondre positivement à l'intérêt que la Chine manifestait pour l'achat de matériel militaire.

À Stockholm, Rome, Zurich et Bruxelles, on vient de réserver le meilleur accueil à des missions militaires chinoises conduites par des officiers supérieurs et de hauts fonctionnaires de l'industrie de l'armement.

Sans doute s'est-il trouvé des orateurs à l'assemblée de l'UEO — une organisation rassemblant sept parlements de l'Alliance atlantique — pour prédire qu'une Chine surarmée ne manquerait pas de déborder de ses frontières dans le Sud-Est asiatique et de semer la zizanie en Afrique et dans les pays sous-développés d'Amérique latine.

Compter sur la Chine pour neutraliser les Russes c'est faire appel à Belzébuth pour chasser le diable, selon le député luxembourgeois Georges Margue.

Ce n'est évidemment pas un tel argument ni même les protestations que Moscou n'a pas manqué de faire pour tenter d'arrêter le débat de l'UEO sur la Chine qui pèsent bien lourd en regard d'un marché potentiel de plusieurs milliards de dollars.

On peut noter en passant qu'un seul contrat a été signé par les Chinois jusqu'ici et cela avec l'Angleterre pour la livraison de moteurs d'avion Rolls Royce Spey dont ils pourraient équiper un nouveau chasseur, le F-1, inspiré du MIG-23 que leur a livré l'Égypte après sa rupture avec Moscou.

Londres se plaît à espérer aujourd'hui un contrat pour la fourniture de quarante à trois cents avions à décollage vertical du type Harrier si l'on arrive à s'entendre sur le financement. Car c'est là le hic, avec une balance de paiements déficitaire et des réserves de devises ne dépassant pas deux ou trois milliards de dollars, la Chine refuse de se lancer pour le moment dans une politique d'endettement malgré une ligne de crédits de un milliard de livres sterling offerte par les banques européennes.

Pékin s'intéresse aussi aux Mirage F-1 mais se contenterait peut-être de quelques exemplaires qu'elle imiterait comme elle avait dans le passé imité les Mig soviétiques pour vendre ensuite le nouveau produit "made in China" à la Tanzanie et au Pakistan.

Quelle que soit la tension sur l'immense frontière sino-soviétique et plus particulièrement le long de l'Oussouri, et quelle que soit la supériorité de l'armement soviétique sur celui de l'armée populaire chinoise, les experts s'accordent à rejeter toute possibilité d'un assaut de l'Armée rouge sur Pékin.

On s'accorde également pour estimer que la Chine ne tentera pas dans un avenir prévisible de reprendre par la force les territoires qu'elle revendique au nord de la Mandchourie.

Il ne s'agit donc entre les deux géants communistes que d'une lutte d'influence et de conflits par pays interposés comme dans le cas du Cambodge et du Vietnam.

La modernisation de l'armée populaire — c'est un retard de plus de 20 ans qu'il faut rattraper — ne devrait donc être regardée que comme une mesure défensive parfaitement normale pour une puissance qui doit songer à son image de marque en Asie.

Enfin, pour les Japonais qui se préparent à signer un traité de paix avec Pékin et qui ne sont pas dans la course au marché de l'armement chinois, le réarmement de la Chine ne risque pas de rompre l'équilibre des forces en Asie orientale où la vraie menace viendrait éventuellement plutôt de la flotte et de l'idéologie soviétiques.

Dix Juifs roumains amnistiés

BUCAREST (Reuter) — Le président Nicolae Ceausescu a publié un décret d'admnistie libérant dix juifs roumains du paiement de lourdes amendes accompagnant les longues peines de prison prononcées il y a une vingtaine d'années au cours d'un campagne officielle contre le commerce juif, apprend-on de soucre diplomatique à Bucarest. Ceci leur permet effectivement d'émigrer. Le décret a été signé le 8 juin.

Au cours de leurs procès, en 1960, les dix Juifs avaient été accusés d'avoir causé à l'État des pertes de 140 millions de lei, 10 millions de dollars au taux de change actuel. Ils continuaient jusqu'à présent à payer les amendes, sous forme de grosses déductions sur leurs salaires ou pensions de retraite, et quoique une partie de leurs familles ait émigré, aux États-Unis ou en Israël, ils ne pouvaient eux-mêmes obtenir un passeport, devant auparavant régler leurs dettes.

La mesure a été prise alors que le Congrès américain discute de l'octroi à la Roumanie de la clause de la nation la plus favorisée par périodes de trois ans, et non plus d'un an seulement. Le renouvellement se fait sur la base de l'attitude de Bucarest sur les questions d'émigration et de réunion des familles. En quittant hier Bucarest après une visite de trois jours, le secrétaire d'État américain adjoint George Vest a déclaré avoir eu des "discussions utiles et fructueuses" sur le problème de la réunion des familles.

De source diplomatique à Bucarest, on signale que les passeports aux candidats à l'émigration, que ce soit pour les États-Unis, l'Allemagne fédérale ou Israël, sont maintenant délivrés beaucoup plus facilement.

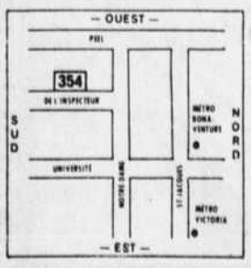
L'ambassade des États-Unis présente tous les trois mois une liste au ministère des Affaires étrangères, en vertu d'un accord informel. 900 noms ont été présentés en mars, apprend-on, et sur ce total, 300 ont déjà reçu leurs passeports.

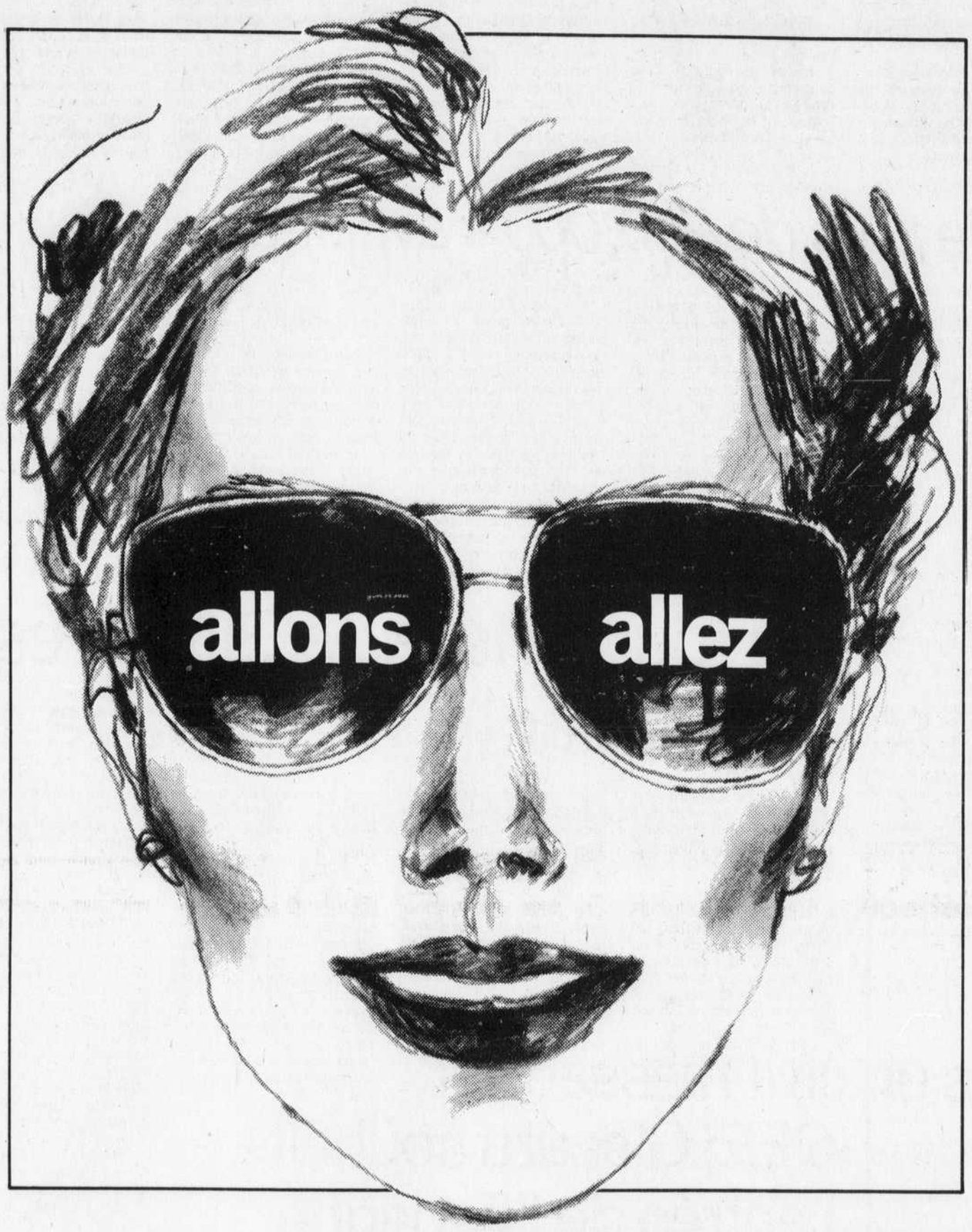
S.I.A.F.
ANTIQUITÉS

importation d'antiquités françaises

Meubles rustiques anciens importés de France
meubles, bibelots, bronzes, cuivres, table de ferme, tableau, etc.

354 rue de l'Inspecteur
Montréal,
866-0572
ouvert
toutes les semaines
Jeu. ven. de 10h à 21h
Sam. de 10h à 17h





rabais général
OGILVY
Dernière Journée Demain
Réductions de 10% à 33⅓%
et même jusqu'à 50%
sur presque tout dans nos 3 magasins
OGILVY
Ste-Catherine et de la Montagne • Fairview • Anjou
ouvert ce soir jusqu'à 21h00

LE DEVOIR

CAHIER 7

Montréal, jeudi 29 juin 1978



Craig Whitney du New York Times (à gauche) et Harold Piper du Baltimore Sun, accusés pa un tribunal de Moscou d'avoir "diffamé" la télévision d'État soviétique. (Photolaser AP)

Le KGB multiplie les vexations contre les journalistes proches des dissidents

MOSCOU d'après Reuter et AFP) — Le tribunal municipal de Moscou a remis hier à deux correspondants américains, fait sans précédent à l'égard de journalistes occidentaux en URSS, une assignation à un procès en diffamation sur plainte de la télévision d'État.

Il est reproché à Craig Whitney, du New York Times, et Harold Piper, du Baltimore Sun, d'avoir calomnié les employés de la télévision en affirmant qu'une "confession" d'un dissident géorgien, Zviad Gamskhurdia, diffusée dans l'ensemble de l'URSS, n'était qu'un montage fabriqué par les autorités.

Le président du tribunal, Lev Almazov, a invité les deux journalistes à soumettre leurs défenses écrites d'ici demain, et à comparaître au tribunal le 5 juillet.

La commission de la télévision d'État exige des deux journaux américains qu'ils publient des rétractations, et accuse les deux journalistes d'avoir écrit des calomnies "portant atteinte à l'honneur et à la dignité" de ses employés.

Piper, à Moscou depuis trois ans, a déclaré que les citations puisées dans son article et incluses dans l'assignation étaient exactes, mais faussement attribuées. "Je n'ai pas affirmé que la confession et le repentir des dissidents à la télévision étaient faux, j'ai seulement dit qu'il y a des gens en Géorgie qui le pensent", a déclaré Piper.

Citant des personnes proches de la famille, Piper avait écrit dans son article qu'elles pensaient que la "confession" avait été fabriquée au moyen de bouts de pellicule filmés pendant que Gamsakhurdia était soumis à l'interrogatoire du KGB.

Une trentaine de correspondants, représentant la quasi-totalité de la presse occidentale à Moscou, attendaient dans l'antichambre pendant que Whitney et Piper, accompagnés par le vice-consul américain Richard Carter, s'entretenaient avec le juge.

En attendant de connaître les résultats de cet entretien de dix minutes, ils se sont demandés si cette démarche en justice ne laissait pas prévoir de nouvelles difficultés pour ceux d'entre eux qui s'efforcent de rendre compte du sort des dissidents. Les autorités estiment qu'il s'agit là d'une activité hostile de leur part.

Dernièrement, les autorités ont multiplié les vexations à leur égard. Des journalistes ont été bousculés, menacés dans leurs voitures par d'autres véhicules, photographiés et filmés à bout portant, arrosés à la lance à incendie. Et hier même, trois correspondants qui suivaient le procès du dissident Iossif Begun ont constaté que les pneus de leurs trois voitures avaient été crevés ou dégonflés.

Les véhicules des correspondants étrangers sont aisément repérables. Leurs plaques d'immatriculation sont en effet blanches, et commencent toutes par la lettre "K". Les plaques soviétiques sont noires.

Rentré en mars de deux ans d'exil en Sibérie, pour parasitisme, l'activiste juif Lossif Begun a comparu devant un tribunal de Moscou, pour infraction à la loi soviétique sur les passeports. Il est passible d'une année de bagne.

L'avocat désignée par l'État, Mme Valentina Mochkovitch, a demandé le renvoi de l'affaire, Begun étant trop faible pour parler après six semaines de grève de la faim. Le juge a rejeté cette requête de même que la demande de faire examiner l'accusé par un médecin.

La famille et les amis du militant juif ont indiqué dans la soirée que les autorités avaient refusé de les informer sur la peine qui lui a été infligée. "On a même refusé de nous dire si le procès était terminé bien que ce soit plus que probable", ont-ils ajouté.

M. Begun, ingénieur et mathématicien, 46 ans, qui attend depuis 1971 l'autorisation d'émigrer, est poursuivi, après une première condamnation pour "parasitisme", qu'il a purgée, parce qu'il a voulu revenir à Moscou habiter avec sa femme Alla. Celle-ci, médecin, a pu assister au début du procès. Elle a déclaré qu'il était dans un état de faiblesse extrême après une grève de la faim de 40 jours. M. Begun risque une peine d'un an de détention ou de trois ans d'assignation à résidence.

Enfin, les sept pentecôtistes soviétiques, qui ont trouvé refuge mardi à l'ambassade des États-Unis à Moscou, s'apprêtent à passer leur deuxième nuit au consulat américain.

Ils réclament la libération du huitième membre de leur groupe, un garçon de 16 ans, arrêté alors qu'ils franchissaient en force mardi l'entrée de l'ambassade. Pour eux, il s'agit d'une tentative de la dernière chance pour attirer l'attention sur leur demandes d'émigration auxquelles les autorités soviétiques ont opposé un refus.

L'ambassade des États-Unis a évoqué leur cas en faisant une démarche au ministère soviétique des Affaires étrangères. Aucune réponse n'avait été donnée en fin d'après-midi, a précisé un porte-parole américain. La mission diplomatique américaine a fait savoir que, "conformément à la tradition américaine", elle ne contraindrait pas les pentecôtistes à évacuer les locaux de l'ambassade.

On estime à Moscou que les pentecôtistes seront tôt ou tard arrêtés par la police soviétique à leur sortie de l'ambassade.

En octobre dernier, six Géorgiens désireux d'émigrer s'étaient réfugiés à l'ambassade des États-Unis. Ils avaient été arrêtés peu après leur sortie de la chancellerie où ils étaient restés 48 heures. Un mois plus tard, 10 soviétiques avaient été arrêtés alors qu'ils tentaient d'entrer de force dans l'ambassade américaine.

En mai 1977, huit Soviétiques descendants des Allemands de la Volga désireux d'émigrer avaient trouvé refuge à l'ambassade de RFA à Moscou. Arrêtés à leur sortie de l'ambassade, ils avaient été condamnés à 15 jours de détention.

Un certain nombre de Soviétiques isolés ont également été arrêtés par le KGB à la sortie d'ambassades occidentales ou ils étaient venus demander assistance. Ce fut le cas de Iossif Begun.

Le Vietnam admis dans le Comecon?

BELGRADE (AFP) — L'admission du Vietnam au sein du COMECON ne sera décidée qu'aujourd'hui, indique le correspondant de l'agence Tanjug à Bucarest.

Ce même correspondant avait annoncé précédemment que les neuf pays membres du COMECON représentés dans la capitale roumaine s'étaient d'ores et déjà prononcés en faveur de l'entrée du Vietnam dans le "Marché commun des pays de l'Est". En fait, précise-t-il dans une mise au point diffusée hier après-midi, les participants à la réunion de Bucarest ont simplement été saisis dans la matinée d'une demande en ce sens déposée par la délégation vietnamienne.

On s'attend, ajoute-t-il, à ce qu'une décision positive à ce sujet soit prise aujourd'hui lors de la séance plénière après consultation des neuf pays membres, selon des informations officieuses fournies par des délégués est-européens, écrit-il encore, la plupart des pays membres du COMECON n'auraient pas été informés au préalable de la demande vietnamienne.

Après la Mongolie, le Vietnam sera le second pays d'Asie à être membre à part entière d'une organisation dont Moscou est le chef de file. Le choix fait par Hanoi — qui jusqu'à présent n'a assisté aux délibérations du COMECON qu'en qualité d'observateur — ne manquera pas, selon la plupart des analystes, d'alourdir le contentieux politique entre le Vietnam et la Chine. Sur le plan économique, il apparaît en relation avec la suspension de l'aide à Hanoi récemment décidée par Pékin.

La nouvelle fait en tout cas passer au second plan la suite des délibérations de Bucarest. Il se confirme cependant qu'aucune modification de la charte du COMECON ne sera décidée par la 32ème session: la Roumanie reste opposée à des changements qui limiteraient, à ses yeux, l'indépendance économique des États.

Mais plusieurs pays membres, croit-on savoir, admettraient, avec l'URSS, la nécessité d'adapter les règles de fonctionnement du COMECON à l'évolution enregistrée tant à l'intérieur de celui-ci que dans les rapports avec les pays capitalistes.

Les compte rendus publiés par les agences des pays socialistes des interventions des chefs des délégations — et surtout du discours de M. Alexis Kossyguine — placent au centre du débat l'élaboration de programmes spécifiques de coopération à long terme pour les carburants, l'énergie (y compris l'énergie et le matériel nucléaire), les matières premières, l'alimentation et la construction des machines. Ces programmes devraient être mis au point avant la fin de 1979 pour entrer dans leur réalisation au début des années 1980.

Les observateurs estiment que Moscou se propose de modifier la situation qui prévalait jusqu'à présent au sein du camp socialiste où l'URSS tendait à être la pourvoyeuse en matières premières et en énergie des pays du glacis, ceux-ci consacrant l'essentiel de leurs ressources au développement et à la modernisation de leurs industries de transformation.

Défection d'un autre diplomate russe de l'ONU

NATIONS UNIES (AFP) — Un haut-fonctionnaire soviétique du Bureau international du travail, M. Vladimir Boukreev, a quitté précipitamment son poste le 6 juin et a regagné Moscou en invoquant des problèmes familiaux, apprend-on de très bonnes sources à Genève.

Dans les milieux diplomatiques, on émet toutefois des doutes sur les raisons de ce départ et on rapproche le départ précipité de M. Boukreev, directeur du service de documentation du BIT, de la récente disparition de M. Vladimir Rezoun qui a demandé l'asile politique en Grande-Bretagne semble avoir quitté Genève le 10 juin.

Dans ces mêmes milieux, on rapproche le départ de M. Boukreev du rappel inopiné à Moscou de M. Guennady A. Chevtchenko, secrétaire de la délégation soviétique à la conférence du désarmement à Genève, et fils de M. Arkady Chevchenko, sous-secrétaire général de l'ONU, qui a choisi le 10 avril de vivre aux États-Unis.

Les autorités britanniques n'indiquent pas la raison de la défection de M. Rezoun. Le Daily Telegraph croit savoir de son côté que M. Rezoun a fourni d'importantes informations sur les activités diplomatiques et les services de renseignements soviétiques en Suisse.

Selon le quotidien conservateur, M. Rezoun aurait d'abord contacté des diplomates américains à Genève, mais, en raison de l'état actuel des relations soviéto-américaines, aurait préféré se réfugier en Grande-Bretagne. Le diplomate est arrivé à Londres il y a une quinzaine de jours en compagnie de sa femme et de ses deux enfants. M. Vladimir Rezoun est en outre un ami de M. Guennadi Chevtchenko. Le correspondant londonien du quotidien à grand tirage ouest-allemand Bild-Zeitung annonce dans l'édition d'aujourd'hui du journal que les révélations de Vladimir Rezoun permettent de conclure à une véritable main-mise du KGB sur l'ONU.

Selon Bild, il aurait révélé que Geli Dnsprofski (48 ans) qui doit devenir dans les jours prochains chef du service du personnel de l'ONU à Genève est colonel dans le service secret soviétique KGB.

M. Vladimir Lobachev, chef de l'administration, serait pour sa part commandant du KGB. Vladimir Rezoun aurait également révélé que le chef de la planification des effectifs de l'ONU à New York, M. Sergei Ivanko, est également colonel du KGB.

Bild conclut: "Les services secrets soviétiques disposent des dossiers des 40,000 employés de l'ONU et le KGB sait ainsi qu'il peut faire chanter. L'Occident peut à peine se défendre: il perd régulièrement les votes sur des changements dans l'administration de l'ONU".

500 Cubains sont arrivés au Sud-Yémen

KOWEIT (d'après AFP et Reuter) — Le journal koweitien Al Anbaa affirmait hier que 500 soldats cubains sont arrivés à Aden, venant d'Éthiopie, au cours des dernières 48 heures, afin d'aider le nouveau régime yéménite à consolider son autorité.

"L'arrivée rapide de ces renforts, auxquels il faut ajouter près de 6,000 experts et soldats soviétiques et est-allemands déjà sur place, témoigne de l'importance accordée par Moscou à la situation au Sud-Yémen, et de sa détermination à appuyer l'aile prosoviétique", ajoute Al Anbaa.

Le Front national, parti au pouvoir au Yémen du Sud, a accusé l'ex-président Salem Robaya déposé et exécuté lundi, d'avoir cherché à provoquer un conflit armé avec le Yémen du Nord et affaiblir les liens entre Aden et Moscou, a rapporté la radio d'Aden captée à Bahrein.

Dans un communiqué publié hier soir, le Front national, qui paraît mettre en cause la responsabilité de l'ancien président dans l'assassinat, samedi dernier, du président nord-yéménite Ahmed Hussain al-Ghashmi, affirme que Salem Robaya avait tenté d'"entraîner notre peuple dans une nouvelle guerre civile" avec son voisin du nord.

Le Front national accuse l'ancien chef de l'État d'avoir voulu "semer le doute au sujet de la validité de nos liens avec les États socialistes, l'Union soviétique en tête".

Le communiqué ajoute que le projet, à l'ordre du jour depuis deux ans, prévoyant la fusion du Front national de libération (FNL) avec le parti communiste sud-yéménite et une troisième formation marxiste au sein d'une organisation unique dirigée par le premier va être mené à bien. Pour l'heure, le Front national groupe les trois organisations au sein d'une fédération aux structures assez lâches.

Le journal koweitien Al Siassa affirme de son côté que de nouvelles liquidations auront lieu parmi les dirigeants pro-chinois, proches de l'ancien président.

Citant des sources diplomatiques, Al Siassa croit savoir que M. Abdel Aziz Abdel Wali, ancien ministre sud-yéménite de l'Education, pourrait être appelé à prendre la direction du conseil de la présidence. Deux autres candidats sont également pressentis: Mahmoud Achiche, ministre des Communications et Abdallah Al Khamiry, membre du comité central du Front national.

Le journal rappelle que le conflit entre les deux tendances du régime avait entraîné, le mois dernier, la liquidation de 150 officiers proches de M. Salem Robaya.

Ainsi trois membres du bureau politique du Front national, MM. Ali Saleh Abad, Abdallah Saleh et Hassan Baoum ont été exclus du Front et demis de leurs fonctions, indique un communiqué du comité central du Front, dont fait état l'agence irakienne d'informations INA.

Le secrétaire général de l'organisation, M. Abdel Fattah Ismail a lu ce communiqué à la radio, ce qui infirme certaines informations selon lesquelles il aurait été tué ou grièvement blessé.

Ce communiqué qui a été publié à l'issue d'une réunion extraordinaire du comité central, la deuxième depuis le début des évènements à Aden, fait état également de la désignation de deux nouveaux responsables du Front dans les quatrième et cinquième districts. Il s'agit de MM. Salh Mounser El Seili et de M. Ali Shayeh. Le communiqué ne précise toutefois pas à qui ils ont succédé.

Des miliciens en civil massacrent 22 villageois au nord de Baalbeck

BEYROUTH (AFP) — Vingt-deux cadavres ont été découverts hier en début d'après-midi par des villageois près de Labwe, à une trentaine de km au nord-est de Baalbeck, dans le nord du Liban, non loin de la frontière syrienne, indique un communiqué de la force de dissuasion arabe (FAD, à majorité syrienne), publié à Beyrouth.

Selon le communiqué de la FAD, ces vingt-deux personnes originaires des villages de KAA, Ras Baalbeck et Jdeide et Faqha (à quelques km au nord de Labwe), ont été exécutées sommairement à l'aube, après avoir été enlevées à leur domicile vers 1 heure 30 locale du matin, par "des groupes d'éléments armés habillés en civil". Le communiqué de la FAD indique encore qu'il n'y a pas de disparus.

Les autorités judiciaires libanaises, précise le communiqué, ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes de cet assassinat collectif et en découvrir ses instigateurs et ses auteurs. Selon les correspondants de presse dans la région, "un climat de terreur" regne dans les villages proches du lieu où les cadavres ont été découverts. L'électricité, précisent-ils, est coupée depuis hier matin ainsi que les communications téléphoniques.

D'autre part, le gouvernement libanais a adopté officiellement hier un plan de sécurité qui répartit les tâches de l'armée libanaise, des forces intérieures de sécurité (gendarmerie) et de la Force arabe de dissuasion.

M. Salah Salman, ministre de l'Intérieur, a précisé à l'issue du conseil des ministres que conformément à ce plan l'armée libanaise a déjà pris position depuis quelques jours sur le littoral au nord de Beyrouth et que la Force arabe de dissuasion assurera l'ordre à Zghorta. Le littoral nord de Beyrouth est une région à majorité phalangiste, tandis que la région de Zghorta est celle de l'ancien président Soleiman Frangié, proche des Syriens. Le ministre n'a pas fait allusion au Sud-Liban.

Le conseil des ministres a d'autre part décidé de se réunir demain en séance extraordinaire pour "examiner la question de la démission d'officiers de l'armée".

Pour les observateurs, le problème est fondamental car sa solution serait un premier pas vers la réorganisation de l'armée qui a éclaté pendant la guerre civile. Il y a un an, le gouvernement avait demandé à tous les officiers de démissionner. Trente-six d'entre eux l'avaient fait, mais il s'agissait surtout de modérés. Ceux qui avaient pris fait et cause pour l'une ou l'autre partie font toujours partie des cadres.

Normalement, "les pouvoirs exceptionnels en matière de législation militaire" accordés depuis un an au gouvernement expirent le 30 juin. L'existence de divergences de vues sur ce sujet au sein du cabinet, dont la presse libanaise se faisait largement l'écho hier matin, explique que le gouvernement ait retardé le plus possible sa décision.

OEA: code de conduite pour les multinationales

WASHINGTON (AFP) — L'Organisation des États américains (OEA) a défini et approuvé hier un ensemble de directives qui servira de base à l'élaboration d'un code de conduite pour les entreprises multinationales opérant en Amérique latine et dans les Caraïbes.

La liste de ces directives, au nombre de dix, a été votée par les représentants de 20 républiques. Les États-Unis, pays visé au premier chef, on voté contre, tandis que les delégations de Colombie, Grenade, Haïti et Trinité-Tobago étaient absentes.

Les délégués du Venezuela et du Brésil l'ont voté à contre-coeur, le premier par solidarité avec Washington et parce qu'il estime que, sans le concours des États-Unis, tout code de conduite à l'usage des multinationales risque de demeurer lettre morte, le second parce qu'il estime que l'ONU est mieux armée pour en imposer un.

Parmi les dix commandements retenus comme base d'un futur code destiné à discipliner l'activité des multinationales figurent les obligations suivantes:

— se soumettre aux lois du pays hôte et, en cas de litige, à la juridiction exclusive de ses tribunaux,

— s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays,

— ne pas servir d'instrument au service de l'influence politique d'un pays sur un autre,

— contribuer au bien-être et à l'enrichissement du pays hôte dans le plein respect de la souveraineté qu'il exerce sur ses ressources naturelles.



Avis Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler
Moyenne par cigarette "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg

Stanké

Un livre extraordinaire pour tous les lecteurs car il dresse le bilan d'une vie, d'une carrière faite de succès, pleine de conflits, vécue dans l'arène, mais qui a trouvé son dénouement dans la plus grande chute de l'histoire politique moderne.

MÉMOIRES RICHARD NIXON



Lionel Daunais, pionnier de la chanson

Notre collaborateur Gilles Potvin faisait mardi soir l'éloge, en tant que membre du jury du prix de musique Calixa-Lavallée, du récipiendaire du prix de cette année, M. Lionel Daunais. En voici le texte:

■

En recevant le prix de musique Calixa-Lavallée, Lionel Daunais est devenu le doyen des 19 titulaires à ce jour de ce prix de grand prestige, les premiers étant en 1959 ces admirables chanteurs que sont Pierrette Alarie et Léopold Simoneau, deux artistes dont Lionel Daunais a contribué à lancer la carrière et dont le départ du Québec a créé un vide qui n'a pas encore été comblé.

Mais ce terme de doyen, avec tout ce qu'il a d'académique, de pompeux et de solennel, convient mal, il nous semble, à un homme qui, dans ses oeuvres, a surtout cherché à faire rire, à donner des ailes à une musique que certains persistent à appeler sérieuse. Il est vrai que dans la musique classique, rares sont les créateurs qui ont cherché — et surtout réussi — à écrire pour dérider leur public. Francis Poulenc fut l'un de ceux-là et l'on comprend facilement qu'après avoir pris connaissance des oeuvres de Lionel Daunais, il lui ait dit: "Il y a souvent un esprit cocasse dans votre musique et lorsque quelqu'un vous en fera la remarque, n'en rougissez pas, c'est un don très rare".

Ce don très rare, Lionel Daunais a su l'exploiter avec bonheur dans la plupart de ses oeuvres, de ses chansons surtout. Le regretté Eloi de Grandmont avait bien raison d'écrire, il y a plus de vingt ans: "Avant Lionel Daunais, on n'imaginait pas qu'un des nôtres pourrait chanter, sans jamais se répéter, 75 de ses chansons; qu'un chanteur canadien pourrait créer une de ses belles mélodies aux Concerts symphoniques et le lendemain faire rire toute une salle avec un refrain cocasse ou une épitaphe mise en musique avec un humour féroce. Lionel Daunais a réussi cet exploit."

Né à Montréal en 1902, Lionel Daunais étudia le chant avec Céline.

Marier l'harmonie et la composition avec Oscar O'Brien qui lui communique passion pour notre folklore. Prix d'Europe en 1926, il va étudier en France et entreprend une carrière au théâtre lyrique à laquelle il renoncera pour revenir au Québec. Par la suite, toute sa carrière se déroulera au Québec où il s'illustrera comme baryton d'opéra et d'opérette, artiste de concert, metteur en scène, compositeur, parolier, professeur et animateur. Avec son collègue Charles Goulet il fonde en 1936 la troupe des Variétés Lyriques. Pendant vingt ans, le tandem Daunais-Goulet dirigera avec succès cette entreprise, un théâtre lyrique vraiment populaire mais qui affichait les grands noms d'ici: Anna Malenfant, Raoul Jobin, Jacques Gérard sans compter une pléiade de jeunes chanteurs qui ont fait depuis carrière ici et à l'étranger. De l'avis unanime, les Variétés Lyriques ont constitué une véritable école d'art lyrique qui n'a pas encore été remplacée d'une manière adéquate. Et tout cela sans l'aide d'aucun conseil des arts, pour la simple raison qu'ils n'existaient pas encore. Ce qui veut dire qu'il n'y avait personne pour se se scandaliser des répliques un peu osées de "La vie parisienne" ou de "Mam'zelle Nitouche".

Au début des années 30, Daunais compose ses premières chansons. Il les chante lui-même bien sûr mais les fait aussi chanter par le Trio Lyrique, dont il alimente le répertoire de compositions originales et savoureuses, souvent inspirées de l'actualité mais assaisonnées de son humour particulier. Quand la radio d'État voit le jour au milieu des années 30, les premières chansons canadiennes qu'on y chante sont celles de Daunais.

Pour la plus grande joie de son public, Daunais semble avoir repris à son compte ces mots de Jacques Offenbach, un autre grand musicien du rire: "Riez, riez donc!" disait l'auteur de la Grande Duchesse, "Ne prenez pas la vie trop au sérieux: de toute façon, vous n'en sortirez pas vivants!"

En 1949, avant que nos chansonniers commencent à envahir la France, Daunais remporte le 1er Grand Prix Polydor-Marly pour sa *Chanson du maître cordonnier* qu'il va lui-même enregistrer à Paris avec trois autres de ses chansons. À la même époque, la chanson de Daunais qui a pour titre *Aglaé* connaît une grande vogue en France devenant le porte-bonheur de sa jeune interprète québécoise qui l'adopte comme nom de théâtre.

Artiste polyvalent dans toute l'acception du mot, Lionel Daunais a contribué à la renommée du Québec et a enrichi le patrimoine québécois de plusieurs centaines de chansons et mélodies originales, oeuvres chorales et chansons pour enfants, sans compter de nombreuses harmonisations de chants de notre folklore.

Le prix de musique Calixa-Lavallée 1977 souligne en Lionel Daunais l'artiste lyrique exceptionnel, le poète de la bonne humeur, le musicien du franc sourire et le chantre de la gaîte québécoise, le pionnier de la chanson du Québec.

■

Par ailleurs, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal faisait connaître à la même occasion les noms des gagnants et des mentions spéciales du Concours "Chant du Québec" lancé en février dernier.

Le jury devait choisir parmi les chansons soumises les dix meilleures pour lesquelles les auteurs recevaient un prix de $500.

Il s'agit de André Angelini pour *Mon beau p'tit Québec en suc' d'érable* (paroles et musique); Monique Miville-Deschênes pour *Délivrance* et *Tout bonnement* (paroles et musique); Raoul Duguay (paroles) et Yvan Ouellette (musique pour *Notre pays;* Robert Garceau pour *Les grands sapins, La belle* et *La rebelle* (paroles et musiques); Pierre Jasmin (musique) et Gaston Miron (paroles) pour *Compagnons des Amériques;* Nicole et Claude Laviolette pour *Peuple québécois* (paroles et musique) et enfin, Pierre Rochette pour *De l'Estrie à la Mauricie* (paroles et musique).

Le jury a également retenu six mentions spéciales qui se voient attribuer un montant de $50: Guy Auger (paroles) et Etienne Bouchard (musique) pour *Il est un jardin;* Michel Barbe pour *Manche de pelle* (paroles et musique); Suzanne Bérubé pour *En marchant vers la liberté* (paroles et musique); Réjean Bouchard, Pierre Danielewski et Michel Veilleux (paroles et musique) pour *Québec, Québec t'es mon amour;* Michel Larouche pour *Je me souviens* (paroles et musique) et enfin, Jacqueline Lemieux pour sa chanson *Comme à la Saint-Jean* (paroles et musique).

Ce concours lancé en février se terminait en mai et a connu un franc succès selon les porte-parole de la SSJB-Montréal. En effet, pas loin de 100 participants s'y sont inscrits parmi lesquels les 16 gagnants ont été choisis.

Salut Champlain.
Bonne Fête Québec!

On fête le 370ème anniversaire de la ville de Québec

LE 2 JUILLET A 21h.30, AU BOIS DE COULONGE

en compagnie de

YVON DESCHAMPS
DIANE DUFRESNE
EDITH BUTLER
ZACHARY RICHARD






COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE DU RETOUR AUX SOURCES

Stationnement et transport en commun:

- Les automobilistes pourront stationner au Centre d'Achats Laurier et au Centre d'Achats Ste-Foy. Dès 18 h 15, des autobus spéciaux de la C.T.C.U.Q. partiront à toutes les vingt minutes d'un abribus identifié à cet effet, situé sur le boulevard Laurier entre les deux centres d'achats.
- Dès 18 h 15 également, des autobus de la C.T.C.U.Q. assureront un service direct, sans correspondance, sur les parcours nos 3, 8, 20, 24, 30, 31, 33 et 50.
- Le retour est assuré dès la fin du spectacle. Les autobus de la C.T.C.U.Q. attendront les spectateurs à la sortie du Bois de Coulonge.
- Pour plus de renseignements sur les horaires et parcours, téléphonez à (418) 688-9154.

✲ Ce spectacle sera télédiffusé sur le réseau français de Radio-Canada

Remis au lendemain en cas de pluie.

Le Bateau Théâtre l'Escale
présente
Les Deux Vierges
avec: BÉATRICE PICARD
Aubert Pallascio
Septimiu Sévère
Danielle Panneton
Lucie St-Cyr
Sophie Sénécal
Denis Bouchard



Mise en scène: GILBERT LEPAGE
du 27 juin au 2 septembre
SALLE À MANGER À BORD
Billets:
Sauvé Frères: 276-5773
Télé réserve Mtl Trust: 861-8267 861-8268
CIEL-MF: 527-8321 - Ed. Archambault
Escale St-Marc: (514) 584-2226
(Salle a manger a bord)
Bateau théâtre L'ESCALE
à St-Marc-sur-Richelieu
Sortie 68, Transcanadienne

Maxime, l'agent secret de toutes les grandes puissances à la fois est menteur, bavard, peureux, exalte mais toujours sincère.



le faux-cul
Dès DEMAIN!
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845 3222

"Adieu je reste" est une joyeuse comédie.
Mon docteur me l'avait bien dit.
Neil Simon nous donne le droit de rire de bon coeur!"
— Gene Shalit, NBC-TV

"Adieu je reste"...
Voici des rires...
Voici des larmes...
Voici la plus réussie des comédies!
Des personnages inoubliables dans un film exceptionnel et ravissant!"

Meilleur Acteur de l'Année
• RICHARD DREYFUSS •
(JAWS & RENCONTRES DU TROISIEME TYPE)
POUR TOUS

MARSHA MASON



Adieu Je Reste
Version Française de
THE GOODBYE GIRL

Ecrit par NEIL SIMON • Produit par RAY STARK • Un Film de HERBERT ROSS

CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

DÈS DEMAIN!
"CHAMPLAIN": 1.00-3.05-5.15-7.25-9.30
(Dernier jour: "Rencontres du troisième type")
"BROSSARD-LAVAL": 1.00-3.00-5.00-7.00-9.00
(Dernier jour: "Poursuite infernale")

BROSSARD 1
MAIL CHAMPLAIN
BOUL TASCHEREAU 465-5906

ODEON 2 - LAVAL
CENTRE 2000 - HYPERMARCHE
BOUL. ST-MARTIN - MAROIS 687-5207

ÉLYSÉE 1 — 35 MILTON / 842-6053
LES GRANDS FILMS DE L'ANNÉE
BERTRAND TAVERNIER — POUR TOUS
Un film de Le Juge et l'Assassin
MICHEL PHILIPPE NOIRET GALABRU
COMPLÉMENT DE PROGRAMME
ROMY SCHNEIDER PHILIPPE NOIRET
Une Femme à sa fenêtre
Un film de Pierre Granier Deferre

ÉLYSÉE 2 — 35 MILTON / 842-6053
LES GRANDS FILMS QUÉBÉCOIS
CAROLE LAURE — 18 ANS
LA TÊTE DE NORMANDE ST-ONGE
UN FILM DE GILLES GARLE
COMPLÉMENT DE PROGRAMME
Micheline Lanctôt
Donald Pilon
la vraie nature de BERNADETTE BROWN

un film de INGMAR BERGMAN
L'OEUF du SERPENT
avec LIV ULLMANN DAVID CARRADINE
SERPENT: SEM.: 7.30

aussi un film de PHILIPPE DE BROCA
Tendre Poulet
ANNIE GIRARDOT PHILIPPE NOIRET
14 ANS
POULET: SEM.: 9.30
Cinéma Parallèle 722 0302 3180 rue BELANGER

MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE



WOODY ALLEN
DIANE KEATON
TONY ROBERTS
CAROL KANE
PAUL SIMON
POUR TOUS

Le joyeux dépeçage de la vie amoureuse et des déboires d'un homme à la recherche de conjugalité!...

On sourit, on rit, on rigole, on s'étourdit en voyant Annie Hall!

"ANNIE HALL"
VERSION FRANÇAISE

le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

"ANNIE HALL"
VEN.: 7.20-9.30
SAM.-DIM.-LUN.: 1.10-3.10-5.10-7.20-9.30

FESTIVAL DE CANNES 1978 — PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE
14 ANS
ISABELLE HUPPERT
"Encore plus étonnante que dans 'La Dentellière'." LE MONDE

Est-elle monstre ou victime?
un film de CLAUDE CHABROL
L'histoire d'un crime exceptionnel
Violette Nozière
ISABELLE HUPPERT STEPHANE AUDRAN et JEAN CARMET

Le PARISIEN 2 | LAVAL 4 | 3e SEMAINE!
486 ST. CATHERINE O. 866 3856 CENTRE LAVAL 688 7776

La société des Arts d'Asie du Sud, Montréal Inc. présente

Ustad Vilayat Khan
Citharist de réputation mondiale
dans un concert

Le 30 juin 1978 à 20h
à la salle du Gésu
1200, rue Bleury
Métro Place des Arts

Voici ce qu'écrivait le New York Times du 6 mai 1978 au lendemain du premier concert du maestro en Amérique du Nord, donné devant une salle bondée au Alice Tully Hall, New York:

"As a citharist of uncommon, ability and musician who knows how to mount an interesting and varied concert program, Vilayat Khan proved himself more than deserving of all the support he has received.



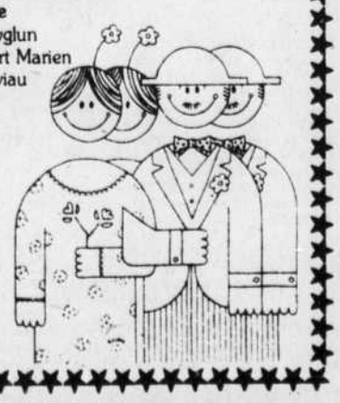
Les billets sont disponibles à:
Montréal
- Montréal Trust Co., comptoir télé-réserve, Place Ville-Marie
- Uma Beauty Co., 1240, rue Saint-Marc
- Boutique Métro Orientale, Station métro Guy
- Salle du Gésu, 1200, rue Bleury (métro Place des Arts) (seulement le jour du concert)

le théâtre des marguerites inc.
tm
TROIS-RIVIÈRES-OUEST
NINA
COMÉDIE D'ANDRÉ ROUSSIN
CATHERINE BEGIN
GEORGES GROULX
ALBERT MILLAIRE
PIERRE LEBEAU
et
GEORGES CARRERE

DU 24 JUIN AU 2 SEPT.
Mar., mer., jeu., vend. à 9h.
Sam. (2 spec.) 7h30 - 10h30
Relâche dim. et lundi
Admission: $5.00. Ven. et sam. $5.50
Billets en vente au guichet
Tél: (819) 377-3223
Trois-Rivières-ouest

Dans le cadre des Soirées du MAURIER
Le Théâtre de Marjolaine
Eastman 78
un simple mariage double

Comédie musicale de Georges Dor
Louis-Georges Carrier et Léon Bernier
avec Jean-Louis Millette
Carole Chatel, Mireille Deyglun
Normand Lévesque, Robert Marien
Alain Fournier, Robert Daviau
Josée La Bossière
Mise en scène: Daniel Simard
Dès le 17 juin



Billets:
Téléréserve,
Montreal Trust 861 8267-8
Sherbrooke: 567 0046
Eastman: 297 2862
et Ed. Archambault

centre des arts visuels

SESSION D'ÉTÉ
Débutant la semaine du 3 juillet.

Céramique
Façonnage, tournage

Textiles
Batik, tissage, appliqué, courte pointe, patchwork.

Perception visuelle
Aquarelle, dessin/peinture.

Autres
Bijouterie, Vitrail, et Finition du bois.

Cours pour enfants
Multi média, dessin, peinture, céramique, "mille et une facettes de l'art".

DEMANDEZ NOTRE BROCHURE!

Visitez notre boutique et galerie

350 ave Victoria 488-9559

Les cinémas du Complexe Desjardins
150 ouest, Ste-Catherine, Basilaire 1
TÉL.: 288-3141
Stationnement intérieur: $2.00 après 6hrs p.m.
Place des Arts

2 Grands Prix festival de Cannes 1977

L'ÉVÉNEMENT LE PLUS IMPORTANT DEPUIS QUE L'HOMME A MARCHÉ SUR LA LUNE
POUR TOUS
avec Catherine Deneuve et Marcello Mastroianni
un papa...maman
4e sem.
12:45 - 2:45 - 4:50 - 6:55 - 9:05
SALLE 1

J.A. MARTIN photographe
POUR TOUS
(Grand Prix Oecuménique)
Un film de Jean Beaudin
avec Monique Mercure
(Grand Prix d'Interprétation Féminine)
6e sem.
12:40 - 2:40 - 4:40 - 6:45 - 8:50
SALLE 2

L'AMOUR IMPOSSIBLE D'UN FRANÇAIS ET D'UNE JUIVE
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT — ROMY SCHNEIDER
POUR TOUS
3e MOIS
LE TRAIN
1:00 - 3:00 - 5:05 - 7:10 - 9:10
SALLE 3

GIANCARLO GIANNINI
MARIANGELA MELATO
18 ANS Adultes
Vers un destin insolite sur les flots bleus de l'été
3e sem.
1:05 - 3:05 - 5:10 - 7:15 - 9:20
SALLE 4

Les Poppys de France: 45 jeunes chanteurs dans l'vent

par Angèle Dagenais

Qui est-ce qui a enregistré 32 microsillons vendus dans toute l'Europe à 4,000,000 d'exemplaires et dont le Québec n'a jamais entendu parlé? Je vous le donne en mille — ce sont les Poppys de France, un groupe de 45 jeunes garçons, qui s'apprêtent à faire une grande tournée de connaissance au Québec du 4 au 28 juillet.

Dirigés par M. Jean Amoureux ces jeunes forment une chorale (autrefois surnommée les Chanteurs de l'Île-de-France) qu'Eddie Barclay a rebaptisée les Poppys parce que les Français aiment bien les noms américains et que Poppys fait penser à "pop", donc à quelque chose de jeune et vivant.

Leur répertoire le justifie bien: *Non, ne criez pas, Monsieur Walt Disney, Les arbres, Septembre noir, décembre blanc, Ne nous prenez pas le soleil, Non, rien n'a changé* (c'est le "tube" des Poppys vendu à plus d'un million d'exemplaires), etc. Ils chantent de plus, des chansons traditionnelles du répertoire français telle *À la claire fontaine*, etc.

Les Poppys qui ont entre 10 et 15 ans (les plus âgés ont entre 20 et 40 ans) ne font leurs tournées que durant l'été car le ministère de l'Éducation de France ne les autorise pas à donner de spectacles durant l'année scolaire afin de ne pas compromettre leurs études. Mais leur célébrité en France et en Europe, acquise en remportant à plusieurs reprises le grand prix choral de France (l'Ange d'Or) leur a permis de se produire dans tous les pays du vieux continent à l'exception des pays nordiques.

Ils viennent au Québec sans aucune rémunération dans le seul but de connaître notre pays et de se faire connaître des Québécois. Celui qui a organisé leur séjour ici et leurs tournée de concerts, M. Jean Genest, s.j., s'affaire depuis trois mois à constituer un réseau de bénévoles aux quatre coins du Québec pour préparer l'arrivée de ces 45 jeunes qui coucheront dans des auberges de jeunesse, écoles, collèges et couvents pour minimiser leurs frais de séjours. Recevoir 45 jeunes qui ont nom les Poppys n'est pas une mince affaire!

Jean Amoureux qui a fondé ce groupe il y a maintenant 32 ans, en 1946, recrute les enfants chez les ouvriers et les artisans, et la ville d'Asnières en banlieue de Paris les a choisis comme ambassadeurs culturels. Le recrutement se fait par la voie des journaux et non par concours; on accepte tous ceux qui se présentent et offrent une promesse d'amélioration. Le roulement est grand dans les rangs des Poppys car la voix des jeunes mue rapidement et ils doivent être remplacés incessamment Jean Amoureux croit que le chant peut constituer une forme supérieure d'éducation et de formation chez les jeunes de milieux moins favorisés de la société. C'est aussi une manière de vivre: "Chanter, c'est quand on a tout dit, une façon d'être heureux. Nous ne sommes pas réformistes même si parfois le ton est révolutionnaire; car si on n'est pas révolutionnaire à quinze ans, abandonnera-t-on jamais la médiocrité?"

Depuis que la vente de leurs disques a monté en flèche, les Poppys ont acheté une maison en Normandie où ils peuvent multiplier les répétitions à longueur d'année et remiser l'équipement de plus en plus volumineux qu'ils possèdent maintenant (batterie, guitares électriques, amplificateurs, etc.)

Leur tournée québécoise comprend une douzaine de villes où ils se produiront en concert mais qu'ils se proposernt également d'explorer: Longueuil, Montréal (salle Wilfrid-Pelletier, le 7 juillet à 20 h 30), Drummondville, Sherbrooke, Québec, Saint-Georges-de-Beauce, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Rivière-du-Loup, Chicoutimi, Latuque, Shawinigan et Trois-Rivières. Ils termineront leur séjour à Montréal le 27 juillet où ils doivent donner un concert spécial à l'Oratoire Saint-Joseph.

La compagnie Barclay doit mettre sur le marché dans les prochains jours un album double des "Plus grands succès des Poppys". Très peu "vedettes" malgré leurs ventes de disques phénoménales et leurs nombreuses tournées, les Poppys essaient au contraire, par la thématique de leurs chansons, d'amener une réflexion sur la société de consommation qui met en péril à chaque instant des valeurs comme l'amitié, la justice, la paix, l'entraide entre les gens, etc.



Les Poppys de France

LA BOÎTE À ÉCHOS

Le service éducatif du Musée des Beaux-Arts de Montréal organise encore cet été un service de *visites guidées dans le Vieux Montréal*, tous les mercredis jusqu'au 30 août, à 11 h. Le point de départ est à la place Vauquelin à quelques pas de la station de métro Champ-de-Mars (rue Notre-Dame est, près de Gosford). L'itinéraire dure une heure et parcourt les points les plus interessants du Vieux Montréal: place Jacques-Cartier, rue Saint-Paul, Marché Bonsecours, maisons du Calvet et Papineau, rue Notre-Dame, Château Ramezay, Hôtel de ville, Place d'Armes, Vieux Séminaire, etc. 285-1600.

■

Une soixantaine d'oeuvres du Cap Dorset, de Baker Lake, des îles Holman et de Povungnituk seront exposées au cabinet des dessins et estampes du Musée des beaux-arts de Montréal du 30 juin au 3 septembre. Les oeuvres ont été choisies dans la collection permanente du musée par le conservateur associé Micheline Moisan. Elles montrent "un sens remarquable de la composition et une stylisation poussée qui reflètent les activités et la mythologie des Inuit".

Mise au point

L'article publié dans LE DEVOIR du 6 juin sous le titre "Monologue d'un Charlophile" et signé par Raymond-Marie Léger avait été diffusé en première mondiale le 24 janvier par la chaine FM de Radio-Canada dans le cadre de l'émission "L'Art aujourd'hui" dont le réalisateur est mademoiselle Aline Legrand.

LE CANADIAN OPERA COMPANY

tiendra des auditions à **Montréal le 23 et 24 août** prochains. Pour obtenir des renseignements, prière de communiquer avec le Secrétariat National des Jeunesses Musicales du Canada à

(514) 271-2566

TÉLÉVISION

2 CBFT

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 Minute Moumoute
10.45 Fablio, le magicien
11.00 Magazine-Express
11.30 Cinéastes de la faune "Guatemala"
12.00 Les chevaux du soleil
12.30 Sur des roulettes
1.00 Les trouvailles de Clémence
1.30 Telejournal
1.35 Reflets d'un pays De Rimouski "La creativité au Bas St Laurent"
2.30 Cinéma "Vous pigez" (Comédie — Franco Italien 1955) ■
4.00 Animagerie
4.30 Sol et gobelet
5.00 Vivre et survivre
6.00 Ce soir
6.25 Nouvelles du sport
6.30 Vieillir et vivre
7.00 Génies en herbe
7.30 Baseball "Les Blue Jays rencontrent les Expos"
8.00 Les grands films
10.30 Telejournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Heloïse et Abelard
12.00 Cinéma "Nevada Smith" (Western — American 1966)
2.15 Telejournal

10 CFTM

9.55 Horaire bienvenue
10.00 Fanfan Dede
10.30 La famille Stone
11.00 Papa a raison
11.30 Les p'tits bonshommes
11.40 Midi-nouvelles
12.00 Y'a du soleil
2.00 Pour vous mesdames
2.30 Ciné-quiz "Sept hommes, une garce" (Aventures — Fr It Rou 1966)
4.30 Les nouveaux tannants
5.30 Parle, parle, jase, jase
6.00 Le dix vous informe
7.00 Tic tac toc
7.30 Toute la ville en parle
8.00 Cinéma "La machine à explorer le temps" (Science-fiction — Américain 1960)
10.00 Auto-patrouille
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Les sports au 10
11.05 La couleur du temps
11.15 Auto-patrouille
11.45 Cinéma "Cesar Borgia" (Film historique — It Est 1963) ■
1.30 Dernière édition

6 CBMT

8.43 Religions tought
8.45 CBC good morning
9.00 In Touch
10.00 The friendly giant
10.15 Bonjour, bon jour
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 CBC Good afternoon
12.02 Top secret life of Edgar Briggs
12.30 Ryan's Hopes
1.00 The Bob McLean Show
2.00 Celebrity cooks
2.30 The Edge of Night
3.00 High Hopes
3.30 Take 30
4.00 Environment
4.30 Kids at play
5.00 Tattletales
5.30 All in the family
5.30 The City at Six
7.00 The Mary Tyler Moore Show
7.30 Major league baseball
10.30 Who's new
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.40 The secret army

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 100 Huntley street
11.00 Ed Allen
11.30 Montreal summer
12.00 The Flintstones
12.30 The art of cooking
1.00 Definition
1.30 The Joyce Davidson show
2.00 The Alan Hamel Show
3.00 Another World
4.00 Match Game 78
4.30 It's Your Move
5.00 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 The Jeffersons
7.30 Grand old country
8.00 The Waltons
9.00 Face to with Helen Hutchinson
9.30 Soap
10.00 Class of 65
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie "Firechasers" (Drame 1970)
2.00 Sign-off

CINÉMA

ATWATER I: Plaza Alexis Nihon (935-4246) "Cheap detective" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 10, 21 h 10
ATWATER II: Plaza Alexis Nihon (935-3313) "Star wars" 19 h 15, 21 h 25
AVENUE: 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) "A different story" 19 h 00, 21 h 00
BEAVER: 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "101 acts of love": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "Whatever happened to miss September" 13 h 15, 16 h 05, 18 h 55, 21 h 45
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Poursuite infernale": 14 h 50, 18 h 20, 21 h 50 et "Course à l'échalotte": 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00
BIJOU, 5030 Papineau — "Projections spéciales": 12 h 10, 15 h 25, 18 h 45, 22 h 05 et "Molly": 13 h 30, 16 h 50, 20 h 10
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "The buddy holly story": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
BONAVENTURE II, — "Calendar girls" et "Seven into snowy": dès 22 h 45
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) "Les aventures de Bernard et Bianca": 15 h 10, 18 h 30, 21 h 50 et "Les Robinsons de mers du sud": 13 h 15, 16 h 30, 19 h 55
BROSSARD II, — "Poursuite infernale": 14 h 40, 18 h 10, 21 h 40 et "Course à l'échalotte": 12 h 55, 16 h 20, 19 h 50
BROSSARD III, "La guerre des étoiles": 14 h 05, 17 h 45, 21 h 25 et "Intervention Delta": 12 h 30, 16 h 10, 19 h 50
CARREFOUR: 318 ouest, Ste-Catherine (866-8057) — "Les aventures de Bernard et Bianca": 15 h 00, 18 h 30, 22 h 00 et "Les Robinsons des mers du sud": 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "La guerre des étoiles": 13 h 40, 17 h 30, 21 h 15 et "Intervention Delta": 12 h 10, 15 h 50, 19 h 35
CHAMPLAIN II, — "La rencontre du 3ème type": 13 h 45, 16 h 20, 19 h 00, 21 h 30
CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "L'oeuf de serpent" 21 h 30. "Tendres Poulets": 19 h 30
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Bad new bears go to Japan": 12 h 50, 14 h 50, 16 h 50, 18 h 50, 20 h 50
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "L'Évènement le plus important": 12 h 45, 14 h 45, 16 h 50, 18 h 55, 21 h 05
COMPLEXE DESJARDINS II, — "J.A. Martin Photographe": 12 h 40, 15 h 00, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 10
COMPLEXE DESJARDINS III, — "Le train": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 10
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Vers un destin insolite": 13 h 05, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve O. (879-4349) — Relâche jusqu'au 2 juillet
CÔTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Jaws part two": 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 20
CÔTE-DES-NEIGES II, — "The buddy holly story": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
CÔTE ST-LUC, 7017 Côte St-Luc (486-9111) — "Return from witch mountain": 19 h 15, 21 h 00
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (288-4210) — "Julia": 19 h 20, 21 h 25
DAUPHIN, I, 2396 est Beaubien (721-6060) — "Les aventures de Bernard et Bianca": 15 h 00, 18 h 30, 22 h 00 "Les Robinsons des mers du sud": 13 h 00, 16 h 30, 20 H 00
DAUPHIN II, — "Annie Hall": 19 h 20, 21 h 30
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Que la fête commence": 19 h 30. "Une journée particulière": 21 h 30
ELYSÉE II, — "Kamouraska": 19 h 30. "Pour le meilleur et pour le pire": 21 h 30
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon e (725-7000) — "Cours après moi sheriff": 18 h 45, 21 h 54. "Mon beau légionnaire" 17 h 20, 20 h 30
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Grease": 19 h 00, 21 h 10
LOEW'S I, 954 ouest, St-Catherine (861-7437) — "Damien Omen II": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
LOEW'S II, — "The End": 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20
LOEW'S III, — "Grease": 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00
LOEW'S IV, — "The last waltz": 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00
LOEW'S V, — "Saturday night fever": 12 h 40, 14 h 50, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 30
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, Longueuil (677-7933) — "Il était une fois la légion": 19 h 40
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "Les Robinson dans les Rocheuses": 21 h 20. "On nous appelle les enfants de Trinita": 19 h 30
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Il était une fois la légion": 18 h 00, 21 h 40 et "Cat Ballou": 20 h 00
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Unmarried woman": 18 h 30, 20 h 55
OUIMETOSCOPE I: 1204 Ste-Catherine E. (525-8600) "Les damnés": 18 h 45, 21 h 45
OUIMETOSCOPE II: "Chili, terre promise" 19 h 15, 21 h 30. "Rebecca" 19 h 00. "Suspiria" 21 h 30
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Capricorn one": 13 h 25, 15 h 50, 18 h 15, 20 h 45
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Le journal tragique de zero le fou" (de M. Markson — Canada 1969) 20 h 30
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Préparez vos mouchoirs": 13 h 40, 17 h 40, 21 h 40 et "Trahison se paie cash": 15 h 45, 19 h 45
PARISIEN II, "Violette Nozière": 13 h 40, 15 h 40, 17 h 40, 19 h 40, 21 h 40
PARISIEN III, "Padre Padrone": 13 h 00, 15 h 05, 17 h 00, 9 h 15, 21 h 20
PARISIEN IV: "La Petite": 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 18 h 55, 21 h 00
PARISIEN V: "La fièvre du samedi soir": 12 h 20, 14 h 35, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 10
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Jaws part two": 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
PLACE VICTORIA, Place Victoria (878-1451) — "The greek tycoon": 19 h 30, 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Pretty Baby": 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 05, 21 h 15
PLACE VILLE-MARIE II, "Coming home": 13 h 15, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent (845-5215) — "Desires within young girls": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 50, 20 h 30 et "The affairs of Janice": 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 00
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "L'Exoreiste" 14 h 00, 18 h 30 et "L'Exorciste II — "L'Érétique": 16 h 35, 21 h 05
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis — "Les Robinson dans les Rocheuses": 13 h 55, 17 h 40, 21 h 20 et "La Grande Casse": 12 h 15, 15 h 55, 19 h 35
SAINT DENIS III, 1590 St-Denis — "Un taxi Mauve": 12 h 30, 14 h 35, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05
SÉVILLE, 2155 ouest, Ste-Catherine (932-1139) — "Inherit the wind" 19 h 15. "The lacemaker" 21 h 30.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Capricorn one": 19 h 00, 21 h 10
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "A little night music": 18 h 30, 21 h 00
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Les aventures de Bernard et Bianca": 15 h 00, 18 h 30, 22 h 00 et "Les Robinsons des mers du sud": 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00
VIDÉOGRAPHE, 1604 St-Denis (844-7619) — "Pea Soup": 19 h 30, 21 h 30 tous les jours sauf le mardi, jusqu'au 28 juin. Tous les mardis à 20 h 00: "Condamné à reussir" et "Voyages dans les centrales de la terre"
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Il était une fois la légion": 18 h 00, 21 h 45 et "Cat Ballou": 20 h 00
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Grease": 13 h 00, 14 h 50, 16 h 50, 18 h 50, 20 h 50
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Big Wednesday": 12 h 30, 14 h 35, 16 h 45, 18 h 50, 20 h 55

SUR SCÈNE

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE, Saint-Marc-sur-Richelieu 1-(514) 584-2226 — "Les Deux Vierges" de Bricaire et Lasaygues. Du 27 juin au 2 septembre. Du mardi au vendredi à 21 h 00. Samedi à 19 h 00 et 22 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Romeo and Juliet" de William Shakespeare. Tous les soirs à 20 h 00. Samedi à 14 h 00 et 20 h 00. Dimanche à 19 h 00. Relâche le lundi.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Relâche.
LA BOÎTE À REFRAINS DE ST-SAUVEUR? St-Sauveur, autoroute des Laurentides, sortie 60. (523-1131) ou 1-(514)-227-3747 — Relâche jusqu'au 29 juin.
LA POUDRIÈRE, Ile Ste-Hélène (526-0821) — "Play it again Sam" de Woody Allen. Mardi à vendredi: 20 h 30. Samedi à 18 h 30 et 21 h 30. Du 28 juin au 5 août.
PATRIOTE DE STE-AGATHE, Ste-Agathe, autoroute des Laurentides, sortie 83. (523-1131) ou 1-(819)-326-3655 — Louise Forestier, du 27 juin au 2 juillet. Tous les soirs à 21 h 00. Samedi à 20 h 00 et 23 h 00.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Fiddler on the Roof", comédie musicale. 20 h 00.
STUDIO-THÉÂTRE DA SILVA, Sainte-Sophie de Lacorne, sortie Saint-Jérôme (866-8034) ou 1-(514)-436-1304 — "Love" de Murray Schisgal. Jeudi, vendredi et samedi à 21 h 00.
THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DE MONTRÉAL, 320 est, Notre-Dame (879-1306) — Orgasme I: "Le jardin". Tous les soirs: 21 h 00, relâche: dimanche du 26 juin au 21 juillet.
THÉÂTRE LES ANCÊTRES, Saint-Germain de Grantham, route 20, sortie 105. 1-(819)-395-2253 — "Un conte en noir et blanc" de Georges Dor. Du 28 juin au 2 septembre. Mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 21 h 00.
THÉÂTRE DE L'ATELIER, (Sherbrooke) 563-1778 relâche jusqu'au 8 juillet.
THÉÂTRE BEAUMONT-SAINT-MICHEL, Saint-Michel de Bellechasse 1-(418)-884-2839 — "La loi de la pesanteur" de Pierre Goulet. Tous les soirs à 20 h 30. Samedi à 19 h 30 et 22 h 30. Relâche le lundi. Du 23 juin au 2 septembre.
THÉÂTRE DU BOIS DE COULONGE, Chemin St-Louis, Sainte-Foy, Québec 1-(418) 692-0205 — "Citrouille" de Jean Barbeau. Du 20 juin au 5 août, du mardi au dimanche inclusivement à 21 h 00.
THÉÂTRE DE LA BUTTE, Val David, autoroute des Laurentides, sortie 76. 1-(819)-322-2818 — "L'Escalier" de Charles Dyer. Du mardi au vendredi à 20 h 30 et le samedi à 19 h 00 et 22 h 30. Les dimanches et lundis: "La Sagouine" de Antonine Maillet 20 h 30. Du 24 juin au 3 septembre.
THÉÂTRE LE DAUPHIN, 600 Boul. St-Joseph, Drummondville, sortie 109 de la route Trans-Canadienne (478-4145) ou 1-(800)-567-1457 — "La petite hutte" de André Roussin. Du mardi au vendredi à 20 h 30, le samedi à 19 h 30 et 22 h 30. Du 27 juin au 2 septembre.
THÉÂTRE DE LA FENIÈRE, 1500 La Fenière, Ancienne Lorette, Québec 1-(418)-872-1424 — "Pour avoir Adrienne" de Louis Verneuil. Tous les soirs à 21 h 00, jusqu'au 29 juin inclusivement. Relâche le lundi.
THÉÂTRE GIBBY, 298 Place Youville (282-1837) — "The Fantasticks" de Tom Jones. Tous les soirs à 21 h 00, sauf le lundi. Jusqu'au 22 juillet.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 Ste-Catherine O. (842-2112). Relâche.
THÉÂTRE DES MARGUERITES, Trois-Rivières Ouest 1-(819)-377-3223 — "Nina" de André Roussin. Mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 21 h 00. Samedi à 19 h 30 et 22 h 30.
THÉÂTRE DE LA MARJOLAINE, Eastman, comté de Brome, autoroute des Cantons de l'Est, sortie 106. 1-(514)-297-2862 — "Un simple mariage double" de Georges Dor. Du mardi au vendredi à 21 h 00. Samedi à 19 h 00 et 22 h 15. Dimanche à 20 h 00. Relâche le lundi.
THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DE MONTRÉAL, 320 est, Notre-Dame (879-1306) — Orgasme I: "Le jardin". Tous les soirs: 21 h 00, relâche: dimanche, du 26 juin au 21 juillet.
THÉÂTRE LES ANCÊTRES, Saint-Germain de Grantham, route 20, sortie 105. 1-(819) 395-2253 — "Un conte en noir et blanc" de Georges Dor. Du 28 juin au 2 septembre. Mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 21 h 00.
THÉÂTRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) 563-1778 relâche jusqu'au 8 juillet.
THÉÂTRE BEAUMONT-SAINT-MICHEL, Saint-Michel de Bellechasse 1-(418)-884-2839 — "La loi de la pesanteur" de Pierre Goulet. Tous les soirs à 20 h 30. Samedi à 19 h 30 et 22 h 30. Relâche le lundi. Du 23 juin au 2 septembre.
THÉÂTRE DU BOIS DE COULONGE, Chemin St-Louis, Sainte-Foy, Québec 1-(418)-692-0205 — "Citrouille" de Jean Barbeau. Du 20 juin au 5 août, du mardi au dimanche inclusivement à 21 h 00.
THÉÂTRE DE LA BUTTE, Val-David, autoroute des Laurentides, sortie 76. 1-(819)-322-2818 — "L'Escalier" de Charles Dyer. Du mardi au vendredi à 20 h 30 et le samedi à 19 h 00 et 22 h 30. Les dimanches et lundis: "La Sagouine" de Antonine Maillet 20 h 30. Du 24 juin au 3 septembre.
THÉÂTRE LE DAUPHIN, 600 Boul. St-Joseph, Drummondville, sortie 109 de la route Trans-Canadienne (478-4145) ou 1-(800)-567-1457 — "La petite hutte" de André Roussin. Du mardi au vendredi à 20 h 30, le samedi à 19 h 30 et 22 h 30. Du 27 juin au 2 septembre.
THÉÂTRE DE LA FENIÈRE, 1500 La Fenière, Ancienne-Lorette, Québec 1-(418)-872-1424 — "Pour avoir Adrienne" de Louis Verneuil. Tous les soirs à 21 h 00, jusqu'au 29 juin inclusivement. Relâche le lundi.
THÉÂTRE GIBBY, 298 Place Youville (282-1837) — "The Fantasticks" de Tom Jones. Tous les soirs à 21 h 00, sauf le lundi. Jusqu'au 22 juillet.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 1755 Ste-Catherine O. — (842-2112) relâche.
THÉATRE DES MARGUERITES, Trois-Rivière-Ouest 1-(819)-377-3223 — "Nina" de André Roussin. Mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 21 h 00. Samedi à 19 h 30 et 22 h 30. Relâche dimanche et lundi. Du 24 juin au 2 septembre.
THÉATRE DE LA MARJOLAINE, Eastman, comté de Brome, autoroute des Cantons de l'Est, sortie 106. 1-(514)-297-2862 — "Un simple mariage double" de Georges Dor. Du mardi au vendredi à 21 h 00. Samedi à 19 h 00 et 22 h 15. Dimanche à 20 h 00. Relâche le lundi.
THÉATRE PORT-ROYAL, Place des Arts 175 Ste-Catherine O. (842-2112). Relâche.
THÉATRE DES PRAIRIES, Notre-Dame-des-Prairies, rang Sainte-Julie, Joliette 1-(514)-756-0559 — "Vive la moralité publique" de Michael Pertwee. Mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 21 h 00. Samedi à 19 h 00 et 22 h 30. Du 23 juin au 2 septembre.
THÉATRE DE QUAT'SOUS, Manoir Richelieu, La Malbaie — 1-(418)-665-3703. "La babysetter" de René de Obaldia — du jeudi au dim.: 21 h 30.
THÉATRE DE SAINT-SAUVEUR, Saint-Sauveur, Laurentides, Québec 1-(514)-227-3747 ou (523-1131) — "Love" de Murry Schisgal. Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 19 h 00 jusqu'au 2 septembre.
THÉATRE DE SUN VALLEY, Sun Valley, Val Morin, Laurentides 1-(800)-363-2584 — "Madame Idora" de Henri Bouy. Mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 21 h 00. Samedi à 20 h 00 et 22 h 30. Dimanche à 20 h 00. Jusqu'au 2 septembre.

OUVERTS TOUS LES JOURS DÈS MIDI !

LE PLUS GRAND SUCCÈS DE LA SAISON À PARIS !...
1,150,000 personnes l'ont déjà acclamé!

POUR TOUS

WALT DISNEY PRODUCTIONS

des NOUVEAUX amis...
un TOUT NOUVEAU grand dessin animé



Les aventures de BERNARD ET BIANCA



VERSION FRANÇAISE DE "The Rescuers"

2 FILMS EN COULEURS

"LES ROBINSONS DES MERS DU SUD"



le DAUPHIN 1 — BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
CARREFOUR — STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057
LONGUEUIL — PLACE LONGUEUIL 677-7933
ST-JEAN — CAPITOL

DÈS DEMAIN À LONGUEUIL & ST-JEAN !
DERNIER JOUR: À BROSSARD VERDUN & ST-JÉRÔME

Explorez votre Québec à l'état pur... à peu de frais!

Suivez la piste des
auberges de jeunesse.



Le réseau des auberges de jeunesse offre des haltes enrichissantes à tous nos "grands dieux des routes", jeunes et moins jeunes.
Disséminés sur un circuit touristique d'environ 3500 km, ces centres d'hébergement comprennent deux types d'établissement: l'auberge de passage où la pause n'excède habituellement pas une journée et l'auberge de séjour, qui permet la pratique d'activités en pleine nature, ou la découverte d'un milieu urbain.

Des tarifs très abordables.

La plupart des auberges vous accueilleront de la mi-juin au début septembre. Certaines sont ouvertes à l'année. Les tarifs s'échelonnent de $2 à $8 par jour, selon le genre d'auberge fréquenté, et le services offerts.



Au Québec, chaque région est une aventure à vivre!

Les auberges de jeunesse vous permettent de faire ample provision d'expériences et d'aventures originales. Amitiés nouvelles, paysages et coutumes pittoresques, paticularités régionales, loisirs socio-culturels, activités de plein air, tout un monde à découvrir.. à peu de frais, grâce au réseau des auberges de jeunesse.



Pour tout savoir:
Facile! Il suffit de compléter et de poster ce coupon. Vous recevrez un dépliant couleur gratuit sur les auberges de jeunesse 1978.

Vous pouvez aussi téléphoner:
à Montréal (514) 873-4667
à Québec (418) 643-3666
à Trois-Rivières (819) 376-3771
à Rimouski (418) 723-7813

Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports

Dépliant GRATUIT / Auberges de jeunesse

NOM .....
ADRESSE ..... (en majuscules) App. .....
VILLE ..... Code .....
Poster à: Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports
Service des communications
Édifice "G"
1035, de la Chevrotière
Québec - G1A 1J4

Les auberges de jeunesse, centres d'hébergement subventionnés par le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

TORONTO

Hausse fractionnaire

La Bourse de Toronto a mis fin à la retraite qui durait depuis huit jours. Elle a repris un peu de terrain hier au terme d'un marché modéré au sein duquel 2.95 millions d'actions ont été brassées.

L'indice global monte de 2.33 à 1,122.8, les finances de 6.61 à 1,085.83, les hydrocarbures de 4.18 à 1,432.6 et les mines de 1.72 à 918.9. Les industries abandonnent 0.36 et se replient à 958.79.

Signalons un gain de plus de 25 points dans la colonne des aurifères, en plein dans le sillage des cours internationaux du lingot à la hausse.

Au total les hausses l'emportent sur les baisses: 222 à 191 et 240 valeurs sont stables.

Parmi les titres industriels traités mercredi, Ashland Oil monte de 1 1-4 à $23 1-4, Vickers de 1 à 33, Asbestos Corp. de 7-8 à 44 5-8, Gallaco A de 3-4 à 9 3-4 et Dome Petroleum de 3-4 à 62.

Allarco tombe de 3-4 à $25 1-2, Cara de 3-4 à 18 1-2, Sterling Trust de 5-8 à 10 3-4, Canada Permanent Mortgage de 1-2 à 17 et Bell de 1-4 à 56 1-2.

Dans le secteur minier, Dome Mines progresse de 2 à $87 3-4, Campbell Red Lake de 5-8 à 36 5-8 et La Luz Mines de 1-2 à 8 1-2. Denison Mines baisse de 3-4 à $71 3-4 et Western de 20 cents à $3.90.

Enfin parmi les pétroles, Canadian Merrill avance de 1 1-2 à $17 1-2, Francana Oil de 7-8 à 8 7-8 et North Oils de 3-4 à 10. Ranger Oil abandonne 1-2 à $32 et Peyto Oils 1-2 à 7 3-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	9000	245	235	245	+10
Abacus	5304	$6¾	6⅝	6¾	
Abitibi	7900	$12¾	12¼	12¾	+ ½
Abitbi 7½p	285	$49	49	49	
Abitbi 10	260	$55⅞	55⅛	55⅞	
Acklands	1200	$13⅜	13½	13⅜	+ ⅛
Action Trd	4600	105	100	105	+ 7
Afton Min	800	$7⅜	7⅜	7⅜	
Agnico E	6600	$5⅞	5⅜	5¾	− ⅛
Agra Ind A	101	$6¼	6¼	6¼	− ⅛
Ahed M	600	185	185	185	+ 4
Akaitcho	1000	100	100	100	+ 1
Albany	3400	80	78	78	− 2
Alt Energy	12105	$14⅞	14¾	14¾	
Alta Gas A	69488	$15⅜	14⅝	14¾	− ⅜
Alta G C p	240	$70	70	70	
Alta G E p	100	$27	27	27	+ ½
Alta G F	890	$29¾	29½	29¾	+ ¼
Alta G 9.76	1180	$29½	29⅛	29⅛	− ⅜
Alta Nat	200	$41	40½	41	+ ½
Alcan	11605	$30½	29⅞	30½	+ ¼
Algo Cent	215	$18¼	18¼	18¼	
Algoma St	1213	$20¾	20½	20⅝	− ⅜
AStel p	350	$28¼	28¼	28¼	
All-Can B	2500	485	475	485	+10
Allarco Dv	10701	$26	25½	25½	− ¾
Alliance B	8400	$5⅛	475	5	+ ¼
Alminex	200	$11	11	11	+ ⅛
Alum 3rd p	100	$28¼	28¼	28¼	
Am Bonza	8300	$35	34½	34¾	
Am Eagle	11650	230	220	224	+ 5
Am Leduc	25500	26	25	25	
Andres W	1310	$15⅞	15½	15⅞	+ ⅜
Ang CT 4½	250	$28	28	28	
Ang CT 265	800	$33	32¼	33	− ½
Ang CT 290	100	36	36	36	
Ang CT 315	140	$39¼	39¼	39¼	− ½
Ang U Dev	2700	295	292	295	−10
Aquitaine	518	$17½	17⅜	17⅜	
Arbor C	1500	88	88	88	
Argosy	5000	20	20	20	
Argus	230	$34	34	34	
Argus B pr	100	$34	34	34	
Argus C pr	570	$13¾	13¾	13¾	− ⅛
Asamera	37100	$16½	16⅛	16¼	
Asbestos	2021	$44⅞	44	44⅜	+ ⅜
Ashland C	55067	$23½	22⅛	23¼	+1¼
Atco A	1740	$13¼	13⅛	13¼	− ¼
Ato Hard A	1600	$17¾	17½	17½	− ¼
BC Sugar A	1225	$28⅞	28½	28½	− ¼
BC Sugar P	260	$13¾	13¾	13¾	
BP Can	2150	$15¼	14⅞	15¼	+ ⅜
Banister C	400	$10	10	10	+ ¼
Bank BC	445	$33⅝	33½	33½	− ⅛
Bank Mtl	13715	$22½	22¼	22⅜	+ ¼
Bank N S	4628	$20¼	20	20¼	+ ⅛
Bankeno	4350	247	232	232	−14
B Cdn Nat r	12339	50	45	48	− 2
Barex	44000	7	7	7	
Bary Expl	1000	77	77	77	+ 2
Bathrst p	250	$12¾	12¾	12¾	
Baton B	2300	$11¾	11¾	11¾	− ¼
Bell Canad	11912	$56⅜	56⅜	56½	− ¼
Bell A pr	221	$56⅛	56⅛	56⅛	
Bell C pr	750	$30⅜	30⅜	30⅜	
Bell D pr	300	$57	57	57	+ ¼
Bell 2.28	2000	$30½	30¼	30¼	
Bell 1.80	2200	$23⅜	23¼	23¼	− ⅛
Bell 1.96	7975	$26⅜	26⅛	26¼	+ ¼
Black P A	1900	$12¼	12	12⅛	
Blakwod A	1000	370	370	370	− 5
Block Bros	963	$9	9	9	
Bombdier	176	$8¼	8¼	8¼	
Bovis Cor	1000	65	65	65	− 1
Bow Valy	13960	$31¼	29¾	30⅛	− ⅜
Bow-m pr	110	$38	38	38	
Bralor Res	3600	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Bramalea	500	$9¾	9⅜	9¾	+ ¼
Brameda	6392	137	133	133	− 4
Brascan A	15322	$16	15⅜	15¾	− ⅛
Brscn 8½	300	$27⅜	27⅜	27⅜	− ¼
Brenda M	235	$10½	10⅜	10⅜	− ¼
Brinco	5105	445	425	430	
Br Am Bnk	287	$28	28	28	
BCFP	12400	$26¾	26½	26¾	
BCFP pr	300	$40	40	40	
BC Phone	17855	$15⅞	15½	15⅝	− ⅛
BCPh 4½p	210	$55¾	55¾	55¾	
BCPh 5¾p	100	$72½	72½	72½	+1½
BCPh 6.80	2145	$22	21⅜	21⅜	
BCP 7.04p	1500	$23¼	23¼	23¼	
BCP 10.16 p	230	$29½	29½	29½	
BCP 2.32p	125	$32¼	32¼	32¼	− ½
BCPhr	50933	30½	28½	29	
Brooke pr	225	$18¾	18¾	18¾	
Broul Reef	2500	33	33	33	
Brunswk	1200	350	345	345	−15
Budd Auto	1500	$11	10¾	10¾	− ½
Burns Fds	319	$11½	11½	11½	− ⅛
CC Yachts	100	310	310	310	+ 5
CAE A	10925	$16⅛	15⅞	15⅞	+ ¼
Cad Frv	4715	$14½	14⅜	14⅜	
Cal Pow A	3569	$38½	38¼	38½	+ ⅛
Cal P 7½p	100	$102	102	102	+ ⅛
Cal P 10 p	95	114	114	114	
Cal P 9.75	80	$110¾	110¾	110¾	
Cal P 2.36	590	$30⅜	30¼	30¼	− ¼
Calvrt Dle	100	255	255	255	− 5
Calvert	7000	56	55	55	− 1
Cam Mine	1167	39	39	39	+ 1
Camflo	1200	$15	14¾	14¾	+ ⅜
C Chib A	10600	$6⅛	5¾	6	− ⅛
Camp RL	2075	$36⅞	36	36⅝	+ ⅝
Campau B	200	$11⅞	11⅞	11⅞	
Can Cem A	2400	$11	10⅞	11	
CDC pr B	70	$105	105	105	+ ¼
Can Malt A	300	$29¾	29½	29¾	+ ⅛
C Nor West	4400	$11¼	11⅛	11¼	− ⅛
C Pakrs C	325	$21½	21½	21½	
C Perm	107575	$17⅜	16⅞	17	− ½
C Perm 6¾	500	$26½	26	26½	+ ⅛
CS Pete	10300	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Can Trust A	21	$24⅜	24⅜	24⅜	
C Trust 7¼	600	$21¾	21½	21⅝	− ½
C Tung	10234	$15⅞	15½	15¾	− ⅛
C Cable w	4100	50	46	50	
Cdn Cel	355	$6⅜	6½	6½	− ⅛
CC Man A	100	$26½	26½	26½	− ¼
C Curtis	3000	67	67	67	
CG Invest	1700	$21¼	21¼	21¼	
C Hidrogas	23100	435	430	435	
C Homestd	1400	$8¼	8	8	− ⅛
C Hydro	1500	$9⅞	9⅞	9⅞	
C Im	2989	$28⅜	28⅛	28⅜	+ ⅜
CP Inv	600	$19	19	19	− ⅛
Cantol	725	250	250	250	
CPL 1d	29965	$18¼	18	18⅛	− ⅛
CP A p	250	$10¼	10¼	10¼	− ⅛
Carl Ok	13450	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Celanese	1500	350	350	350	
Cominco	3350	$27¼	27⅛	27¼	
Con Bath	3475	$27¼	27¼	27¼	− ⅛
Con Gas	912	$17⅞	17⅝	17¾	
Dalmy a	100	$7¼	7¼	7¼	− ¼
Dalmy c	1480	$6⅞	6⅞	6⅞	
Dofasco a	400	$25½	25½	25½	− ⅛
Candel Oil	100	$15½	15½	15½	
Canray	3100	185	182	182	− 3
Canron A	2515	$27	26¾	26¾	− ¼
Caron 6 pr	25	$107	107	107	
Cara	5575	$19	18½	18½	− ¾
Carl OK	34418	$5⅛	5	5⅛	
Carl A p	2100	$27	26⅞	26⅞	
Carl B p	370	$32½	32½	32½	
Carma A	1100	$10¾	10¾	10¾	− ¼
Cassiar	8100	$11⅛	11	11	
Celanese	5700	350	350	350	
Celan 175 p	2100	$18¼	18¼	18¼	
Ctl Est A	125	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Charter Ol	300	237	237	237	+ 1
Chieftan D	225	$19⅛	19⅛	19⅛	
Chieftain p	100	$73	73	73	−2½
Chrysler	1674	$12	12	12	− ⅛
Cty Sv 8.32	300	$9⅜	9⅜	9⅜	− ¼
Cty Sav 8¾	4700	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Coch Will	5200	66	65	65	+ 3
Cockfield	1000	390	390	390	+10
Coin Lake	500	10	10	10	− 3
Comb Met	10000	34	33½	33½	− ½
Cominco	2986	$27¼	27⅛	27¼	+ ⅛
CC Tr p	100	$11½	11½	11½	
C Holiday I	3550	$7½	7¼	7½	+ ⅛
CH Ins A p	225	$25½	25½	25½	
Con Bath A	1400	$27½	27¼	27½	+ ⅜
C Bath 68 w	100	$8	8	8	
Con Bldg	100	390	390	390	−10
Con Fardy	22092	370	360	365	− 5
C Durham	2100	80	80	80	+ 1
Cons Pipe	200	$7	7	7	+ ⅛
Cons Prof	500	25	25	25	
C Rambler	1500	140	132	132	−13
Con Textle	400	270	270	270	− 5
Con Distrb	30530	$15	14¾	14⅞	− ⅛
Cons Gas	19270	$17⅞	17⅜	17⅜	
Con Gas D	550	$26¼	26	26	− ⅜
Control F	300	$5	5	5	− ¼
Conwest	700	$5⅝	5⅜	5⅜	− ⅛
Cooper C	1200	$7½	7½	7½	+ ¼
Cop Fields	1000	255	255	255	
Corby vt	150	$22½	22½	22½	
Cornat Ind	8700	$7¼	7⅛	7⅛	
Cr Food A	220	$32¾	32¾	32¾	
Coseka R	9100	$5½	5⅜	5⅜	
Craigmt	875	400	395	400	+10
Crain R L	229	$10½	10½	10½	
Crestbrk	1400	$6¾	6⅝	6⅝	− ⅛
Crwn Life	275	$51⅛	51⅛	51⅛	
Crwn Trst	230	$31½	31½	31½	−1½
Crown 8¾	300	$23	22¾	23	+ 1
C Zelrba A	200	$21¾	21¾	21¾	+ ¾
Crush Intl	1100	$15	14¾	15	+ ½
Cuvier M	500	45	45	45	− ½
Cyprus	200	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
Czar Res	900	$23½	23	23	
DRG Ltd A	500	$5	490	5	
Daon Dev	1250	$9	8⅞	8⅞	− ⅛
Daon A	900	$7¼	7¼	7¼	− ⅛
D Aragon	24000	21	20	21	+1½
Debhld B p	2100	$70	68	68	
D Eldona	23500	88	82	84	+ 3
Denison	1273	$72	71½	71¾	− ¾
Dicknsn	1500	$6	5⅞	6	+ ⅛
Digtech	400	195	195	195	− 5
Dist Tr A	100	$7½	7½	7½	
Doman I	1510	495	495	495	− 5
Dome Mine	1310	$88	87½	87¾	+ 2
Dome Pete	3595	$62¼	60⅝	62	+ ¾
D Bridge	650	$24¾	24¼	24¼	
D Citrs A	700	$9½	9½	9½	
Dofasco A	710	$25⅜	25⅛	25⅜	+ ⅛
D Textie A	1750	$11⅜	11¼	11¼	
Domtar	702	$17½	17⅜	17½	+ ¼
Domtar pr	700	$14⅜	14⅜	14⅜	
Douglas L	300	$5⅛	5⅛	5⅛	
Dr Mc C A	1500	$16½	16½	16½	+ ¼
Dunde Pal	10000	30	28	28	
Du Pont	422	$14¾	14¾	14¾	
Dylex Ltd	900	$16¼	16¼	16¼	+ ½
Dylex L A	100	$13	13	13	− ½
Dynamar	2122	159	155	155	− 1
E-L Fin	400	$12	12	12	+ ⅛
East Mal	1300	365	355	360	− 5
Estn Prov	100	390	390	390	
Ego M	119325	465	420	460	+35
Electro K	500	20	20	20	
Electro A	200	345	345	345	+15
Elks Stors	490	$13½	13½	13½	+ ¼
Emco	300	$7⅜	7⅜	7⅜	
Emco w	200	172	172	172	− 8
Extndcar	100	$11⅜	11⅜	11⅜	− ⅛
Falcon C	4862	55	490	495	+ 5
Fibrg Nik A	319	$21⅞	21¾	21¾	
Fed Diver	5000	210	210	210	−20
Fed Ind A	1300	$5⅜	5¼	5¼	− ⅛
Fidelty Trp	100	$20¼	20¼	20¼	+ ½
Finning T	100	$21	21	21	+ ½
Foodcrp Lt	225	$11¾	11¾	11¾	
Foodex S	2600	$8⅜	8⅛	8¼	
F Sea A pr	100	$8⅞	8⅞	8⅞	− ⅛
Francana	24400	$9	8	8⅞	+ ⅞
Fraser A	580	$35⅞	35¼	35¼	
Fruehauf	100	$8¾	8¾	8¾	− ⅛
G M Res	1691	370	360	360	−10
Gaitaco A	1000	$9¾	9½	9¾	+ ¾
Gaz 5.40 p	225	$55½	55½	55½	+ ¼
GMC	246	$66⅜	66⅜	66⅜	
Genstar L	4262	$29½	29¼	29¼	− ⅜
Giant Yk	1400	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
Gibraltar	1200	495	485	485	−10
Graft G	300	$32	32	32	
Granduc	13125	65	60	60	− 6
Gt Oil Sds	650	$7	7	7	
G L Nickl	1000	59	59	59	
GL Paper	216	$30½	30½	30½	
GL Pap w	1600	455	430	455	+35
GN Fin	260	146	146	146	
Gt W Life	125	596	96	96	+ ¼
Gt West S	7300	200	190	195	−15
G West wt	500	70	70	70	− 5
Greyhnd C	7800	190	180	190	+10
Greyhnd	25	$18⅞	18⅞	18⅞	
Guar Trp	100	$20⅜	20⅝	20⅜	+ ⅛
Guard Cap	210	$5½	5½	5½	
Gulf Can	14650	$27	26⅞	27	
Gulfstrem	28684	$2	70	70	+ 3
HCI Hld w	400	305	305	305	−15
Halifax D	700	190	190	190	+10
Hambro C	500	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
H Group A	500	$5	5	5	− ½
Hardee	210	86	86	86	
Hard Crp A	700	325	320	320	− 5
Harlequin	700	$11½	11⅜	11⅜	− ¼
Harris J A	5000	$6¼	6¼	6¼	
H Wood	5300	120	120	120	
Hawker A	1600	$8	7¾	8	+ ¼
Hayes D A	1017	$8½	8⅜	8½	
Highmont	500	85	85	85	
Holinger A	500	$35½	35½	35½	+ ½
Home A	5427	$42	41¾	42	+ ½
Home B	1714	$39¼	39	39¼	+ ¼
H Bramor	1100	370	370	370	+ 5
Hud Bay A	9150	$17⅛	17⅛	17⅛	
H Bay Co	5906	$20½	20¼	20½	
HB Oil Gas	8135	$43½	43⅜	43½	+ ¼
Hu-Pam	500	23	23	23	+ 3
Hydra Ex	1000	46	46	46	+ 1
Hy's Ltd	700	250	250	250	
IAC	13820	$19⅜	19¼	19⅜	+ ⅛
IAC 4½ p	220	$71	71	71	
IU Intl	2680	$12¾	12½	12¾	+ ⅛
Imasco A	400	$33¾	33¾	33¾	
Imasco A p	275	365	365	365	
Imasco 5 p	220	$34¼	34¼	34¼	
Imp Gen	300	$18	18	18	+ ⅛
Imp Oil A	17308	$18¾	18½	18⅝	− ⅛
Imp Oil B	200	$18⅜	18⅜	18⅜	− ⅛
INCO A	20537	$18⅛	17⅞	18	− ⅛
INCO B	240	$17¾	17¾	17¾	
Inco 7.85	4525	$24⅜	24⅜	24⅜	− ⅛
Indal	290	$12⅛	11⅝	12⅛	
Inland Gas	1700	$10⅞	10¾	10⅞	+ ¼
Inter-City	1600	$7	6⅞	6⅞	− ⅛
Inter C B p	200	$18⅛	18⅛	18⅛	− ⅛
Inter C B w	100	400	400	400	− 5
Intrmetco	1900	$8½	8¼	8½	+ ¼
IBM	234	$290	288	290	
Int Mogul	100	$5	5	5	− ⅛
Interpool	200	$44	44	44	+ ½
Int Pipe A	7175	$15	14¾	14¾	
Ipsco	415	$15	15	15	+ ⅜
Inv Grp A	410	$13	13	13	
Iron Bay T	300	$6⅝	6⅜	6⅜	+ ¼
Irwin T A	2330	325	320	325	+15
ISO	1350	133	130	133	+ 3
Ivaco A	200	$10½	10½	10½	
Ivaco 8.85	220	$50⅛	50	50	− ⅛
Jannock A	505	$17¾	17½	17¾	+ ¼
Jannock B	225	$17¼	17¼	17¼	
Jannock 8	1030	$14⅜	14⅜	14⅜	
Jannock w	1336	$9⅛	9	9⅛	+ ¼
Jorex Ltd	58500	55	48	48	− 7
Kaiser Re	7600	$15	14¾	15	
Kam Kotia	1500	145	145	145	
Kaps Tran	11600	137	133	135	
Keeprite B	300	$10½	10¼	10¼	− ¼
Kelly D A	300	$8½	8½	8½	− ⅛
Kelsey H	900	$19⅛	19	19⅛	− ¼
Kerr A A	15244	$11¼	10¾	11	+ ¼
K Anacon	2283	16	16	16	
Koffler A	415	$8½	8½	8½	
Koffler A p	1000	$8¾	8¾	8¾	− ⅛
La Luz	2800	$8½	8¼	8½	+ ¼
La Vrndr A	300	$8½	7½	7½	−1½
Labatt A	8590	$21⅛	21	21⅛	+ ¼
Labatt A p	300	$21	21	21	+ ¼
Lacana	7900	$7⅜	7¾	7¾	− ⅛
Lacana w	3800	$5⅞	5¾	5⅞	
Laidlaw B p	200	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Ld I 9¾	300	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
L Ont Cem	9130	400	380	400	+15
L Shore	300	300	300	300	+10
Laurasia	2250	22	22	22	
Lau Fin	500	$8¾	8⅝	8⅜	+ ⅛
Lau Fn 140	100	$19	19	19	
Leigh Inst	1115	$5⅜	5¼	5⅜	
Levy A pr	650	$5½	5	5	− ½
L L Lac	282	210	210	210	
Lob Co A	100	415	415	415	+10
Lob Co B	6980	400	390	400	
Lob Co pr	250	$28	28	28	
Lob Ltd Bp	220	$17¾	17¾	17¾	
Lochiel	4600	270	260	270	+ 5
Loeb M	300	$5¾	5¾	5¾	− ⅛
Lost River	1500	52	50	50	− 2
MDS Helth	300	480	480	480	+20
MICC	27100	$10¾	10½	10¾	+ ¼
MICC A	200	$27¾	27¾	27¾	
MICC 8⅜	400	$25⅜	25¼	25¼	
Maclarn A	200	$40	40	40	−1½
Maclarn B	200	$40	40	40	− 3
Mclan H A	441	$16⅞	16¼	16⅞	+ ¾
MB Ltd	3000	$18¾	18½	18½	− ⅛
Madeline	2000	56	56	56	+ 1
Madsen	800	90	90	90	
Magna Int	26	$24¼	24¼	24¼	
Magnetcs	6100	139	132	135	+ 3
Maislin I	1700	325	325	325	
Majstc Wil	400	267	261	267	+ 7
Man Bar	4200	101	100	101	+ 1
M Lf Mills	23	$19¾	19¾	19¾	
Marcana	1000	19½	19½	19½	+ 1
Mrtme E I A	100	$10¾	10¾	10¾	
Maritime	300	$22¾	22½	22½	− ⅛
Mar T 940	150	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Mar T 765	500	$10⅜	10⅜	10⅜	
Markel F	250	$5½	5½	5½	
Mass Fer	3775	$12¼	12	12⅛	
Mas F A	500	$20⅛	20⅛	20⅛	+ ⅛
Mas F B	3300	$20¼	20	20	− ¼
Matgmi A	400	$9⅝	9⅝	9⅝	
McGraw H	100	$7¾	7¾	7¾	− ¼
Mc Intyre	100	$22½	22½	22½	− 1
McLaghln	228	$9	9	9	
McLghl 9 p	100	$23⅞	23⅞	23⅞	+ ⅛
McLghl w	1560	435	405	435	+25
Meicor	900	$11⅜	11⅛	11⅜	− ⅛
Mentor	800	299	299	299	
Mercantil	4280	$14	13⅜	13¾	− ⅛
Merland E	10400	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
Met Trust	150	$30½	30½	30½	− ¾
Mindamr	2200	8	8	8	
Mindustrl	200	$6¼	6¼	6¼	
Minrl Res	1100	153	153	153	
Moffat A	300	$13¾	13½	13¾	+ ¼
Molson A	550	$18⅞	18½	18½	
Monenco A	5000	$11¼	10⅞	11¼	+ ⅛
Moore	45747	$37⅜	37⅜	37⅜	+ ⅛
Mt Wright	237	11	11	11	
Muncpl S L	600	$8	8	8	
Murphy	1400	$9⅜	9⅜	9½	
N B Cook	800	75	75	75	
N BU Mine	1000	106	102	106	+ 1
N RD Min	3000	17	17	17	
Nat Drug	200	$10	10	10	+ ⅛
Nat Drug p	100	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
N Hees Ent	1600	230	230	230	+ 5
Nat Pete	2200	70	70	70	
Nat Sea A	518	$32⅞	32	32½	+ ½
Nat Trust	21	$17⅜	17⅜	17⅜	
Nemco	3700	231	227	230	+ 3
Neomarr	12868	10	9½	9½	− ½
N B Tel	551	$20⅛	20	20	− ¼
N Goldvue	10000	8	8	8	
N Provid D	8000	52	50	50	− 3
N York Oil	300	212	212	212	
Nfld Tel	1450	$9⅜	9¼	9¼	− ¼
Nfld Tel A	100	$19	19	19	+ ⅜
Nfld Te 975	680	$22⅜	22¼	22¼	− ¼
Nfld Te 885	200	$22½	22½	22½	
Nick Rim	5100	16½	16	16½	+1½
Noble M	3500	86	85	86	+ 3
Noma A	100	$7¾	7¾	7¾	− ¼
Norandа A	29963	$25½	24¾	25½	+ ¾
Norbaska	41600	57	53	55	− 1
Norbaska r	39200	11½	9	9	−2½
Norcen	14573	$15¾	15¼	15¼	+ ⅛
Nordair A	200	$10⅛	10⅛	10⅛	
Norlex	1000	8	8	8	− ½
NC Oils	1584	$10	9½	10	+ ¾
Nor Ct 785p	1800	$26	26	26	
Nor Tel	2600	$30¾	30½	30¾	
N Tecm B w	1700	$9⅞	9¾	9¾	− ¼
Northgat	2900	$5¾	5⅝	5⅝	− ⅛
Northld	1000	15	15	15	
Nu-Wst A	1312	$14½	14⅜	14⅜	
Nu-Wst p	1200	$19½	19⅜	19½	+ ⅛
Nudlama	7000	38	37	38	
Numac	35600	$37⅜	35¼	36	− ½
Oakwood P	6000	420	410	410	
Obrien	5000	155	155	155	+ 4
Ocdentl Pt	500	$25⅜	25⅜	25⅜	+ ⅜
Ocelot B	1000	$12⅞	12⅜	12⅞	+ ¼
Okanagan	300	$8	8	8	
Orchan A	35300	335	325	325	− 5
Oshawa A	10000	$7¼	7⅛	7⅛	
Oshawa w	232	½	½	½	
Osisko	2000	29	29	29	− 1
Pac Coper	12100	200	192	200	+16
Pac Nth G	100	375	375	375	+25
Pac Pete	5750	$35⅜	35⅜	35⅜	+ ⅜
Page Pet	900	$5⅛	5	5	
Paloma P	176

Sans prêter davantage, la BFD a dû radier deux fois plus de mauvaises créances en 77

par
Marie-Agnès Thellier

Si l'an dernier la banque fédérale de développement n'a pas davantage prêté aux entreprises qu'en 1976-77, elle a du effacer beaucoup plus de mauvaises créances.

Le BFD a du éponger l'an dernier pour $9.7 millions de prêts que des entreprises canadiennes étaient incapables de lui rembourser, contre $3.9 millions en 1976-77. Au 31 mars 1978, la BFD avait radié autant de mauvaises créances en deux ans et demi que son ancêtre la Banque d'Expansion Industrielle en 21 ans: environ $15 millions.

Est-ce signe des conditions économiques difficiles qui sévissent à travers le pays, comme le remarquait hier le nouveau président de la BFD, M. Guy Lavigueur, présentant le rapport annuel de la banque fédérale? Ou est-ce signe d'une réorientation des activités de la BFD, qui pourrait prendre plus de risques pour aider le Canada à retrouver la "prospérité économique", comme le souhaitait le législateur?

Avec $9.7 millions de mauvaises créances quand elle pretait la même année $479.3 millions, la banque fédérale ne mange pas son capital et n'a pas encore vraiment l'allure d'une banque de développement audacieuse dont l'ambition économique engendre encore plus de risques financiers.

L'actif de la BFD se montait à $1.5 milliard le 31 mars dernier contre $1.4 milliard un an auparavant.

Le Québec reçoit environ 22% du montant des prêts, soit $102.6 millions sur les $479.3 millions accordés à tout le Canada.

Le Québec prend aussi 22% des comptes que détient la BFD au pays, soit $329.4 millions du $1.5 milliard prêté par la BFD à 33,224 entreprises canadiennes.

Avec $442.5 millions, la Colombie-Britannique détient à la BFD plus de comptes que l'Ontario ($358.9 millions) et le Québec ($329 millions). La Colombie-Britannique a bénéficié l'an dernier de $119.8 millions de prêts, soit un peu plus que l'Ontario. Les prêts ont le plus progressé dans les provinces de l'Atlantique, puis en Ontario, au Manitoba, en Colombie-Britannique et dans les TNO. Les prêts ont stagné au Québec ($102.6 millions pour 1,678 entreprises l'an dernier contre $100.6 millions pour 1,725 entreprises en 1976). Les prêts de la BFD ont diminué en Saskatchewan, en Alberta et au Yukon. Le nombre de prêts au pays a progressé de 6% quand le montant des prêts progressait de 13%.

Plus de 46% des prêts n'excèdent pas $25,000 et les trois-quarts ne dépassent pas $50,000, soit une moyenne de $48,000.

Autre activité de la banque: la participation au capital des entreprises, qui a progressé l'an dernier puisque la BFD a pris des participations dans 69 entreprises pour un montant total de $11,7 millions alors qu'au total elle est seulement engagée pour un montant de $17,5 millions dans 94 entreprises. La BFD participe très prudemment aux risques pris par les PME. On peut la comparer par exemple à la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) dont la première année d'activités a dépassé avec Culinar le montant investi cette année par la BFD d'un océan à l'autre. Les trois-quarts des placements ont été faits dans des entreprises de fabrication et le res te dans les services.

Au palmarès des secteurs aidés par la BFD figurent le successivement le commerce de gros et de détail, l'industrie touristique et la fabrication, qui à eux trois monopolisent 72% du nombre de prêts et 73% du montant des prêts. La répartition est un peu différente au Québec puisque le secteur de la fabrication vient en tête suivi du commerce de gros et de détail et de l'industrie touristique, qui reçoivent en tout 83 des $102 millions prêtés par la BFD.

Le Québec utilise aussi les autres services offerts par la banque fédérale. C'est ainsi que le service de consultation CASE a l'an dernier traité 666 dossiers, soit plus de la moitié des demandes, contre 204 en 1977. 161 séminaires de formation en gestion se sont tenus dans la province tandis que les services d'information à la petite entreprise comptabilisaient 14,243 demandes de renseignements sur les aides, contre 3,930 l'année précédente. On notera que le nombre de demandes de renseignements enregistrées au Québec est de loin le plus important des cinq régions BFD: les quatre autres régions n'ont compté que 3 à 6,000 demandes.

Avec la nouvelle réorganisation administrative, la BFD se veut encore plus décentralisée. En 1977-78, elle note pourtant que 98% des prêts sont autorisés par les 5 bureaux régionaux et les 87 succursales réparties à travers le pays.

Pour l'année financière 1978, le revenu net de la banque s'est élevé à $20.6 millions, soit $1.5 million de moins que l'année précédente.

Le président de la BFD note que le revenu a augmenté moins vite que prévu à cause d'importants remboursements de prêts par anticipation et il déclare que "ces remboursements semblent indiquer que la petite entreprise a été davantage en mesure d'obtenir du financement d'autres sources". On sait que la BFD doit en effet n'être qu'une banque de "dernier ressort", après que deux banques à charte aient refusé d'aider la PME.

Les bénéfices non répartis se montent à la fin de l'exercice à $44.6 millions mais l'encaisse a diminué de 266,000 l'an dernier. Les frais d'exploitation ont progressé d'environ 25% dans les services financiers, ce qui ne laisse un revenu que de $1.1 million contre $2.1 millions l'année précédente dans ces services.

Treco fait l'acquisition de Glendale dans la Beauce

Treco, de Saint-Romuald, va acquérir Glendale-Québec qui fabrique des maisons mobiles à Saint-Joseph de Beauce et pourra ainsi déménager dans la Beauce sa division de maisons mobiles et étendre les autres productions de son usine près de Québec.

Les compagnies Treco et Glendale dont le siège social est à Strathroy en Ontario ont en effet annoncé hier que la compagnie québécoise s'apprêtait à racheter la filiale de Glendale, si les deux conseils d'administration approuvent cette entente. L'achat, dont le montant n'a pas été divulgué, pourrait se conclure dans les prochaines semaines.

Treco est maintenant contrôlé à 57% par Canam Manac, une entreprise beauceronne appartenant à M. Marcel Dutil. Depuis la conclusion il y a un an d'un contrat de $30 millions avec l'Algérie et l'Arabie Séoudite, l'entreprise de Saint-Romuald est en pleine expansion. Quelques semaines plus tard, Canam Manac prenait le contrôle de Treco et consacre près de $800,000 en améliorations dans l'usine cette année le chiffre d'affaires de Treco se montait à $30.2 millions en 1977. Le premier trimestre laissait augurer un chiffre d'affaires de $40 millions en 1978: les ventes atteignaient $10.4 millions, soit un bénéfice net de $371,877 ou $0.30 par action. Le meuble et les bâtiments relocalisables sont à l'origine de cette expansion.

Au contraire la division des maisons mobiles n'atteignait pas le niveau de ventes escompté. L'entreprise Glendale de Saint-Joseph de Beauce avait du aussi depuis quelque temps diminuer considérablement ses activités, passant de 500 travailleurs environ à seulement une trentaine. Le mariage des maisons mobiles Treco et Glendale est donc la consolidation d'une activité en difficultés ou plutôt en ralentissement après le "boom" des années soixante-dix. Un mariage de raison.

Le groupe Glendale a aussi des usines en Ontario, en Alberta et en Australie. Son chiffre d'affaires en 1976 se montait à $42.6 millions, soit un bénéfice net de $2.6 millions ou $1.65 par action.

Son usine de Saint-Joseph de Beauce avait fait parler d'elle en 1974: à la suite d'un feu, une corvée avait été organisée par la communauté de Saint-Joseph afin de rebâtir la batisse. Symboliquement, cette usine retourne à des intérêts beaucerons...

L'expansion de Treco était prévisible et l'entreprise devrait conserver leur emploi à la trentaine de travailleurs de Glendale.

Mercredi, l'action Treco s'échangeait pour $4.20 à Toronto et elle vaut habituellement entre $4 et $5.00. L'action Glendale valait $0.87 et son cours oscille depuis un an entre $1.21 et $0.82.

Pour relancer la construction, la CSN invite Québec à investir $600 millions

par Michel Nadeau

Dans le but de réduire le chômage dans l'industrie de la construction, le gouvernement du Québec devrait investir quelque $600 millions dans l'habitation et particulièrement dans la rénovation de logements, selon la CSN-Construction qui a dévoilé hier un "Plan de relance de l'industrie de la construction au Québec".

Le président de la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois, M. Michel Bourdon a déclaré que les travailleurs de la construction accepteraient que l'argent confié à la Caisse de dépôt et placements du Québec serve au financement de projets domiciliaires. Les travailleurs de la construction auraient accumulé environ $200 millions dans le régime supplémentaire de rentes gére par la Caisse.

Aussi pour créer davantage d'emplois dans ce secteur, Québec et Ottawa doivent au plus tôt intensifier le déroulement en cours de certains projets (Place Guy-Favreau, prolongement du métro...) et faire démarrer certains travaux: usines d'épuration, centre des congrès...

Selon une étude de M. Peter Bakvis du Service de la recherche de la CSN, le taux de chômage dans cette industrie au Québec serait d'environ 27%, un niveau à peu près identique à l'Ontario. Il est cependant inquiétant, selon la CSN, de voir la diminution du nombre de travailleurs: de 150, 897 en 1974, les salariés actifs dans la construction sont passés à 141,163 l'an dernier.

Il faut prendre des mesures à court terme et, en plus des grands travaux publics mentionnés plus haut, la centrale syndicale demande la création de 10,000 emplois par le biais d'un plan de relance de l'industrie au Québec.

"La rénovation de logements est très importante en terme de main d'oeuvre car les sommes dépensées le sont surtout en salaires plutôt qu'en matériaux" a précisé M. Bourdon.

Il n'est cependant pas question d'attendre que le "fou" dans sa tour d'ivoire à l'hôtel de ville amorce quelque projet. C'est à Québec d'agir!

Aussi, la CSN-Construction veut rencontrer les ministres Parizeau, Landry, Johnson et Tardif pour discuter de la question.

On se refuse de demander l'aide d'Ottawa tout simplement parce que "l'habitation est de juridiction provinciale" bien qu'on reconnaisse que la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) ait la caisse la plus garnie dans ce domaine.

Citant des chiffres du rapport Legault, M. Bourdon a rappelé qu'il y a présentement 360,000 logements qui auraient besoin d'être réparés au Québec. Une partie des logements deviendraient publics et, en investissant dans la restauration, l'État pourrait majorer le prix des loyers et rentrer, en partie du moins, dans son argent.

Évidemment, la CSN-Construction souligne que ce programme doit se faire de pair avec la construction de logements neufs, non pas des minuscules logis présentement inoccupés mais de vastes logements familiaux disponibles aux salariés à un prix raisonnable.

Parce qu'ils s'adressent aux très pauvres et aux assez bien pourvus ($20,000 et plus), les programmes actuels d'aide à l'habitation ne conviennent pas, d'ajouter M. Bourdon.

Laval emprunte $15 millions à un taux moyen de 10.315%

Le conseil de ville de Laval vient d'approuver une émission d'obligations de quinze (15) millions de dollars sur le marché canadien.

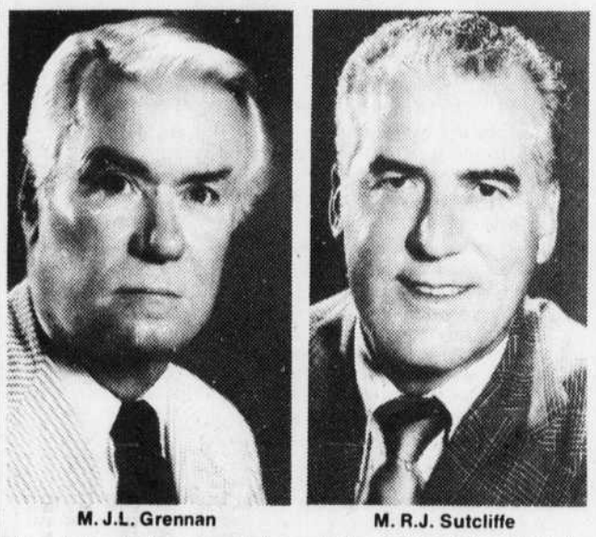
Ces obligations porteront intérêt à 9%, 9¼%, 9½%, 9¾% et 10% selon les échéances s'échelonnant sur vingt ans.

Considérant ces différents taux d'intérêt et le prix des obligations payé par le courtier (97.545%), le loyer net de cette finance est donc de 10.3148%.

L'émission d'obligations d'aujourd'hui fut accordée au syndicat de courtiers représenté par Lévesque & Beaubien Inc. Ce syndicat regroupe les maisons la Banque Provinciale du Canada, René T. Leclerc Inc, Tassé & Associés Ltée, McNeil Mantha Inc, Merrill Lynch, Royal Securities Ltd. et Desjardins Couture Inc.

Il est à noter que quatre (4) syndicats ont soumissionné regroupant les maisons de courtage Molson, Rousseau & Cie, Grenier, Ruel & Cie Inc., Brault, Guy, O'Brien Inc.

March Shipping Limitée



M. J.L. Grennan — M. R.J. Sutcliffe

Lors de la réunion annuelle tenue à Montréal le 13 juin 1978, le Président Directeur-général, Monsieur J. Carton, a annoncé la nomination de M. J.L. Grennan, un Directeur de la compagnie, au poste de Vice-président et de M. R.J. Sutcliffe comme Directeur.

Husky: Petrocan retire son offre d'achat

Petro-Canada a annoncé hier qu'il se retirait de la course pour le contrôle de Husky Oil laissant ainsi le champ libre à la firme Alberta Gas Trunk de Calgary qui détient maintenant 35% des actions de Husky Oil.

Profitant de l'animation sur le marché boursier, Alberta Gas Trunk (AGT) a fait l'acquisition au cours des dix derniers jours de trois millions d'actions de Husky Oil portant ainsi sa participation de 4% à 35%. La direction de AGT est très près du gouvernement de l'Alberta.

Dans un communiqué publié à Calgary, Petrocan explique sa décision de ne plus aller de l'avant suite à l'achat par AGT de 35% de Husky et "de la possiblité déclarée de AGT de procéder à des achats additionnels."

"Petro-Canada assume que AGT, par son achat et sa position substantielle dans Husky, a indiqué son engagement et sa capacité de mettre à exécution le développement nécessaire.

"Le développement rapide des terres que possède Husky à Lloydminster continue d'être d'une grande importance pour satisfaire les besoins énergétiques futurs du Canada. Afin de contribuer à de tels objectifs nationaux, Petro-Canada aurait besoin d'un contrôle adéquat des actifs avec lesquels la société pourrait déclancher l'activité nécessaire".

Et d'ajouter l'organisme contrôlé par le gouvernement fédéral: "A cause de la position substantielle maintenant acquise par AGT — une société canadienne —, Petro-Canada dirigera son attention vers d'autres activités prioritaires pour les besoins énergétiques du Canada".

Enfin, le communiqué rappelle l'appui fourni par le premier ministre Allan Blakeney au projet de Petro-Canada. Ce dernier signalait vendredi que les objectifs de son gouvernement coïncidaient avec les intentions annoncées par Petro-Canada. Cette prise de position est d'autant plus importante que la majorité de la région de Lloydminster se trouve en Saskatchewan.

Il est évident qu'il aurait été difficile à Petro-Canada de soutenir, devant l'opinion publique, une concurrence avec une entreprise privée canadienne. On acceptait l'intervention de la société d'État parce que l'autre prétendant au contrôle de Husky était une firme américaine, Occidental Petroleum.

Il sera intéressant de voir maintenant la réaction de Occidental Petroleum qui pensait bien avoir éliminé les Canadiens de la course en présentant la semaine dernière un vaste projet de mise en valeur des champs de la région de Lloydminster. Les provinces et Petro-Canada auraient été associés à ce projet en supposant toutefois que Husky devienne une filiale de la firme de Los Angeles.

Nouvelle chute du dollar US à Tokyo

(Reuter AFP) — Le raidissement de l'opposition au Sénat américain envers la politique énergétique du président Carter est à l'origine de la nouvelle chute du dollar enregistrée mercredi sur le marché des changes de Tokyo.

A un moment, la monnaie américaine était tombée à 203.80 yen, soit à son niveau le plus bas depuis la Seconde Guerre mondiale. Mais après intervention de la Banque Centrale du Japon, intervention dont le montant est tenu secret mais qui, selon certains cambistes, aurait été de l'ordre de $50 millions, le dollar s'est repris et, à la clôture, il était coté 205.35 yen.

Mardi, le Sénat avait voté un amendement à un projet de loi, amendement interdisant au président Carter de taxer les importations pétrolières. Par cette taxation, M. Carter souhaiterait limiter la consommation du pétrole aux États-Unis, dont les importations ont coûté au pays $45 milliards l'année dernière, contribuant ainsi à l'énorme déficit de la balance commerciale enregistré cette année-là.

Mardi, le département américain du commerce avait annoncé que le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis s'était élevé en mai à 2.28 milliards. Par rapport au Japon, ce déficit a atteint le même mois $1.02 milliard.

A titre d'exemple, le yen avait été échangé le premier mars à New York à 41.93/98 cents. Le mark en revanche fléchit par rapport au dollar. Il a été échangé à 48.15/17 cents contre 48.85/90 la veille. Le franc suisse varie peu, cotant 53.78/81 contre 53.75/80 cents. Les cambistes ont noté un important volume des transactions à Wall Street.

À Londres, le dollar est tombé mercredi à 204,60 yen (contre 205,90 à la clôture la veille). Le sterling est passé de 1,8473 dollar mardi soir à 1,8535, le mark de 2,0803 à 2,0716, et le franc suisse de 1,8680 à 1,8595. La livre remonte en conséquence de $1,8475 à $1,85275 mais s'effrite vis à vis des autres monnaies.

Au moins trois banques centrales, celles d'Allemagne, de Suisse et de France, ont dû se porter au secours du dollar en début de matinée, indique-t-on encore à Londres. Il est possible aussi que la banque centrale du Japon soit intervenue.

La B de M hausse son dividende

La Banque de Montréal a déclaré un dividende de 28 cents par action pour le troisième trimestre de l'exercice en cours, soit une augmentation de 1.5 cents par rapport au trimestre précédent.

Ce dividende sera versé le 30 août 1978 à tous les détenteurs d'actions entièrement libérées, inscrits à la clôture des affaires le 31 juillet.

NOMINATION AU CN



M. Luc Sicotte

M. Luc Sicotte est nommé directeur général des affaires publiques au Canadien National. La nomination vient d'être annoncée par M. Jean G. Cormier, vice-président, affaires publiques.
M. Sicotte, ancien journaliste de la presse écrite et électronique, possède une grande expérience dans le domaine des relations publiques industrielles et gouvernementales. Il détient une maitrise ès sciences en journalisme de l'université Columbia, New York. M. Sicotte aura ses bureaux au siège social du CN à Montréal.

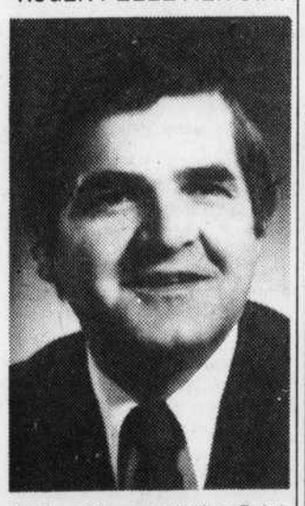
BÂTONNIER DU QUÉBEC



Me Guy Pépin, c.r.

Me Guy Pépin, c.r., a récemment été élu Bâtonnier du Québec pour l'exercice 1978-79. Me Pépin, associé sénior de l'étude Pépin, Létourneau et Associés, de Montréal, présidera aux destinées du Barreau du Québec qui regroupe actuellement 6,674 avocats.

ROGER PELLETIER C.A.



M. Jean Marchand, Vice-Président Exécutif et Directeur-Général d'Unigesco Inc. est heureux d'annoncer la nomination de M. Roger Pelletier au poste de Vice-Président, Finance d'Unigesco et de ses filiales.
M. Pelletier qui jouit d'une vaste expérience dans le monde de l'assurance vie et générale, s'est joint à notre compagnie depuis le 1er décembre 1977. Il oeuvre également sur plusieurs conseils d'administration de différentes compagnies.

UNIGESCO INC.

REPRÉSENTANT DES VENTES DANS LE COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES

Midland Doherty Limitée, une des plus importantes maisons canadiennes de courtage des mieux informées, recherche des représentants qui ont déjà connu des succès dans la vente et qui désireraient devenir des Représentants Autorisés à nos bureaux de Montréal.

Nous nous occupons de financement de compagnies, de groupes membres de syndicats et d'institutions bancaires, du marché de l'argent, de papier commercial, d'options, de denrées, de fonds mutuels, d'hypothèques et autres titres à revenu fixe, de plans pour les dégrèvements d'impôt et du commerce d'actions et d'obligations en plus de disposer d'un centre de recherches très élaboré.

Nous nous attendons à un minimum de cinq ans dans le domaine des affaires, mais l'expérience de la vente dans le commerce des valeurs serait très avantageuse.

La responsabilité d'un représentant de Midland Doherty est d'administrer l'argent des autres — une grosse partie souvent — ce qui requiert du jugement, de l'intelligence et de l'initiative.

MIDLAND MD DOHERTY

Si vous possédez ces qualifications et si vous croyez que c'est le défi que vous recherchez, envoyez-nous immédiatement votre curriculum vitae qui restera confidentiel ou encore téléphonez à:

Messieurs Henri Brosseau ou Marcel Joly
vices-présidents
Midland Doherty Limitée
Suite 208
3 Place Ville Marie
H3B 4C5
Téléphone (514) 879-1050

Conseillers en placement auprès de 100,000 Canadiens.

MBI **MOBILIERS DE BUREAU IMPERIAL INC.**
628 St. Jacques, Montréal. CARRÉ VICTORIA

Pour un service complet Appelez **MBI 288-7147**
Demandez Adrien Robert

● PLANIFICATION ● DÉCORATION
● RECYCLAGE
● INSTALLATION ● LIVRAISON RAPIDE

Visitez notre salle de montre entièrement réaménagée

DEPUIS 1908
Assurances Tanguay Inc.
Courtiers d'Assurances
Service d'avantages sociaux
4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161

Pierre de COUBERTIN
Le superbe déjeuner à $6.50

Au Pierre de Coubertin
de 12 h à 15 h

Spéciaux du jour
Potage ou jus
Plat garni
Dessert et café

Dans le somptueux décor d'un des plus élégants hôtels de Montréal.
Réservations: 284-1110

Four Seasons Hotel
Le Quatre Saisons
MONTREAL

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de ROBERT WALSH CO. LTD ayant sa principale place d'affaires en la ville de Mascouche Height en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 28 mars 1977, a été enregistré à Montréal et à L'Assomption respectivement sous les numéros 2768127 et 220475.

Banque Canadienne Nationale.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 juin, 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Jenson Management Corporation a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le dix-neuvième jour de juin 1978, sous le numéro 2885619.

Ce vingtième jour de juin, 1978.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR SUPÉRIEURE

Division de la famille

Divorce

NO: 760-12-001859-78

MELVIN HOWARD CARSON domicilié et résidant au R.R. 1, Franklin Centre, district de Beauharnois.

Demandeur

-vs-

DAME MYRTLE ETHEL DEAR, ménagère, domiciliée et résidant au 263 rue Principale est, Malone New York, U.S.A.

Défendere-se

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse Dame Myrtle Ethel Dear est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la dernière publication. Une copie du bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée au Bureau de la Cour Supérieure de Montréal.

Montréal 1er juin 1978.

Me John Fetherstonhaugh. C.R.
Procureur du demandeur.

Prenez avis que le Service de Limousine Murray Hill Limitée a déposé auprès de la Commission des Transports du Québec une requête en vue d'obtenir un permis spécial pour transporter par limousine, minibus ou par autobus certains membres du Elm Ridge Country Club, Inc., de Montréal à l'Ile Bizard et retour du 10 juillet au 1er septembre 1978, le tout sans bénéfice des dispositions de l'ordonnance générale no 17 concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.

Cette publication remplace celles parues dans ce journal les 4, 5 et 6 mai 1978.

Tout intéressé peut produire une opposition à cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 27 juin 1978
2ème publication: 28 juin 1978
3ème publication: 29 juin 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-024668-787

MARK HOT INC.,

demanderesse,

-vs-

SOMICON INC. et COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE BOIS DE BOULOGNE,

défendeurs,

-et-

MONSIEUR LE REGISTRATEUR,

mis-en-cause.

Il est enjoint à la co-défenderesse, Semicon Inc., à l'intention de laquelle une copie du bref d'assignation a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de cette publication.

MONTRÉAL, le 26 juin 1978.

SIGNÉ: A. BEAULIEU
GREFFIER DE LA
COUR PROVINCIALE

Jean-René Dufresne, avocat
Procureur de la demanderesse
892 ouest, rue Sherbrooke
Suite 201
Montréal, Qué.
Tél.: 288-1881

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 juin, 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Marx Sportswear Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de juin 1978, sous le numéro 2886314.

Ce 22e jour de juin, 1978.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 15 juin 1978, American Plumbing Supplies Limited, vend, cède et transfère à Compagnie Financière Canadienne toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 19 juin 1978, sous le numéro 2885738.

Montréal, le 21 juin 1978.

Compagnie Financière Canadienne

Avis est donné que: Jean Cousineau, 1200, Route 158, St.-Lin, Ctié. L'Assomption, P.Q. détenteur du permis no: M500852-001, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Yvon St.-Amour, 176, Rivière-Nord, St.-Esprit, Ctié. Montcalm, P.Q. région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 27 juin 1978
2ème parution le 28 juin 1978
3ème parution le 29 juin 1978
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTEE.
5205, Est, Boul. Métropolitain,
St.-Léonard, Mtl., P.Q.
Tel.: 321-9275

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-078373-788

DAME MARIELAURE LACELLE

requérante

—vs—

PAUL LESCARBEAU

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Paul Lescarbeau, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 40 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 2 juin 1978.

RÉNALD CHASSÉ
REGISTRAIRE

Me Hélène Leduc
6850 est, rue Sherbrooke,
suite 350, 253-2261

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)

Prenez avis que Bulk Carriers Ltd. détenteur du permis no. 16151-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT de la frontière Ontario-Québec (tous ports d'entrée) à Baie Comeau pour le transport de cylindre contenant du chlore liquide, sur des véhicules spécialement agencés à cet effet "cradle trailer" munis d'un mécanisme spécial pour le chargement et déchargement, pour le compte de Welland Chemical Ltd., et retour avec cylindres vides ou marchandises refusées ou avariées.
POINT D'ORIGINE ET/OU DESTINATION:
Sarnia

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke, — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: le 27 juin 1978
2e publication: le 28 juin 1978
3e publication: le 29 juin 1978

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU:
200 ouest, St-Jacques, suite 900, Mtl.

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 5 juin 1978 par lequel Boclacon Ltée a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de St-Jérôme le 20 juin 1978 sous le numéro 541340."

Banque de Montréal, le 22 juin 1978.

Avis est donné que: Paul-Emile Sarrazin, Village de L'Ascension, Ctié. Labelle, P.Q. détenteur des permis no: M506013-002, 005, pour la région 7, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer ses permis à G. PAPINEAU LTEE., 47, 6ème Avenue, Ferme-Neuve, C.P. 400, Ctié. Labelle, P.Q. région 7, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2c. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: le 27 juin 1978
2ème parution: le 28 juin 1978
3ème parution: le 29 juin 1978
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.
5205 est, Boul. Métropolitain,
St.-Léonard, P.Q.
Tél. 321-9275.

C.T.Q.

TRANSFERT
ART. 2.59.1 - REG. 2(1976)

AVIS EST DONNÉ QUE Transport Chamy Ltée s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir son approbation suite à la transaction qu'elle a effectué avec la compagnie Alain Durivage Inc., détentrice des droits, titres, intérêts et privilèges rattachés au permis no. 24794-V des dossiers de la Commission des Transports du Québec.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Me BENOIT GROLEAU

1ère publication: 28 juin 1978
2ème publication: 29 juin 1978
3ème publication: 30 juin 1978

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques, Suite 900
MONTRÉAL, P. Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-012454-789

"MAX KLEIN, Homme d'affaires, de la ville et district de Montréal, domicilié et résidant au 2300 St-Mathieu, App. 1703,

Demandeur

—vs—

DORIS GROLEAU, état matrimonial inconnu, de la ville et district de Montréal, domiciliée et résidant au 4806 St-Laurent,

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation a été laissé au greffe. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procèdera à obtenir contre vous, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

RÉNALD CHASSÉ
Registraire-adjoint

Mes LECHTER & SEGAL,
1440 ouest, Ste-Catherine,
Suite 804,
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PHILIPPE FORTIN,

Requérant,

PERMIS SPECIAL
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)

Le requérant PHILIPPE FORTIN s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie TRANSPORT BRAZEAU INC., détentrice du permis numéro 8077-V et ce sur chacune des clauses III), mmm), nnn), vvv), YYY), jjjj), xxxx), ooooo), ppppp) et qqqqq); ladite compagnie Transport Brazeau Inc., fait une demande de permis de courtier réciproque.

Durée: 364 jours.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 27 juin 1978
2ème publication: 28 juin 1978
3ème publication: 29 juin 1978

SIGNÉ: Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St-Jacques, ouest,
suite 900
Montréal, Québec

DEMANDE D'ABANDON
DE CHARTE PAR
CANCON HOLDINGS INC.

PRENEZ AVIS que CANCON HOLDINGS INC. demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, le 22 juin 1978.

ROSLYN SCHLEIDER LEZNOFF
Secrétaire.

TRANSPORT L.J.P. INC. dont le siège social est situé au 389 Boul. Thériault, Rivière-du-Loup, P. Qué. et détenteur du permis de camionnage en vrac Q-505703-001 et Q-505703-004, catégorie Entrepreneur, Région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer lesdits permis à TRANSPORT COTE SUD INC. dont le siège social est situé à St-Raphael, cté Bellechasse, P. Qué.

Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours de la première parution du présent avis.

1ère parution: 28 juin 1978
2ème parution: 29 juin 1978
3ème parution: 30 juin 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-078-237-785

DAME LOUISE NOLIN

requérante

-vs-

SERGE LAMBERT

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé, SERGE LAMBERT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 26 juin 1978.

(S) RÉNALD CHASSE
REGISTRAIRE

Me Hélène Leduc
6850, rue Sherbrooke est
suite 350
253-2261.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT
ART. 2.59.1 — REG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS QUE L. BYFORD CARTAGE AND CONTRACTS (Leonard Vincent Byford) s'est porté acquéreur des droits, titres, intérêts et privilèges que détient et/ou peut détenir RELIABLE AUTO PARCEL DELIVERY (C. White) dans le permis numéro 2494-V et qu'il s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière conformément à la Loi et/ou Règlements.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 27 juin 1978
2ème publication: 28 juin 1978
3ème publication: 29 juin 1978

SIGNÉ: Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St-Jacques, ouest, suite 900
Montréal, Québec

Article 2.59.1

Prenez avis que la requérante-cédante "Les Autobus Caron & Laurin Ltée" 500 rue Robert Lachute détentrice du permis 2661-A de la Commission des Transports du Québec, s'adresse à la dite Commission afin de transférer tous les droits titres, intérêts et privilèges, moyens et système de transports qu'elle détient dans le dit permis à la requérante-acquéreur "Les Autobus Lachute Inc.

Tout intéressé désirant faire opposition à la présente demande doit le faire dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 28 juin 1978
2ème publication: 29 juin 1978
3ème publication: 30 juin 1978

PRENEZ AVIS que la requérante, DOM RENTALS (QUEBEC) INC./ LOCATION D'AUTOMOBILES DOM (QUEBEC) INC., demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de transférer à MOBIL LEASING LTD. le système de transport concernant un permis de la Commission des Transports du Québec portant le numéro 1102-DYV, selon les dispositions du Règlement 2.59.1 du Règlement 2 et selon l'Article 36 de la Loi des Transports. Toute personne intéressée peut faire opposition à cette demande de permis spécial dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle à Montréal.

1ère publication: 27 juin 1978
2ième publication: 28 juin 1978
3ième publication: 29 juin 1978

Me Pierre Hogue, Procureur

PRENEZ AVIS que le requérant cédant Léonard Bernard CP. 122 Taschereau PQ. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer au requérant cessionnaire Jean Begin 437 rue Godbout PQ. Le permis portant le numéro M-506657 D-PQQ qu'il détient de la Commission des Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac pour la région 08.

Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 505 rue Sherbrooke est Montréal PQ.

1ière publication: 27 juin 1978
2ième publication: 28 juin 1978
3ième publication: 29 juin 1978

Me Marc M. Delage procureur
St-Hilaire de Blois et associés
8 Côte de la Fabrique
Québec PQ.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

C.T.Q.

PRENEZ AVIS que la requérante LOCATION BRAZEAU INC. détentrice du permis 1083-DYV Informe la C.T.Q. que suite à la fusion de plusieurs compagnies, LOCATION BRAZEAU INC. est devenue par lettres patentes, confirmant l'acte d'accord, LOCATION BRAZEAU (1976) INC. où l'actionnaire principal et majoritaire est Corporation de Gestion La Vérendrye, via le Trust Général du Canada, ès-qualité de fiduciaire, laquelle Corporation de Gestion La Vérendrye détient 100% du capital-actions émis.

Les directeurs et officiers sont les suivants:
Bernard David, Fernand Doyon, Marc Lavigne, Yvan Dessureault, Maurice Filiatrault
ce derniers détiennent une action qualificative chacun, pour Corporation de Gestion La Vérendrye.

Suite à ces informations, la requérante demande que note soit prise par la C.T.Q. de ces changements et que cette dernière maintienne le permis 1083-DYV.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q., adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 Sherbrooke est, — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: Le 27 juin 1978
2ième publication: Le 28 juin 1978
3ième publication: Le 29 juin 1978

SIGNÉ: PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St. Jacques ouest,
Suite 900, Montréal, P.Q.

La requérante, T.N.T. Transport Ltée, Case Postale 1542, Matagami, Qué., s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation d'effectuer les transferts d'actions ordinaires suivants:

Jean Tessier à Henri Neveu (2 actions)
Marthe Henri à Bertue Neveu (1 action)
Thérèse Tessier à Gaëtan Rioux (1 action)

1ère parution: 28 juin 1978
2ème parution: 29 juin 1978
3ème parution: 30 juin 1978

CLICHE ET CLICHE
Procureurs du requérant,
1121, 6e Rue,
Val d'Or, Qué.

Le requérant-cédant, M. Serge Fournier domicilié au 999, 7ième rue, Val d'Or Ctié Abitibi-Est, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Roger Cossette, domicilié au Route 388, Matheson, Ctié Abitibi-Ouest l'attestation et ou le permis portant le numéro: M-508102-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08, catégorie Vrac.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 28 juin 1978
2ème publication: 29 juin 1978
3ème publication: 30 juin 1978

AVIS JURIDIQUE

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R.Q. 1964, ch. 275 et am.) que la garantie créée par l'acte de fidéicommis signé par MONICK VASSEUR PRÊT-A-PORTER INC. en faveur de Canada Permanent Trust Company devant Me Daniel Mettarlin, notaire, le 18 mars 1977 sous le numéro 3,499 de ses minutes et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 23 mars 1977 sous le numéro 2766571 est devenue exécutoire.

Daté à Montréal, ce 6ième jour de juin 1978.

Albert Dionne,
Agent de Canada Permanent Trust,
fiduciaire des détenteurs
d'obligations en vertu dudit
acte de fidéicommis.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-014 331-787

DAME ÉDITH JEUNE-OBAS, ménagère, résidant et domiciliée au 11,420 rue Langelier, app. 1, dans les cité et district de Montréal,

Demanderesse.

-vs-

FRITZ-ANTOINE OBAS, présentement de lieux inconnus,

Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, FRITZ-ANTOINE OBAS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou défense dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, un jugement par défaut.

MONTRÉAL, LE 21 JUIN 1978.

(S) RÉNALD CHASSÉ
PROTONOTAIRE-ADJOINT C.S.M.

Me Pierre Tremblay, Avocat
7190 boul. St-Michel, S.102
Montréal.

Le requérant, Raymond G. Lafleur, domicilié à 1613, Chemin Sullivan, Val d'Or, Qué., demande à la Commission des Transports du Québec l'émission d'un permis par contrat pour le Transport de bois préparé de Malartic à Montréal et à un rayon de 100 milles de Montréal pour le compte de Les Industries Alaire de Malartic Ltée, au moyen de deux véhicules.

1ère parution: 27 juin 1978
2ème parution: 28 juin 1978
3ème parution: 29 juin 1978
CLICHE ET CLICHE,
Procureurs du requérant,
1121, 6e Rue,
Val d'Or, Qué.

Le requérant-cédant, M. Claude Buteau domicilié au 121, Avenue Langlois, La Sarre, Ctié Abitibi-Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Marcel Bélanger, domicilié au 5ième Avenue, Dupuy, Ctié Abitibi-Ouest, l'attestation et ou le permis portant le numéro: M-503480 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08, catégorie Vrac.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 28 juin 1978
2ème publication: 29 juin 1978
3ème publication: 30 juin 1978

AVIS est donné que La Compagnie d'Autobus Chambly Inc. et Eugène Dolbec & Fils Inc. s'adresseront à la Commission des Transports en vertu de l'article 2.59.1 pour obtenir l'autorisation de transférer de la première compagnie à la deuxième le permis suivant:

De Chambly à St-Jean et retour, ainsi que les points intermédiaires sur le parcours suivant: Route 47 de Chambly à St-Jean. Restriction: aucun droit à l'Ordonnance 17 quant aux villes de Chambly et de Carignan.

Toute personne intéressée peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis auprès de la Commission des Transports du Québec.

1ère publication: 28 juin 1978
2ème publication: 29 juin 1978
3ème publication: 30 juin 1978.

Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur des requérantes.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 700-05-001006-760

ROGER BOIVIN,

Demandeur en garantie

—vs—

TRAVELERS DU CANADA,

Défenderesse en garantie

ORDONNANCE

ATTENDU QUE suivant la requête pour cesser d'occuper présentée par Mes Laramée & Cordeau et accordée par la Cour le 9 mars 1978, ces derniers ne représentent plus le demandeur en garantie, Roger Boivin, dans la présente cause, il est ordonné au demandeur en garantie de se constituer un nouveau procureur ou de produire un acte de comparution personnel dans les trente (30) jours à compter de la dernière insertion des présentes.

ST-JÉROME, ce 6 juin 1978.

LUCIE PÉLOQUIN,
Protonotaire-adjoint C.S.T.

MERCURE POLIQUIN COUTU & BERNIER,
Avocats,
507, Place d'Armes, suite 1800,
Montréal, Qué. H2Y 2X4.

AVIS

APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION

Le Conseil d'administration provisoire du Centre hospitalier Pierre Boucher à Longueuil projette de construire un centre hospitalier de 345 lits (33 873 mètres carrés), en réutilisant les plans et devis du Centre hospitalier du Haut-Richelieu à St-Jean et ce en y apportant certaines corrections et modifications.

A ces fins, il désire requérir les services professionnels

d'une firme d'architectes
d'une firme d'ingénieurs en charpente
d'une firme d'ingénieurs en mécanique-électricité
d'un laboratoire d'essais de matériaux

Selon la politique du Ministère des Affaires sociales, seules seront considérées les candidatures de firmes ayant leur principale place d'affaires au Québec.

Les firmes intéressées peuvent se procurer les documents d'offres de services en s'adressant au:

Secrétaire des Comités de sélection
Direction de la Construction
Ministère des Affaires sociales
1075, Chemin Ste-Foy, 7e étage
Québec, Qué.
Tél.: 418-643-6465

Les offres seront reçues à la même adresse, avant 15:00 heures le 18 juillet 1978.

Le choix des professionnels se fera par le Conseil d'administration provisoire du Centre hospitalier Pierre Boucher sur la recommandation d'un comité de sélection de trois (3) membres, selon des critères pré-établis.

Le conseil n'est tenu d'accepter aucune des offres reçues.

Docteur André Lizotte
Président du Conseil d'administration provisoire
Centre hospitalier Pierre Boucher

LONGUEUIL, le 22 juin 1978.

CEGEP ÉDOUARD-MONTPETIT

APPEL D'OFFRES

AMÉNAGEMENT DES LABORATOIRES DE LANGUES

PROPRIÉTAIRE
LA CORPORATION DU CEGEP ÉDOUARD-MONTPETIT
945, Chemin de Chambly
Longueuil, Qué. J4H 3M6

ARCHITECTES
LAROSE, LALIBERTÉ, PETRUCCI
1244, boulevard Laird, Suite 280
Mont-Royal, Qué. H3P 2T1

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ
RÉGIS TRUDEAU & ASSOCIÉS
110 ouest, boulevard Crémazie, Suite 1110
Montréal, Qué. H2P 1B9

LA CORPORATION DU CEGEP ÉDOUARD-MONTPETIT, propriétaire, demande des soumissions pour l'aménagement de laboratoires de langues dans l'Aile "A" au 945 Chemin de Chambly, Longueuil, Qué.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourronnt être obtenus au bureau de l'architecte contre un dépôt de cent dollars ($100.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% du montant de la soumission à l'ordre du propriétaire, LA CORPORATION DU CEGEP ÉDOUARD-MONTPETIT ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de 45 jours (quarante-cinq) de la date d'ouverture des soumissions.

Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à 50% du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et 2 copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au CEGEP Édouard-Montpetit, 945 Chemin de Chambly, Longueuil, à l'attention de M. Jacques Leblanc au local B.19, jusqu'à 15 heures, heure en vigueur localement, le jeudi 13 juillet 1978 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure, au local A.157.

Les entrepreneurs-soumissionnaires sont responsables du choix des soustraitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1961.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelqu'autre des soumissions reçues.

Jacques Leblanc, Ing.
Directeur des Services de l'Equipement.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES

Aménagement de la Grande Rivière
Heure limite:
15h30, heure de Montréal,
aux dates indiquées
MARDI, LE 25 JUILLET 1978

SEBJ 78-1122

Fourniture de câbles de commande formés de conducteurs no 9AWG et 12 AWG isolés à 600 V et aussi de câbles de signalisation formes de conducteurs no 19 AWG isolés à 300 V.

PRIX DU DOCUMENT
$25.00

GARANTIE DE SOUMISSION
$15,000.00

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du documend'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements,
tél. 844-3741, poste 333
A. Rousseau
Directeur, Approvisionnement

CITÉ DE WESTMOUNT

RÈGLEMENT 852

Avis public est par les présentes donné que le Conseil municipal de la cité de Westmount, à l'occasion d'une assemblée tenue le 6ième jour de février 1978, a adopté le règlement 852 intitulé "RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 726 CONCERNANT LA CIRCULATION ROUTIÈRE". L'avis concernant l'adoption dudit règlement a été publié tel que requis par la loi.

Ledit règlement a été approuvé par la Ministère des Affaires municipales le 6 mars 1978, et par le Ministère des Transports le 6 juin 1978.

Ce règlement est ouvert pour vérification par toutes les parties intéressées au bureau du greffier de la cité, 4333 ouest, rue Sherbrooke, à Westmount.

Donné à Westmount, P.Q., ce 21 jour de juin 1978.

D.C. MacCallum
Maire

P. Patenaude
Greffier adjoint de la Cité

VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

APPEL D'OFFRES

REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE FILTRATION ET TRAVAUX CONNEXES À LA PISCINE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE SITUÉE AU 5311 DE LA CÔTE ST-ANTOINE, MONTRÉAL
INDEX: B-1925

La date d'ouverture ■ Reportée le 8 août 1978
Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir aux bureaux de la ■ Division Technique Architecture ■ Sise au 755 rue Berri suite 191 (téléphone: 872-2236)
Contre un dépôt remboursable de ■ $100.00
Sous forme de chèque visé à l'ordre du ■ Directeur des Finances de la Ville de Montréal.

Un cautionnement ou un chèque visé de $12,000.00 doit accompagner chaque soumission.

RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE D'ART DU PARC MONT-ROYAL SITUÉ AU 1260 CHEMIN REMEMBRANCE
INDEX: B-1944

La date d'ouverture ■ Reportée au 8 août 1978
Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir aux bureaux de la ■ Division Technique Architecture ■ Sise au 755 rue Berri suite 191 (téléphone: 872-2236)
Contre un dépôt remboursable de ■ $100.00
Sous forme de chèque visé à l'ordre du ■ Directeur des Finances de la Ville de Montréal.

Un cautionnement ou un chèque visé de $9,000.00 doit accompagner chaque soumission.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être validement reçue, se trouver physiquement le jour fixé pour son ouverture, entre les mains du secrétaire administratif à son bureau, chambre 202, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, Montréal, avant l'heure de midi. Les soumissions seront ouvertes à midi au bureau du greffier de la Ville à la chambre 120.

Hôtel de Ville, Montréal
Le 29 juin 1978.

Le Greffier,
Marc Boyer, C.R.

Transports Canada / Transport Canada

APPEL D'OFFRES

PROJET: NETTOYER ET REMPLIR LES JOINTS DE BÉTON (PLUS OU MOINS 84,000 MÈTRES) À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL, MIRABEL, P.Q.
DATE DE CLÔTURE: Le 14 juillet 1978.

PROJET: INSTALLATION D'UNE CLÔTURE ANTI-SOUFFLE (PLUS OU MOINS 175 MÈTRES) INCLUANT TRAVAUX CONNEXES À L'AÉROPORT DE MONTRÉAL, DORVAL, P.Q.
DATE DE CLÔTURE: Le 14 juillet 1978.

PROJET: INSTALLATION DE RÉGULATEURS INTÉRIEURS ET UN CÂBLE SOUTERRAIN DE CONTRÔLE INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES À L'AÉROPORT DE FROBISHER BAY, FROBISHER BAY, N.W.T.
DATE DE CLÔTURE: Le 21 juillet 1978.

Les documents concernant les projets précités peuvent être examinés au Bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, P.Q.

Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transport Canada, pièce 175-C, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport de Montréal, Dorval, P.Q. (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale aux dates mentionnées.

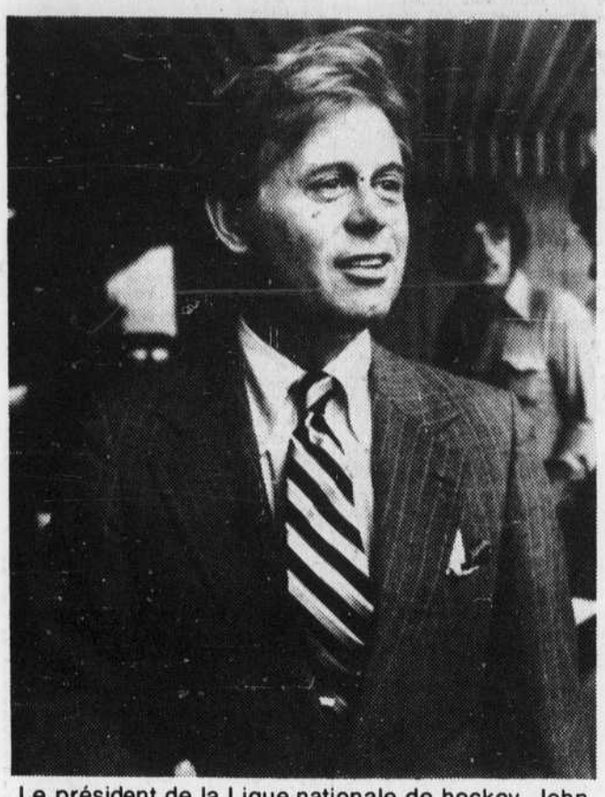
Les documents de soumission seront obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque visé remboursable de **$50.00 pour chaque projet,** fait au nom du Receveur Général du Canada.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

**A.O. D

Même si l'écart s'est grandement amoindri

Pas de fusion entre l'AMH et la LNH cette saison



Le président de la Ligue nationale de hockey, John Ziegler, a laissé entendre hier qu'en dépit de tous les efforts consentis de part et d'autre, les dirigeants de la LNH et de l'Association mondiale n'avaient pu s'entendre sur un projet de fusion. (Téléphoto AP)

DÉTROIT (CP) — La Ligue nationale de hockey n'élargira pas ses cadres avant le début de la prochaine saison afin d'y admettre quelques équipes de l'Association mondiale.

Le président de la LNH, John Ziegler, a déclaré au cours d'une conférence de presse, hier, que les négociateurs des deux circuits ont manqué de temps lors de la réunion du Bureau des gouverneurs de la LNH, à Détroit.

"Il y avait certaines échéances à rencontrer, a expliqué Ziegler. J e peux vous assurer que nous avons travaillé très fort sur ce projet.

Du côté de l'Association mondiale, on a déployé un montant égal d'efforts et de bonne foi. A l'intérieur du temps qui nous était accordé, nous n'avons pu trouver un terrain d'entente".

Le président de l'AMH, Howard Baldwin, a déclaré que les deux circuits s'étaient donnés à 100 p.c. pour atteindre l'objectif".

Ziegler a laissé entendre que la "LNH n'avait pas de projets d'expansion" en vue pour le moment, et que rien ne laissait présager une reprise des négociations.

Il a ajouté qu'aucun comité de la LNH n'avait été formé pour suivre le dossier, réfutant ainsi la déclaration d'un gouverneur, qui en avait annoncé la création.

Le bureau des gouverneurs de la LNH s'est réuni durant trois heures hier, et ceci après avoir siégé toute la journée mardi, sans pouvoir en arriver à résoudre ses difficultés. Aucun vote a donc été pris sur le projet de fusion, a déclaré Ziegler.

Les représentants de l'AMH avaient donné à leurs vis-à-vis de la LNH jusqu'à 16 heures, hier, pour rendre leur décision, car l'entente d'indemnisation qu'ils avaient conclue avec les propriétaires des équipes ne faisant pas partie du projet de fusion, devait être ratifiée avant cette heure.

"Mais cela n'était vraiment pas notre problème, a laissé entendre un gouverneur. C'était un problème interne concernant l'AMH".

Au moins cinq équipes — les Canadiens de Montréal, les Maple Leafs de Toronto, les Canucks de Vancouver, les Kings de Los Angeles et les Maple Leafs de Toronto — auraient été opposés à l'idée d'élargir les cadres de la LNH. Une majorité des trois-qaurts était requise pour accepter le projet.

Il semble que les trois équipes canadiennes aient été réticentes à accepter le partage des revenus provenant des contrats de télévision avec les clubs Winnipeg, Vancouver et Québec.

C'est là un des principaux problèmes que les gouverneurs n'ont pu résoudre lors de leur réunion, qui n'a pas non plus donné lieu à une entente concernant le prix exigé aux clubs de l'AMH pour faire partie de la LNH. Les gouverneurs n'ont pas d'autre part réglé la question du droit de chaque formation de l'AMH en ce qui concerne les joueurs.

Une des propositions mises de l'avant mardi voulait que les formations actuelles de la LNH reprennent quelques joueurs qui sont passés au circuit rival. Les Canadiens de Montréal détiennent des droits de négociation avec au moins 28 joueurs de l'AMH et ils ont exigé d'en conserver une bonne partie si le projet était accepté.

Une des propositions qui a été faite aux dirigeants de l'AMH voulait même que les joueurs qui ont fait le saut dans ce circuit retourne à leur ancienne équipe. D'autre part, une rumeur a circulé voulant que les Jets de Winnipeg, les Whalers de la Nouvelle-Angleterre, les Nordiques de Québec et les Oilers d'Edmonton auraient eu à débourser un total de $24 millions pour faire partie de la LNH. Ce montant tient compte des indemnités payées aux autres formations de l'AMH laissées en plan.

Bien que la LNH a toujours des problèmes avec les Rockies du Colorado, le président Ziegler a laissé entendre que son circuit serait donc composé de 17 équipes la saison prochaine. Les Rockies n'ont pas signé le bail pour jouer au McNichols Sports Arena, de Denver, la prochaine campagne, et on a même laissé entendre que l'une des conditions posées à la fusion LNH-AMH auraient obligé une équipe de l'AMH à acheter les Rockies.

D'autre part, à Québec, un porte-parole des Nordiques a confirmé que les représentants de l'AMH et de la LNH n'avaient pu en venir à une entente en ce qui concerne la fusion. Les dirigeants des Nordiques réservent leurs commentaires sur les négociations des derniers jours pour aujourd'hui, alors qu'aura lieu une conférence de presse à Québec.

Ce ne serait que partie remise...

DETROIT (CP) — C'est la deuxième année consécutive que la Ligue nationale de hockey et l'AMH ne peuvent s'entendre sur un projet de fusion. L'an dernier, les négociations se sont poursuivies jusqu'au début du mois d'août, alors que les dirigeants de la LNH ont informé leurs homologues du circuit rival qu'ils rejettaient leur projet d'intégration de six clubs de l'AMH au sein d'une section distincte de la Ligue nationale.

Il y eut alors beaucoup d'amertume du côté des représentants de l'Association mondiale. Mais cette année, des porte-parole de chacun des groupes ont donné une conférence de presse conjointe à l'issue de la réunion du Bureau des gouverneurs.

"Je crois que l'écart entre les deux circuits s'est amoindri, a déclaré le président de l'AMH, Howard Baldwin. Des progrès extraordinaires ont été enregistrés. Je ne crois pas que nous ayons été rejetés par quiconque".

Baldwin a refusé de dévoiler si son circuit adopterait la même stratégie l'année prochaine dans le but de fusionner les deux circuits majeurs.

"Tout est possible, a dit pour sa part le propriétaire des Oilers d'Edmonton, Peter Pocklington. Dans les meilleurs intérêts du hockey, une expansion ou une fusion est inévitable. Nous sommes venus si près de nous entendre sur quelque chose qui aurait été si bon pour le hockey et qui aurait emballé tout le monde".

L'Association mondiale comptera donc sept équipes la saison prochaine, a indiqué Howard Baldwin. Ces sept formations sont les Nordiques de Québec, les Whalers de la Nouvelle-Angleterre, les Oilers d'Edmonton, les Jets de Winnipeg, les Racers d'Indianapolis, les Stingers de Cincinnati et les Bulls de Birmingham.

Guy Lafleur, un fils généreux

THURSO (PC) — Ce n'est pas de son père que Guy Lafleur a hérité du goût des belles voitures. Pour ceux qui l'ignoraient, Guy Lafleur éprouve une véritable passion pour la ferraille de qualité puisqu'il dispose de trois voitures à sa résidence de Baie d'Urfé dont une impressionnante Ferrari d'une valeur de $35,000.

Quant à son père, Réjean Lafleur, "il s'est finalement décidé de se défaire de sa vieille guénille; maintenant, il se promène avec un véhicule confortable", de confier Gaétan Lafleur, oncle du célèbre joueur de hockey des Canadiens de Montréal.

Réjean Lafleur entraîna donc le journaliste Claude Larochelle, de Montréal-Matin, pour lui faire voir sa toute nouvelle acquisition. Il s'arrêta dans le portique pour montrer à son hôte une bécanne toute neuve, une bicyclette de marque Raleigh, pimpante et "toute équipée" avec phare, support à l'arrière, tout le bataclan.

"La voilà ma nouvelle voiture", ricana Réjean Lafleur avec ce sourire espiègle qu'on connaît bien chez son fils. "Je me suis payé la traite, un beau 10 vitesses. C'est le grand luxe, je n'avais jamais connu cela."

De retour à la cuisine, le père de la vedette du hockey expliqua qu'il n'avait jamais possédé d'automobile et qu'il n'est pas attiré par ce genre de véhicule même si son fils a insisté à plusieurs reprises pour lui procurer une voiture.

"Il est très genereux avec nous, notre Guy, insista Réjean Lafleur. L'an dernier, il a fait recouvrir notre maison en aluminium, mais pour l'auto, j'ai dit non merci. Je n'ai jamais conduit d'auto, sauf dans les chemins forestiers, et à mon âge, je pense que je ne pourrais pas m'habituer au trafic. Je pense que j'ai insulté Guy, l'autre jour, quand je lui ai dit que je ne lui donnerais pas $5,000 pour sa Ferrari. Et quoi, une bicyclette, c'est très confortable."

"Je comprends, d'intervenir son épouse Pierrette, il lui arrive même de prendre sa bicyclette pour se rendre à son travail sur la neige l'hiver."

Réjean Lafleur, âgé de 49 ans, occupe un emploi de soudeur à la Thurso Pulp. L'hiver, il se rend de moins en moins souvent au Forum voir Guy à l'oeuvre parce qu'il déteste les voyages.

"Il pourrait préciser qu'il aime bien les reprises à la télévision, jette son frère Gaétan avec un sourire moqueur. Pour ce qui est de l'automobile, il ne détestait pas trop ça quand le professeur de Guy, Normand Chouinard, qui possédait une auto, restait dans cette maison. Je les ai vus à quelques reprises faire le voyage à Québec, une affaire de 256 milles deux fois dans la même fin de semaine, le vendredi et le dimanche, pour assister aux joutes des Remparts. C'est du millage ça".

L'apparition de la coupe Stanley, à Thurso, il y a quelques semaines, a créé tout un émoi dans la municipalité, mais pour le reste, la présence d'un phénomène dans la famille, ne trouble guère le climat calme et serein de cette grande maison.

"Quand Guy est en visite, on ne parle jamais de hockey, certifie Pierrette Lalfuer. On cause de tout, mais jamais du sport que pratique Guy. Ce fut d'ailleurs toujours comme ça. Quand Guy avait six ou sept ans, il ne parlait jamais de ce qui lui arrivait dans ses parties de hockey. Il était amical, souriant, mais un peu secret. Pour lui, il n'y avait rien de bien spécial de compter quelques buts dans une joute".

Tant et si bien que la famille Lafleur demeura longtemps dans l'ignorance des aptitudes remarquables de Guy. C'est un ami de la famille, Jean-Paul Danis, qui les avait mis au fait. Apostrophant Réjean Lafleur sur la rue, il lui avait dit:

"Réjean, tu manques quelque chose, tu devrais aller voir ton jeune, à la patinoire. Il a un bon style".

Marcotte conserve son titre

Fernand Marcotte, de Québec, a conservé son titre de champion canadien des poids moyens en battant le Montréalais Jean-Claude Leclair par arrêt de l'arbitre au neuvième round d'un combat prévu en 12 reprises, mardi soir, au centre Paul-Sauvé.

Marcotte, qui est âgé de 29 ans, a acculé son adversaire dans un coin du ring et lui a servi une série décisive de droites et de gauches à la figure. L'intervention de l'arbitre Guy Jutras est survenue à 2:32.

Dans un autre match au programme de la soirée, Gaétan Hart, de Buckingham, a défendu avec succès son titre de champion canadien des poids légers devant Jean Lapointe, de Montréal, dont il a disposé par K.O.T. au 10ème round.

L'arbitre Rosario Baillargeon a interrompu le combat, également prévu en 12 rounds, à 2:22, alors que Lapointe, ancien champion du Canada, se faisait frapper à de tous côtés.



L'ancienne championne de Wimbledon, l'Américaine Chris Evert, retourne un coup de la Suédoise Helena Anliot, qu'elle a facilement battue, 6-1 et 6-0 hier, en deuxième ronde du tournoi de Wimbledon. Une autre favorite de cette compétition, l'Australienne Evonne Goolagong, a également gagné son match, contre l'Américaine Lele Forood, 6-0 et 6-2. (Téléphoto AP)

Victoire des têtes de série

WIMBLEDON (d'après AFP et PC) — Les principales têtes de série féminines, parmi lesquelles l'Américaine Chris Evert et l'Australienne Evonne Goolagong, ont franchi sans peine, hier, le cap du deuxième tour des simples dames au tournoi de tennis de Wimbledon.

Chris Evert a éliminé la Suédoise Helena Anliot, 6-1 et 6-0, alors que Evonne Goolagong a battu l'Américaine Lele Forood, 6-0 et 6-2. Pour sa part, l'Américaine de 15 ans, Tracy Austin, est passée à la 3e ronde.

Chez les hommes, Jimmy Connors, deuxième tête de série, a dû batailler pendant deux heures et demie pour vaincre l'Australien Kim Warwick en quatre manches, 6-3, 7-5, 3-6 et 6-4.

L'Argentin Guillermo Vilas, quatrième tête de série, a également eu besoin de quatre manches pour venir à bout du Britannique John Feaver, 6-3, 2-6, 6-4 et 6-3.

Quant aux espoirs canadiens de bien faire à Wimbledon, ils se sont évanouis, hier, alors que Wendy Barlow, de Victoria, a perdu aux dépens de l'Autralienne Helen Gourlay Cawley, 6-1 et 6-3, et que Marjorie Blackwood, d'Ottawa, a été éliminée par la Sud-Africaine Brigitte Cuypers, 7-5 et 6-2.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi

Philadelphie 1, Montréal 0
New York 7, Chicago 2
Los Angeles 3, Atlanta 0
Houston 7, Cincinnati 4
San Francisco 9, San Diego 1
St. Louis 2-6, Pittsburgh 0-1

Hier

Philadelphie à Montréal
New York à Chicago
St. Louis à Pittsburgh
Los Angeles à Atlanta
Cincinnati à Houston
San Francisco à San Diego

Aujourd'hui

Toronto à Montréal, 19 h 35
Philadelphie, Kaat (4-1) à Chicago, Roberts (3-2), 14 h 30
New York, Kobel (0-1) à Pittsburgh, Blyleven (7-5), 19 h 35
Los Angeles, Sutton (7-6) à Atlanta, Hanna (6-3), 19 h 35
Cincinnati, Hume (2-7) à Houston, Bannister (2-3), 20 h 30

Ligue Américaine

Mardi

Toronto 6-9, Baltimore 2-8
Detroit 6, Cleveland 1
Milwaukee 13, Minnesota 6
New York 6, Boston 4
Californie 5, Kansas City 4
Texas 3, Oakland 1
Chicago 10, Seattle 6

Hier

Detroit à Cleveland, 2
New York à Milwaukee, 2
Baltimore à Toronto
Kansas City à Californie
Texas à Oakland
Chicago à Seattle

Aujourd'hui

Texas, Alexander (6-4) à Oakland, Conroy (0-0), 16 h 30
Detroit, Sykes (3-4) à Cleveland, Clyde (4-2), 19 h 30
Boston, Lee (8-3) à Baltimore, D. Martinez (6-5), 19 h 30
Kansas City, Bird (3-3) à Californie, Frost (0-1), 22 h 30
Chicago, Stone (6-5) à Seattle, Colborn (1-6), 22 h 35

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	37	30	.552	—
CHICAGO	36	33	.522	2
MONTRÉAL	37	36	.507	3
PITTSBURGH	34	36	.486	4½
NEW YORK	32	43	.427	9
ST. LOUIS	28	47	.373	13

Section Ouest

SAN FRANCISCO	46	26	.639	—
CINCINNATI	44	29	.603	2½
LOS ANGELES	40	32	.556	6
SAN DIEGO	35	38	.479	11½
HOUSTON	31	38	.449	13½
ATLANTA	29	41	.414	16

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	51	22	.699	—
NEW YORK	42	30	.583	8½
MILWAUKEE	41	31	.569	9½
BALTIMORE	40	33	.548	11
DÉTROIT	35	35	.500	14½
CLEVELAND	32	38	.457	17½
TORONTO	25	47	.347	25½

Section Ouest

TEXAS	39	32	.549	—
KANSAS CITY	38	33	.535	1
CALIFORNIE	37	36	.507	3
OAKLAND	35	38	.479	5
CHICAGO	33	39	.458	6½
MINNESOTA	30	41	.423	9
SEATTLE	26	49	.347	15

Plusieurs vétérans de la LCF sont sur la sellette

D'après CP — C'est bien connu, les matchs hors-concours sont dans tous les sport le meilleur test de rodage offert aux instructeurs. Il en va de même dans la Ligue canadienne de football, où l'on essaie tous les moyens possibles de préparer une équipe championne.

Profitant des nombreuses blessures qui, comme d'habitude, ont marqué les camps d'entraînement les instructeurs des quatre équipes de la LCF opposées ce soir vont profiter de ces nombreuses blessures pour tenter autre chose que des expériences en ce qui concerne le jeu de passe.

Les Roughriders de la Saskatchewan visitent à Vancouver les Lions de la Colombie-Britannique. Les Riders, ayant subi deux revers en deux sorties hors-concours, ont peu de chances d'inscrire un premier gain, étant donné six blessures à des joueurs clés.

Dans l'autre match hors-concours, les Tiger-Cats de Hamilton, privés du demi Jimmy Edwards, blessé à la hanche, affrontent les Argonauts à Toronto. Pour l'instructeur-chef Tom Dimitroff, ce sera une excellente chance de se rendre compte des possibilités de son équipe. Les "réserves" tiendront-elles le coup?

"Je n'en sais rien, a-t-il admis hier. Je vais au moins tenter des expériences au niveau du jeu de passes; je vais utiliser mes deux quarts arrière, Jimmy Jones et Tom Shuman. A l'heure actuelle, je ne sais pas encore lequel des deux partira dans le match mais ils auront tous deux de bonnes chances de se mettre en valeur. Rien ne m'empêche, de toute façon, de les utiliser à tour de rôle."

Joe Scannella semble donc n'être pas le seul instructeur de la LCF à connaître des dilemmes de quarts arrière. Scannella, disposant de trois quarts avec les Alouettes (si l'on exclue le polyvalent Jerry Dattilio), doit disposer aujourd'hui de l'un de ces derniers; Seul Sonny Wade, le vétéran le mieux coté de l'équipe, semble assuré de son poste.

Joe Barnes ou Larry Lawrence, tous deux utilisés hier soir à Ottawa contre les Rough Riders, sont sur la sellette. Compte tenu des besoins imposés par la stratégie Scannella, où le jeu aérien prend une grande importance, Barnes, un type capable de bien mélanger ses jeux et de courir quand le besoin s'en fait sentir, est un peu plus à l'aise. Mais sait-on jamais... Scannella a précisé qu'il était peu porté au respect de vétérans dont il n'a pas besoin.

Par ailleurs, chez les Riders de Régina, la situation est à peu près identique: selon l'instructeur Jim Eddy, plusieurs vétérans jouent leur situation ce soir. Eddy avoue être à la recherche d'un successeur au vétéran quart Ron Lancaster au titre de leader moral et sur le terrain.

"Je veux être en mesure de choisir ce leader dès jeudi matin, a déclaré Eddy hier. Je suis en face d'une alternative: Larry Dick ou Ken Washington. J'ai l'intention de placer mes trois bonshommes dans la situation où Scannella à Montréal a mis les siens: je les utiliserai tous les trois, et que le meilleur gagne."

Lancaster, à sa 16e saison comme quart des Riders, joue une 19e saison au football professionnel.

Les Lions, pour leur part, présentent deux victoires en deux matchs hors-concours, et leur vétéran quart, Jerry Tagge, semble y être pour beaucoup. Le patron de l'équipe, Vic Rapp, ne s'y est d'ailleurs pas trompé et utilisera Tagge au cours de la première demie contre les Riders.

Gary Keithley, supposé donner des sueurs froides à son coéquipier vétéran au début du camp d'entraînement, est maintenant dans la position du joueur qui doit absolument donner des preuves s'il ne veut pas être coupé. Qui pis est, dans le cas de Keithley, la recrue Joe Paopao lui mène une chaude lutte pour le poste de deuxième quart. Paopao, meilleur passeur des Lions au cours des deux premiers matchs hors-concours de l'équipe, a été engagé au mois d'avril à titre d'agent libre.

Selon Rapp, les Lions doivent encore trouver leur voie à l'attaque au sol; ceci, selon lui, ferait de son équipe un prétendant logique au titre de la section ouest, remporté l'an dernier par les Eskimos d'Edmonton.

Les Lions ont cependant renforcé leur défensive par l'acquisition cette semaine, du vétéran secondeur Sam Britts. Ce dernier s'alignait avec les Tiger-Cats. Britts et Charlie Anthony forment, selon plusieurs, le meilleur duo de secondeurs du football canadien.

Le départ de Britts a posé un problème aux Cats mais Dimitroff a modifié ses arrières de façon à former une ligne 3-4, où évolueront Byron Hemmingway et Tom Perko à l'aile, Ray Nettles et John Martini à l'intérieur. Randy Graham et Ron Meekes joueront demis de coins. Dimitroff a confié que le vétéran demi Ward Smith, même blessé, serait de la partie. Il n'ose cependant rien prédire...

●

AUCKLAND, Nouvelle-Zélande — Le Néo-Zélandais John Walker, champion olympique du 1,500 mètres et détenteur du record mondial du mille, ne participera pas aux prochains Jeux du Commonwealth à Edmonton. Walker, qui se remet d'une intervention chirurgicale à la jambe droite, a expliqué qu'il ne disposait pas d'assez de temps d'ici le mois d'août pour retrouver une forme convenable.

MENEURS

Ligue Nationale

(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Puhl, Hou	256	85	.332
Madlock, SF	196	63	.321
Burroughs, At.	215	69	.321
Bowa, Phi	275	88	.320
Griffey, Cin	295	93	.315
Parker, Pit	269	84	.312
Lopes, LA	229	71	.310
Clark, SF	256	79	.309
R. Smith LA	198	61	.308

Circuits

Luzinski, Phi, 17, Foster, Cin, 16; Kingman, Chi, 15; Parker, Pit, 13; Monday, LA, 13; Winfield, SD, 13.

Points produits

Foster, Cin, 53; Winfield, SD, 48; Montanez, NY, 47; Clark, SF, 47; Luzinski, Phi, 46; Morgan, Cin, 46; Cey, LA, 46; Garvey, LA, 46.

Lanceurs

Bonham, Cin, 8-2, .800; Montefusco, SF, 7-2, .778; Zachry, NY, 9-3, .750; Grimsley, Mon, 11-4, .733; Blue, SF, 11-4, .733; Rau, LA, 8-3, .727; Perry, SD, 8-3, .727.

Ligue Américaine

(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Carew, Min	247	85	.344
Rice, Bos	305	98	.323
Reynolds, Sea	246	79	.321
Sundberg, Tex	228	73	.320
Cubbage, Min	176	56	.318
Piniella, NY	173	55	.318
Ro. Jackson, Cle	190	60	.316
Lynn, Bos	241	76	.315
Cooper, Mil	195	61	.313
Lezcano, Mil	195	61	.313

Circuits

Rice, Bos, 23; Baylor, Cal, 18; J. Thompson, Det, 17; G. Thomas, Mil, 17; E. Murray, Bal, 16.

Points produits

Rice, Bos, 67; Staub, Det, 51; E. Murray, Bal, 49; Hobson, Bos, 48, J. Thompson, Det, 48.

Lanceurs

Guidry, NY, 12-0, 1.000; Tiant, Bos, 7-0, 1.000; Lyle, NY, 6-1, .857; Echersley, Bos, 8-2, .800; Torrez, Bos, 11-3, .786; Gale, KC, 7-2, .778; Tanana, Cal, 11-4, .733.

Et de quatre pour Henry Rono

PARIS (AFP) — Et de quatre pour le phénomène Henry Rono. Le Kényen possède désormais tous les records du monde du 3,000 au 10,000 m, Steeple y compris. Après le 5,000 m (13'08"4 à Berkeley, le 8 avril dernier), le 3,000 m. steeple (8'05"40 à Seattle, le 13 mai dernier) et le 10,000 m (27'22"47 à Vienne le 11 juin dernier) celui que l'on peut considérer comme le plus grand spécialiste de demi-fond de tous les temps, a épinglé le record du monde du 3,000 m. plat, mardi soir à Oslo, en 7'32"1, à sa prestigieuse panoplie 3"2 de mieux que Brendan Foster.

Elève du désormais célèbre John Chaplin, étudiant en agronomie à l'Université de Washington State, Rono (26 ans) est un athlète très puissant, avec son mètre 74 pour 64 kg. Son aisance et son intelligence au train font de lui un véritable métronome.

Mardi encore, il a fait preuve d'un rare bon sens. Il a évité de suivre le lièvre de service, Hilary Tuwel, dans sa course folle, s'est laissé "décoller", puis est revenu progressivement. Livré à lui-même peu après 1200 m., il est passé en 3'49"5 aux 1500 m. et 5'44"5 aux 2.00 m. pour boucler un dernier 400 m. en 59". Prodigieux.

Et hier encore, Reno a retranché 11 secondes à son propre record du 3,000 m. à Helsinki, à la première journée des Jeux mondiaux. Il a démarré quand il restait 1,200 m. à parcourir et a facilement forcé ses adversaires à renoncer.

Rono, qui devait affronter ce soir le quadruple champion olympique finlandais Lasse Viren sur 10,000 m., a annoncé qu'il ne recourra pas avant ce week-end à Milan. Il a invoqué la fatigue. Évidemment deux records du monde en deux jours...

Carrières et Professions

Les postes sont ouverts également aux hommes et aux femmes

Superviseur des Services Bilingues : $23,400 - $28,700

Le bureau des traductions du MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DES LOISIRS recherche une personne expérimentée et compétente pour assumer la responsabilité de l'administration générale de la section bilingue du bureau. La personne choisie s'occupera de la planification et de la coordination du travail; assurera le contrôle de la qualité de toutes les traductions de la section bilingue; négociera avec les clients du bureau, les pigistes et les agences extérieures de traduction pour les affaires courantes; aidera à la préparation du budget annuel et des objectifs de gestion par résultats; supervisera le personnel professionnel de la section et s'occupera du recrutement et de la formation du personnel. Lieu de travail: Toronto.

Exigences: maîtrise du français et de l'anglais; diplôme universitaire en langues; excellente formation et expérience dans le domaine de la traduction de l'anglais vers le français; plusieurs années d'expérience progressive en administration; aptitude démontrée à superviser le personnel professionnel. On considérera également les candidats ayant une combinaison équivalente d'éducation, de formation et d'expérience.

Prière d'adresser sa demande d'emploi ou son curriculum vitae en se référant au dossier REC-71/78 avant le 14 juillet, 1978, à la **Direction du personnel, Ministère des Affaires Culturelles et des Loisirs, 77 ouest, rue Bloor, 5e étage, Toronto, Ontario. M7A 2R9.**

Ce poste est offert également aux hommes et aux femmes.

Ontario **Fonction publique Ontario**

directeur général des ventes

$33 000, voiture fournie

Un important manufacturier canadien recherche un gestionnaire chevronné pour assumer la direction du secteur des ventes.

Le candidat retenu qui relèvera directement du Vice-Président, Marketing dirigera les efforts d'une équipe d'environ 50 personnes et aura pour attributions:

- l'entière responsabilité des activités relatives à la vente des produits destinés aux consommateurs par l'entremise de détaillants et de magasins à chaîne dans le domaine de la quincaillerie, des matériaux de construction, de la rénovation et de la décoration
- la tâche de conseiller efficacement la haute direction du service du marketing sur les programmes de publicité et le développement de nouveaux produits.

Ce collaborateur devra être bilingue et joindre à une compétence confirmée du domaine de la vente, une expérience au niveau de la direction. La rémunération est assortie d'un plan de commission sur les ventes et d'avantages sociaux intéressants.

Envoyer curriculum vitae détaillé à l'adresse ci-dessous. Discrétion assurée.

Mentionner dossier nº 6700

1200, avenue mcgill college
montréal H3B 2G4

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

membre de l'association canadienne des conseillers en administration
(ce concours est également ouvert aux hommes et aux femmes)

Voir autres Carrières et Professions, en page 21

Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada / Public Service Canada

AGENTS DE COMMERCE

Le ministère de l'Expansion économique régionale recherche plusieurs agents de commerce pour travailler dans la région de l'Atlantique. Si aucun candidat ne se qualifie, les postes seront offerts à un niveau inférieur. Une liste d'admissibilité sera établie à la suite de ce concours.

AGENT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT

Moncton, N.-B.
Traitement : $22 376 – $31 700
No de référence : 78-NB-PSC-69277

Fonctions
Assurer la responsabilité de l'identification et de la promotion des possibilités de développement social et économique; voir à la coordination des politiques fédérales et ministérielles et des politiques et programmes provinciaux applicables. Développer et mener des études pour la région de l'Atlantique.

Conditions de candidature
Les candidats doivent avoir complété des études universitaires et posséder de l'expérience dans la formulation et l'implantation de projets de développement industriel ou des ressources; expérience dans le domaine de l'exploitation, des services ou des fournitures dans le secteur de l'industrie liée à l'océan. Connaissance de l'anglais essentielle.

AGENTS AUX SUBVENTIONS

Moncton, N.-B.
Traitement : $27 682 – $35 459
No de référence : 78-NB-PSC-69326

Fredericton, N.-B.
Traitement : $22 376 – $31 700
No de référence : 78-NB-PSC-69229

Fonctions
Analyser et évaluer les demandes de subventions et de prêts garantis pour des projets industriels importants; participer à la formulation des politiques du programme; vérifier le rendement du requérant afin de s'assurer qu'il continue à se conformer aux exigences du programme; faire des recommandations.

Conditions de candidature
Les candidats doivent avoir complété des études universitaires en commerce, en administration des affaires ou en génie, ou reconnaissance professionnelle en comptabilité ainsi que plusieurs années d'expérience industrielle au niveau de la gestion. Connaissance de l'anglais essentielle.

AGENT SUPÉRIEUR DES SUBVENTIONS

Fredericton, N.-B.
Traitement : $27 682 – $35 459

Fonctions
No de référence : 78-NB-PSC-69328
Analyser et évaluer les demandes de subventions et de prêts garantis; faire des recommandations au gestionnaire; surveiller le rendement du requérant afin de s'assurer qu'il continue à se conformer aux exigences du programme avant de prendre les dispositions relatives aux versements. Connaissance de l'anglais essentielle.

No de référence : 78-NB-PSC-69330
Coordonner le développement et le fonctionnement d'un programme de publicité sur la loi des subventions au Développement régional; faire connaître le MEER au développeur éventuel; analyser et évaluer les demandes de subventions et de garanties de prêts. La connaissance des deux langues officielles est essentielle. Etant donné la nature du poste, le candidat est tenu d'être bilingue dès sa nomination.

Conditions de candidature
Les candidats doivent avoir complété des études universitaires ou des études secondaires et détenir un certificat en comptabilité ou en gestion. Il doit aussi posséder une expérience dans la gestion ou la consultation financière et technique dans l'industrie manufacturière.

AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Halifax, N.-E.
Traitement : $27 682 – $35 459
No de référence : 78-HX-PSC-793131

Fonctions
Promouvoir l'utilisation efficace des ressources en développant et en dirigeant des recherches d'ordre économique et social en Nouvelle-Ecosse; aider à la formulation de politiques ministérielles et au développement de programmes.

Conditions de candidature
Les candidats doivent posséder un diplôme universitaire en administration des affaires, en commerce ou en économie ou un certificat en comptabilité; avoir de l'expérience dans la gestion de projets industriels et commerciaux importants. Connaissance de l'anglais essentielle.

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à :
Commission de la Fonction publique du Canada
Edifice Norwich Union
100, rue Cameron
Moncton, Nouveau Brunswick E1C 5Y6
Date limite : le 13 juillet 1978

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Centre Hospitalier du Sacré-Coeur de Hull

Chef du département de Santé communautaire

Nature de la fonction
Sous l'autorité du directeur des services professionnels, planifier, coordonner et contrôler les activités relatives à la mise en place et au développement de programmes de santé physique et mentale en collaboration avec les instances concernées de la région socio-sanitaire 07.

Fonctions spécifiques
1. Étudier les besoins de la population et les priorités d'intervention dans les domaines de la santé physique et mentale.
2. Élaborer, mettre en œuvre et développer des programmes de santé physique et mentale et des services préventifs en collaboration avec les autres établissements, organismes ou professionnels de la communauté de la région 07.
3. Évaluer les programmes de santé physique et mentale en collaboration avec les autres directions du centre hospitalier ou autres établissements, organismes ou professionnels.
4. Enquêter sur les épidémies et mettre en application des mesures de contrôle appropriées.
5. Cliniques externes et urgence: faire en sorte que les médecins et dentistes fournissent les soins d'urgence de première ligne et les services externes généraux.

Exigences
— Médecin autorisé à exercer sa profession dans la province de Québec.
— Bilingue.
— Posséder des connaissances de santé communautaire ou de santé publique ou affinités pertinentes à cette discipline.
— Exclusivité de fonction.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 15 juillet 1978 à l'adresse suivante:

Président du jury de sélection
(chef du département de Santé communautaire)
Centre hospitalier du Sacré-Coeur
230, boul. Gamelin
Hull, Qué.
J8Y 1W7

Avocat/droit corporatif

Avocat bilingue avec environ deux ans d'expérience dans le domaine du droit corporatif demandé pour Étude Légale bien établie. Centre-Ville Montréal. *Faire parvenir votre curriculum vitae à:*

Dossier 3044
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

L'université Queen's à Kingston

Deux professeurs

adjoints pour septembre 1978

1. Pour 1978-1979, un professeur de langue et de littérature françaises.
   Fonctions: le candidat devra enseigner (entre autres) deux sections d'un cours de première année. Il se chargera aussi de l'organisation du contenu académique de ce cours et du travail de plusieurs enseignants, et assurera l'uniformité dans l'évaluation des travaux pratiques.
   Exigences: — Doctorat
   — Expérience pertinente au niveau universitaire.
2. Pour 1978-1980, un professeur de langue française et de traduction.
   Fonctions: le candidat enseignera la langue française et la traduction (anglais-français et français-anglais) dans le cadre d'un programme de traduction au niveau du baccalauréat.
   Exigences: — Doctorat dans un domaine approprié.
   — Expérience pertinente.
   — Le candidat sera locuteur indigène du français ou de l'anglais et possédera une compétence excellente dans l'autre langue.

Traitement: Le traitement sera établi selon les qualifications et l'expérience du candidat.

S'adresser avant le 15 juillet à la

Directrice intérimaire,
Département de français,
Université Queen's
Kingston, Ontario
K7L 3N6

JANIN

PROJET EN ALGÉRIE

SPÉCIALISTES EN GÉNIE CIVIL

— Directeur de construction
— Estimateur senior
— Arpenteur géomètre
— Technicien d'arpentage
— Technicien CPM

Les candidats(es) devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

7085, Côte-des-Neiges
Montréal, Qué. H3R 2M1
att.: R. Magnan

CONCOURS NO: 06-178-34

CÉGEP FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU

REQUIERT LES SERVICES D'UN

"ADJOINT AU DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES"

(RESPONSABLE DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT)
(POSTE DE CADRE)

FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, il veille à la coordination, la supervision, l'évaluation, la recherche et le développement des aspects suivants de l'enseignement:
— Régime pédagogique (Interprétation-Application-Évolution);
— Programmes d'enseignement (Définition des objectifs, structuration, interdisciplinarité);
— Relations avec les départements et interdépartementales, dans le cadre des plans d'action pédagogique des départements;
— Méthodes et processus d'apprentissage;
— Organisation et supervision des activités pédagogiques pédagogiques relatives au maintien et au développement de la qualité de l'enseignement (revue pédagogique — journées pédagogiques — participation aux comités d'action pédagogique, etc.);
— Évaluation des plans de cours en relation avec les plans d'action pédagogique des départements;
— Innovations pédagogiques;
— Nouveaux programmes d'enseignement;
— Budgets afférents à ses responsabilités.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES:
— Diplôme universitaire de premier cycle (deuxième cycle de préférence) dans un champ de spécialisation appropriée, notamment en sciences de l'éducation;
— Cinq (5) années d'expérience dans l'enseignement au niveau collégial;
— Expérience souhaitable dans l'organisation et la gestion des ressources humaines; financières et matérielles.

TRAITEMENT:
— Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

CANDIDATURES:
Les personnes intéressées doivent faire parvenir un curriculum vitae en identifiant le numéro du concours, avant le 1er août 1978, à 16.00 heures, à:

RICHARD GAUTHIER
Secrétaire Général et
Directeur du Personnel
CÉGEP François-Xavier-Garneau
1660, boul. de l'Entente
C.P. 6300, Sillery, G1T 2S5

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES CANTONS DE L'EST

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

au Bureau du Directeur général

STATUT DU POSTE: Cadre
NATURE DU TRAVAIL:
Sous l'autorité du Directeur général, accomplit le travail clérical demandé par celui-ci, dirige, contrôle et coordonne les employés cléricaux du C.R.D.C.E. et voit au bon fonctionnement des relations avec les membres.
TÂCHES CARACTÉRISTIQUES:
— Accomplit le travail clérical nécessaire au bon fonctionnement du bureau du Directeur général et voit à la préparation des dossiers requis pour le conseil d'administration, le conseil exécutif et l'assemblée générale des membres;
— Dirige, contrôle et coordonne le personnel qui lui est confié (secrétaire-comptable et dactylo-réceptionniste) et s'assure qu'il rencontre les normes établies: Elle approuve le temps supplémentaire, elle embauche, elle approuve les congés et absences au travail, elle évalue le rendement...;
— Rédige, en collaboration avec les administrateurs, le Directeur général ou autres personnes requises, le bulletin d'information et les communiqués de presse;
— Assure les relations avec les média locaux et régionaux de même qu'avec les services d'information et documentation des divers organismes régionaux;
— Voit, en collaboration avec le Directeur général, aux relations avec les membres en termé de recrutement, d'information et de fonctionnement;
— Accomplit toute autre tâche demandée par le Directeur général.

EXIGENCES:
— Diplôme d'études collégiales ou l'équivalent scolaire;
— Expérience de quelques années dans le domaine des communications;
— Esprit de synthèse et méthode;
— Entregent et initiative;
— Minimum 5 ans d'expérience de secrétariat;
— Grande disponibilité.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SALAIRE:
Selon qualifications et expérience.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 7 juillet 1978, 17h. au

Directeur général
du C.R.D.C.E.,
91, rue Carillon,
Sherbrooke,
J1J 2K9

SUPERVISEUR du PERSONNEL

L'Énergie Atomique du Canada, Limitée, l'un des organismes internationaux à la fine pointe de l'industrie nucléaire, recherche un Superviseur de Personnel pour oeuvrer dans le domaine du recrutement, de l'administration des salaires, des relations industrielles, des programmes sociaux, pour tenir les dossiers des employés et compiler les statistiques sur le personnel à l'usine d'eau lourde La Prade qui est présentement en construction non loin de Trois Rivières dans la province de Québec.

FONCTIONS

Le (la) Superviseur du Personnel devra planifier et organiser le travail des employés du Personnel et sera responsable de leur supervision. Il (elle) devra coordonner tous les aspects des relations industrielles et examiner les politiques actuelles régissant le personnel et recommander les changements opportuns.

Le (la) Superviseur du Personnel devra aussi coordonner les activités d'embauchage, de promotion, de rétrogradation, de mutation et de fin d'emploi des employés et devra maintenir à jour les régistres concernant ces activités. Il (elle) devra aussi s'assurer que les règlements de sécurité sont bien observés.

EXIGENCES PROFESSIONNELLES

Normalement le (la) postulant(e) peut satisfaire aux exigences du poste en possédant un diplôme universitaire et six (6) ans d'expérience dans un domaine connexe ou un diplôme secondaire et dix (10) ans d'expérience.

Le (la) candidat(e) choisi(e) devra être un bon superviseur, savoir déléguer les responsabilités, avoir de l'entregens, un jugement sûr et s'exprimer facilement. Il (elle) devra avoir une excellente compréhension des politiques, procédures et des régimes d'avantages sociaux.

La connaissance des deux langues française et anglaise est essentielle. De par la nature de ce poste, les exigences linguistiques devront être complètement satisfaites au moment de la nomination.

LIEU DE TRAVAIL

Le (la) Superviseur de Personnel sera assigné(e) à l'usine d'eau lourde de Port Hawkesbury pour une période de formation initiale de trois (3) mois et puis à La Prade, près de Gentilly dans la province de Québec.

L'EACL offre une gamme complète d'avantages sociaux y compris une allocation de déplacement. Ce poste pourrait intéresser quiconque gagne environ $19,000 par année.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande en rappelant le numéro de concours: LP-204, à:

L'agent du Personnel
Eau Lourde
L'Énergie Atomique du Canada Limitée
C.P. 3504
Ottawa, Ontario, K1Y 4G1

L'Énergie Atomique du Canada, Limitée — Atomic Energy of Canada Limited

1978 sera une bonne année pour le tourisme canadien

par la Presse Canadienne

À tous les niveaux, les gouvernements prédisent que 1978 sera une bonne année pour l'industrie touristique canadienne.

Les représentants officiels du gouvernement fédéral déclarent que la dépréciation du dollar canadien — qui a atteint son niveau le plus bas en 45 ans à 86.6 cents américains en avril, et qui se tient depuis quelque temps aux environs de 89 cents — jouera un rôle important dans la réduction du déficit record enregistré l'an dernier, soit $1.64 milliard.

Lors d'un relevé transcanadien effectué par la Presse Canadienne, les représentants des bureaux de tourisme provinciaux ont également déclaré qu'ils prévoient que les revenus vont augmenter, comme conséquence de la baisse du dollar.

Le déficit a augmenté constamment depuis 1967, l'année du centenaire. C'est la dernière fois que les étrangers ont dépensé plus d'argent au Canada que les Canadiens n'en ont dépensé à l'étranger.

Traditionnellement, le Canada avait un déficit global mais un surplus avec les États-Unis jusqu'en 1975, après quoi les États-Unis ont surpassé aussi le Canada.

L'an dernier, les Canadiens à l'étranger ont dépensé $3.67 milliards, soit 17 1/2 pour cent de plus que l'année précédente, tandis que les visiteurs étrangers ont dépensé seulement $2.3 milliards, soit une hausse de 4.9 pour cent.

Sur un déficit global de $1.64 milliard, $755 millions représentaient le déficit avec les États-Unis, et le reste avec les autres pays. Pendant les trois premiers mois de cette année, le déficit touristique global canadien a augmenté de $918 millions. L'an dernier, le déficit a été de $840 millions pendant le premier trimestre. En dépit de ces statistiques plutôt décourageantes, les représentants officiels fédéraux croient que le déficit global sera moindre en 1978.

"Nous représentons une meilleure aubaine pour le visiteur étranger et les Canadiens vont y penser à deux fois avant de voyager avec un dollar déprécié, dit M. Thomas Fletcher, directeur de l'Office fédéral du tourisme. Ajoutez à cela le nombre d'initiatives prises par le secteur privé et par les gouvernements depuis l'an dernier, et je garantis que le déficit sera beaucoup moindre cette année."

En janvier, les représentants officiels de l'industrie et des gouvernements ont présenté un ensemble de 54 voyages économiques, afin de garder les Canadiens au pays. Les deux grandes compagnies d'aviation du Canada, Air Canada et CP Air, collaborent à ce programme, de même que les compagnies de chemins de fer et d'autobus, les chaînes hôtelières et les agences de voyage.

Il s'agissait de rendre les voyages à l'intérieur du Canada plus attrayants pour les Canadiens en offrant des prix compétitifs par comparaison avec ceux des États-Unis, où les touristes canadiens dépensent actuellement les deux tiers de l'argent qu'ils consacrent aux voyages.

Les représentants fédéraux du tourisme disent que le programme est un succès. "Les voyages organisés sont en vente depuis février et la réaction a dépassé toute attente", affirme M. Fletcher.

Des campagnes ont également été lancées, aux niveaux provincial et fédéral, pour encourager les commerçants canadiens à donner aux Américains un cours raisonnable pour leur dollar. Les Américains, depuis quelques années, sentaient qu'ils n'étaient pas aussi bien accueillis au Canada, et c'était en partie parce que les Canadiens ne voulaient pas leur donner le bénéfice du change. Étant donné que les Américains fournissent à l'industrie du tourisme les deux tiers de ses revenus étrangers — $2 milliards en 1977 — il est important de bien les traiter, souligne-t-on à ce sujet.

Les représentants officiels fédéraux estiment à environ $10 milliards les revenus globaux assurés par le tourisme en 1977, soit cinq pour cent du produit national brut du Canada. Cette somme comprend les sommes dépensées par les Canadiens et par les étrangers.

L'industrie du tourisme a assuré pendant cette période quelque 900,000 emplois, soit indirectement ou directement reliés au tourisme, et près de $4 milliards pour les divers niveaux de gouvernement.

Le tourisme vient en sixième place comme source de devises étrangères, et en rapporte plus que les ventes de blé. En 1977, il a rapporté $2 milliards, immédiatement après les exportations d'automobiles, les pièces de véhicules-moteurs, le papier-journal, le bois mou et la pulpe.

L'Ontario et le Québec ont toutes deux aboli la taxe de vente sur les chambres d'hôtel et sur les repas faisant partie des voyages organisés, afin d'encourager les Américains à traverser la frontière. Les responsables du tourisme disent que le nombre de congrès a considérablement augmenté dans les deux provinces à la suite de la baisse du dollar canadien et de l'abolition de la taxe de vente.

Les responsables du tourisme à Toronto disent que 1978 sera peut-être l'été le plus prospère depuis 1974, si on en juge par les 50,000 touristes américains qui ont dépensé $4 millions pendant le week-end de la Fête de la reine.

Société de développement de la Baie James

CHEF DE DIVISION — BUDGET

Fonctions:
- Coordonner la préparation des budgets
- Administrer le système de contrôle budgétaire
- Voir à l'émission de rapports du budget
- Participer à l'élaboration de procédés et méthodes
- Effectuer certains autres travaux spéciaux

Exigences
- C.A., C.G.A. ou R.I.A. avec un minimum de 5 ans d'expérience en comptabilité
- Expérience de 2 ans comme responsable du budget
- Sens des responsabilités, de la planification et de l'organisation
- Initiative et dynamisme
- Habileté à communiquer et à diriger
- Parfaite maîtrise du français et facilité d'expression orale et écrite

Lieu de travail: Montréal

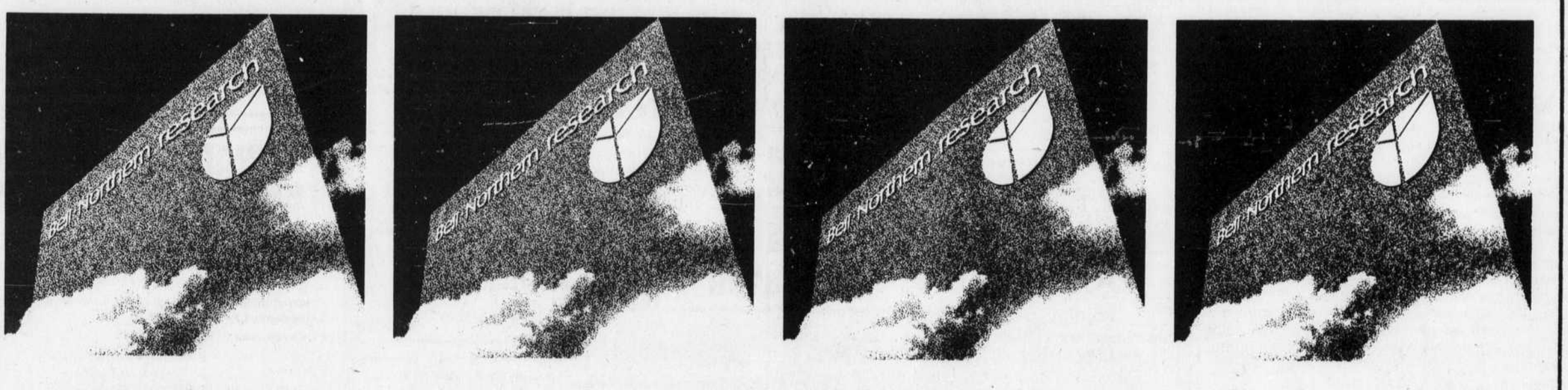
Salaire intéressant et gamme complète d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à la **Société de développement de la Baie James**
Service du personnel
800 est, boul. de Maisonneuve
Bureau 2200
Montréal, Québec
H2L 4M6

Carrières et Professions

Les postes sont ouverts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 20



Joignez-vous à un leader...et participez dès aujourd'hui au développement de la technologie du logiciel de demain

La conception de logiciel sophistiqué et les techniques d'avant-garde sont des éléments indispensables pour aboutir à la mise sur le marché de produits de télécommunications évolués. Aux Recherches Bell-Northern des créateurs de logiciel réputés exploitent les possibilités de cette technologie en pleine croissance pour réaliser les meilleurs équipements possibles. En oeuvrant au sein de notre équipe de professionnels, vous aurez l'occasion de consolider votre expérience tout en évoluant dans votre carrière. Nous offrons une ambiance de recherche et de développement favorable à l'épanouissement de vos idées. Vous constaterez rapidement le caractère essential du travail d'équipe, ce qui n'empêche pas la reconnaissance et la rémunération de l'accomplissement individuel.

Notre besoin en personnes compétentes s'accroît au rythme de l'expansion de nos programmes de travaux relatifs aux activités de conception et de développement dans les domaines suivants:

- **Logiciel adapté à la transmission et à la commutation de données**
- **Applications aux mini/microprocesseurs**
- **Langages machine**
- **Vérification des systèmes de logiciel**
- **Systèmes d'exploitation évolués**
- **Architecture de calculateurs (matériel et logiciel)**
- **Systèmes de conception assistée par ordinateur**
- **Systèmes de bases de données**
- **Logiciel en temps réel**
- **Systèmes de traitement de textes**
- **Systèmes informatiques répartis**
- **Fiabilité de logiciel**
- **Systèmes de réalisation de logiciel**

Nous recrutons actuellement les meilleurs talents disponibles dans les domaines énumérés ci-dessus pour élargir notre équipe de spécialistes du logiciel.

Logiciel d'application

- Développement de logiciel de traitement d'appels pour des applications aux systèmes de commutation numérique. Cette tâche nécessite une expérience de la programmation en temps réel en langage évolué ou assembleur. (SD—01)
- Conception de nouvelles caractéristiques de logiciel de gestion de réseau pour les systèmes de commutation public et d'affaires et de transmission de données. Une expérience ou une bonne connaissance des systèmes de logiciel en temps réel, des systèmes mini/micro, des techniques avancées de programmation et des langages évolués est souhaitable. (SD-02)
- Le développement de logiciel pour mini/microcalculateurs pour des complexes de calcul centralisant les fonctions de commande et de surveillance de réseau téléphonique. Les domaines concernés sont la conception de logiciel en temps réel, les applications mini/microcalculateurs, la conception de réseau de calculateurs et de bases de données. (SD-03)
- Le développement de logiciel pour le traitement à la fois de données scientifiques et de gestion. Il est nécessaire de posséder une bonne compétence dans l'utilisation des bases de données, des langages de dialogue, des minicalculateurs (PDP—11) et des gros ordinateurs (IBM 370). (SD-04)
- Le développement et l'application des systèmes d'avant-garde de conception assistée par ordinateur/à mémoires associatives pour les circuits imprimés les circuits intégrés, les équipements électroniques et les pièces mécaniques. L'expérience en ce qui concerne le développement de logiciel devra porter sur la conception d'algorithme, la conception de circuits électroniques, les langages de conception de matériel, et les systèmes de simulation. (SD-05)
- Le développement de la microprogrammation pour des systèmes de commutation et de transmission numérique commandés par micro-processeur. Une bonne compétence dans la conception de circuits logiques est très souhaitable. (SD-06)

Logiciel de soutien

- Le travail implique l'amélioration et la maintenance de logiciel appliqué à la commutation et aux réseaux de données tels les compileurs, les assembleurs, les divers systèmes de bases de données ou les ensembles à utilisation spéciale. La mise en oeuvre se fait sur IBM 370 avec utilisation d'un assembleur PL-1 et IBM. (SU-01)

Systèmes de bases de données

- La conception de fichiers centraux et le développement de logiciel d'application. Les candidats devront pouvoir réaliser le développement du logiciel depuis l'analyse du système jusqu'à sa mise en oeuvre et son installation dans l'environnement de l'utilisateur. Il est nécessaire de posséder une bonne connaissance de la programmation structurée, de la conception intégrale et des principes de documentation. (DB-01)

Conception et développement de système d'exploitation d'avant-garde

- Conception et mise en oeuvre des systèmes d'exploitation en temps réel pour des applications à la commutation téléphonique aussi bien que pour les systèmes de télécommunications de données et d'affaires. Il est nécessaire de posséder une expérience de la conception, de la mise en oeuvre ou de la maintenance d'au moins un système d'exploitation, et très souhaitable d'avoir une orientation vers des applications en temps réel et de conception de bases de données. (OS-01)

Développement des systèmes de logiciel

- Programmeur de systèmes qui travaillera à l'analyse fonctionnelle et la conception de système de logiciel sur un système d'ordinateur en temps réel. Les domaines d'étude comprennent la mise en route de système, l'initialisation, la résolution de problèmes de processeur, la reconfiguration des sous-systèmes de commande et les diagnostics des sous-systèmes à processeur. (SS-01)
- Programmeur de systèmes pour la réalisation d'un système de fichier sur disque s'intégrant à une équipe qui développe un système d'exploitation sur disque. Son travail comportera une étude des problèmes généraux de télécommunications liés aux réseaux d'ordinateur à étroite dépendance et à commande par message. (SS-02)
- Programmeurs de système pour se joindre à un groupe travaillant à la conception et à la réalisation de services de données de centraux téléphoniques. Une expérience antérieure dans la conception de système d'exploitation, la gestion de bases de données ou la gestion de fichier sur disque sera bénéfique pour la spécification et la réalisation de systèmes de mémorisation et de recherche documentaire sous forme de page. (SS-03)
- Travail dans le secteur d'avant-garde de la technologie de l'ingénieur de logiciel. Prêter assistance au développement de langages et méthodologies de conception de logiciel, de systèmes graphiques de saisie de données, à la conception de bases de données et de systèmes de conception assistée par ordinateur appliqués au développement de logiciel. Il faut une expérience approfondie en développement de logiciel de systèmes ou dans un des domaines mentionnés ci-dessus. (SS-04)

Développement des services informatiques

- Participer au développement de systèmes électroniques de courrier et de transmission de message. Ce groupe étudie les dispositifs pour composer, réviser, envoyer, recevoir, transmettre et distribuer des messages. La compétence doit s'étendre aux domaines suivants: programmation en langage évolué, étude de système et méthode d'exploitation de calculateur en temps partagé ou en mode dialogue. (CS-01)
- Participer au développement de réseaux de télécommunications haute vitesse pour les applications d'exploitation de calculateur en mode réparti. La compétence doit s'étendre aux domaines suivants: programmation au niveau asembleur, langages évolués, transmission et commutation de données, et connaissance en commutation par paquets et protocoles de télécommunications. (CS-02)
- Programmeur de systèmes pour entretenir et améliorer le système d'exploitation VM/370 sur un 370/168. Mettre en place les changements de niveau du systèmes IBM, isoler et résoudre les problèmes de logiciel en CP, CMS et RSCS. Améliorer ces composants de système pour ajouter de nouvelles fonctions, ainsi que le fonctionnement et augmenter la sécurité. Une expérience d'au moins un an en programmation de systèmes avec un système d'exploitation à mémoire virtuelle IBM est nécessaire ainsi qu'une bonne compréhension de l'architecture du système IBM 370 et une expérience avec l'assembleur IBM. (CS-03)
- Programmeur/analyste pour s'occuper des systèmes DEC à calculateur PDP-11/70. Les responsabilités comprendront la création de système, le diagnostique de problème, la correction et les perfectionnements des systèmes d'exploitation pour fournir un fonctionnement amélioré, des nouvelles fonctions, une sécurité accrue et une meilleure interface avec l'utilisateur. L'expérience avec le logiciel du système DEC est absolument nécessaire. (CS-04)
- Programmeur/analyste pour étudier et développer les systèmes de données de gestion générale. Il faut démontrer de l'habilité dans les domaines de l'analyse et de l'étude des systèmes, de la programmation d'avant-garde et de l'étude de bases de données. (CS-05)
- Évaluer tous les aspects de la technologie du calcul appliquée au programme de gestion générale. De façon impérative, il faut se trouver à la pointe des connaissances de la technologie de calcul offerts selon les aspects d'application des plus importants fabricants de miniordinateurs et de grosses unités centrales. Il serait désirable d'avoir des connaissances en télécommunications, sous-système mémoire, appareils d'essai et technologie de terminal. (CS-06)
- Programmeur avec expérience en techniques de rendement de logiciel pour travailler dans les domaines de l'efficacité des programmes d'application, des outils de vérification de caractéristiques de fonctionnement, des statistiques d'utilisation de logiciel et de l'évaluation de nouveaux logiciels. L'expérience devrait aussi porter sur l'assembleur IBM, au moins un langage évolué et la connaissance des systèmes d'exploitation OS, VS ou CMS. (CS-07)

BIENTÔT, NOUS SERONT CHEZ VOUS . . . VENEZ DISCUTER AVEC NOUS DE VOTRE AVENIR.

Vous pourrez rencontrer des cadres représentants la Compagnie, lors d'entrevue qui se tiendront durant les mois de juin et juillet dans les principales villes du Canada. Si un de ces postes vous intéresse et que vous voulez en discuter dans le détail, veuillez appeler à frais virés le (613) 596-4250 dans les deux prochains jours pour obtenir une entrevue.

Si vous ne pouvez pas assister aux entrevues de Montréal mais que vous désirez toujours postuler pour un de ces postes, alors, envoyez nous votre curriculum vitae qui demeurera confidentiel, en n'oubliant pas de mentionner le numéro de dossier 38/78 et le code du poste à:

Monsieur R.G. MacMeekin
Service du recrutement
Recherches Bell-Northern
C.P. 3511, Succursale C
Ottawa, (Ontario)
K1Y 4H7

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées en page 23

APPARTEMENTS À LOUER

Appartements LaCité

une oasis au coeur de Montréal

Venez vivre à LaCité dès maintenant et nous paierons votre carte de membre pour la première année au "super Club" de conditionnement physique LaCité. Ça c'est vivre à LaCité!

De luxueux studios et des appartements de une à quatre chambres à coucher sont disponibles dès maintenant.

Visitez nos appartements-modèles en semaine: 9 heures à 21 heures, fin de semaine: 9 heures à 19 heures.

350 ouest, rue Prince Arthur, à l'angle de l'avenue du Parc. 845-4173

1-7-78

DUVERNAY
VAL-DES-ARBRES
6½ et 4½ neufs moquettes, lave-vaisselle, intercom etc... Tout confort, site champêtre autobus et communication métro.
3220-3230
Boulevard St-Martin Est
Près d'AUTEUIL
661-3413
J.N.O.

ANJOU
4½ NEUFS
CONSTRUCTION EN BÉTON
AIR CLIMATISÉ
ASCENSEUR
OFFRE EXCEPTIONNELLE ET TEMPORAIRE POUR CERTAINS 4½
HABITATIONS DES ROSERAIES
351-2740 5-7-78

LINTON, 4561, grand 3½, équipé, balcon, meublé si désiré, $130.00 par mois, libre 1er juillet, ou plus tard, propre. 738-4593. 737-2488 5-7-78

MONT ST-HILAIRE
LES JARDINS DU MANOIR
Site enchanteur et pittoresque, face au manoir historique. Appartements-jardin neufs, 3½, 4½, 5½. Juillet. Proximité transport ferroviaire. Autobus pour centre-ville. **464-3387.** 3-7-78

MCGREGOR 1530, le Maricourt, beau site près centre-ville, alcôve, spacieux, dans immeuble luxueux. Tout équipé, air climatisé, piscine chauffée, avec terrasse, jardin, sauna, $225. électricité comprise. Immédiatement 937-6200, 932-0933, 845-3151. 1-7-78

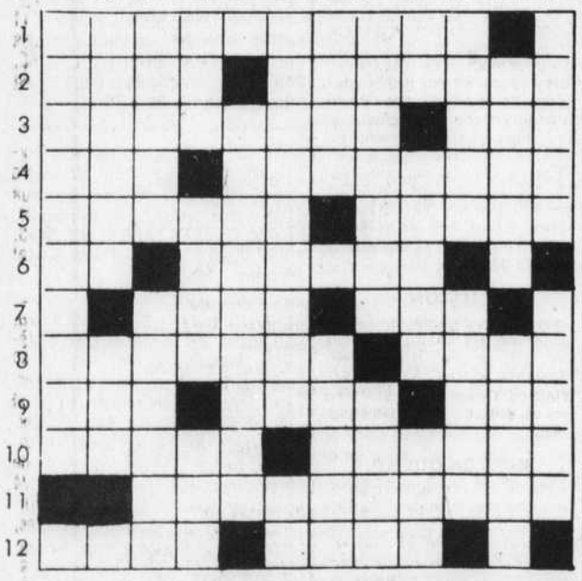
OUTREMONT, grand 4½, 6e étage, vue sur la montagne, 2 pas de l'université de Montréal, appareils ménagers, garage, libre immédiatement $410. 849-7061. 1-7-78

Edouard Montpetit, 2541, 4½ pièces. eau chaude fournie, complètement rénové, planchers et boiseries de chêne, impeccable $285. 521-0163. 526-2123. 30-6-78

C.D.N. 4780 Jean Brillant, immeuble moderne, près hôpital C.D.N. 3½ $210. 1er juillet, 3½ $200. 1er juillet, 1½ $140. 1er octobre. Chauffé, poêle et réfrigérateur fournis, buanderie, garage, peinture refaite, taxe d'eau à payer. 733-5583 le soir. 30-6-78

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement
1—Trembler un peu.
2—Ancien jeu de hasard. — Etireuse.
3—Faire éclater le tronc d'un arbre en l'abattant. — Aussitôt que.
4—Unité de résistance électrique. — Bile noire qui passait pour causer la mélancolie.
5—Divinité féminine. — Personne qui ressemble parfaitement à une autre.
6—Métal précieux. — Influence réciproque.
7—Notion que l'esprit se forme de quelque chose. — Ils.
8—Donna une forme matérielle à. — Solennité.
9—De bonne heure. — Foyer de la cheminée. — Etat physiologique des animaux qui les pousse à rechercher l'accouplement.
10—Mélange pulvérulent de corindon, de magnétite et d'hématite. — Petit espace de temps.
11—Horticulteur qui s'occupe spécialement de la culture des rosiers.
12—Escarpement rocheux bordant une combe de chaque côté. — Vrai.

Verticalement
1—Instrument de géodésie.
2—Grande masse de pierre dure, escarpée. — Mot servant à désigner une personne, un animal ou une chose.
3—Soeur du cheval. — Jaunisse.
4—Mois de Marie. — Eau chargée de gaz carbonique. — Eructation.
5—Tamiserais.
6—D'une manière leste. — Iridium.
7—Enlever. — Ensemble des forces militaires terrestres d'une nation.
8—Filet pour prendre des cailles, des perdrix. — Irlande.
9—Erbium. — Mâle de la vache. — Grand fleuve d'Afrique.
10—Plante potagère. — Rongeur.
11—Se dit des roches, des arbres susceptibles d'éclater lors de la congélation de l'eau qui s'y est infiltrée. — Ensemble des instruments de l'orchestre.
12—Action de peser. — Repas du nouveau-né.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	T	E	S	S	I	T	U	R	E	■	E	M
2	A	T	T	E	L	E	R	■	L	A	M	A
3	M	O	E	L	L	E	U	S	E	■	E	R
4	P	U	R	■	E	■	B	U	V	E	U	R
5	O	R	E	■	G	O	U	J	A	T	■	O
6	N	D	■	V	A	L	■	E	G	E	E	N
7	N	I	H	I	L	I	S	T	E	■	X	■
8	O	S	■	R	I	V	E	■	■	R	O	C
9	I	S	O	E	T	E	■	P	R	O	N	E
10	R	A	M	E	E	■	B	O	U	D	E	R
11	■	N	E	■	■	P	O	N	T	E	R	A
12	A	T	T	E	N	T	A	T	■	R	A	T

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, Côte Ste-Catherine, 4 1/2, moderne, poêle, frigidaire, $300. 849-7860. 3-7-78

CHEMIN Côte St-Luc, 4965, près de Westmount, beau 3 1/2, ensoleillé, tranquille, $200. Aussi 2 1/2, $175., juillet ou plus tard, garage disponible. 272-6563 ou 488-6013. 3-7-78

2½, luxueux, meublé, chauffé, avec bar et foyer. Aussi 3½. 384-3124. 3-7-78

JARDINS St-Lambert: de luxe, 3½, 4½, 2 piscines, tennis, sauna, ascenseurs, utilités gratuites, taxe d'eau payée. 672-1351. 3-7-78

Centre-ville, métro Berri-DeMontigny, 2½-3½, meublés, état impeccable, paisible, buanderette, à partir de $160. taxes payées, 844-6730. Pour visiteR. 7-7-78

Bel Appartement-jardin du domaine des Haut-Bois, merveilleux 4½ avec vue sur la montagne, tapis mur à mur, foyer, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle fournis, taxe d'eau, eau chaude fournies, à 2 milles du parc national, ski de fond et ski alpin à la porte. À sous-louer, cause: transfert. Prix avantageux contacter: 365-2199 ou 1-432-2996. 4-7-78

3½ à louer, occupation immédiate. Appelez Johanne ou Mark à 486-9364. 4-7-78

Ridgewood, 3605, 2½, $220. 342-0212. Westmount, 1351 Avenue Greene, 6½, $400. 739-9480, 931-2690. 4-7-78

Côte-des-Neiges, Rockhill, grand 1½ à sous-louer, 1er juillet au 30 novembre. Bail renouvelable. Non-meublé, $175. par mois. 343-7870 ou 731-0784. 3-7-78

St-Hubert. (Laflèche) 2063 Holmes, bachelor, autobus, magasins, piscine. $130. 678-4747. 3-7-78

Longueuil, 4½, près Cegep, tranquille, ensoleillé, vue sur Montréal, chauffé, poêle, réfrigérateur, stationnement, $233. tout compris, possibilité garage intérieur. Juillet gratuit. 677-0941, 282-4810. 30-6-78

5½, haut de duplex, près transports et centre d'achats, écoles, adultes de préférence, pas d'animaux. Non-chauffé. 747-1076. 3-7-78

Edouard Montpetit, face à l'Université, très grand 4 pièces, libre le 1er juillet, $250. 731-1687. 3-7-78

VAN HORNE, près Université de Montréal. Face centre d'achats Wilderton, 4½, chauffé, poêle, réfrigérateur, $230. jour 845-0840. Après 6 hres 739-8069 3-7-78

CENTRE-VILLE, 3 1/2, à sous-louer, tranquille, dans immeuble Lincoln près d'Atwater, 1er juillet, $265. tout inclus. Pour un mois ou plus. 933-4406. 30-6-78

VIEUX-MONTRÉAL, 1½ studio, poêle et réfrigérateur fournis, $250. non-chauffé. 465-2765. 3-7-78

CENTRE-VILLE, à sous-louer, McGregor et De La Montagne, 3 1/2, tout équipé. Juillet et août $165. par mois, possibilité de bail en septembre. 288-4367 après 5 heures. 283-3972 Claude. 30-6-78

3985 DE LA PELTRIE, grand 5 1/2, avec 3 chambres à coucher, balcons, ensoleillé, $200. 527-2852, 486-5749, 747-4723. Demandez Pierre. 3-7-78

APPARTEMENTS Parc Lafontaine, 3 1/2, 4 1/2, non-meublés, chauffage et électricité compris, conciergerie, immeuble de luxe. 1595 Rachel Est, apt. #102, jusqu'à 8 hres p.m. 3-7-78

CHERRIER, 3 1/2, chauffé, équipé, libre 1er juillet, $175. 524-2645. 10-7-78

Côte-des-Neiges, 3955 St-Kevin, nouveau 1½, 3½, garage, chauffé, électricité payée, ascenseur, équipé, meublé et non-meublé. 731-6083, 738-5850. 1-7-78

Plamondon, 4645,3½, 4½, appartements spacieux, décorés, récemment, loyer raisonnable, immédiatement. 342-4982, 845-3151. 1-7-78

APPARTEMENT À ÉCHANGER À L'ÉTRANGER

Jeune couple français pour juillet ou août 1979, échangerait appartement ou studio. L'appartement possédé se situe à Montchanin, au sud de la Bourgogne près du centre ville, il comprend cinq pièces, plus salle d'eau. Écrire à M. et Mme Ducloux, 115 Avenue de la libération 71210 Montchanin France. 30-6-78

APPARTEMENTS À PARTAGER

Laval, 5 pièces, à partager avec personne sérieuse, piscine, bord de l'eau. 663-4507. 3-7-78

ANTIQUITÉS À VENDRE

Ensemble de salon antique, mobilier de chambre, beaucoup d'autres choses, cause déménagement. 688-0239. 3-7-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

DERNIÈRE semaine. Doit vendre: 2 chandeliers, lit de fer forgé, draperie de soie, et four. 489-2080. 30-6-78

CONDOMINIUMS À VENDRE



CONDOMINIUM DE BERNIÈRES
Logez-vous à l'abri de l'inflation.
À proximité des plaines et du quartier des affaires. Quelques unités de deux chambres que vous pouvez acheter ou louer. Disponibles pour occupation immédiate. Visitez notre appartement modèle au 10 de Bernières.

GRENIER RUEL & CIE LTÉE
COURTIER EN IMMEUBLES
2, AVE CHAUVEAU, QUÉBEC
692-3000 529-4919 30-6-78

Pourquoi un condominium?
V.M.R.
Pour avoir une maison à vous sans avoir à vous en occuper. Le meilleur achat en ville! Unique dans Ville Mont-Royal, il en reste un à vendre. 97% du complexe a été acheté à date.
2 chambres spacieuses (2 salles de bain)
1243 pi. ca., pour $42,500. seulement
Garage chauffé, appareils de cuisine et d'éclairage compris.
Un espace généreux à prix abordable.
Comprend:
- Chambre principale 21' x 11½'
- Vivoir 23'9" x 13'2" approx.
- 2 ascenseurs • Piscine • Sauna • Gymnase
- Situé ave. Glengarry, tout près du boul. Métropolitain

Sur rendez-vous seulement
Appelez M. Lawry
SOIRS & FINS DE SEMAINE: 688-1619
731-8239 3-7-78

ANIMAUX À VENDRE

CHIOTS colley/husky, sibérien à vendre, forme superbe, cherchent acheteurs tendres et grands amoureux des bêtes. Personne à la recherche de gros chiens de garde méchants s'abstenir. 621-0905 3-7-78

PERDU, 25.6.78, 9hres p.m., douane canadienne, chien Yorshire, noir, marron, mâle, 4 ans, vacciné, malade. Contactez Blanka: 288-1112 ou 931-0496. Récompense de $200.00. 30-6-78

Selle, français, Belle de jour, importée de France, 11 ans, excellent en saut et chasse, très bon au concours complet. André Gascon: 636-9774. 6-7-78

CHOW-CHOW, à vendre, dès qu'ils seront sevrés, 3 mâles, Val Morin, 1-819-322-3605 ou Montréal: 381-4973. 3-7-78

Himalayens Seal Point, 12 semaines, 2 mâles, 1 femelle, vaccinés, enregistrés, Mme Boucher. Jour: 849-4591, Soir: 467-6090. 3-7-78

ARTICLES À VENDRE

MOBILIER dîner 10 morceaux, Fraser, 2 bergère Louis XV, Frigo, manteau vison 9 ans. Aubaine. Tél.: 731-6772 1-7-78

AVIS

Remercions le révérend Père Clovis et son groupe pour son bénévolat apporté à notre cause. André et amis. 30-6-78

BÂTEAUX À VENDRE

Aubaine Cruiser fibre de verre. Miro Craft, 25.8, neuf, équipé de c.b., radio AM-FM, CAS, "depht sounder", cuisinette, toilette, couche 4 personnes, moteur 235 HP, toit camper, 581-7100. 2-7-78

ANCIEN bateau de pêche, 43 pieds, moteur au gaz, Chrysler, $7,000. 744-6606 30-6-78

BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE 1,000 à 30,000 p.c. bureau luxueux et très moderne avec toutes les commodités près du palais de justice. $4.50 le p.c. 873-1363 ou 871-8291. J.N.O.

Bureau et entrepôt à louer plus ou moins 1,200 p.c. selon spécifications. S'adresser au 2,200 Le Corbusier à Laval. 2-7-78

Bureau, showroom, équipé, rue Peel, sous-location, 843-4124 et 731-9718. 7-7-78

Bureau médecin à sous-louer, centre Bois de Boulogne, 4 mois de loyer gratuits, disponibilité discutable, 1575 Ouest Henri-Bourassa, 331-1133. 3-7-78

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE, vacances-voyages de noces-repos. Luxueux chalets bavarois. Meubles Thibault. Foyer pierres. Piscine chauffée, terrain de jeux. Semaine, saison. Dépliants sur demande. Tél.: 256-6825 ou 819-326-5836. J.N.O.

CHALETS À LOUER

Région Terrebonne, sur île, 4 pièces, confortable, merveilleux site boisé, 20 minutes de Montréal, autobus, chaloupe, pêche, saison, $400. 666-8282. 30-6-78

Ste-Marguerite, 3 chambres à coucher, tout meublé, plage, golf, 387-9427, 323-2874. 3-7-78

CHALET À LOUER à St-Hippolyte, lac l'Achigan, 3 chambres à coucher, moderne, 626-1734. Juillet-août-septembre, jusqu'au 15. 3-7-78

POUR DEUX personnes seulement, petit chalet sur domaine privé, plage privée, église, plage privée, magasin et bon chemin, sur lac Superieur, près entrée Mont Tremblant. $750. saison, 1-819-688-2177 3-7-78

Lac Macdonald, (20 milles Nord de Lachute), bord de l'eau, grève sablonneuse, 2 chalets à louer, $95. r $140. par semaine ou à la saiso 334-2588. 30-6-78

CHALETS À VENDRE

CHANTECLAIR, une nouvelle conception en usine nous permet de vous offrir un chalet Suisse ou Bavarois de 3 chambres à coucher; fini $19,500., semi-fini $9,750. Notre méthode vous garantit un déboursé de 20% inférieur à tous autres compétiteurs. Nous avons à notre crédit plus de 200 chalets construits. Plans et photos sur demande. M.P.L. 430-0430. 1-819-326-5922. 30-6-78

KNOWLTON LANDING: chalet partiellement meublé, 4 chambres à coucher, vue excellente, ruisseau, hangar, privé. Immeubles Marcoux Courtiers, 819-9926. Marguerite Bladon, 819-838-4776. 4-7-78

BORD DE L'EAU, "Castle Brook", lac Memphremagog, superbe ranch bungalow en cèdre, 7 pièces, foyer, site exceptionnel, à proximité de toutes les activités estivales et hivernales. Denise Chales, agent 819-843-7956. Immeubles White Head Inc. 30-6-78

ALLONS relaxer à la campagne. J'ai un bon choix de chalets au lac Memphrémagog et lacs environnants. Prenez rendez-vous, vous trouverez sûrement celui que vous cherchez. Denise Chales, agent. 819-843-7956. Immeubles White Head Inc. 3-7-78

LAURENTIDES, 60 milles de Montréal, chalet suisse, hiver-été, terrain 5 acres, 118 pieds, bord du lac, plage privée, $35,000. 521-4811. 30-6-78

COMMERCES À VENDRE

LAURENTIDES: PIEDMONT: bâtisse commerciale type suisse, près entrée & sortie autoroute, pour restaurant ou boutique, quartiers résidentiels, équipement de salle à manger inclus. Conditions faciles, $64,000. CHARLES LAROSE, 435-3443, 1-227-3654 (rés) TRUST ROYAL COURTIER. 30-6-78

DEMANDES D'EMPLOI

PRENDRAIT travail de dactylo à la maison, expérience en droit et en thèses universitaires. 527-4675 30-6-78

DEMANDES D'EMPLOI

NETTOYAGE de maison, conciergerie particulière pour personnes âgées, à temps partiel. Demandez Joe: 849-5540. 5-7-78

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

Lapierre Transport, déménagement local et longue distance, transport de tout genre. 331-1851. 14-7-78

DIVERS

AUBAINE
Petite machinee électrique à imprimer les étiquettes, équipée moteur KIMCO, volts 115 amps 1.4, cycle 60. Prix demandé: $250. Rack en vitre, 2 faces à monter, environ 40 cases, de 10 po. x 15 po.: $100. Photocopieuse N.T.I. custom, 2100 A parfait état, $250. Canapé (lit double), cuirette noire, neuf, $250. Mobilier de chambre à coucher Louis XVI en acajou massif, armoire à glace 3 portes, 2 tables de nuit. $1,750.00. **Téléphonez 735-1221.** 7-7-78

VOUS PERDEZ DES APPELS IMPORTANTS
PHONATIC



Répondeurs automatiques Sanyo et Doro. 30-6-78

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE
Recherchons sujets féminins de 18 à 35 ans pour une recherche doctorale sur l'hypnose.
Téléphonez à **733-2616** ou **725-2625** de 8:00 à 10:00 a.m. ou de 16:00 à 18:00 hres.
30-6-78

BEAU poêle gaz et gaz, très propre, pour cuisson et chauffage incorporés; lazy boy et aspirateur (vacuum cleaner) FILTER QUEEN. 523-0774. 3-7-78

CAMPER: couple soigneux avec bébé, cherche unité de 4 à 6 personnes, 24 ou 30 juillet, 866-8941 ext. 56. 489-5945. 3-7-78

ÉBÉNISTERIE

Jean-Pierre Rivest, ébéniste, spécialiste en finition et restauration de meubles de style, antiques et modernes. Faisons décapage. 656-9608. J.N.O.

ENFANTS VACANCES

Montaigu, accueille filles et garçons, de 6 à 10 ans. En pleine nature à Val Limoges. Lac privé, poneys, moniteurs d'expérience. Dir.: **G; POELMAN** $60 par semaine, 2 semaines minimum **Tél.: Montréal 342-2822 Mentionnez code 1286.**
26-6-78 3-7-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure, extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 970-6361. J.N.O.

TRAVAUX de peinture, intérieure, extérieure, et pose de papiers peints, 18 ans d'expérience. Prix raisonnables: 620-0468. 12-7-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à pris d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

FERMES À VENDRE

NOUS sommes spécialisés dans la vente des fermes et nous avons un grand choix à l'année de toutes grandeurs et de prix différents. Exemple: 116 arpents avec maison et grange $38,500. Nous avons aussi des maisons pièces sur pièces à vendre et à être déménagées. Appelez après 5 hres Anita Jacob, Les Immeubles Alfa. (514) 789-2464 12-7-78

GARDERIE

Cherche personne pour garder 1 enfant à mon domicile, de 8 hres à 5 hres. 273-0251 ou 523-3438 après 7 hres, le soir. 30-6-78

OUTREMONT, prendrait enfants à la semaine, soins maternels, 273-5925. 3-7-78

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Batterie, Ludvig, 4 tom tom, 1 tom floor, 1 snare drum, 4 cymbales zildjian, 1 basse drum. 1 mois d'utilisation seulement. Appelez Yves à 645-8420. 1-7-78

LOCAUX À LOUER

7,000 p.c., 220, 550, cour, 80 x 175, libre immédiatement. 645-5265. 3-7-78

OFFRES D'EMPLOIS

la société des jeux du québec inc.

DIRECTEUR DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur général, le directeur du service des communications:
- conçoit, applique et évalue les politiques de communication de la Société en matières d'information, de promotion et de relations publiques;
- conçoit, applique et évalue les politiques relatives aux commandites;
- analyse les besoins des clientèles-cibles, telles que les médias, collaborateurs, grand public, commanditaires, et conçoit le matériel informatif et publicitaire aux plans régional et provincial;
- supervise les activités relatives au Bulletin, au guide d'opération et au centre de documentation;
- maintient et accentue les rapports avec les divers intervenants et assure la qualité et la cohérence de l'image projetée.

EXIGENCES
- Diplôme universitaire en sciences humaines, en administration "option — marketing", ou en toute autre discipline appropriée;
- posséder un minimum de trois (3) années d'expérience reliées aux fonctions du poste, notamment dans le domaine de la mise en marché.

Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT:
- Variant entre $20,000 et $29,000 selon les qualifications;
- participation au programme des avantages sociaux.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 18 juillet 1978 à:

Monsieur Jean-Claude Riendeau,
directeur général
La Société des Jeux du Québec Inc.
1415, rue Jarry est
MONTRÉAL (Québec)
H2E 2Z7
3-7-78

REPRÉSENTANT EN TRICOTS POUR HOMME

Les tricots pour homme de Parkhurst Knitwear sont maintenant disponibles pour la ville de Montréal.
Situation idéale pour personne représentant déjà articles complémentaires dans la région.
Envoyer résumé avec détails concernant articles représentés et expérience à:

B. Borsook
Parkhurst Knitwear
20 Research Road,
Toronto, Ontario
M4G 2G6
3-7-78

OFFRES D'EMPLOIS

RECHERCHISTE TÉLÉVISION MAGAZINE JEUNESSE
Sommes intéressés à recevoir la candidature de recherchistes disposant des qualités professionnelles suivantes:
— Expérience et solide connaissance des jeunes aux niveaux scolaire, familial, socio-économiques, etc...
— Capacité de travail.
— Aptitudes pour travail d'équipe.
— Faire parvenir c.v. à l'adresse suivante:
Recherchiste Jeunesse
C.P. # 6,000 7e étage
Montréal H3C 3A8
30-6-78

GÉRANT DE SERVICES
Concessionnaire important, marque européenne à Montréal, recherche personne bilingue, ambitieuse, agressive ayant excellente formation technique et connaissance organisation/gestion atelier mécanique, tôlerie/peinture. Adresser curriculum vitae à:
Agence Valrain
211 St-Sacrement
Montréal H2Y 1X1
Dossier: C-179
30-6-78

PROFESSEUR DEMANDÉ
Cours élémentaire, école française de Saskatoon.
Écrire
École Française de Saskatoon
C.P. # 6
Saskatoon, Saskatchewan
S7N 0W0
4-7-78

"Médecin omnipraticien, bilingue Français/Anglais, avec un intérêt spécial en soins préventifs, pour remplacer durant congé sabbatique de 2 ans; contrat d'un an renouvelable; salaire négociable, selon expérience; résumé, références: **Comité du personnel, Centre de santé, Côte de Sable, 278 rue Friel, Ottawa, Ontario, K1N 7W1."**
6-7-78

VENDEURS ÉTOILES
Compagnie fiable, responsable recherche estimateurs vendeurs, sérieux avec bonne présentation, entraînement fourni, très forte commission, pour rendez-vous: **581-6216.**
6-7-78

OFFRE D'EMPLOI
Commencez à construire votre **sécurité** maintenant, en débutant **votre propre commerce** à temps partiel. Téléphonez à **678-8166.**
3-7-78

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE DEMANDÉE
Compagnie, Import-Export, recherche secrétaire, bilingue, expérience minimum 2 ans. **Téléphonez au 879-9075 pour rendez-vous.**
3-7-78

SECRÉTAIRE JURIDIQUE D'EXPÉRIENCE 288-2152
6-7-78

TRAVAIL d'animation de groupes avec expérience du public féminin. Conditions requises voiture ou permis de conduire. Âgé de 24 à 40 ans, position d'avenir assurée. Revenu à discuter. Demandez Directeur du personnel au 387-6441 29-6-78

TISSERAND(E), pour tisser sur métier domestique. Bonne expérience requise, travail temps complet. Téléphonez frais virés à 418-268-8368. 3-7-78

Courtier de douanes, licencié, bilingue pour ouvrir un bureau à Montréal. Envoyer résumé à: Overdale Ltd Suite #300, 15 rue Toronto, Toronto, Ontario, M5C 2E3. 4-7-78

REPRESENTANTS d'expérience demandés pour compagnie d'assurance-vie Canadienne-française. Nous offrons bénéfices marginaux gratuits. Salaire de base + commission. Manon Charette. 354-0205. 30-6-78

BESOIN 3 couples, travail à temps partiel, à la maison. Pour rendez-vous, 622-8409 jusqu'à 7 hres. 29-6-78

ENSEIGNANTS(TES) demandés(es) diplôme pré-scolaire, élémentaire, (français). Envoyez curriculum vitae au Conseil d'administration scolaire de l'église Arménienne, Surp Hagop, 3401 Olivar Asselin. H4J 1L5. 331-9993. 30-6-78

DELÉGUES: Informateurs auprès de la femme avec ou sans expérience du public de 18 à 30 ans. Travail de jour de 9 hres à 4 hres. Pour informations: 387-6441 30-6-78

SECRETAIRE bilingue, d'origine européenne de préférence, travail du bureau général, notions de comptabilité. Mme Carlier. 281-1609 3-7-78

FAITES carrière dans l'assurance-vie. Union du Canada demande des personnes de 22 ans et plus, secondaire V, salaire garanti, Manon Charette, 354-0205 30-6-78

LOGEMENTS À LOUER

CANTONS de l'Est, à Sherbrooke, quartier ouest, rue Dubreuil, 2½-3-4-4½ meublé, ou non, chauffé, eau chaude, aucune taxe, libre immédiatement, juillet-août-septembre. Tél.: 566-1911 ou 569-4977. Après 5 hres. 567-3580. 21-7-78

Paul VI célèbre le 15ème anniversaire de son couronnement

VATICAN (AP) — Le pape Paul VI, qui célèbre aujourd'hui le 15ème anniversaire de son couronnement, est manifestement satisfait des résultats accomplis au cours de ces années et peiné par les problèmes qui restent en suspens.

Son pontificat a imprimé à l'Église catholique un nouvel élan. Mais il a aussi suscité des problèmes particuliers dont son successeur devra s'occuper.

Selon le pape, Vatican II a été l'élément dominant de son règne et il semble résolu, au cours de ses dernières années, à éviter un schisme à propos de la mise en oeuvre des décisions conciliaires.

Le concile, ouvert par Jean XXIII et achevé par Paul VI, a institué une nouvelle liturgie, entraîné une réforme de la Curie et donné à l'Église une vitalité qu'elle n'avait plus connue depuis le Moyen-Age.

"Je pense qu'il a mené à bien ce qu'il souhaitait accomplir. Il marque le pas maintenant", a déclaré une personnalité qui a collaboré à la Curie pendant la plus grande partie des années du règne actuel.

Mais le fait même d'avoir sorti l'Église d'une certaine léthargie ne pouvait manquer de créer de nouveaux problèmes. Des théologiens ont officiellement contesté les enseignements pontificaux, parmi les prêtres et les religieux les départs et les disparitions l'emportent sur les ordinations et de nombreux catholiques ont manifesté leur désaccord avec les thèmes de l'encyclique Humanae Vitae, qui interdit les moyens artificiels de contraception.

Le pape a fréquemment exprimé son souci personnel sur ces problèmes, mais il semble qu'il ne les résoudra pas dans le temps qui lui reste imparti. À la quasi-unanimité, des commentateurs ont qualifié son règne de "couronne d'épines".

Dans un article publié la semaine dernière par l'Observatore Romano, le cardinal Joseph Hoffner, archevêque de Cologne, déclarait que tant de problème subsistaient, dans le monde et dans l'Église, en dépit des efforts du souverain pontife, que ceux qui s'en tenaient à un jugement superficiel pourraient taxer d'échec son pontificat.

L'impulsion donnée aux discussions théologiques par Vatican II a conduit à un nouveau phénomène de contestation au sein de l'Église. D'éminents théologiens ont écrit des livres dans lesquels ils contestent l'infaillibilité pontificale, la présence réelle dans l'Eucharistie, la naissance virginale du Christ et les enseignements traditionnels de l'Église en matière de moralité sexuelle.

Mgr Marcel Lefebvre, ancien archevêque de Dakar et chef de file des intégristes, et ses partisans attaquent à l'autre aile. Ils refusent d'accepter les décisions du concile.

Bien que suspendu 'ad divinis' par le saint-siège, Mgr Lefebvre devait procéder aujourd'hui à de nouvelles ordinations au séminaire qu'il a créé à Écône, en Suisse.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 22

PROPRIÉTÉ À VENDRE | PROPRIÉTÉ À VENDRE | PROPRIÉTÉS À VENDRE | PROPRIÉTÉS À VENDRE | PROPRIÉTÉS À VENDRE | PROPRIÉTÉS À VENDRE | PROPRIÉTÉS À VENDRE | PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

DOMAINES RIVERAINS



DORVAL
204,000 pieds carrés de terrain
Environ 1,500 pieds de rive

Vue sans pareille du lac St-Louis. A seulement 20 minutes du centre-ville de Montréal. Superbe maison de 15 pièces. Piscine chauffée, serre, écuries. Logement pour jardinier. $525,000.

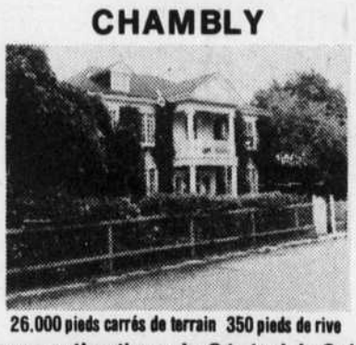
BEACONSFIELD



37,000 pieds carrés de terrain 230 pieds de rive

Spacieuse maison familiale avec vaste hall d'entrée et salon de 27 pieds de longueur lambrissé en chêne. $195,000.

CHAMBLY



26,000 pieds carrés de terrain 350 pieds de rive

Résidence authentique du Général de Salaberry située en bordure des rapides du Richelieu. Bien que complètement rénovée, cette maison conserve tout son charme original. Piscine. $149,000.

BAIE D'URFE



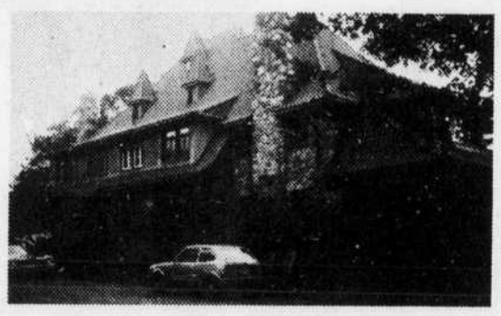
63,000 pieds carrés de terrain 200 pieds de rive

Maison canadienne authentique de style classique. Deux piscines, intérieure et extérieure, court de tennis. $375,000. Veuillez communiquer avec M. Frank A. Norman, 731-6817.

DOMAINE À LA CAMPAGNE

CHÂTEAU STYLE PROVINCE DE FRANCE
À PROXIMITÉ DE HUDSON
30 acres de terrain

Une longue allée bordée d'arbres conduit à ce château en pierre entouré d'un terrain boisé et paysager avec étangs d'eau de source et court de tennis. Bien que très privée, cette magnifique propriété n'est située qu'à quelques minutes de l'autoroute transcanadienne. Golf, tennis, équitation et club nautique à proximité, soit dans un rayon de 5 milles. Service d'autobus à une excellente école située à 2½ milles. Vaste hall d'entrée lambrissé en chêne, salons spacieux avec foyers naturels. Un superbe escalier en chêne donne accès à l'étage et aux 5 grandes chambres à coucher et aux 4 salles de bain. Appartement pour les domestiques ou les enfants au deuxième étage. Salle de billard au sous-sol. M.L.S. $390,000. Terrain additionnel disponible.



Pour de plus amples détails, veuillez communiquer avec Mme Pauline Bates; 932-2224 ou 731-6817

FRANK A. NORMAN & CIE LTÉE
Courtiers licenciés **731-6817**

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

PISCINE

Venez visiter ce nouveau chalet avec vos enfants. Piscine privée, 40'. 2 chambres à coucher, salle de jeu prête à être finie. 3 foyers, vue superbe. **Madelène Darrah, frais virés, 1-800-363-1235; Soir 538-2805.**

CONCUE POUR LE BIEN ÊTRE

Superbe entrée donnant sur salon/salle à dîner, ensoleillée 30pi., foyer, 3 grandes chambres, vivoir, garage, jardin paysagé privée., à voir. **Winifred Chaplin-FRI, frais virés, 1-800-363-1235. Soir 538-2206.**

KNOWLTON

Jolie maison de campagne, Springhill road, 4 chambres, 2½ salles de bain, 2 foyers, salle de billard dans sous-sol fini. Grand étang à truites servant à la baignade, 10 acres, $137,000. **Sue Andrews, frais virés 1-800-363-1233. Soir 243-5956.**

KNOWLTON

Maison de 4 chambres, très bien située, sur un beau terrain. Cuisine moderne. Foyer dans un grand salon. $44,000. **John Andrews, Frais virés, 1-800-363-1233. Soir 243-5956.**

KNOWLTON

Belle maison de pierres sur superbe terrain de 5 acres. 2 foyers, 4 chambres, 2 salles de bain, une vanité, piscine 17 x 32. Vue magnifique sur la vallée Glen Bolton. $87,000. **Mary Heath, frais virés, 1-800-363-1233. Soir, 243-5823.**

KNOWLTON

Terrain résidentiel de première qualité, au centre du village, approx. 6 acres, boisé, belle pelouse, prairie. $35,000. **John Andrews, frais virées, 1-800-363-1233. Soir, 243-5956.**

KNOWLTON

Maison de 3 chambres à coucher. Bien située, sur la route St-Paul. Pièces ensoleillées, foyer au salon. Prix apréciable de $39,500. **Sue Andrews, frais virés, 1-800-363-1233. Soir, 243-5956.**

KNOWLTON

Espace de 17,000 pieds carrés dans un complexe commercial. Peut être utilisé pour une cour à bois ou association d'affaires. Entreposage approx. 3 acres. On demande $63,763. Considérons termes annuels. **Sue Andrews, frais virés, 1-800-363-1233; Soir, 243-5956.**

RÉGION DE RICHMOND

8 acres, jolie maison de 3 chambres, excellente grange et hangar pour machinerie, $42,000.00. Aussi autres terrains disponibles. Ferme de 55 acres - $25,000.00. Grande maison de 3 chambres ainsi que plusieurs bâtiments extérieurs - 6 acres - $30,000.00. 43 acres, cours d'eau et cèdres, $10,500.00. 150 acres avec grange, $21,500.00. Termes. 260 acres, étang, pré et buisson, $35,000.00. **Karen Ingimundson, 819-826-3162.**

SUTTON

Construction durable, maison familiale de 3-4 chambres. Belle vue, garage séparé et atelier. Plusieurs extras. $56,000.00. **Winifred Chaplin - FRI - frais viré - 1-800-363-1235. Soirs 538-2206.**

BOLTON OUEST

Ferme de 147 acres, très bien située, charmante maison de briques restaurée, 1880, 2 foyers, suite pour invités récemment rénovée (6 mois). Piscine chauffée, près du club de golf de Knowlton et de la marina. Mary Heath, frais virés, 1-800-363-1233. Soirs: 243-5823.

BOLTON OUEST

Ferme de vacances de 55 acres, 3 chambres, maison de 1½ étage. Grange, belles maisons aux environs. $57,500.00. **Mary Heath, frais virés, 1-800-363-1233. Soirs: 243-5823.**

30-6-78

Trust Royal Courtier

Hommes d'affaires — Professionnels
Réduisez vos impôts

Il vous est possible de réduire considérablement vos impôts sur le revenu en faisant l'achat d'un certain genre de propriétés et en même temps faire un investissement très profitable. Pour de plus amples informations. Téléphonez ou écrivez **Jean Gilbert 735-2501, 667-6973** (résidence). **2340 Lucerne, Ste 29, Ville Mont Royal.** 30-6-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

DOMAINE À LA CAMPAGNE

Maison de 8 pièces, 2 salles de bain et douche, chauffage électrique, garage. Grand terrain aménagé, arbres fruitiers, et petits fruits, piscine extérieure. Très beau site, en face du mont Orford. Situé à 6 milles de Magog, 12 milles du centre-ville de Sherbrooke sur route 220. Visites sur rendez-vous. Aucun prix ne sera donné avant visite des lieux. **Magog 843-4145** après 6 heures sur semaine. **Montréal: 932-6215.**

3-7-78

LAC MACDONALD, maision neuve en bois rond, hivernisée, 3 étages, tout confort, sur 2,4 arpents boisés, $29,900. Termes faciles.
LAC FAWN (lac privé, moteur interdit) bord de l'eau, petit chalet en bois rond, meublé. Prix: 15,900. Termes à discuter: 334-2588 30-6-78

STE-ADÈLE. Mini-ferme luxueuse, écurie chauffée, piscine chauffée, 11 acres de terrain, maison pierres des champs. MLS CHARLES LAROSE, 435-3443, 1-227-3654 (rés.) Trust Royal Courtier. 30-6-78

STE-ADÈLE. Domaine 3 arpents, sortie du village, 800' front sur rivière naviguable non polluée, luxueux ranch style. Vente cause de maladie. EXCL. CHARLES LAROSE, 435-3443, 1-227-3654 (rés.) Trust Royal courtier. 30-6-78

CHANTONS DE L'EST, Frlighsburg, 50 milles de Montréal, près États-Unis, bungalow 8 ans, salon, avec salle à dîner, 2 chambres à coucher, etc.. Poêle électrique, poêle à bois et réfrigérateur compris dans le prix. Chauffage électrique. Solarium annexé, hangar. Terrain: 800 pieds de profondeur, 600 pieds façade, 1/4 paysager, 3/4 boisé. Prix: $31,500. Aussi à vendre si désiré: meubles, tondeuse, souffleuse à neige, cultivateur. Tél.: 514-298-5163 (Frelighsburg) ou 761-6261 (Montréal). 30-6-78

VASTE CHOIX de propriétés (certaines meublées), situées directement sur un lac: lac Memphrémagog: lac à la Truite (Cherry River), lac Long (Eastman), petit lac Magog (Rock Forest). Prix variant de $29,000 à $210,000. Pierre Roland, agent. 819-843-7956. Immeubles White Head Inc. 3-7-78

ST-VIATEUR, Cté de Berthier, 45 milles de Montréal. Près autoroute, 11 pièces semi meublées, aqueduc, 150 x 110 garage, $25,400. 885-3315 3-7-78

Vous cherchez un coin de campagne différent des autres? Que diriez-vous d'un lac privé, avec cascades et ruisseau limpides, moulin à vent, pont romantique et boulangerie de pierres naturelles? Chalet tout confort, dans une merveilleuse forêt de conifères. Endroit unique pour gens sérieux et de bon goût. Faut visiter. 670-3153. 3-7-78

EASTMAN, grange aménagée, vue panoramique, système de chauffage, isolation, grande piscine, étang, 5 acres, idéal pour résidence, studio, atelier peintre, céramique. $29,500. Conditions faciles. 1-514-297-3163. 3-7-78

VILLÉGIATURES

BOUCHERVILLE: Parc de la Seigneurie, maison de convalescence. Tout confort, chambre individuelle, séjour de 1 à 3 semaines. 729-3226. 30-6-78

LOGEMENTS À LOUER

N.D.G.: 5457 Monkland, $375, bas de duplex, 6½, exclusivité de la cour arrière, 3 chambres à coucher, foyer, facile d'accès, se rendre directement entre 19 et 21 hres sur semaine ou appelez **866-3901 local # 47** de 9 hres à 5 hres ou le soir **622-8565.**
3-7-78

ST-LAMBERT, rue Boissy, 1½, équipé, $140.00 tout compris. Libre 1er juillet. 671-6374 3-7-78

C.D.N., rue Fulton, grand 6 1/2, haut de duplex, équipé, chauffé, libre 1er juillet. Jour: 389-0527. Soir: 353-0798. 3-7-78

SNOWDON: près Queen Mary-Décarie, haut de duplex, beau 6 1/2, immense jardin, 1er septembre, $350. Coitoux jour: 731-9648. Soir: 489-2614. 3-7-78

VILLE ST-LAURENT, 4½ studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu, 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078. 2-7-78

AHUNTSIC, 6 1/2, + sous-sol fini 2 pièces, + garage chauffé, tapis, lave-vaisselle fourni, 5 minutes du métro, $400.00 chauffé. 388-7101. 3-7-78

LOGEMENT 4 1/2, semi-meublé, 2ième duplex, près métro Rosemont, $150.00 par mois, libre 1er juillet. 274-4001. 3-7-78

LOGIS à louer, 4 pièces, chauffé, 241 Roi du Nord, Ste-Rose, ville de Laval. 622-2634. 30-6-78

Ville de Laval, 4½, neuf, $185-$210. juillet gratuit. Appelez entre 18 et 21 hres. 521-4811, 272-6580. 30-6-78

À SOUS-LOUER Parc Lafontaine, très grand 6½, rez-de-chaussée, meublé, foyer, libre 15 juillet 78 à sept. 79. $500. par mois chauffé, électricité payée. 524-7790. 3-7-78

Bas 7½, très luxueux, finition-chêne, système central, cave, garage, tapis mur à mur, libre immédiatement $350. Tél.: 331-9893. Adresse: 569 Nicolet. 3-7-78

CARTIERVILLE, 6½, haut de duplex, 12063 Longtin, chauffage NOVELEC, $325 par mois, pour informations 737-4969 après 5 hres. 2-7-78

Côte-des-Neiges, 3911 Lacombe, près Université, 8 pièces éclairées, haut de duplex, chauffé, eau chaude, libre 1er août. $425. 733-2061, 737-4257. 3-7-78

LOGEMENTS À LOUER

VILLE St-Laurent, 4 1/2-5 1/2 à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. 1-7-78

Avenue du Parc, 6050A, 4½, très propre, appelez 1-475-8290. 3-7-78

Grand 3½, 2 chambres à coucher, dînette, salon, près U. de M., libre 1er juillet. 481-0279, après 6 heures: 731-6660, 625-1612. 4-7-78

1½ à louer, meublé, chauffé. 932-7250. 1-7-78

MAISON DE CAMPAGNE À LOUER

Louerais ma maison pour vacances à famille responsable. $500. 28 juillet au 20 août. Laurentides proximité lac. 514-224-5730. 3-7-78

Maison de pierres à louer à Calixa Lavallée près de Verchères, 25 minutes de Montréal. 11 pièces, foyer, piscine creusée, 16 x 32 pieds, meublée si désiré, $400. par mois, libre 1er juillet. Tél.: 721-2296, 279-3606. 7-7-78

MAISONS À LOUER

CAP ROUGE, grand cottage, meublé ou non, 3 chambres, foyer, libre 1er septembre pour 1 an. $450. par mois. 418-651-7199. 4-7-78

MAISON 1977, 6½, foyer pierres, garage, grand terrain, près écoles, Rive-Sud, 20 milles de Montréal. Prix raisonnable. Demandez Yves. 346-3318. Jour 870-3375. 3-7-78

N.D.G., maison briques, semi-détachée, 6½, sous-sol, garage, beau jardin, $37,500, chauffage-électricité inclus, 5120 Kimberland, entre 18 et 20 heures 30-6-78

PERSONNEL

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PERSONNEL

FACE À FACE
Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour les gens libres et sérieux.
1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 420, Montréal, Québec.
Appelez **288-5253 ou 659-2248.**
Autres succursales:
Toronto, Hamilton et New York.
J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598. J.N.O.

PENSIONS

Boucherville, Parc de la Seigneurie, résidence d'âge d'or, tout confort, médecin attitré, service religieux. 729-3226. 30-6-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Abaissement 10¼%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir 729-4333. J.N.O.

A-1-Absolument confidentiel, $1,200. à $600,000. 1ère 10%, 2ième. Mlle Léona Laberge, Courtiers. 486-1106 jour, soir. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

DOMAINE À VENDRE
480 acres avec 4,500p. sur la rivière Ottawa, face à PEMBROKE. Domaine comprenant un cottage et une grange en forme de U, 100 x 100 x 100.
Comprend 76 terrains: première étape de subdivvision approuvée.
Plusieurs milles de voie navigable. **613-732-9748.**
3-7-78

Terrain à vendre. Secteur industriel. En bordure de Orange Blossom Trail. Faubourgs de Orlando, Florida. Valeur $75,000. Écrire à **P.O. Box 26 BARONS, Alberta Canada T0L 0G0.**
28-6-78

LAC CHAUD, LAC MACAZA, terrains boisés, au bord de l'eau; sur île privée, avec électricité, grève sablonneuse, différentes grandeurs, à partir de $1,500. termes faciles. 353-0794 30-6-78

TERRAINS À VENDRE

ST-ALEXIS DES MONTS, rivière aux Écorces, près du Parc Mastigouche, terrains boisés, 100 x 600 de la rivière à la route ouverte à l'année, site magnifique sur grand domaine privé. Idéal pour natation, canotage, pêche, chasse, golf, sports d'hiver, électricité et téléphone disponibles. Aussi à louer, maison neuve, meublée, chauffée à l'électricité près de la rivière. Saison ou année. Tél.: après 6 hres. 722-7934. 3-7-78

NORTH HATLEY, 2 jolis lots boisés, peuvent être divisés. Immeubles Marcoux Courtiers, 569-9926. Marguerite Bladon, 819-838-4776. 4-7-78

Cantons de l'Est, base de Mont-Chapman, Stoke, 12 milles Sherbrooke. Site panoramique, approximativement 50 acres, mi-boisé, chemin privé, tél.: 878-3706. Samedi entre 10 a.m. et 1 p.m. 3-7-78

TERRES À VENDRE

MONT-ORFORD: vue panoramique, ruisseaux, boisés, près ski, lacs, .03 à .08 lepi. carré. Tél.: frais virés 1-514-297-3163. 3-7-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PINCOURT: 234 Pl. Loiselle — Bungalow 6 pièces, 3 c.c., sous-sol fini avec bar et foyer, terrain 12,840 p.c. Prix demandé $36,900. MLS René Leroux 453-6289, 453-1900. Trus National Courtier 3-7-78

PINCOURT, 483 Duhamel, bungalow 9 pièces, 4 c.c., sous-sol fini avec foyer et bar. Accès au Lac. Terrain bien paysagé, beaux arbres, superficie de 9,091 prix demandé $54,500. Information René Leroux 453-6289, 453-1900. Trust National Courtier 3-7-78

LAVAL, VIMONT 15 min. de marche de la cité de la santé, ravissante unifamiliale, 30 x 41, briques et aluminium, 3 chambres, sous-sol semi-fini, grand salon, 18 x 14, asphalte, abri d'auto, jardin, bien paysager. Prix: $39,500. Raison: transfert, doit faire vite, pas d'agent. 667-8823. 3-7-78

Waterville, achat exceptionnel, jolie maison, foyer, 3 chambres à coucher, salle familiale, paysage. Venez voir! Peut être louée $225. par mois. Immeubles Marcoux Courtiers, 819-569-9926. Marguerite Bladon, 819-838-4776. 4-7-78

Nouveau Bordeaux, duplex détaché, grand terrain, paysagé, face à un parc, $68,000. Pas d'agent. 334-4945. 3-7-78

PROPRIÉTÉ À VENDRE | PROPRIÉTÉ À VENDRE

Trust Royal Courtier

VISITE LIBRE
Jeudi de 2 hres à 4 hres

ROSEMONT: 5285 Des Tilleuls, Terrasse Maisonneuve, bungalow de prestige en pierres, de taille, architecture originale, 11 pièces, 2 foyers, 5 chambres à coucher, 4 salles de bain, belles pièces spacieuses et bien éclairées. Garage 2 places. **Huguette Guerette 354-0360, 376-6715.**

OUTREMONT: S.D. Impeccable, 4 chambres, 2½ salles de bain. Salle de séjour. Salon S.D. combinés foyer. Cuisine moderne. S.S. avec entrée séparée, 2 garages. Dans le $70,000. **Micheline D. Coderre.**
ST-BRUNO: Place du grosbois; Site exceptionnel. Cottage pierre, 6 chambres. Luxueux, salle familiale à l'étage, foyer, 3½ salles de bain. Garage double, piscine creusée. Terrain 17,397 pi.ca. boisé. **Nicole Chabot 653-1576, 653-7703.**
ST-BRUNO: Cottage pierre, rue de la Régence, 4 chambres, salle familiale, 2 foyers, sous-sol fini, air climatisé. Garage. Très intéressant. **Nicole Chabot 653-1576, 653-7703.**
ST-BRUNO: Bungalow très original, rue des Érables, cèdre, stucco, plan d'architecte, 3-4 chambres. Salle familiale. Plafond cathédrale. Piscine creusée. Taxes raisonnables. **Nicole Chabot 653-1576, 653-7703.**
ST-BRUNO: Cottage, près de la montagne, Place du Domaine, très luxueux avec piscine intérieure attenante à la maison. Possibilité 6 chambres, 2 foyers. Salle familiale à l'étage. Garages. Excellent achat. **Nicole Chabot 653-1576, 653-7703.**
ST-HILAIRE: Coloniale de Norvège, très bonne construction, 8 pièces, foyer, salle familiale en contrebas, garage. Occasion partirait offre. Occupation immédiate. **Julienne Vanier 653-1576, 653-4694.**

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO, prix réduit, grand cottage, près montagne, 4 chambres, libre 1er juillet, $68,000. 653-8462. 30-6-78

Waterville, maison rustique cachée dans un bois, 3 chambres à coucher, salon plafond cathédrale, vue excellente, piscine, faut voir! Immeubles Marcoux, courtiers. 819-569-9926. Marguerite Bladon, 819-838-4776. 4-7-78

Maison à vendre, directement du propriétaire, en banlieue de Québec, à Bernières, sortie 192, à 2 minutes du pont de Québec. Style suisse, 8½ pièces, sous-sol fini avec beau foyer, terrain paysagé 86x100, 4 chambres à coucher, salle à dîner, cuisine, chambre de bain, salon. 418-831-3351. 5-7-78

OUTREMONT: 401 Stuart, face au parc, cottage détaché, 11 pièces, 2 garages, $89,000. Tél.: 274-5983. 30-6-78

PROPRIÉTÉ À VENDRE

Avenue Brighton, duplex près d'université de Montréal, et hôpital Ste-Justine, grandes pièces, 6½, 7½, 3, 5 salles de bains, plusieurs extras, prix spécial. Directement du propriétaire, M. Bame 634-3471, 733-8747. 3-7-78

CARRE ST-LOUIS, notre patrimoine architectural, charmante maison du XIXe siècle à trois étages, 5 chambres à coucher, boiseries en pin original, garage, excellent état. Facile à transformer en duplex ou tripiex, $65,000. 844-4206, 6 hres à 10 hres, le soir. 10-7-78

WESTMOUNT, Wood 462, 2 rues à l'ouest d'Atwater, près Sherbrooke. "Town House". Toutes commodités, maison ancienne de 10 pièces, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains, garage, sous-sol, $89,000. Comptant: $5,000.00. Libre immédiatement. 342-3136, de 9 heures à 6 heures du lundi au vendredi. 28-7-78

WESTMOUNT: localité centrale, résidence privée, tout équipée, 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini, garage pour 2 autos, grand sun deck patio, jardin paysagé, avec terrain libre à côté. Superficie totale environ 12,000 pi. ca. Appelez 937-1494. 2-7-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Secteur Côte-des-Neiges 21 appartements, très bien situé. Rapporte $47,800/an. On demande $259,000. Pour informations Bernard Savard 651-5300, 651-8738. 30-6-78

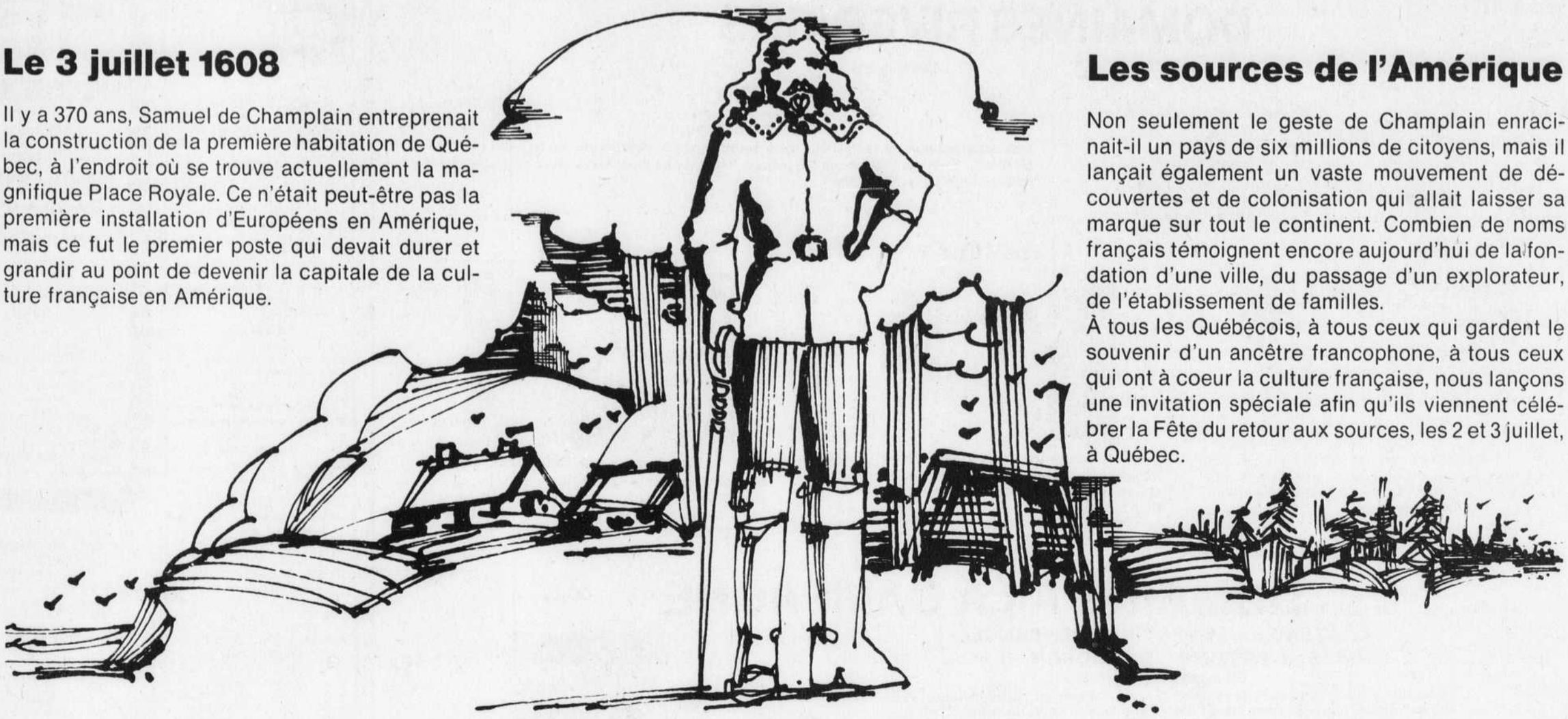
MASSON/D'ORLÉANS, 26 logements meublés, très propre, bon financement. Cause départ. M.L.S. Oviette Dumais, 655-3060, 655-3050. PROBITEC, COURTIER. 30-6-78

BROSSARD, peu de comptant pour 8 unités impeccables de 4½ chacune. Hypothèques à 9½%. Bill Gillis 672-0530 ou 678-3765. 30-6-78

Les 2 et 3 juillet, venez à Québec célébrer la Fête du retour aux sources

Le 3 juillet 1608

Il y a 370 ans, Samuel de Champlain entreprenait la construction de la première habitation de Québec, à l'endroit où se trouve actuellement la magnifique Place Royale. Ce n'était peut-être pas la première installation d'Européens en Amérique, mais ce fut le premier poste qui devait durer et grandir au point de devenir la capitale de la culture française en Amérique.



Les sources de l'Amérique

Non seulement le geste de Champlain enracinait-il un pays de six millions de citoyens, mais il lançait également un vaste mouvement de découvertes et de colonisation qui allait laisser sa marque sur tout le continent. Combien de noms français témoignent encore aujourd'hui de la fondation d'une ville, du passage d'un explorateur, de l'établissement de familles.

À tous les Québécois, à tous ceux qui gardent le souvenir d'un ancêtre francophone, à tous ceux qui ont à coeur la culture française, nous lançons une invitation spéciale afin qu'ils viennent célébrer la Fête du retour aux sources, les 2 et 3 juillet, à Québec.

Programme des festivités

2 juillet

21h30 Grand spectacle sous les étoiles, au Bois de Coulonge, intitulé «Salut Champlain, bonne fête Québec» mettant en vedette Yvon Deschamps, Edith Butler, Diane Dufresne, Zacharie Richard.

Mise en scène: Jean Bissonnette

Entrée gratuite.

Ce spectacle sera retransmis en direct par le réseau français de télévision de Radio-Canada.

3 juillet

9h00 Ouverture de la «Rencontre des francophones d'Amérique» à l'Auberge des Gouverneurs, centre-ville.

9h30 Défilé sur la rue St-Louis de la Compagnie Franche de la Marine, entre le parc de l'Esplanade (près de la porte St-Louis) et la Place d'Armes.

10h00 Cérémonie officielle et tributs floraux au monument de Champlain (près du Château Frontenac); allocutions de M. Jean Pelletier, maire de Québec, et de M. René Lévesque, Premier ministre.

Excursion du navire Louis Jolliet sur le Saint-Laurent (départ du quai Chouinard).

10h30 à 12h00 Cérémonies à la Place Royale ainsi qu'à la Batterie Royale.

Démonstration de la Compagnie Franche de la Marine.

Dévoilement d'une plaque commémorative à la Batterie Royale par le ministre français de la Culture et de la Communication, M. Jean-Philippe Lecat.

Visite par le Premier ministre et ses invités de la goélette Marie-Clarisse II (quai Chouinard) ainsi que du comptoir généalogique ouvert tous les jours du 23 juin au 15 juillet à la Maison Renaud, 2 rue St-Pierre.

12h00 à 22h00 **Spectacles folkloriques et fantaisistes à la Place Royale:**

12h00 Troupe folklorique de l'Ile aux Coudres

13h30 «Les Farfadets de la Crique» de Québec

14h00 «Légende», deux troubadours de Québec

14h30 «Les Riverains», danseurs folkloriques et gigueux, de Québec

15h00 «Légende» — reprise

16h00 Troupe folklorique de l'Ile aux Coudres — reprise

17h30 Mona Lisa Klaxon — une fanfare fantaisiste en visite de France

18h30 «La tourmaline», danseurs de l'Ancienne-Lorette

19h30 «Les Elfes»

20h00 «La crémaillère»

20h15 Les Danseurs du Vieux-Québec — Québec

21h00 Les Sorciers de l'Ile (Ile d'Orléans)

14h00 Spectacles pour les enfants rappelant la fondation de Québec par Champlain dans les parcs Sainte-Monique des Saules, des Gouverneurs, Ferland et Centre Communautaire Mgr Bouffard.

Expositions

Maison Beaudoin (Côté marché Finlay et St-Pierre)
Potiers de toute la région de Québec.

Maison Renaud (rue St-Pierre)
Dessins d'enfants présentant des contes et légendes du Québec.

Maison Maheu-Couillard (rue Sous-le-Fort)
La campagne québécoise (peintures de Jacques Fugère).

Maison Quessy-Grenon (marché Champlain)
Verre soufflé avec Jean Vallières.

Maison Amiot-Langlois (L'Anse aux Barques)
Photos-montage de Eric Daudelin.

Maison Fornel (Côté rue St-Pierre)
Exposition sur le mode de vie des Amérindiens; à partir de 10h00, projection toute la journée du film «Québec, des hommes et des siècles» (25 min.) par Marcel Sabourin et l'Association Coopérative de Productions Audio-Visuelles.

Maison Chevalier.
Le musée du Québec présente une exposition de vieux meubles.

Artisanat Des membres de la Corporation des artisans de Québec initieront les gens aux différents métiers d'arts à l'îlot Lacetière (bas de la Côte de la Montagne) et en face des maisons Quessy et Grenon.

Ailleurs en ville

Au Pigeonnier (devant l'Édifice «G»)

12h00 Fanfare Mona Lisa Klaxon

Hôtel-de-ville

12h00 «Les Richard», musiciens et chanteurs louisianais.

12h30 «Ellebore» groupe de folklore breton.

14h00 Relâche.

16h00 Fanfare Mona Lisa Klaxon.

17h30 Les Danseurs du Vieux-Québec.

18h30 Les Sorciers de l'Ile (Ile d'Orléans).

21h00 Troupe folklorique de l'Ile aux Coudres.

Rue St-Jean

16h30 à 23h00 Entre l'Eglise St-Jean-Baptiste et l'autoroute Dufferin; entre la porte St-Jean et la Côte du Palais...

Des artistes feront des démonstrations de leurs techniques parfois spectaculaires; des clowns et fanfares, des chorales et troupes de folklore, des troubadours et orchestres de danse traditionnelle animeront la rue et feront des piétons les rois d'un soir de cette célèbre artère du Vieux-Québec, pavoisée pour l'occasion.

Cour du Séminaire

Présentation d'un spectacle entièrement inédit impliquant l'Orchestre Symphonique de Québec, plusieurs poètes et comédiens très connus de Québec et de l'extérieur, ainsi que 50 choristes. Ce spectacle, intitulé «Paroles et Musique», sera monté par le metteur en scène Richard Martin autour d'une création musicale de Claude Léveillé; il sera présenté le 3 juillet à 22h30 et le 4 juillet à 21h30, par le Conseil de la langue française et dans le cadre de la Rencontre des francophones d'Amérique.

Au Château Frontenac

22h00 «Fais do-do», fête traditionnelle louisianaise, mettant en vedette un ensemble musical typiquement cajun «Les Richard».

Les 2, 3 et 4 juillet

Auberge des Gouverneurs du centre-ville, salles Crémazie et Garneau, présentation de démographie historique dans le cadre de la Rencontre des francophones d'Amérique.

Le comité organisateur de la Fête du retour aux sources.